



Budget 2024 et plan intégré mission-financement 2025 à 2027 du canton de Berne



Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2024 et plan intégré mission-finan./cement 2025 à 2027 du canton de Berne Arrêtés du Grand Conseil

Le Grand Conseil du canton de Berne

905

Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2024

Le Grand Conseil apporte les modifications suivantes au projet de budget 2024 que le Conseil-exécutif a arrêté le 23 août 2023 :

Commission des finances (déposée par la CSoc), UDC (Bichsel, Zollikofen) :

Nouveau système de gestion des cas pour les APEA, les services sociaux et l'insertion professionnelle (NFFS) dans le PII 2024-2033 : Au vu du besoin d'investissement concret pour le NFFS présenté dans le rapport relatif au crédit d'objet (point 2.7.2, p. 36), le montant estimé de l'investissement doit être réduit de 2 millions de francs et passer de 15 à 13 millions de francs.

En cas d'adoption de la proposition, les amortissements et les dissolutions de fonds pour financer les besoins d'investissement supplémentaires seront réduits de respectivement CHF 0,4 million et CHF 2,0 millions, ce qui permettra de réduire le solde du compte de résultats de CHF 1,6 millions.

Les Verts (Remund, Mittelhäusern) :

Groupe de produits (GP) 4.7.7 Environnement et énergie - Programme d'encouragement pour le recours aux énergies renouvelables et l'efficacité énergétique :

Afin que le programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables puisse être poursuivi sans changements, il faut le doter de 5 millions de francs supplémentaires dans le budget 2024.

PVL (von Arx, Spiegel b. Bern) :

GP 4.7.7 Environnement et énergie :

Le solde est réduit de 187 500 francs en renonçant à la création d'un poste et demi (1,5 EPT).

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :

GP 7.7.4 Exécution judiciaire :

Le solde est réduit de 250 000 francs en renonçant à la création de deux postes (2 EPT).

Commission de justice, UDF (Schwarz, Adalboden) :

Le solde du compte de résultats « Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) » doit être réduit de 688 000 francs pour passer à -155 364 492 francs. La réduction doit s'opérer sur les charges de personnel supplémentaires demandées.

Le budget 2024 comprenant les données macroéconomiques suivantes est approuvé :

- excédent de revenus de CHF 7,6 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 534,2 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF -185,4 millions,
- quotité d'impôt de 3,025 pour les personnes physiques,
- quotité d'impôt de 2,620 pour les personnes morales,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 982 millions,
- report de CHF 1,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1).

Une fois les arrêtés du Grand Conseil mentionnés ci-avant techniquement mis en œuvre dans les chiffres du budget 2024, les valeurs-repères définitives sont désormais les suivantes :

en millions CHF	Budget 2024
Solde du compte de résultats	7.6
Investissement net	-534.2
Amortissements sur le patrimoine administratif	341.2
Autofinancement	348.8
Solde de financement	-185.4

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivante concernant le budget 2024:

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :

GP 4.7.7 Environnement et énergie :

Les synergies avec d'autres offices et entités externes proches doivent être mieux exploitées, notamment en cherchant à diminuer le nombre de postes dans les structures ayant cédé des tâches à l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE). Il faut montrer au Grand Conseil où les Directions peuvent économiser des pourcentages de poste suite au transfert de tâches à l'OEE.

UDC (Lanz, Thun) :

GP 6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales :

Les cinq postes supplémentaires à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire doivent servir à réduire le nombre de dossiers en suspens et à raccourcir la durée des procédures plutôt qu'assumer de nouvelles tâches ou à augmenter la densité des contrôles.

UDC (Lanz, Thun) :

GP 6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales :

Il sera fait rapport au Grand Conseil sous forme appropriée sur les progrès concernant la réduction du nombre de dossiers en suspens et l'accélération des procédures.

PS-JS (Berger-Sturm, Grosshöchstetten) :

GP 7.7.4 Exécution judiciaire :

Dans le domaine de l'exécution judiciaire, il faut allouer suffisamment de ressources afin de garantir en permanence une planification de projet et un contrôle des coûts ciblés, conformément au plan directeur, par un accompagnement compétent des maîtres d'ouvrage pour la construction de la nouvelle prison de Witzwil et pour la rénovation de Hindelbank, de St-Jean ainsi que des prisons régionales.

Le Grand Conseil arrête les propositions suivante en relation avec le planification alternative concernant le budget 2024:

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :

Biffer la mesure 2 (hausse des subventions cantonales aux trois hautes écoles bernoises, pour un montant de 5,1 millions de francs).

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :

Biffer la mesure 3 (augmentation des ressources affectées aux projets informatiques et de transformation numérique, pour un montant de 1,965 million de francs).

Berne, le 5 décembre 2023

Au nom du Grand Conseil,

le président: *Rappa*

le secrétaire général: *Trees*

Le Grand Conseil du canton de Berne

905

Arrêtés du Grand Conseil concernant le plan intégré mission- financement 2025 à 2027

Le plan intégré mission-financement 2025 à 2027 est adopté.

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivantes concernant le plan intégré mission-financement 2025 à 2027 :

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Personnel :

Le Conseil-exécutif définit avec précision la future méthode pour mesurer le renchérissement déterminant (référence, période et indices considérés) en vue d'une éventuelle progression générale des traitements et il la soumet au Grand Conseil.

Commission des finances (déposée par la CSoc), UDC (Bichsel, Zollikofen) :

Nouveau système de gestion des cas pour les APEA, les services sociaux et l'insertion professionnelle (NFFS) dans le PII 2024-2033 :
Au vu du besoin d'investissement concret pour le NFFS présenté dans le rapport relatif au crédit d'objet, le montant estimé de l'investissement doit être réduit de 2 millions de francs par an.

Commission des finances (déposée par la CIAT), UDC (Bichsel, Zollikofen) :

Prise en compte dans le PII des investissements dont le chiffrage est incertain :

Le Conseil-exécutif étudie les possibilités qui s'offrent pour établir un PII qui soit plus précis, plus prudent et plus complet et il fait rapport au Grand Conseil. Lorsque des investissements ont un chiffrage qui n'est pas fiable du point de vue du Conseil-exécutif, cela doit être indiqué, mais ces investissements et leur chiffrage doivent néanmoins figurer dans le PII.

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :

Nouvel endettement pour financer le besoin d'investissement supplémentaire :

Lors de la priorisation des projets d'investissement à laquelle il procédera l'an prochain, le Conseil-exécutif élabore plusieurs variantes (en plus de ses propres propositions) montrant :

a) comment il entend se conformer à la décision du Grand Conseil relative au plafonnement du nouvel endettement à 500 millions de francs jusqu'en 2031 (en précisant quels sont les projets à reporter et les projets à abandonner) ;

b) quelle appréciation il porte sur le financement des investissements supplémentaires à venir, qui pourrait comporter la cession de toutes les participations ou d'une partie d'entre elles, afin d'éviter que le nouvel endettement dépasse le plafond des 500 millions de francs ;

c) par quelles autres mesures de financement (p. ex. mesures d'économie pour augmenter le degré d'autofinancement) il compte faire face au dépassement du plafond du nouvel endettement qui se dessine.

PVL (von Arx, Spiegel b. Bern) :

GP 4.7.7 Environnement et énergie :

Le solde est réduit de 187 500 francs en renonçant à la création d'un poste et demi (1,5 EPT).

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :

GP 4.7.7 Environnement et énergie :

Les synergies avec d'autres offices et entités externes proches doivent être mieux exploitées, notamment en cherchant à diminuer le nombre de postes dans les structures ayant cédé des tâches à l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE). Il faut montrer au Grand Conseil où les Directions peuvent économiser des pourcentages de poste suite au transfert de tâches à l'OEE.

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :

GP 7.7.4 Exécution judiciaire :

Le solde est réduit de 250 000 francs en renonçant à la création de deux postes (2 EPT).

PS-JS (Berger-Sturm, Grosshöchstetten) :

GP 7.7.4 Exécution judiciaire :

Dans le domaine de l'exécution judiciaire, il faut allouer suffisamment de ressources afin de garantir en permanence une planification de projet et un contrôle des coûts ciblés, conformément au plan directeur, par un accompagnement compétent des maîtres d'ouvrage pour la construction de la nouvelle prison de Witzwil et pour la rénovation de Hindelbank, de St-Jean ainsi que des prisons régionales.

Berne, le 5 décembre 2023

Au nom du Grand Conseil,

le président: *Rappa*

le secrétaire général: *Trees*

Répercussions des arrêtés du 5 décembre 2023 du Grand Conseil sur les chiffres du budget 2024 et du plan intégré mission-financement 2025 à 2027 ainsi que sur le compte rendu :

Les arrêtés du 5 décembre 2023 du Grand Conseil entraînent différentes modifications des chiffres et du compte rendu dans le budget 2024 et le plan intégré mission-financement 2025 à 2027 que le Conseil-exécutif avait adoptés le 23 août 2023 à l'intention du Grand Conseil. Ainsi les éléments suivants du présent document ont-ils été corrigés, remplacés ou complétés par rapport à ladite version du 23 août 2023 :

- **Dispositif de décision** du Grand Conseil (comme représenté ci-avant: valeurs-repères cantonales du budget 2024, déclarations de planification arrêtées par le Grand Conseil).
- **Soldes du compte de résultats à l'échelon Direction / Chancellerie d'État, soldes du compte des investissements à l'échelon Direction** ainsi que **résultat global compte de résultats des groupes de produits** (budget global) modifiés en vertu des arrêtés du 5 décembre 2023 du Grand Conseil (présentation des soldes actualisés sous la forme de tableaux sur les pages ci-après).
- **Effectif cible de 2024** : en application des arrêtés du Grand Conseil relatifs à la création de nouveaux postes (propositions de la Commission des finances), les effectifs cibles des Directions ont été adaptés dans le budget 2024.

Pour éviter des travaux administratifs disproportionnés, les éléments suivants du compte rendu et des chiffres du budget 2024 et du plan mission-financement 2025 à 2027 n'ont pas été corrigés :

- Rapport et propositions du 23 août 2023 du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil (p. 9 et suivantes)
- Annexe «Plan d'investissement intégré 2024-2033» (p. 71 et suivantes)
- Annexe «Indicateurs financiers» (p. 74 et suivantes)
- Graphiques «Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Résultat total du compte de résultats des groupe de produits» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Compte de résultats» et «Compte des investissements» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Commentaires des Directions
- Tableaux «Évolution du nombre de postes à plein temps» par Direction
- Graphiques «Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2023)» et «Ancienne planification / Nouvelle planification (budget global)» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Compte de résultats en plusieurs échelons» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Résultat total du compte de résultats (produits)» de chaque groupe de produits
- Compte rendu des groupes de produits

**Paramètres de pilotage définitifs après la session d'hiver
2023 du Grand Conseil :
Solde du compte de résultats**

Budget 2024

en CHF

DIR	Solde du compte de résultats	page
AUT	-14 272 902	95
CHA	-22 283 848	105
DEEE	-232 896 912	115
DSSI	-2 614 728 216	157
DIJ	-797 255 498	179
DSE	-221 639 488	227
FIN	7 370 716 186	255
INC	-2 654 773 588	285
DTT	-643 886 058	307
CF	-4 515 596	339
BPD	-1 489 262	347
JUS	-155 364 905	355

**Paramètres de pilotage définitifs après la session d'hiver
2023 du Grand Conseil :
Solde du compte des investissements**

Budget 2024

en CHF

DIR	Solde du compte des investissements	page
DSSI	60 310 500	159

**Paramètres de pilotage définitifs après la session d'hiver
2023 du Grand Conseil :
Groupe de produits**

Budget 2024

en CHF

DIR	Groupe de produits	Résultat global compte de résultats (budget global)	Chap.
DEEE	Environnement et énergie	-38 872 156	4.7.7
DSSI	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-32 726 855	5.7.1
DSE	Exécution judiciaire	-126 151 056	7.7.4
FIN	Prestations de services finances du groupe	103 333 397	8.7.2
JUS	Direction de la magistrature état-major	-19 453 243	13.7.1
	Juridictions civile et pénale	-74 204 187	13.7.2
	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-16 377 452	13.7.3
	Ministère public	-45 330 023	13.7.4

Effectifs autorisés définitifs pour 2024 après la session d'hiver 2023 du Grand Conseil

En vertu des arrêtés du Grand Conseil sur la création de nouveaux postes, les effectifs autorisés pour l'exercice budgétaire 2024 sont les suivants (remplacent les effectifs autorisés pour 2024 dans le tableau de la page 33 et 34 ainsi que les effectifs autorisés pour 2024 dans les tableaux « Evolution du nombre de postes à plein temps » de chaque Direction):

DIR	Effectifs autorisés pour 2024 en équivalents plein temps
CHA	82.48
DEEE ¹⁾	783.11
DSSI	194.24
DIJ ²⁾	886.36
DSE	4 155.58
FIN	1 040.35
INC ³⁾	1 067.13
DTT	798.96
Total	9 008.21

¹⁾ sans Office de l'assurance-chômage

²⁾ sans institutions cantonales

³⁾ sans Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee

DIR	Effectifs autorisés pour 2024 en équivalents plein temps
JUS	815.0
CF	24.0
PARL	19.7
BPD	6.7



Budget 2024 et plan intégré mission-financement 2025 à 2027 du canton de Berne

Table des matières

Rapport

1	Aperçu, résumé et évaluation politique	11
1.1	Aperçu du résultat des travaux de planification	11
1.2	Résultat financier du budget 2024	13
1.3	Résultat financier du plan intégré mission-financement 2025 à 2027	13
1.4	Respect des freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements(art. 101a et 101b ConstC)	13
1.4.1	Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats	14
1.4.2	Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements	14
1.5	Évolution de la politique financière depuis août 2022	15
1.6	Conclusion de politique financière et appréciation des résultats de la planification	16
1.6.1	Détérioration de la situation initiale de politique financière par rapport à la précédente planification	16
1.6.2	Résultat conforme au frein à l'endettement grâce à une planification restrictive	16
1.6.3	Politique fiscale : baisse de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes morales à partir de 2024	16
1.6.4	Politique du personnel : le Conseil-exécutif tient dûment compte du renchérissement	17
1.6.5	Politique d'investissement : augmentation persistante des besoins d'investissement malgré leur priorisation dans le domaine du bâtiment	17
1.6.6	Évolution du renchérissement et incertitudes concernant la distribution de bénéfice de la BNS : deux risques majeurs	17
1.6.7	Planification alternative pour le cas où la BNS verserait une part de son bénéfice	18
1.6.8	Résultat de la planification 2024 à 2027 :satisfaction du Conseil-exécutif	18
2	Résultats de la planification	19
2.1	Résultats des débats budgétaires de 2022	19
2.2	Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification	20
2.3	Objectifs de politique financière pour le processus de planification 2023	20
2.4	Principaux changements par rapport à la précédente planification	21
2.4.1	Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	21
2.4.2	Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	21
2.4.3	Mesures salariales	22
2.4.4	Mise à jour des prévisions concernant les versements au titre de la péréquation financière fédérale	22
2.4.5	Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	23
2.4.6	Réductions des primes	24
2.4.7	Cotisations aux assurances sociales	24
2.4.8	Évolution des besoins d'amortissement	24
2.4.9	Soins aigus somatiques	24
2.4.10	Impact de la guerre en Ukraine	25
2.4.11	Troisième âge et long séjour	25
2.4.12	Modification des mesures fiscales	25
2.4.13	École obligatoire	26
2.4.14	Dividendes à percevoir	26
2.4.15	Psychiatrie	26
2.4.16	Degré secondaire II et subventions fédérales pour la formation professionnelle	26
2.4.17	Aide sociale	26
2.4.18	Institutions sociales et assistance	27
2.4.19	Actualisation des intérêts passifs et du coût d'acquisition de capitaux	27
2.4.20	Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27
2.4.21	Transformation numérique dans le secteur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	28
2.4.22	Transports publics (TP)	28
2.4.23	Produit de l'impôt sur les véhicules routiers	28
2.4.24	Autres changements par rapport à la précédente planification	28
2.4.25	Récapitulatif des principaux changements	29
2.5	Politique fiscale	30
2.5.1	Situation à l'issue du processus de planification de 2022	30
2.5.2	Mesures fiscales inscrites au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027	30

2.5.3	Autre planification 2024	30
2.5.4	Opportunité de continuer à réduire les quotités d'impôt lors des prochains processus de planification	30
2.5.5	Autres points importants de politique fiscale des prochaines années	31
2.6	Politique du personnel	32
2.6.1	Mesures salariales 2024 à 2027	32
2.6.2	Harmonisation de la durée des vacances	32
2.6.3	Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'État	33
2.6.4	Gestion des postes des Autorités judiciaires, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données	34
2.7	Politique d'investissement	35
2.7.1	Situation initiale	35
2.7.2	Plan d'investissement intégré 2024 à 2033	35
2.7.3	Investissement net de 2024 à 2027	37
2.8	Autres facteurs influant sur la planification 2024 à 2027	39
2.8.1	Traitement des déclarations de planification adoptées concernant le PIMF 2024 à 2026	39
2.8.2	Traitement de la motion financière 005-2023 CFin (Bichsel, Zollikofen)	41
2.8.3	Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)	41
2.8.4	Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal	42
2.9	Évolution du solde du compte de résultats entre décembre 2022 et la mi-août 2023	42
2.10	Évolution du solde de financement entre décembre 2022 et la mi-août 2023	43
2.11	Planification alternative pour le cas où la Banque nationale suisse verserait une part de bénéfice	44
3	Risques et opportunités en matière de politique financière	45
3.1	Environnement conjoncturel	45
3.2	Situation géopolitique	45
3.3	Évolution des rentrées fiscales	45
3.4	Répartition du bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)	46
3.5	Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)	46
3.6	Financement de l'augmentation des besoins d'investissement	46
3.7	Augmentation des frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation liée à la hausse des besoins d'investissement	47
3.8	Évolution des prix de la construction et appels d'offres sans adjudication	47
3.9	Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé	47
3.10	Réductions de primes de l'assurance-maladie	47
3.11	Niveau des taux d'intérêt / intérêts passifs	47
3.12	Changement de canton de la commune de Moutier	48
3.13	Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire	48
3.14	Autres opportunités et risques	48
4	Le budget et le plan intégré mission-financement en détail	50
4.1	Environnement conjoncturel	50
4.1.1	Niveau international	50
4.1.2	Suisse	50
4.1.3	Canton de Berne	50
4.2	Données macroéconomiques de la planification 2024 à 2027	51
4.3	Données financières de la période de planification 2024 à 2027	52
4.4	Compte de résultats	53
4.4.1	Solde du compte de résultats	53
4.4.2	Compte de résultats selon les groupes de matières	54
4.5	Investissement net	56
4.6	Solde de financement	56
4.6.1	Définition et rôle du solde de financement	56
4.6.2	Évolution du solde de financement	57
4.7	Bilan prévisionnel	58
4.7.1	Aperçu	58
4.7.2	Patrimoine financier	58
4.7.3	Patrimoine administratif	58
4.7.4	Capital propre et découvert / excédent au bilan	58
4.7.5	Dette nette I	59

4.7.6	Endettement brut	60
4.7.7	Cadre du nouvel endettement en 2024	60
4.8	Indicateurs	60
4.8.1	Degré d'autofinancement	60
4.8.2	Quote-part de l'endettement net	61
5	Priorisation des investissements dans les domaines des bâtiments et des travaux publics	62
5.1	Priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments	62
5.1.1	Présentation	62
5.1.2	Niveau d'investissement défini	62
5.1.3	Résultat de la priorisation	64
5.1.4	Appréciation des résultats et perspectives	66
5.2	Priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics	67
5.2.1	Principes de priorisation	67
5.2.2	Méthode	67
5.2.3	Résultat de la priorisation	68
6	Propositions	69
6.1	Budget 2024	69
6.2	Plan intégré mission-financement 2025 à 2027	70
7	Annexe: Plan cantonal d'investissement 2024 à 2033	71
8	Annexe : Indicateurs financiers	74
8.1	Indicateurs	74
8.1.1	Taux d'endettement net	75
8.1.2	Degré d'autofinancement I	76
8.1.3	Degré d'autofinancement II	78
8.1.4	Part des charges d'intérêts	79
8.1.5	Dettes brutes par rapport aux revenus	80
8.1.6	Quotité d'investissement	81
8.1.7	Part du service de la dette	82
8.1.8	Dettes nettes II par habitant·e en CHF	83
8.1.9	Quotité d'autofinancement	84
8.1.10	Dettes brutes	85
8.1.11	Dettes nettes I	85
8.1.12	Dettes nettes II	86
8.1.13	Quote-part de l'endettement net	86
8.1.14	Quote-part de l'État	87
8.1.15	Quote-part de l'impôt	87
8.2	Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2	88

Compte rendu

1	Ensemble du canton	93
1.1	Aperçu des charges et des revenus par directions (budget 2024)	93
2	Autorités (AUT)	95
2.1	Compte de résultats	95
2.2	Compte des investissements	96
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	97
2.4	Comptes spéciaux	98
2.4.1	Grand Conseil	98
2.4.2	Conseil-exécutif	100
3	Chancellerie d'État (CHA)	103
3.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	103
3.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	103
3.3	Priorités de développement de la Direction	104
3.4	Compte de résultats	105
3.5	Compte des investissements	106
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	107
3.7	Groupes de produits	108
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	108
4	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	113
4.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	113
4.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	113
4.3	Priorités de développement de la Direction	114
4.4	Compte de résultats	115
4.5	Compte des investissements	116
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE	117
4.7	Groupes de produits	118
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	118
4.7.2	Assurance-chômage	121
4.7.3	Développement et surveillance économique	124
4.7.4	Forêt et dangers naturels	127
4.7.5	Agriculture	130
4.7.6	Nature	133
4.7.7	Environnement et énergie	136
4.7.8	Protection des consommateurs et de l'environnement	139
4.7.9	Service vétérinaire	142
4.8	Financements spéciaux	145
4.8.1	Caisse des épizooties	145
4.9	Fonds	147
4.9.1	Fonds de régénération des eaux	147
4.9.2	Fonds du tourisme	149
4.9.3	Fonds pour les dommages causés par le gibier	151
4.10	Préfinancements	153
4.10.1	Fonds d'aide investissements	153
5	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	155
5.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	155
5.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	155
5.3	Priorités de développement de la Direction	156
5.4	Compte de résultats	157
5.5	Compte des investissements	159
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI	160
5.7	Groupes de produits	161
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	161
5.7.2	Santé publique	164
5.7.3	Intégration sociale et action sociale	169
5.8	Financements spéciaux	173
5.8.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie	173
5.9	Préfinancements	175
5.9.1	Fonds d'investissements hospitaliers	175

6	Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	177
6.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	177
6.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	178
6.3	Priorités de développement de la Direction	178
6.4	Compte de résultats	179
6.5	Compte des investissements	181
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ	182
6.7	Groupes de produits	183
6.7.1	Soutien à la direction	183
6.7.2	Relations entre l'Etat et les Eglises	186
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration	189
6.7.4	Organisation du territoire et affaires communales	192
6.7.5	Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	195
6.7.6	Institutions cantonales	198
6.7.7	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	201
6.7.8	Préfectures	204
6.7.9	Poursuites et faillites	207
6.7.10	Tenue du registre foncier	210
6.7.11	Registre du commerce	213
6.7.12	L'APEA	216
6.7.13	Information géographique	219
6.8	Financements spéciaux	222
6.8.1	Compensation de la plus-value prélevée	222
7	Direction de la sécurité (DSE)	225
7.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	225
7.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	225
7.3	Priorités de développement de la Direction	226
7.4	Compte de résultats	227
7.5	Compte des investissements	228
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE	229
7.7	Groupes de produits	230
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	230
7.7.2	Police	233
7.7.3	Circulation routière et navigation	237
7.7.4	Exécution judiciaire	240
7.7.5	Population	244
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	247
7.8	Financements spéciaux	250
7.8.1	Contributions de remplacement	250
8	Direction des finances (FIN)	253
8.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	253
8.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	253
8.3	Priorités de développement de la Direction	254
8.4	Compte de résultats	255
8.5	Compte des investissements	256
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN	257
8.7	Groupes de produits	258
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	258
8.7.2	Prestations de services finances du groupe	261
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	264
8.7.4	Impôts et prestations de services	267
8.7.5	Personnel	270
8.7.6	Informatique et organisation	273
8.8	Financements spéciaux	276
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux	276
8.9	Préfinancements	278
8.9.1	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	278
8.10	Réserve de politique financière	280
8.10.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	280

9	Direction de l’instruction publique et de la culture (INC)	283
9.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	283
9.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	283
9.3	Priorités de développement de la Direction	284
9.4	Compte de résultats	285
9.5	Compte des investissements	286
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l’INC	287
9.7	Groupes de produits	288
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	288
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires	290
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle	293
9.7.4	Enseignement supérieur	296
9.7.5	Culture	299
9.7.6	Service centralisés	302
10	Direction des travaux publics et des transports (DTT)	305
10.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	305
10.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	305
10.3	Priorités de développement de la Direction	306
10.4	Compte de résultats	307
10.5	Compte des investissements	308
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT	309
10.7	Groupes de produits	310
10.7.1	Soutien à la direction	310
10.7.2	Juridiction administrative à l’intérieur de l’administration et prestations juridiques	313
10.7.3	Infrastructures	315
10.7.4	Transports publics et coordination des transports	318
10.7.5	Gestion des biens immobiliers	321
10.7.6	Eaux et déchets	324
10.8	Financements spéciaux	328
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets	328
10.8.2	Fonds pour l’assainissement	330
10.8.3	Fonds pour l’alimentation en eau	332
10.9	Fonds	335
10.9.1	Fonds des rives, des lacs et des rivières	335
11	Contrôle des finances (CF)	337
11.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	337
11.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	337
11.3	Priorités de développement de la Direction	338
11.4	Compte de résultats	339
11.5	Compte des investissements	340
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF	341
11.7	Groupes de produits	342
11.7.1	Révision des comptes annuels et surveillance financière	342
12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	345
12.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	345
12.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	345
12.3	Priorités de développement de la Direction	346
12.4	Compte de résultats	347
12.5	Compte des investissements	348
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD	348
12.7	Groupes de produits	349
12.7.1	Protection des données	349
13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	353
13.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)	353
13.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	353
13.3	Priorités de développement de la Direction	354
13.4	Compte de résultats	355
13.5	Compte des investissements	356

13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS	357
13.7	Groupes de produits	358
13.7.1	Direction de la magistrature état-major	358
13.7.2	Juridictions civile et pénale	361
13.7.3	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	364
13.7.4	Ministère public	367



Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2024 et plan intégré mission-financement 2025 à 2027 du canton de Berne Rapport

1 Aperçu, résumé et évaluation politique

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification

Le budget 2024 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2025 à 2027 présentent les valeurs-repères suivantes :

en millions CHF	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Compte de résultats				
Charges	12 638	13 027	13 014	13 000
Revenus	12 651	13 404	13 431	13 381
Résultat total du compte de résultats	13	377	416	381
Investissement net (financements spéciaux compris)	536	712	732	669
Solde de financement (- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	-182	36	68	117
Réduction totale de la dette		39		
Réduction annuelle de la dette		10		
Degré d'autofinancement		101 %		
Prise en compte dans le résultat de la planification des dissolutions de Fonds pour financer les besoins accrus d'investissement	60	225	145	0

Résultat de la planification de cette année

Un excédent de revenus du compte de résultats et un solde de financement positif sont prévus dans le budget 2024 et toutes les années du PIMF 2025 à 2027. Par contre, un solde de financement négatif de CHF 182 millions est attendu au budget 2024. Sur l'ensemble de la période de planification de 2024 à 2027, la dette est réduite de CHF 39 millions. Cette planification permet de respecter les consignes constitutionnelles de frein à l'endettement, tant au compte de résultats qu'au compte des investissements.

Elle est principalement marquée par les évolutions suivantes qui ont modifié la situation de politique financière initiale :

- La perte historique qu'a enregistrée la Banque nationale suisse (BNS) sur 2022 et la perte au bilan qui en a résulté présagent que la banque ne pourra pas non plus verser de part à son bénéfice à la Confédération et aux cantons au titre de son exercice 2023. Le budget 2024 ne prévoit donc pas de distribution de la BNS, et les montants inscrits à ce titre au précédent PIMF ont été fortement réduits.
- Après plusieurs années de faible augmentation, voire de recul de l'inflation, son taux relativement élevé depuis 2022 constitue un nouveau défi de politique financière (la hausse du renchérissement se traduit en particulier par des charges supplémentaires dans le domaine du personnel, mais aussi dans d'autres secteurs comme l'aide sociale ou la construction).

À partir de la situation initiale actualisée, le Conseil-exécutif a dû revoir cette année sa politique relative à la fiscalité, au personnel et aux investissements.

- Politique fiscale : l'abaissement de 2 dixièmes de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes morales déjà prévu au PIMF pour 2024 est maintenu dans le budget 2024. Par contre, l'abaissement de 0,5 dixième de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques, également prévu à partir de 2024, est reporté d'un an. Le Conseil-exécutif examinera l'an prochain, durant l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028, l'opportunité de baisser davantage encore les quotités d'impôt, une fois la situation de politique financière actualisée.

- Politique du personnel : le budget 2024 prévoit des mesures salariales à hauteur de 3,3 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et de 3,5 pour cent pour le corps enseignant. Le Conseil-exécutif tient ainsi compte de la poussée inflationniste. Comme l'inflation restera élevée ces prochaines années, il a aussi inscrit au PIMF 0,5 pour cent de la masse salariale par an pour la compenser, en plus des moyens affectés à la progression individuelle des traitements.
- Politique d'investissement : les besoins continuant d'augmenter, le Conseil-exécutif a de nouveau priorisé les investissements dans le domaine du bâtiment. Le plafond de CHF 500 millions fixé lors du processus de planification de 2021 pour le nouvel endettement de 2022 à 2031 ne peut malgré tout pas être respecté. Le Conseil-exécutif a donc décidé de prioriser les besoins d'investissement dans tous les domaines d'ici à l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028.

Pour le cas où le résultat de 2023 de la BNS lui permettrait au moins de verser une « double » part de bénéfice à la Confédération et aux cantons (ce qui représenterait quelque CHF 160 mio de revenus en plus pour le canton sur l'exercice 2024), le Conseil-exécutif propose une **planification alternative** au Grand Conseil, dont l'élément central consiste en une baisse de 0,5 dixième de la quotité d'impôt servant au calcul des impôts des personnes physiques dès le 1^{er} janvier 2024.

1.2 Résultat financier du budget 2024

Les résultats des travaux d'élaboration du budget 2024 peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats présente des charges de CHF 12 638 millions et des revenus de CHF 12 651 millions, soit un excédent de revenus (résultat total du compte de résultats) de CHF 13 millions.
- L'investissement net (avec les financements spéciaux) est de CHF 536 millions, et l'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux), de CHF 510 millions. Vu le niveau des investissements, le budget 2024 prévoit de dissoudre des Fonds à concurrence de CHF 60 millions pour financer les besoins accrus.
- Le solde de financement est négatif de CHF 182 millions. L'endettement augmente donc de CHF 182 millions en 2024.
- Le Conseil-exécutif a décidé de ne pas inscrire de part au bénéfice de la BNS au budget 2024, vu la perte historique qu'a enregistrée la banque sur 2022 et la perte au bilan qui en a résulté.
- Le budget 2024 prévoit des versements compensatoires de CHF 1 302 millions au titre de la péréquation financière nationale (RPT), ce qui représente un supplément de revenus de CHF 225 millions par rapport à 2023.
- Le budget 2024 prévoit une baisse de 2 dixièmes de la quotité d'impôt servant à fixer les impôts des personnes morales, autrement dit CHF 40 millions de revenus en moins.
- Du fait de la progression du renchérissement, le Conseil-exécutif a augmenté les ressources disponibles pour l'évolution des traitements à 3,3 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et 3,5 pour le corps enseignant, contre 1,5 pour cent auparavant (soit 0,7% de moyens ordinaires budgétés et 0,8% de gains de rotation).
- Par rapport aux chiffres du précédent PIMF pour l'année 2024, les charges financières inscrites au budget 2024 augmentent dans plusieurs domaines (p. ex. les soins de santé ou la formation) mais diminuent dans d'autres (p. ex. pour les réductions de primes ou les prestations complémentaires).
- Comme les années précédentes, le résultat de la planification a été corrigé avant finalisation du budget cantonal, afin de réduire les écarts entre celui-ci et le résultat de l'exercice ; cette correction représente CHF 136 millions.

Plateforme de visualisation des finances

Les résultats de la planification du budget et du PIMF ainsi que du rapport de gestion sont publiés sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne (www.finanzviz.apps.be.ch). Cette plateforme permet d'afficher les résultats à différents niveaux sur une longue période et, par exemple, de comparer les objectifs et les résultats.

1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2025 à 2027

Les résultats des travaux de planification concernant le PIMF 2025 à 2027 peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats dégage tous les ans un excédent de revenus compris entre CHF 380 millions environ (en 2025 et 2027) et CHF 416 millions (en 2026).
- Au PIMF, l'investissement net (financements spéciaux compris) se situe entre CHF 670 millions (en 2027) et CHF 730 millions (en 2026). Pour financer les besoins accrus d'investissement, CHF 225 millions provenant de la dissolution de Fonds sont inscrits au PIMF en 2025 et le reste des avoirs sur ces Fonds, à savoir CHF 145 millions, en 2026.
- Un solde de financement positif et une réduction de la dette oscillant entre CHF 36 millions en 2025 et CHF 117 millions en 2027 sont également prévus au PIMF.
- Une part au bénéfice de la BNS à hauteur de quelque CHF 160 millions est inscrite chaque année au PIMF.
- À partir de 2025, le PIMF table sur une poursuite de l'augmentation des paiements compensatoires au titre de la RPT, qui atteignent quelque CHF 1,5 milliard en 2027.
- Outre la baisse de la quotité applicable pour l'imposition des personnes morales prise en compte à partir du 1^{er} janvier 2024, le PIMF prévoit aussi une baisse de 0,5 dixième de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques, ce qui correspond à CHF 79 millions de revenus en moins par an.
- Les mesures salariales inscrites au PIMF représentent au total 1,8 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et 2,0 pour cent pour le corps enseignant.
- Par rapport à la précédente planification, le PIMF comprend aussi des charges supplémentaires dans divers domaines, notamment ceux de la santé et de la formation. Le renforcement des mesures salariales prévu au budget pèse également sur le PIMF. Comme dans le budget, les besoins sont en baisse notamment en ce qui concerne les réductions de primes et les prestations complémentaires.

1.4 Respect des freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)

Le peuple bernois a approuvé une optimisation des freins à l'endettement en adoptant le 18 juin 2023 une modification de la Constitution cantonale qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Ces nouvelles dispositions instaurent, pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, une optique pluriannuelle incluant les comptes des années précédentes, alors que ce frein ne permettait jusqu'à présent que de compenser d'éventuels futurs déficits de financement. L'objectif de cette révision est de garantir la

couverture des besoins d'investissement qui se profilent, tout en respectant les freins à l'endettement.

Une légère modification est également apportée au frein à l'endettement appliqué au compte de résultats : jusqu'à présent, un budget déficitaire devait être approuvé par au moins trois cinquièmes des membres du Grand Conseil (96 voix). Désormais, il sera possible de présenter un budget déficitaire pour autant qu'il soit couvert par un excédent au bilan, ce qui s'applique déjà pour le rapport de gestion. Il suffirait alors de la majorité simple pour qu'il soit adopté par le Grand Conseil.

1.4.1 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

La modification de l'article 101a, alinéa 5 de de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) sur le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats ne change rien au fait que les gains comptables et les rectifications de valeurs des immobilisations financières ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ils sont retranchés du solde du compte de résultats dans les chiffres exposés ci-après. La planification actuelle contient des gains comptables et des rectifications de valeurs d'immobilisations financières à hauteur de CHF 0,5 million par an. Le résultat déterminant du compte de résultats évolue ainsi assez peu (cf. tableau ci-dessous).

Après élimination des gains comptables, le budget et le PIMF respectent les dispositions constitutionnelles de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats (art. 101a ConstC).

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

en millions CHF	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Résultat total du compte de résultats	13	377	416	381
Élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations financières conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	1	1	1	1
Résultat total du compte de résultats selon l'article 101a, alinéa 5 ConstC	13	376	416	380

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

1.4.2 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

En ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, la modification de l'article constitutionnel (art. 101b, al. 2 ConstC) prévoit ceci : « si le degré d'autofinancement de l'investissement net inscrit dans le budget est inférieur à 100 pour cent, il doit être compensé dans le plan intégré mission-financement, dans la mesure où il n'est pas couvert par des excédents de financement des cinq années précédant l'exercice du budget. » Autre disposition pertinente : l'article 101b, alinéa 5 ConstC précise qu'un solde de financement négatif doit être compensé uniquement lorsque la quote-part de l'endettement net (rapport de la dette nette I au produit intérieur brut cantonal) est supérieure à 6 pour cent à la fin de l'année civile qui précède. La quote-part de l'endettement net était de 6,7 pour cent le 31 décembre 2022 : il faut donc compenser le solde de financement négatif du budget 2024 (cf. aussi l'annexe Indicateurs financiers/chap. 8).

Le tableau ci-après indique les soldes de financement des exercices 2019 à 2022, des budgets 2023 et 2024 et du PIMF 2025 à 2027. Les cinq années précédant le budget 2024 (2019 à 2023) dégagent un excédent de financement de CHF 330 millions, soit un montant supérieur à celui de l'insuffisance de financement de CHF 182 millions prévue au budget 2024. Celle-ci est ainsi déjà compensée par les excédents des cinq années précédentes.

Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

	Compte				Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde de financement	249	-20	-115	327	-111	-182	36	68	117
Solde de financement des 5 années précédentes + BU/PIMF	330					39			
Solde de financement période 2019 à 2027	370								

– = nouvel endettement/insuffisance de financement

+ = réduction de la dette/excédent de financement

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

En ce qui concerne le déficit de financement de CHF 111 millions figurant au budget 2023, il faut savoir que CHF 322 millions ont été inscrits dans ce budget au titre de part au bénéfice de la BNS. Or du fait de la perte que celle-ci a enregistrée en 2022, elle n'a pas pu verser de bénéfice à la Confédération et aux cantons : le résultat comptable du canton de Berne sera donc inférieur aux prévisions budgétaires. Néanmoins, si l'on table sur un solde de financement négatif de CHF 433 millions en 2023 (CHF 111 mio + CHF 322 mio), le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements pourra toujours être respecté, même si l'excédent de financement ne sera plus que de CHF 8 millions dans ce cas sur la période de 2019 à 2023. Le déficit de financement inscrit au budget 2024 peut toutefois être compensé dans le PIMF 2025 à 2027, d'où une réduction de CHF 39 millions de la dette sur la période de planification de 2024 à 2027.

Compte tenu des informations disponibles jusqu'à présent, les résultats de l'exercice 2023 ne devraient pas se dégrader du montant total de la part au bénéfice de la BNS qui avait été budgétée.

1.5 Évolution de la politique financière depuis août 2022

Les principaux éléments d'évolution de la situation financière ainsi que les arrêtés du Conseil-exécutif et du Grand Conseil édictés depuis août 2022 sont présentés ci-après :

- Le Conseil-exécutif avait informé l'opinion publique des résultats de la planification du budget 2023 et du plan intégré mission-financement 2024 à 2026 le 25 août 2022. À cette date, le budget présentait un excédent de CHF 114 millions au compte de résultats et un solde de financement positif de CHF 50 millions. Le PIMF 2024 à 2026 tablait sur des excédents encore plus importants. Mais ces chiffres comprenaient une part d'environ CHF 480 millions au bénéfice de la BNS (analogue à celle reçue les deux années précédentes). Le Conseil-exécutif avait arrêté ses décisions à ce sujet dans le cadre de plusieurs séances de réflexion sur la politique financière, en mai et début juin 2022. Le 29 juillet de cette même année, la BNS avait rendu public son résultat du 1^{er} semestre 2022, à savoir une perte de CHF 95 milliards. Cette perte considérable faisait peser sur le résultat de la planification le risque d'une diminution de la part au bénéfice de la BNS, voire d'une absence totale de part.

- Le 31 octobre 2022, la BNS avait fait connaître son résultat du 3^e trimestre. Son déficit cumulé avait encore augmenté, atteignant CHF 142 milliards au terme des 9 premiers mois de l'année. Dès lors, il était de moins en moins probable que la part cantonale au bénéfice de la BNS au titre de son exercice 2022 soit à la hauteur du montant budgété. Selon toute vraisemblance, elle allait même être nulle. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif avait pris fin novembre la décision de principe de prévoir pour 2023 une exécution restrictive du budget assortie d'une discipline particulièrement rigoureuse en matière de dépenses, pour le cas où la part cantonale au bénéfice de la BNS serait nulle ou nettement inférieure au montant budgété.

- Lors de sa session d'hiver de 2022, le Grand Conseil avait adopté le budget 2023 par 105 voix contre 50 (et 1 abstention), et le PIMF 2024 à 2026 par 105 voix contre 51 (aucune abstention). En ce qui concerne la part au bénéfice de la BNS, il avait décidé de réduire les prévisions de revenus correspondants dans le budget 2023, pour les faire passer d'environ CHF 480 à 320 millions. Le compte de résultats du budget 2023 affichait dès lors un solde nul.

- Le 9 janvier 2023, la BNS a communiqué son résultat provisoire pour 2022 : une perte de CHF 132 milliards. Il était dès lors clair qu'elle n'aurait pas de bénéfice à verser à la Confédération ni aux cantons en 2023. On devait donc tabler sur un fort excédent de charges et sur une augmentation importante de l'endettement pour l'exercice 2023 avec, à la clé, l'obligation de compenser le découvert les années suivantes conformément aux dispositions constitutionnelles des freins à l'endettement. Le Conseil-exécutif avait par conséquent ordonné une exécution restrictive du budget 2023 conformément à sa décision de principe, chargeant les Directions et la Chancellerie d'État de prendre des mesures de rigueur visant en particulier à réduire leurs charges de biens, services et marchandises.

- Le 28 mars 2023, le Conseil-exécutif a présenté le résultat des comptes annuels de 2022, dont il s'est déclaré très satisfait. Il présentait en effet un excédent de revenus de CHF 358 millions et un excédent de financement de CHF 327 millions, alors que les prévisions budgétaires tablaient sur un déficit de CHF 88 millions et une insuffisance de financement de CHF 156 millions. Ce bon résultat permettait de compenser l'intégralité du déficit de 2021 conformément aux dispositions constitutionnelles. En même temps, le canton affichait de nouveau un bilan excédentaire (CHF 86 mio) pour la première fois depuis le début des années nonante, ce qui lui a permis de réduire sa dette de près de CHF 1 milliard. Cette amélioration par rapport au budget ré-

sultait principalement de l'augmentation des rentrées fiscales ainsi que d'une diminution des charges de biens, services et marchandises et des subventions cantonales. De plus, l'évolution favorable de la pandémie de Covid avait entraîné une diminution des charges par rapport aux montants budgétés pour 2022.

- Le 18 juin 2023, le peuple bernois a adopté une révision de la Constitution cantonale optimisant les freins à l'endettement (cf. chap. 1.4).
- En mai et début juin 2023, le Conseil-exécutif a organisé plusieurs séances de réflexion sur la politique financière, qui ont débouché sur de nombreuses décisions concernant l'élaboration du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027 (cf. compte rendu circonstancié au chap. 2).

1.6 Conclusion de politique financière et appréciation des résultats de la planification

Le Conseil-exécutif dresse ci-après un bilan des résultats des travaux de planification visant l'établissement du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027 et en donne une appréciation.

1.6.1 Détérioration de la situation initiale de politique financière par rapport à la précédente planification

Les conditions de la politique financière se sont globalement dégradées par rapport à ce qu'elles étaient initialement l'an dernier, une évolution qui s'explique principalement par les cinq facteurs suivants :

1. Jusqu'en 2022, la Confédération et les cantons avaient toujours pu compter sur une distribution de bénéfice de la BNS (avec une seule exception en 2014). Mais après la perte historique de CHF 132 milliards enregistrée en 2022, la Banque n'a pas pu effectuer de versement en 2023. Et il est peu probable qu'elle puisse le faire à l'issue de cet exercice. Cette situation change la donne de politique financière pour les années 2023 et 2024.
2. Après plusieurs années de croissance modérée, voire de baisse, l'inflation augmente assez fortement depuis 2022, ce qui pose un nouveau défi budgétaire, en particulier dans les domaines du personnel, de l'aide sociale et du bâtiment. Les charges progressent de plus sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt indirectement liée au renchérissement et qui résulte de la politique monétaire restrictive des banques nationales.
3. On constate une nouvelle augmentation des besoins d'investissement par rapport à la précédente planification. Elle concerne différents domaines, notamment le bâtiment et les travaux publics, les transports publics, la culture et les projets informatiques.
4. Les paiements compensatoires au titre de la RPT présentent en revanche une évolution favorable. Après avoir diminué dans les années 2017 à 2021 et en 2022, ils progressent de nouveau depuis 2023. À l'horizon de planification 2024 à 2027, ils s'établissent selon les prévisions entre quelque CHF 1,3 milliard (en 2024) et environ CHF 1,5 milliard.

5. On constate également une évolution positive en ce qui concerne les recettes fiscales, en particulier dans le PIMF 2025 à 2027. Par rapport à la précédente planification, c'est surtout l'augmentation prévue du produit de l'impôt sur les personnes morales et de l'impôt sur les gains immobiliers qui pèse dans la balance.

Comme lors de précédents processus de planification, certaines évolutions (p. ex. santé publique et éducation) viennent grever les finances cantonales, tandis que d'autres se traduisent par de nombreuses améliorations par rapport à la précédente planification : par exemple en ce qui concerne les réductions des primes et les prestations complémentaires. Par ailleurs, les ressources précédemment prévues pour maîtriser la pandémie de Covid n'ont plus été nécessaires dans la présente planification. Enfin, il faut noter que la dissolution de Fonds dans le but de financer les besoins d'investissement supplémentaires améliore considérablement le solde du compte de résultats des exercices 2024 à 2026.

1.6.2 Résultat conforme au frein à l'endettement grâce à une planification restrictive

Au vu de la détérioration de la situation par rapport à celle qui avait présidé à la précédente planification, le Conseil-exécutif a opté pour une planification restrictive, rejetant, lorsqu'il en avait la latitude, une grande partie des besoins supplémentaires présentés par les Directions et la Chancellerie d'État. En outre, il n'a parfois pas entièrement pris en compte d'autres besoins supplémentaires (liés p. ex. à l'évolution démographique) que les Directions avaient annoncé dans le cadre de la planification. Pour ce qui concerne l'exercice budgétaire 2024, il a de plus chargé les Directions et la Chancellerie d'État de réduire en particulier leurs charges de biens et services par rapport à la précédente budgétisation.

Grâce à ces décisions, le Conseil-exécutif parvient à présenter au Grand Conseil une planification dans laquelle le compte de résultats dégage chaque année des excédents de revenus au compte de résultats, et ce bien qu'il ait renoncé à inscrire une distribution de bénéfice de la BNS au budget 2024. Le solde de financement négatif de près de CHF 180 millions que présente ce budget résulte en particulier de cette mesure. Mais il retrouve des valeurs positives dans le PIMF 2025 à 2027.

Le résultat de la présente planification respecte ainsi les dispositions constitutionnelles de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements.

1.6.3 Politique fiscale : baisse de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes morales à partir de 2024

Le Conseil-exécutif estime qu'il est toujours aussi important d'agir sur la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales. Il reste donc déterminé à réduire la pression fiscale dans le canton de Berne, comme il l'a d'ailleurs souligné dans le programme gouvernemental de la législature 2023 à 2026.

Malgré la dégradation globale des conditions initiales de politique financière, le Conseil-exécutif est parvenu à maintenir dans le budget 2024 la baisse de 2,0 dixièmes de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes morales, qui était déjà prévue l'an dernier dans le PIMF. Il juge toujours urgent en effet d'alléger la charge fiscale pesant sur les personnes morales.

Par contre, l'abaissement de 0,5 dixième de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques, qui était prévue à partir de 2024, a dû être reporté d'un an en raison de la détérioration de la situation financière initiale par rapport au précédent PIMF. Comme ce report résulte principalement du fait que le budget ne prévoit pas de distribution de bénéfice de la BNS, le Conseil-exécutif a élaboré une planification alternative pour 2024. Pour le cas où le canton de Berne recevrait une part au bénéfice de la BNS approchant au moins CHF 160 millions, il propose au Grand Conseil un abaissement rétroactif au 1^{er} janvier 2024 de la quotité applicable à l'imposition des personnes physiques (cf. encadré ci-dessous et chap. 2.11).

Lors de l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028, le Conseil-exécutif examinera l'opportunité de réduire encore les quotités d'impôt après réactualisation de la situation financière.

1.6.4 Politique du personnel : le Conseil-exécutif tient dûment compte du renchérissement

Comme en 2022, le renchérissement reste significatif en 2023. Pour la progression des traitements du personnel cantonal et du corps enseignant, le Conseil-exécutif inscrit respectivement 3,3% et 3,5% de la masse salariale au budget 2024, tenant ainsi dûment compte de l'inflation en 2022 et 2023. Ces chiffres comprennent une compensation du renchérissement à hauteur de 2%, plus une progression individuelle des traitements de 1,3% pour le personnel cantonal et de 1,5% pour les membres du corps enseignant (dont 0,8% financé par des gains de rotation qui ne sont pas inscrits au budget). Ces diverses mesures tiennent compte du fait que, selon les observations les plus récentes, il suffit d'affecter 1,3% de la masse salariale à la progression individuelle des traitements du personnel cantonal pour atteindre l'objectif auquel doit répondre le système de rémunération.

En affectant 3,3% de la masse salariale en faveur du personnel cantonal et 3,5% au corps enseignant pour 2024, le Conseil-exécutif répond aux revendications des associations de personnel, qui réclamaient un total de 4,5% dans une pétition.

Les ressources prévues cette même année pour le personnel des entreprises subventionnées de la DSSI et de l'INC se montent à 2,7% de la masse salariale, sans compter les gains de rotation que ces entreprises pourraient dégager.

Le PIMF 2025 à 2027 prévoit d'affecter chaque année respectivement 1,8% et 2% de la masse salariale aux mesures en faveur du personnel cantonal et du corps enseignant. Cela comprend une compensation du renchérissement à hauteur de 0,5%, car le Conseil-exécutif tient compte du fait que l'inflation continuera certainement d'augmenter après 2023.

Le Conseil-exécutif a par ailleurs décidé d'harmoniser le nombre de jours de vacances du personnel cantonal dans toutes les classes de traitement à partir de 2024. Les agents et agentes des classes de traitement 1 à 18 bénéficieront ainsi à l'avenir cinq ans plus tôt de trois, puis cinq jours de vacances supplémentaires. Cette mesure permet de supprimer une inégalité de traitement, qui n'est politiquement plus défendable aujourd'hui.

1.6.5 Politique d'investissement : augmentation persistante des besoins d'investissement malgré leur priorisation dans le domaine du bâtiment

Il y a deux ans, le Grand Conseil et le Conseil-exécutif ont décidé de hiérarchiser les investissements dans le domaine du bâtiment, afin que le nouvel endettement destiné à couvrir les besoins d'investissement ne dépasse pas les CHF 500 millions sur les dix années suivantes (2022-2031).

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027, le Conseil-exécutif a procédé à une nouvelle hiérarchisation de ces investissements, vu que les besoins annoncés étaient nettement supérieurs aux consignes fixées à l'issue de la priorisation de 2021. Cela a certes permis de réduire les besoins annoncés, mais il ne sera pas possible pour autant de respecter le plafond de CHF 500 millions fixé après l'actualisation du plan d'investissement intégré 2024-2033. Cela s'explique du fait de la hausse des besoins d'investissement dans le bâtiment mais aussi dans d'autres secteurs : travaux publics, transports publics, culture et informatique. Le Conseil-exécutif a par conséquent décidé, dans la perspective de l'élaboration du budget 2025 et PIMF 2026 à 2028, de hiérarchiser les besoins d'investissement dans tous les domaines.

1.6.6 Évolution du renchérissement et incertitudes concernant la distribution de bénéfice de la BNS : deux risques majeurs

Comme toujours, des incertitudes et des risques pèsent sur le budget et le PIMF. Une inflation plus élevée que les prévisions actuelles ralentirait davantage la conjoncture économique. Le risque de pénurie énergétique pendant l'hiver à venir demeure, ce qui pourrait entraîner une nette récession, qui se traduirait en particulier par une baisse des recettes fiscales. En outre, la situation géopolitique et les répercussions du conflit en Ukraine, qui restent à ce jour imprévisibles, font aussi peser des risques sur la planification financière. Par ailleurs, l'adoption de l'« initiative d'allègement des primes » ou de son contre-projet entraînerait une lourde charge financière à partir de 2025 au plus tôt.

En ce qui concerne la distribution de bénéfice de la BNS, il n'est pas exclu que le canton touche en 2024 des revenus non budgétés - comme le prévoit la planification alternative. Si l'on peut en effet tabler sur le fait que la Banque versera à nouveau une part de son bénéfice à la Confédération et aux cantons à moyen terme, il n'est pas possible pour l'instant de dire à partir de quel exercice. Il existe donc un risque que les revenus inscrits à ce titre au PIMF 2025 à 2027 (CHF 160 mio chaque année) ne soient pas aussi élevés dans les faits. Le PIMF affiche chaque année un fort excédent de revenus au compte de résultats, sachant que la dissolution des Fonds en vue de financer les besoins accrus d'investissement y contribue largement en 2025 et 2026. De plus, en l'absence de distribution de bénéfice de la BNS, le PIMF présenterait un solde de financement négatif. L'équilibre des finances publiques bernoises serait ainsi compromis. Inversement, il n'est pas exclu que les revenus se révèlent plus élevés que prévu selon l'évolution des résultats de la BNS.

1.6.7 Planification alternative pour le cas où la BNS verserait une part de son bénéfice

La BNS a enregistré une perte historique de CHF 132 milliards en 2022. Il faudrait donc qu'elle dégage un résultat positif de quelque CHF 50 milliards en 2023 pour verser une part de bénéfice au titre de cette année-là, ce qui semblait peu probable lorsque le Conseil-exécutif a examiné le budget en mai/juin 2023. Dans ces conditions, il a décidé de ne pas inscrire de part au bénéfice de la BNS au budget de 2024.

Pour le cas où le résultat de 2023 de la BNS lui permettrait de verser au moins une « double » part à la Confédération et aux cantons (ce qui représenterait quelque CHF 160 mio de revenus supplémentaires pour le canton sur l'exercice 2024), le Conseil-exécutif soumet une autre planification au Grand Conseil. Celle-ci prévoit les trois mesures suivantes pour l'exercice budgétaire 2024 :

1. Abaissement de 0,5 dixième de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques (équivalant à une diminution des revenus de CHF 79 mio).
2. Augmentation de CHF 5,1 millions des subventions versées aux trois hautes écoles bernoises.
3. Hausse de CHF 2 millions des moyens affectés aux projets informatiques et de numérisation.

1.6.8 Résultat de la planification 2024 à 2027 : satisfaction du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est globalement satisfait des résultats du processus de planification exposés ici. En dépit d'une situation initiale dégradée, il parvient à présenter un résultat de la planification qui respecte les freins à l'endettement.

Il en attribue largement le mérite aux décisions de politique du personnel et de politique fiscale qu'il a adoptées cette année dans le cadre des travaux de planification :

- Politique du personnel : les mesures salariales prévues au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027 tiennent compte du renchérissement et des exigences des associations de personnel qui en découlent. L'harmonisation de la durée des vacances, qui répond à une revendication de longue date des associations de personnel, améliorera les conditions de travail de plus de 2 200 agents et agentes cantonaux.
- Politique fiscale : malgré la détérioration des perspectives financières initiales, le Conseil-exécutif maintient ses efforts en vue de réduire la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales dans le canton de Berne. Il confirme ainsi l'ambition affichée dans son programme gouvernemental de législature : dégager une marge de manœuvre permettant de diminuer la pression fiscale dans le cadre du processus annuel de planification relatif au budget et au PIMF.

Ces décisions du Conseil-exécutif en matière de politique fiscale et de politique du personnel se traduisent respectivement par une baisse des revenus et par une augmentation des dépenses se chiffrant annuellement en centaines de millions. Le Conseil-exécutif juge donc indispensable de continuer d'observer une discipline extrêmement rigoureuse dans la planification des charges, qui de-

vront rester modérées, et d'appliquer une approche restrictive dans l'exécution budgétaire.

L'évolution des nombreux risques en matière de politique financière jouera un rôle déterminant à cet égard. S'ils se concrétisaient, ils pourraient fortement influencer la poursuite de la politique du personnel et de la politique fiscale. Par exemple, il y a tout lieu de penser que les coûts continueront d'augmenter au plan cantonal dans les secteurs d'activité particulièrement liés à l'évolution démographique (en particulier la santé et l'instruction publique). De même, les évolutions au niveau fédéral sur lesquelles le canton n'a pas ou que peu d'influence, notamment la gestion politique de l'initiative visant à alléger les primes, auront des conséquences financières pour les cantons.

Évaluation prospective des finances cantonales

Le Conseil-exécutif a décidé de réaliser, à partir de l'automne 2023, une évaluation des finances cantonales, et plus précisément une analyse comparative en collaboration avec BAK Economics AG (Bâle). Ces travaux se fondent sur l'article 101, alinéa 4 ConstC, aux termes duquel chaque tâche doit être périodiquement contrôlée, afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable. Ils consisteront à analyser les champs d'activité du canton dans le but d'identifier ceux dont la structure des coûts est suspecte et d'en déduire de potentiels domaines d'intervention, afin d'élaborer d'éventuelles mesures d'allégement. Les résultats de ces travaux de grande ampleur devraient être présentés au Conseil-exécutif fin avril 2024.

2 Résultats de la planification

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2022

Le 6 décembre 2022, le Grand Conseil a adopté le budget 2023 par 105 voix contre 50 (1 abstention) et le PIMF 2024 à 2026, par 105 voix contre 51 (aucune abstention).

À cette occasion, il a également adopté plusieurs déclarations de planification en vue de l'élaboration du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027. Voici un résumé des principaux constats et décisions intervenus lors de la session de novembre 2022 :

Différentes déclarations de planification concernent la gestion des postes. Parmi elles, plusieurs demandent l'annulation des créations de postes que le Conseil-exécutif avait inscrites au budget 2023 et au PIMF 2024 à 2026. Le Grand Conseil souhaite que la notion de « poste refinancé » soit redéfinie en la subordonnant la condition que des revenus soient promis ou économiquement garantis de manière contraignante.

Des déclarations de planification relatives au PIMF 2024 à 2026 demandent que les ressources soient augmentées entre 2024 et 2027. Le Grand Conseil a en effet décidé que des moyens supplémentaires par rapport à la précédente planification devaient être budgétés pour les missions suivantes :

- prise en charge psychiatrique des enfants et adolescents (CHF 1,4 mio dans les années 2024 et 2025),
- augmentation des places de formation de l'école supérieure de soins infirmiers (CHF 1,4 mio par an).

Quelques déclarations de planification visent à réduire les revenus et charges budgétés :

- réduction des revenus correspondant à la part au bénéfice de la BNS en 2024 (moins CHF 160 mio pour passer de près de CHF 480 mio à CHF 320 mio),
- réduction des charges liées aux mesures de lutte contre le coronavirus (CHF 5 mio en 2024),
- réduction de la subvention cantonale à la Haute école pédagogique germanophone (HP Bern ; CHF 0,3 mio par an).

Enfin, le Grand Conseil a adopté des déclarations de planification dont les conséquences financières sont nulles ou n'ont pas été chiffrées :

- budgétisation de ressources suffisantes pour le programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique,
- utilisation des structures existantes et non-concurrence entre les postes actuels en matière de lutte contre le dérèglement climatique,
- mesures de lutte contre la pénurie d'enseignants et d'enseignantes (une déclaration de planification demandant simultanément une augmentation des ressources affectées à ces mesures a été rejetée).

Parmi les déclarations de planification rejetées figurent en particulier celles qui exigeaient l'abandon du projet de baisses des quotités d'impôt à partir de 2024.

En résumé, la plupart des déclarations de planification adoptées par le Grand Conseil en vue de l'élaboration du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027 portent sur des créations de postes. Le Grand Conseil a toutefois aussi édicté des consignes pour prendre ponctuellement en compte une augmentation ou une diminution des besoins dans certains domaines d'activité.

À l'issue des débats de 2022 sur le budget 2023, le compte de résultats affichait un excédent de revenus de CHF 0,1 million et le solde de financement était négatif (- CHF 111,2 mio). Le compte de résultats des années 2024 à 2026 (PIMF) dégageait systématiquement d'importants excédents et la dette était significativement réduite sur toute la période, résultat auquel contribuait la dissolution des Fonds servant au financement des besoins accrus d'investissement (représentant entre CHF 75 mio et CHF 171 mio par an). La dette devait diminuer de CHF 625 millions au total entre 2023 à 2026.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2023	2024	2025	2026
Charges	12 550	12 724	12 597	12 642
Revenus	12 550	13 176	13 126	13 197
Solde du compte de résultats	0	452	529	554
Investissement net	471	551	656	627
Solde de financement (- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	-111	235	222	279
Réduction totale de la dette		625		
Réduction annuelle de la dette		156		
Degré d'autofinancement		127 %		
Montant résultant de la dissolution de Fonds de financement des besoins accrus d'investissement et contribuant au résultat de cette planification	0	75	171	143

2.2 Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification

Le Conseil-exécutif a actualisé les bases de la politique financière fin janvier 2023. Il a ainsi pris connaissance des évolutions (améliorations ou détériorations financières) que les Directions, la Chancellerie d'État, les autorités judiciaires et le Ministère public ont constatées par rapport aux chiffres du PIMF 2024 à 2026 approuvés par le Grand Conseil lors de sa session d'hiver 2022.

À cette occasion, il a dû complètement revoir ses estimations quant aux parts au bénéfice de la BNS. La perte historique que celle-ci a accusée en 2022 l'a non seulement empêchée de verser une part de bénéfices à la Confédération et aux cantons en 2023, mais impactera aussi son potentiel de répartition les années suivantes. Il a donc fallu procéder aux travaux de planification sans pouvoir compter sur une part du bénéfice de la BNS, en particulier dans le budget 2024. Pour ce qui concerne le PIMF, le Conseil-exécutif a en revanche estimé que la BNS pourrait à nouveau verser une part de bénéfices à hauteur d'environ CHF 160 millions à partir de 2025.

Du côté des rentrées fiscales des prochaines années, l'estimation s'est révélée difficile au début du processus de planification. Le point positif était que celles de l'exercice 2022 avaient dépassé les prévisions d'environ CHF 150 millions. Mais il a fallu tenir compte du fait que la compensation de la progression à froid à laquelle il faudra procéder à partir de 2024 en raison de l'inflation les fera diminuer.

S'agissant des compensations versées au canton de Berne dans le cadre de la péréquation financière nationale (RPT), les dernières prévisions disponibles (mai 2022) auguraient de leur augmentation. Mais comme les années précédentes à la même époque, rien ne permettait d'exclure que leur chiffrage n'allait pas devoir être réajusté.

Le Conseil-exécutif a actualisé ses estimations en ayant conscience que la poussée inflationniste allait persister (inflation annuelle 2023 estimée à 2,2% par le SECO en décembre 2022). Face à cette tendance, il est apparu, comme pour le budget 2023, que les mesures salariales nécessiteraient l'inscription de ressources supplémentaires au budget 2024, ce qui alourdit les charges.

Les évolutions communiquées par les Directions dans le cadre de l'actualisation du chiffrage ont montré que des charges supplémentaires allaient grever le budget du canton dans divers domaines, en particulier ceux de la couverture en soins de santé, de la formation, des transports publics et des loyers.

En ce qui concerne les besoins d'investissement, la Direction des travaux publics et des transports a transmis au Conseil-exécutif la version actualisée de la planification des projets de construction de bâtiments. Par rapport à celle de l'année précédente, celle-ci faisait état d'une telle augmentation des besoins qu'il n'était plus possible de respecter les consignes définies en 2021 suite à la hiérarchisation de ces projets. Le Conseil-exécutif a donc décidé de revoir cette hiérarchisation.

En résumé, les travaux de planification ont débuté à la perspective que les deux prochaines années allaient être très compliquées compte tenu de l'absence de part au bénéfice de la BNS en 2023

et 2024. Toutefois, les données disponibles à ce moment-là permettaient d'espérer une légère amélioration à compter de 2025.

2.3 Objectifs de politique financière pour le processus de planification 2023

Compte tenu de la situation au début du processus de planification, le Conseil-exécutif s'est fixé, en février 2023, les objectifs et principes suivants pour établir le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027 :

1. Soumettre au Grand Conseil un budget 2024 et un PIMF 2025 à 2027 présentant un compte de résultats équilibré chaque année.
2. Établir le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027 de manière extrêmement restrictive, en excluant toute détérioration par rapport à la précédente planification (PIMF 2024 à 2026), à l'exception de celles contre lesquelles il est impossible d'agir, ainsi que l'emploi de ressources financières entraînant une expansion des prestations et tâches publiques.
3. Réduire en particulier les charges de biens, services et marchandises et les autres charges d'exploitation par rapport à la planification précédente, afin de pallier l'absence de part au bénéfice de la BNS au titre de son exercice 2023.

2.4 Principaux changements par rapport à la précédente planification

Les changements suivants par rapport à la planification précédente, intervenus entre décembre 2022 et août 2023, ont influé de manière déterminante sur les présents résultats du budget 2024 et du plan intégré mission-financement 2025 à 2027. Ils relèvent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs externes sur lesquels il est impossible d'influer au niveau cantonal ainsi que de l'évolution des conditions générales.

(+) = améliorations budgétaires
(-) = détériorations budgétaires

2.4.1 Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)

En 2021, le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale suisse (BNS) ont passé une convention portant sur la répartition du bénéfice de la BNS au titre de ses exercices 2020 à 2025. Cette convention prévoit les modalités de répartition suivantes, selon le bénéfice figurant au bilan de la BNS (correspond à la somme du solde de la réserve pour distributions futures et du résultat annuel) :

Bénéfice figurant au bilan de la BNS	Versement à la Confédération et aux cantons	Part cant. BE (arrondi)
≥ CHF 40 mia	CHF 6 mia (« sextuple » versement)	CHF 480 mio
CHF 30 à 40 mia	CHF 5 mia (« quintuple » versement)	CHF 400 mio
CHF 20 à 30 mia	CHF 4 mia (« quadruple » versement)	CHF 320 mio
CHF 10 à 20 mia	CHF 3 mia (« triple » versement)	CHF 240 mio
< CHF 10 mia	Bénéfice au bilan, mais CHF 2 mia max. (« double » versement)	max. CHF 160 mio
Perte au bilan	Aucune part	---

en millions CHF

Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)

Au titre de chacun de ses exercices 2020 et 2021, la BNS a versé CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons. En vertu de quoi, le canton de Berne a comptabilisé quelque CHF 480 millions de revenus sur 2021 et 2022. La banque ayant enregistré une perte historique de CHF 132 milliards sur 2022, la perte au bilan a avoisiné CHF 39 milliards cette même année. Il lui a donc été impossible de verser quoi que ce soit à la Confédération et aux cantons pour l'exercice 2023.

Pour qu'elle soit à nouveau en capacité de le faire, il lui faut réaliser des bénéfices supérieurs à la perte au bilan (qui lui permettent aussi d'alimenter les provisions pour réserves monétaires). Cela signifie qu'il lui faudrait réaliser un résultat annuel positif d'environ CHF 50 milliards en 2023.

Lors de ses séances de réflexion de politique financière sur le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027, le Conseil-exécutif a pris acte du résultat du premier trimestre 2023 de la BNS, à savoir un bénéfice de CHF 27 milliards. En vertu de quoi il a décidé de ne pas prévoir de part au bénéfice de la BNS dans le budget 2024. Supposant néanmoins que la banque pourra à nouveau verser une partie de ses bénéfices à la Confédération et aux cantons à moyen terme, il a décidé de prévoir un « double » versement, de CHF 160 millions chaque année du PIMF 2025 à 2027.

Or l'ancienne planification tablait sur un « sextuple » versement de CHF 482 millions pour 2024 et des « quadruples » versements de CHF 360 millions pour les années 2025 et 2026 du PIMF. Cela constitue donc une considérable réduction des revenus dans le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027 par rapport à ces chiffres précédents.

Pour le cas où le résultat de 2023 de la BNS lui permettrait au moins de verser une « double » part à la Confédération et aux cantons, le Conseil-exécutif soumet au Grand Conseil une autre planification, prévoyant en particulier une baisse de 0,5 dixième de la quotité d'impôt servant au calcul des impôts des personnes physiques (cf. chap. 2.11).

	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	-482	-162	-162	-162

2.4.2 Mise à jour des prévisions de recettes fiscales

Les prévisions de recettes fiscales ont été actualisées compte tenu de leur montant en 2022, des prévisions de croissance économique et d'autres facteurs (en particulier l'évolution de l'inflation et la projection de la première tranche d'impôt 2023). Concernant la conjoncture économique, les prévisions tablent sur une réduction des risques de pénurie d'énergie. L'inflation augmente de manière relativement forte, entravant ainsi la croissance. Par ailleurs, les salaires n'évolueront probablement pas au même rythme qu'elle.

L'estimation des recettes fiscales actualisée présente les principales différences suivantes par rapport aux prévisions sur lesquelles reposait le PIMF 2024 à 2026 :

- Baisse du produit des impôts sur les personnes physiques se traduisant par un écart d'un montant de quelque CHF 50 millions en 2024 et compris entre CHF 48 millions (2025) et CHF 21 millions (2026) dans le PIMF. En revanche, une augmentation avoisinant CHF 90 millions est prévue au PIMF en 2027. Sur ces baisses de revenus, CHF 70 millions sont imputables à la compensation de la progression à froid à partir de l'année fiscale 2024.
- Concernant les personnes morales, les prévisions actuelles tablent sur une hausse de revenus de CHF 56 à 70 millions par an par rapport à l'ancienne planification.

- Des revenus supplémentaires substantiels sont en outre prévus grâce au produit de l'impôt sur les gains immobiliers (CHF 70 mio par an).
- Les parts à l'impôt fédéral direct devraient enregistrer une croissance positive constante. Il est toutefois possible que celle-ci s'infléchisse sur les années du PIMF en raison de répartitions fiscales intercantionales plus importantes.

La mise à jour des recettes fiscales aboutit globalement à un supplément de revenus compris entre CHF 18 millions (en 2024) et CHF 273 millions (en 2027). Ces montants sont calculés sans tenir compte du report, de 2024 à 2025, de la baisse de 0,5 dixième de la quotité servant à calculer les impôts sur les personnes physiques (cf. chap. 2.4.12 ; pour des détails sur la politique fiscale, cf. aussi chap. 2.5).

Comme d'habitude, des incertitudes et des risques pèsent sur les recettes fiscales budgétées. Une inflation plus élevée que ce que prévoient actuellement les instituts ralentirait davantage la conjoncture économique. Le risque de pénurie énergétique pendant l'hiver à venir demeure, ce qui pourrait entraîner une nette récession. Autre sujet de doute quant à l'évolution à venir : les difficultés d'approvisionnement. Le franc fort et les incertitudes relatives à l'UE posent en outre un défi aux exportations suisses.

La mise à jour des recettes fiscales est une estimation optimiste, située à l'extrémité supérieure de la fourchette. Elle tient compte du fait que le résultat des comptes annuels s'est régulièrement révélé supérieur aux chiffres budgétés ces dernières années.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	18	112	146	273

2.4.3 Mesures salariales

Le PIMF 2024 à 2026 prévoyait d'affecter chaque année 0,7 pour cent de la masse salariale aux mesures d'évolution des traitements.

Au titre des ressources ordinaires affectées à ces mesures, le Conseil-exécutif a inscrit 0,5 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et 0,7 pour cent pour le corps enseignant et les entreprises subventionnées de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) au budget 2024. Avec les gains de rotation - qui ne doivent pas être inscrits au budget - de 0,8 pour cent de la masse salariale, les ressources disponibles pour la progression individuelle des traitements du personnel cantonal et du corps enseignant représentent respectivement 1,3 pour cent et 1,5 pour cent de la masse salariale. À cela s'ajoutent 2 pour cent de la masse salariale inscrits au budget pour compenser l'inflation, qui devrait rester élevée en 2023. Au total, l'enveloppe budgétée pour les mesures salariales au 1^{er} janvier 2024 se chiffre donc à 3,3 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et à 3,5 pour cent pour le corps enseignant. Pour les mesures salariales

du personnel des entreprises subventionnées de la DSSI et de l'INC, elle se monte à 2,7 pour cent de la masse salariale, sans compter les gains de rotation que ces entreprises pourraient dégager.

Les ressources inscrites au PIMF 2025 à 2027 pour la progression individuelle des traitements représentent également 1,3 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et 1,5 pour cent pour le corps enseignant (gains de rotation estimés à 0,8% compris). Étant donné que l'inflation continuera certainement d'augmenter après 2023, le Conseil-exécutif prévoit en outre d'affecter 0,5 pour cent de la masse salariale chaque année pour la compenser. Compte tenu des gains de rotation, les sommes affectées aux mesures salariales dans le PIMF 2025 à 2027 représentent au total 1,8 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal, 2 pour cent pour le corps enseignant et 1,2 pour cent pour les entreprises subventionnées de la DSSI et de l'INC, sans compter les gains de rotation qu'elles pourraient dégager.

La budgétisation de ces mesures salariales entraîne des coûts supplémentaires allant de CHF 82 millions en 2024 à CHF 166 millions en 2027.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Mesures salariales	-82	-100	-117	-166

2.4.4 Mise à jour des prévisions concernant les versements au titre de la péréquation financière fédérale

Les compensations versées dans le cadre de la péréquation financière fédérale n'ont cessé de régresser de 2017 à 2021, une tendance qui s'est confirmée en 2022. Cela s'explique principalement par la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière suite au troisième rapport sur son efficacité, et par la croissance du potentiel de ressources du canton de Berne. Une partie des baisses de revenus s'explique par ailleurs par « l'effet ponctuel » remontant à l'année de calcul 2017, qui se répercute sur les prestations compensatoires des années 2021 à 2023. Cet effet s'est traduit par une augmentation du potentiel de ressources du canton de Berne, alors

que les bénéfices des sociétés pris en compte pour la péréquation financière n'étaient pas imposables selon les dispositions légales alors en vigueur. En conséquence, les prestations compensatoires ont diminué de près de CHF 100 millions en 2021 et de quelque CHF 70 millions en 2022 et 2023.

Conformément aux prévisions, le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027 tablent sur un recul du potentiel de ressources du canton de Berne. Selon les estimations, l'indice des ressources, qui était encore de 80 points en 2021, passera ainsi à 73,7 points en 2027. Cette évolution, et le fait que l'« effet ponctuel » n'aura plus de répercussion à partir de 2024, se traduiront par une reprise à la hausse des versements au titre de la péréquation financière fédérale à partir de 2024, alors qu'ils ont été relativement faibles en 2021 et

2022. Cette tendance s'explique principalement par le fait que la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) commencera progressivement à produire ses effets à partir de 2024.

Le récapitulatif des prestations compensatoires et du potentiel de ressources du canton de Berne ci-dessous illustre cette évolution :

Année	Prestations compensatoires (en millions CHF)	Indice des ressources (points)
2017	1 287.3	74.3
2018	1 272.7	75.2
2019	1 187.0	76.6
2020	1 101.2	77.6
2021	916.3	80.0
2022	935.6	79.5
2023	1 076.6	77.7
2024 (prévision)	1 302.0	75.0
2025 (prévision)	1 383.9	74.2
2026 (prévision)	1 440.4	73.9
2027 (prévision)	1 518.5	73.7

Par rapport à la planification précédente, les prestations compensatoires prévues pour les années 2024 à 2027 représentent des revenus supplémentaires d'un montant compris entre CHF 64 millions (en 2024) et CHF 177 millions (en 2027). Si les prestations compensatoires inscrites au budget ont toujours été fiables, celles qui sont inscrites au PIMF varient parfois de manière importante lors des processus de planification suivants. Dès lors, des inconcues considérables pèsent toujours sur les années du PIMF.

	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF		2025	2026	2027
Mise à jour des prévisions concernant les versements au titre de la péréquation financière fédérale	64	62	98	177

2.4.5 Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers

À l'occasion de sa session de printemps de 2022, le Grand Conseil a adopté la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers. L'objectif de ce texte est d'affecter les ressources non utilisées de ces Fonds - représentant un montant de CHF 430 millions - au financement des besoins d'investissement, qui progresseront fortement ces prochaines années.

Elle instaure le mécanisme suivant pour les prélèvements sur les deux Fonds jusqu'à fin 2030 au plus : si le volume d'investissement de ces prochaines années dépasse les besoins ordinaires annuels, fixés à CHF 450 millions, le surplus est financé en inscrivant des ressources de ces deux Fonds au compte de résultats.

À partir de 2024, l'investissement net budgété dans la présente planification représente des besoins de financement supérieurs à

la limite fixée à CHF 450 millions. Compte tenu des prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d'investissement (pour financer les deux projets de réaménagement du réseau routier « Aarwangen » et « Emmentalwärts »), le Conseil-exécutif a chiffré la somme des prélèvements sur le Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et sur le Fonds d'investissements hospitaliers à CHF 60 millions en 2024, CHF 225 millions en 2025 et CHF 145 millions en 2026.

Le PIMF 2024 à 2026 prévoyait, sur la base de l'investissement net alors budgété, des prélèvements de CHF 75 millions (2024), de CHF 171 millions (2025) et de CHF 143 millions (2026). En conséquence, les charges inscrites au budget 2024 sont de CHF 15 millions supérieures à ce que prévoyait la planification antérieure. Cet écart est de CHF 55 millions pour 2025 et de CHF 2 millions pour 2026. Pour 2027, nouvelle année du PIMF, la détérioration est de CHF 143 millions par rapport à ce prévoyait la planification antérieure pour 2026.

	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF		2025	2026	2027
Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	-15	55	2	-143

2.4.6 Réductions des primes

Dans ce domaine, les besoins diminuent en valeur nette, c.-à-d. compte tenu des contributions fédérales pour les réductions de primes et des ressources employées par le canton de Berne. Ce recul, de quelque CHF 40 millions par an par rapport à la planifica-

tion antérieure, résulte de différents facteurs. D'une part, les revenus disponibles ont augmenté et le nombre de personnes ayant perdu le bénéfice de la réduction est supérieur à la moyenne (p. ex. suite à un départ ou à un décès). D'autre part, les charges de reprise d'actes de défaut de biens ont diminué. Ces évolutions s'expliquent notamment par la pandémie de COVID-19.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Réductions des primes	38	37	39	43

2.4.7 Cotisations aux assurances sociales

Les charges de prestations complémentaires inscrites au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027 tiennent compte de l'effet de la « réforme PC », c.-à-d. de la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC ; RS 831.30), qui diminue les coûts. La possibilité de calculer désormais les prestations complé-

mentaires sur la base de la prime d'assurance-maladie effective - et non plus en se fondant sur une prime moyenne - contribue également à réduire les coûts.

Le recul par rapport à la planification antérieure va ainsi de CHF 38 millions (2024 à 2026) à CHF 28 millions (2027).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Cotisations aux assurances sociales	38	38	38	28

2.4.8 Évolution des besoins d'amortissement

Par rapport à la planification antérieure, l'augmentation des besoins d'amortissement se situe entre CHF 8 millions (2024) et CHF 54 millions (2027). Elle s'explique en particulier par les facteurs suivants :

- La hausse du niveau des investissements dans le secteur du bâtiment accroît aussi les amortissements, d'un montant compris entre CHF 4 millions (2025) et CHF 12 millions (2027).
- Les investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (réaménagement du réseau routier à Aarwangen et projet « Emmentalwärts ») sont amortis durant l'exercice où ils sont prélevés sur le Fonds. Le montant des prélèvements sur ce Fonds prévu en 2027, nouvelle année du PIMF, est de CHF 12,9 millions supérieur à celui de 2026 dans la planification antérieure. Les amortissements sont par conséquent plus élevés en 2027.

- Dans le domaine des transports publics, le besoin d'amortissement augmente d'une part en raison de la modification de la planification des investissements et, d'autre part, de la dissolution de subventions d'investissement des communes inscrites au passif, qui entraîne CHF 2 à 3 millions d'amortissements supplémentaires par an.
- La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration enregistre également une augmentation des amortissements, comprise entre CHF 3 millions (2024) et CHF 10 millions (2027), du fait de l'accroissement du volume des investissements (mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique et du nouveau système de gestion des cas).
- À la Police cantonale aussi, les amortissements sont en hausse, du fait de l'actualisation de la planification des investissements et d'une correction du montant jusque-là budgété trop bas (CHF 2 mio en 2025 à CHF 10 mio en 2027).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Évolution des besoins d'amortissement	-8	-22	-31	-54

2.4.9 Soins aigus somatiques

Voici les principaux facteurs d'augmentation des charges par rapport à la planification antérieure :

- On table sur une hausse des prix de 2 pour cent en 2024, puis sur leur stabilisation à partir de 2025. La croissance de la population et l'évolution de la gravité des cas (indice de casemix) sont également prises en compte. Cette mise à jour révèle des charges supplémentaires dont le montant se situe entre CHF 10 millions (2024) et CHF 16 millions (2027).

- La planification prévoit quelque CHF 5 millions de coûts supplémentaires par an pour les services mobiles de soins palliatifs spécialisés.
- Un montant annuel de CHF 1,5 million est prévu chaque année de la planification pour la formation postgrade en médecine et en pharmacie.
- L'aide financière aux réseaux de soins de base et la garantie du service médical de garde dans les zones sous-desservies ont été revues à la hausse (augmentation allant de CHF 4 mio en 2024 à CHF 8 mio en 2027).

- La planification antérieure prévoyait un montant annuel de CHF 4,5 millions de 2023 à 2025 pour le cofinancement du secteur ambulatoire dans les cliniques pédiatriques. La nouvelle planification en tient aussi compte pour les années 2026 et 2027.

L'augmentation totale des besoins concernant les soins aigus somatiques est comprise entre CHF 21 millions (2024) et CHF 26 millions (2027).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Soins aigus somatiques	-21	-23	-31	-36

2.4.10 Impact de la guerre en Ukraine

Des charges annuelles avoisinant les CHF 55 millions avaient été inscrites à ce titre au budget 2023 et au PIMF pour 2024. Sur ce montant, CHF 48 millions étaient destinés à la formation (CHF 45 mio pour l'école obligatoire et près de CHF 3 mio pour l'enseignement secondaire du 2^e degré et la formation professionnelle) et CHF 7 millions, au domaine de l'asile, pour l'accueil et l'hébergement des personnes fuyant le conflit. La planification précédente ne prévoyait rien pour 2025 et 2026, vu l'incertitude qui planait sur l'évolution de la situation.

Mais dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027, le Conseil-exécutif a pris la décision de principe d'intégrer les éventuelles répercussions financières de la guerre en Ukraine au budget et à la première année du PIMF. Il a en revanche décidé de continuer à ne pas en prévoir pour les deux dernières années du PIMF, vu l'incertitude qui demeure. Suite à l'actualisation des estimations, CHF 25 millions par an ont été inscrits pour la formation au budget 2024 et en 2025 au PIMF. Dans le domaine de l'asile, les coûts sont estimés à CHF 8 millions en 2024 et à CHF 9 millions en 2025. Mais ces nouvelles estimations sont elles aussi très incertaines. Par rapport à la planification précédente, les charges budgétées diminuent ainsi de CHF 22 millions en 2024 et augmentent de CHF 34 millions en 2025.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Impact de la guerre en Ukraine	22	-34	0	0

2.4.11 Troisième âge et long séjour

Les nouvelles versions des instruments BESA et RAI/RUG de détermination des besoins en soins vont de pair avec une augmentation des coûts. Il en va de même du nouveau calcul des coûts normatifs des soins qui, selon la nouvelle jurisprudence, doit se

fonder sur les frais effectifs. Les coûts normatifs actuels sont plutôt faibles en comparaison intercantonale.

Au total, l'augmentation va de CHF 16 millions (2024) à CHF 22 millions (2025/2026).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Troisième âge et long séjour	-16	-21	-22	-22

2.4.12 Modification des mesures fiscales

Dans l'état actuel des travaux de planification, le Conseil-exécutif a prévu d'abaisser les quotités d'impôt de la manière suivante :

- Abaissement de 2 dixièmes de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes morales à partir de 2024 (équivalant à une diminution des revenus de CHF 40 mio). Cette mesure avait été inscrite au PIMF précédent à partir de 2024.

- Abaissement de 0,5 dixième de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques à partir de l'année du PIMF 2025 (équivalant à une diminution des revenus de CHF 79 mio). Cette mesure avait également été inscrite au PIMF précédent à partir de 2024.

Par rapport à la situation budgétaire initiale, l'abaissement de cette quotité, prévu à partir de 2024 jusque-là, a dû être reporté d'un an. Le montant budgété pour 2024 s'améliore ainsi de CHF 79 millions par rapport à la planification précédente. Des informations complémentaires sur la politique fiscale figurent au chapitre 2.5.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Modification des mesures fiscales	79	0	0	0

2.4.13 École obligatoire

Le nombre de naissances est en hausse presque ininterrompue depuis 2014. Cela va de pair avec la croissance du nombre d'élèves, ce qui se traduit par des charges additionnelles dans le domaine de la scolarité obligatoire. Les enfants nés dans les années où le creux de natalité était le plus important (2007 et 2008) termineront leur scolarité obligatoire durant la période de planification. Ceux qui

sont nés dans les années où le taux de natalité était le plus élevé (2014 et 2015) seront alors arrivés en 1^{re} et en 2^e années du degré primaire. Entre 2022 et 2027, on table sur 2 400 élèves et une centaine de classes en plus.

La nouvelle planification intègre par conséquent une augmentation des besoins allant de CHF 12 millions (2024) à CHF 27 millions (2027).

en millions CHF	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
École obligatoire	-12	-15	-19	-22

2.4.14 Dividendes à percevoir

La nouvelle planification prévoit des dividendes à percevoir plus élevés que l'ancienne, cette augmentation étant comprise entre

CHF 16 et 18 millions par an. Celle-ci résulte des meilleurs dividendes attendus de BKW Energie AG et de la Banque cantonale bernoise (BCBE).

en millions CHF	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Dividendes à percevoir	16	17	18	17

2.4.15 Psychiatrie

La nouvelle planification tient compte de la hausse massive des besoins en soins psychiatriques, en particulier à destination des enfants et des adolescents. Il a également fallu revoir à la hausse les montants budgétés pour 2022 et 2023, qui se sont révélés in-

suffisants. Cet écart, de CHF 15 millions par an, comprend également le coût de l'instauration définitive des traitements psychiatriques aigus à domicile (CHF 3,5 mio) et de l'extension de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (CHF 1,4 mio), qui fait suite à une déclaration de planification relative au PIMF 2024 à 2026.

en millions CHF	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Psychiatrie	-15	-15	-15	-15

2.4.16 Degré secondaire II et subventions fédérales pour la formation professionnelle

Depuis l'année scolaire 2021/2022, le nombre d'élèves quittant l'école à partir de la 9^e année scolaire recommence à baisser. Cette évolution accroît les besoins financiers nécessaires à la rétribution des enseignants ainsi qu'à la couverture des charges de biens et

services dans une mesure proportionnelle à l'augmentation du nombre de classes et de leçons dans la formation professionnelle initiale et les écoles moyennes. Le recul des subventions fédérales pour la formation professionnelle aggrave encore la détérioration que cette évolution démographique provoque par rapport à la planification antérieure. Il en résulte au total une augmentation des charges allant de CHF 8 millions (2024) à CHF 19 millions (2027).

en millions CHF	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Degré secondaire II et subventions fédérales pour la formation professionnelle	-8	-10	-13	-19

2.4.17 Aide sociale

Dans le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027, le Conseil-exécutif a en particulier tenu compte des besoins supplémentaires suivants pour l'aide sociale :

- Il a inscrit CHF 5,3 millions de plus (net, c.-à-d. en tenant compte de la compensation des charges) sur chaque année du PIMF pour adapter le forfait pour l'entretien à l'inflation.

- CHF 3 millions supplémentaires par an ont été enregistrés dans la planification actualisée en raison de l'augmentation des primes des caisses d'assurance maladie ainsi que des charges locatives.
- En matière d'accueil extra-familial des enfants, les familles bénéficiant de places d'accueil à prix réduit sont bien plus nombreuses qu'avant l'instauration du système des bons de garde. Ce système a aussi fait augmenter le temps d'accueil moyen par enfant. Les ressources supplémentaires planifiées pour suivre cette évolution se montent à CHF 2 millions par an.

Au total, les charges estimées pour l'aide sociale augmentent de CHF 11 millions par an par rapport à la précédente planification.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Aide sociale	-11	-11	-11	-11

2.4.18 Institutions sociales et assistance

Une fois que la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) sera en vigueur (1^{er} janvier 2024), les besoins individuels de toutes les personnes concernées seront évalués au cas par cas et une garantie de participation subsidiaire aux prestations des autres organismes payeurs leur sera délivrée sur cette base. Après actualisation de la planification, CHF 4,5 millions supplémentaires sont inscrits au PIMF en 2027 pour mettre la LPHand en œuvre. Des besoins supplémentaires sont également prévus dans la planification actualisée pour parer à l'évolution démographique (près de CHF 1 mio en 2024 et jusqu'à CHF 5 mio en 2027).

Étant donné que les forfaits d'infrastructure se substituent aux subventions d'investissement, le budget 2024 table sur des remboursements de subventions d'investissement représentant CHF 75 millions (cf. chap. 2.7.2). En raison de cas de rigueur, le canton va probablement être confronté à des pertes sur créances ; celles-ci sont inscrites au budget 2024 à hauteur de CHF 20 millions.

Au total, les charges supplémentaires s'élèvent à CHF 24 millions dans le budget 2024 ; sur les années du PIMF, elles varient entre CHF 3 millions (2026) et CHF 10 millions (2027).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Institutions sociales et assistance	-24	-5	-3	-10

2.4.19 Actualisation des intérêts passifs et du coût d'acquisition de capitaux

Pour prévenir toute persistance de la poussée inflationniste, la BNS a relevé l'intérêt directeur à plusieurs reprises en 2022, puis au premier semestre 2023. D'autres banques centrales ont procédé à des augmentations comparables. Ces hausses font progresser

les intérêts passifs et le coût d'acquisition de capitaux (cf. aussi chap. 4.2, qui traite des taux d'intérêt à court et à long termes sur lesquels se fonde la planification). Les charges supplémentaires prévues (CHF 10 mio en 2024/2025 et CHF 7 mio en 2026/2027) ont aussi été estimées en tenant compte du fait que la réduction de la dette sera inférieure à ce qui avait été planifié jusqu'ici (cf. chap. 2.10).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Actualisation des intérêts passifs et du coût d'acquisition de capitaux	-10	-10	-7	-7

2.4.20 Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Étant donné qu'il est probable que la BNS ne verse pas de part de bénéfice au titre de son exercice 2023, ce qui altère la planification financière initiale, le Conseil-exécutif a pris des mesures pour réduire les charges au budget 2024 par rapport à la planification

antérieure, en particulier celles de biens et services et autres charges d'exploitation (cf. aussi objectifs du Conseil-exécutif pour le budget 2024 et le PIMF 2025-2027 au chap. 2.3). Les Directions, la Chancellerie d'État et la magistrature ont donc réduit ces charges de CHF 34 millions au total dans leur planification (p. ex. en diminuant les services de tiers, les avis de droit ou les achats de matériel).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	34	0	0	0

2.4.21 Transformation numérique dans le secteur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Fin 2022, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a adopté une nouvelle stratégie de transformation numérique reprenant sur le fond les objectifs fixés par la nouvelle législation sur l'administration numérique (LAN) du canton de Berne. Sur cette base, elle planifie et lance de nouveaux projets d'automatisation des processus, dont le coût est inscrit au budget 2024 et

au PIMF 2025 à 2027. Par ailleurs, les projets de grande envergure qui s'achèvent en 2023 augmentent les frais de fonctionnement à partir de 2024. En outre, la planification tient compte, à partir de 2024, des frais de fonctionnement du nouveau système de gestion des cas (NFFS).

Par rapport à la planification antérieure, on table au total sur des coûts supplémentaires compris entre CHF 5 millions (2024) et CHF 9 millions (2027).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Transformation numérique dans le secteur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	-5	-7	-8	-9

2.4.22 Transports publics (TP)

Dans ce domaine, les charges supplémentaires par rapport à ce qui avait été planifié jusqu'à présent sont les suivantes :

- Le budget 2024 table sur une augmentation de CHF 4 millions des besoins d'indemnisation pour l'offre commandée, car l'estimation actuelle des revenus est inférieure aux prévisions initiales sur la base desquelles a été pris l'arrêté sur l'offre de 2022 à 2025. À cela s'ajoute la progression du coût de l'énergie, du personnel et des matières premières, qui se révèle également supérieure aux hypothèses retenues pour l'arrêté sur l'offre.
- Hausse des subventions à fonds perdus : divers projets de grande envergure seront menés de front entre 2024 et 2027. Les besoins en subventions à fonds perdus sont revus à la hausse

sur cette période tant pour les grands projets liés à « Avenir de la gare de Berne » (gare souterraine RBS et espace d'accueil CFF) que pour le nœud de transports publics d'Ostermundigen. En contrepartie, certaines subventions d'investissement remboursables sous condition et figurant au compte des investissements se révèlent moins élevées. Les besoins supplémentaires sont compris entre CHF 3 millions (2024) et CHF 5 millions (2025).

- On table sur une progression des subventions cantonales au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), par le biais duquel la Confédération finance l'exploitation, l'entretien et le développement de l'infrastructure en question. Budgétées à hauteur de CHF 0,4 million en 2024, elles atteignent près de CHF 3 millions en 2027.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Transports publics	-8	-7	-6	-7

2.4.23 Produit de l'impôt sur les véhicules routiers

Le produit de l'impôt sur les véhicules routiers va considérablement reculer face à la forte croissance du parc de véhicules électriques. En effet, ceux qui sont exclusivement électriques sont fiscalement avantagés : l'impôt est divisé par deux dans leur cas et ils bénéficient d'un bonus de 60 pour cent pendant une période pouvant

aller jusqu'à quatre ans. En 2022, ils représentaient déjà 17,8 pour cent des nouvelles immatriculations, contre 13,3 pour cent en 2021. Cette tendance va se poursuivre, de sorte que le produit de l'impôt sur les véhicules routiers va diminuer. Cette baisse a été chiffrée à CHF 4 millions en 2024 et jusqu'à CHF 10 millions en 2027 par rapport à ce qui avait été planifié jusqu'à présent.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Produit de l'impôt sur les véhicules routiers	-4	-6	-8	-10

2.4.24 Autres changements par rapport à la précédente planification

La présente planification présente de nombreux écarts par rapport à celle qui l'a précédée. Les domaines suivants sont les principaux concernés par une hausse de charges ou une baisse de revenus :

- Exécution judiciaire : les coûts et les revenus évoluent, p. ex. suite à l'augmentation des frais de placement en établissements

externes et des places nécessaires en psychiatrie médico-légale ainsi que dans les établissements externes.

- Justice : actualisation de la planification (cf. chap. 2.8.3).
- Enfance et jeunesse : les écarts s'expliquent en particulier par une nouvelle estimation des indemnités et des remboursements des communes ainsi que par une augmentation des besoins de financement pour de nouvelles prestations.

- Loyers : hausse essentiellement imputable à l'inflation, qui pèse sur les frais de chauffage et les charges locatives.

Au total, les autres changements par rapport à la précédente planification représentent des coûts supplémentaires compris entre CHF 19 millions en 2027 et CHF 27 millions en 2024.

Les besoins reculent suite à la réduction des charges de personnel et de biens et services de la Police cantonale.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2024	2025	2026	2027
Autres changements par rapport à la précédente planification	-27	-26	-25	-19

2.4.25 Récapitulatif des principaux changements

Synthèse des principaux changements par rapport au plan intégré mission-financement 2024 à 2026, que le Grand Conseil avait adopté le 6 décembre 2022 :

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2024	2025	2026	2027
Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	-482	-162	-162	-162
Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	18	112	146	273
Mesures salariales	-82	-100	-117	-166
Mise à jour des prévisions concernant les versements au titre de la péréquation financière fédérale	64	62	98	177
Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	-15	55	2	-143
Réductions des primes	38	37	39	43
Cotisations aux assurances sociales	38	38	38	28
Évolution des besoins d'amortissement	-8	-22	-31	-54
Soins aigus somatiques	-21	-23	-31	-36
Impact de la guerre en Ukraine	22	-34	0	0
Troisième âge et long séjour	-16	-21	-22	-22
Actualisation des mesures fiscales	79	0	0	0
École obligatoire	-12	-15	-19	-22
Dividendes à percevoir	16	17	18	17
Psychiatrie	-15	-15	-15	-15
Degré secondaire II et financement forfaitaire fédéral de la formation professionnelle	-8	-10	-13	-19
Aide sociale	-11	-11	-11	-11
Institutions sociales et assistance	-24	-5	-3	-10
Actualisation des intérêts passifs et du coût d'acquisition de capitaux	-10	-10	-7	-7
Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	34	0	0	0
Transformation numérique dans le domaine de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	-5	-7	-8	-9
Transports publics	-8	-7	-6	-7
Produit de l'impôt sur les véhicules routiers	-4	-6	-8	-10
Autres changements par rapport à la précédente planification	-27	-26	-25	-19
Total des changements au compte de résultats	-439	-152	-138	-173

2.5 Politique fiscale

2.5.1 Situation à l'issue du processus de planification de 2022

Lors du processus de planification de 2022, le Conseil-exécutif avait établi le PIMF en tenant compte, à partir de l'année 2024, d'une baisse de 0,5 dixième de la quotité cantonale servant à calculer les impôts sur les personnes physiques et de 2 dixièmes de celle qui s'applique pour les impôts sur les personnes morales.

Ces mesures avaient été décidées sur la base de la situation financière de l'époque, en considération de la place du canton de Berne dans le classement suisse des fiscalités cantonales. Ce dernier montre qu'il est respectivement nécessaire et urgent d'agir sur la fiscalité des personnes physiques et sur celle des personnes morales.

- Pour ce qui concerne la fiscalité des personnes physiques, le canton de Berne figure dans les derniers du classement dans presque tous les cas de figure.
- S'agissant de celle des personnes morales, il affiche le taux d'imposition marginal des bénéfices le plus élevé de tous les cantons.

Lors du processus de planification de 2022, le Conseil-exécutif avait donc envisagé de baisser les quotités d'impôt en deux temps :

- 1. Baisse des quotités d'impôt applicables en 2024 ; il s'agit de la baisse évoquée plus haut, qui a été inscrite au PIMF à partir de l'année 2024.
- 2. Il s'agit de profiter du processus de planification de 2023 pour examiner l'opportunité d'inscrire de nouvelles baisses des quotités au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027 en fonction de la situation financière actualisée.

Lors de sa session de l'hiver 2022, le Grand Conseil a rejeté les déclarations de planification portant sur le PIMF 2024 à 2026 qui, au vu de l'évolution financière (part nulle ou bien moindre au bénéfice de la BNS), réclamaient l'abandon des baisses de quotité prévues à partir de 2024. En rejetant cette déclaration de planification, le Grand Conseil a signifié sa détermination à abaisser les quotités d'impôt.

2.5.2 Mesures fiscales inscrites au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027

Le Conseil-exécutif estime qu'il est toujours aussi important d'agir sur la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales. Autrement dit, il est toujours déterminé à la réduire.

Il souligne d'ailleurs cette nécessité dans le programme gouvernemental de la législature 2023 à 2026, en se fixant l'objectif de renforcer l'attrait du canton de Berne en tant que pôle d'innovation et d'investissement (objectif 1). Il entend dégager de la marge financière lors de chaque processus de planification annuel et l'utiliser pour renforcer le dynamisme économique du canton en baissant la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales.

Compte tenu de l'évolution de la situation financière, marquée par la probable absence de part bénéfice de la BNS au titre de son exercice 2023, par une augmentation considérable des besoins

dans divers domaines et surtout par la poussée inflationniste, le Conseil-exécutif a toutefois dû réévaluer les baisses de quotités prévues à partir de 2024. Au terme de cette analyse, il est parvenu à la conclusion que les mesures prévues jusque-là à partir de 2024 ne pouvaient pas toutes être mises en œuvre. Il propose donc au Grand Conseil de baisser quand même la quotité servant à calculer les impôts sur les personnes morales à partir de 2024, car cette mesure est urgente. En revanche, il suggère de ne mettre en œuvre le projet de baisse de la quotité servant à calculer les impôts sur les personnes physiques qu'à partir de 2025. Les mesures fiscales prises en compte dans le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027 sont donc les suivantes :

Domaine	Mesure	Recul des rentrées fiscales au budget 2024	Recul des rentrées fiscales au PIMF à partir de 2025
Personnes morales	Baisse de 2 dixièmes de la quotité d'impôt (passant de 2,82 à 2,62)	CHF 40 mio	CHF 40 mio
Personnes physiques	Baisse de 0,5 dixième de la quotité d'impôt (passant de 3,025 à 2,975)	.	CHF 79 mio
Total		CHF 40 mio	CHF 119 mio

En outre, d'autres revenus sont diminués dans le budget 2024 et dans le PIMF 2025 à 2027 pour tenir compte de la progression à froid, qui sera compensée à partir de l'année fiscale 2024.

2.5.3 Autre planification 2024

Comme exposé plus en détail au chapitre 2.11, le Conseil-exécutif propose une autre planification au Grand Conseil, pour le cas où la BNS verserait au moins une « double » part de bénéfice à la Confédération et aux cantons au titre de son exercice 2023 (ce qui représenterait environ CHF 160 mio de revenus pour le canton de Berne en 2024).

Baisser dès 2024 la quotité servant à calculer les impôts sur les personnes physiques est au cœur de cette autre planification, puisque cette mesure a été principalement reportée en raison de l'absence probable de part au bénéfice de la BNS au titre de son exercice 2023. Sur les CHF 160 millions de revenus que représenterait la part au bénéfice de la BNS, CHF 79 millions seraient consacrés à cette mesure.

2.5.4 Opportunité de continuer à réduire les quotités d'impôt lors des prochains processus de planification

Pour répondre à l'objectif fixé dans le programme gouvernemental de la législature 2023 à 2026 et pour mettre en œuvre la seconde étape de la baisse de quotité envisagée lors du processus de planification de 2022, le Conseil-exécutif examinera l'opportunité de réduire encore les quotités d'impôt lors du processus de planification de 2024, après réactualisation de la situation financière.

2.5.5 Autres points importants de politique fiscale des prochaines années

- D'après l'étude du 22 juillet 2022 de la société BSS Volkswirtschaftliche Beratung SA, l'impôt complémentaire mis en place dans le cadre de l'imposition minimale de l'OCDE dégagera quelque CHF 43,3 millions de revenus dans le canton de Berne (dont 25% pour la Confédération). Les communes doivent en recevoir une juste proportion, qui se montera vraisemblablement à un tiers. Toutefois, ces revenus ne seront pas encaissés dès 2024, mais a priori au plus tôt en 2026 (en raison du processus de taxation). Par voie de conséquence, il faudra attendre 2027 avant de recevoir les revenus supplémentaires à escompter au titre de la RPT suite à l'imposition minimale décidée par l'OCDE.
- Selon le projet d'actualisation de la stratégie fiscale pour les années 2023 et suivantes, la fiscalité doit encore être abaissée dans les années qui viennent, en privilégiant une baisse générale par le biais de la quotité d'impôt cantonale. Le gouvernement prévoit de présenter ce rapport actualisé au Grand Conseil à la fin de l'année 2023. Les décisions correspondantes sont donc attendues pour le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028.
- Il est prévu d'instaurer un nouveau système d'évaluation officielle (« NewEO ») dans le cadre d'une révision de la loi sur les impôts, qui prendrait effet en 2027. Selon le calendrier, les nouvelles valeurs officielles établies selon « NewEO » compte tenu de l'évolution du marché immobilier depuis la dernière évaluation générale (2020) doivent être avoir été fixées sur l'ensemble du territoire cantonal au plus tard en 2029, à l'occasion d'une nouvelle Évaluation générale réalisée avec le nouveau système.
- La révision 2027 de la loi sur les impôts doit également automatiser la compensation annuelle de la progression à froid par le Conseil-exécutif pour remplacer l'actuelle méthode de compensation par décret.

2.6 Politique du personnel

2.6.1 Mesures salariales 2024 à 2027

Mesures salariales au budget 2024

Au titre des moyens ordinaires à affecter aux mesures salariales de 2024, le Conseil-exécutif a budgété 0,5 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal ainsi que 0,7 pour cent pour le corps enseignant et les entreprises subventionnées de la Direction de la santé publique, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), conformément à l'objectif politique visant à prévoir chaque année suffisamment de ressources pour la progression individuelle des traitements. Avec les gains de rotation, 0,8 pour cent de la masse salariale, les ressources disponibles pour la progression des traitements du personnel cantonal et du corps enseignant représentent respectivement 1,3 pour cent et 1,5 pour cent de la masse salariale. Les observations les plus récentes montrent qu'affecter 1,3 pour cent de la masse salariale à la progression individuelle des traitements du personnel cantonal suffit à atteindre l'objectif auquel doit répondre le système de rémunération. En outre, le Conseil-exécutif a inscrit au budget un montant supplémentaire équivalent à 2 pour cent de la masse salariale pour compenser l'inflation de 2022 et 2023. Au total, l'enveloppe budgétée pour les mesures salariales au 1^{er} janvier 2024 se chiffre donc à 3,3 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et à 3,5 pour cent pour le corps enseignant. Les ressources disponibles pour les mesures salariales du personnel des entreprises subventionnées de la DSSI et de l'INC équivalent à 2,7 pour cent de la masse salariale, sans compter les gains de rotation qu'elles pourraient dégager.

Les associations de personnel ont déposé une pétition réclamant qu'un total de 4,5 pour cent de la masse salariale soit affecté aux mesures de 2024 (3% pour la compensation de l'inflation et 1,5% pour la progression individuelle des traitements). Cela représenterait chaque année un coût supplémentaire de près de CHF 150 millions. En affectant au budget 2024 3,3 pour cent de la masse salariale à la progression de la rémunération du personnel cantonal et 3,5 pour cent à celle du corps enseignant et en harmonisant la durée des vacances du personnel cantonal (cf. chap. 2.6.2), le Conseil-exécutif accepte les revendications des associations de personnel sans pouvoir les satisfaire totalement, et ce pour des raisons de politique financière.

Les mesures salariales que le Conseil-exécutif inscrit au budget 2024 doivent également être remises en perspective par rapport à celles des années précédentes. Depuis 2014, 1,5 pour cent au moins de la masse salariale a systématiquement été affecté à la progression individuelle des traitements. Même durant les années de pandémie (2021 et 2022), les mesures salariales ont représenté 1,2 pour cent de la masse salariale. Au 1^{er} janvier 2023, l'enveloppe correspondante se montait à 2%, alors que l'inflation moyenne de 2022 avait été de 2,8%. C'est certes moins que l'inflation, mais il faut savoir que la progression individuelle du traitement n'est pas la même selon l'échelon auquel sont classés les individus. Le système de rémunération étant dégressif, les mesures salariales ont l'un dans l'autre été favorables aux plus jeunes notamment, puisque le traitement augmente plus vite pour les personnes classées aux échelons les plus bas. Celui des 25 à 34 ans a ainsi progressé de 3 pour cent en moyenne au 1^{er} janvier 2023. Et la rémunération de plus de 21% des agentes et agents a dépassé l'inflation annuelle effective de 2,8%.

Mesures salariales inscrites au PIMF 2025 à 2027

Les ressources inscrites au PIMF 2025 à 2027 pour la progression individuelle des traitements représentent également 1,3 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et 1,5 pour cent pour le corps enseignant ainsi que pour les entreprises subventionnées de la DSSI et de l'INC (gains de rotation 0,8% compris). Étant donné que l'inflation continuera certainement d'augmenter après 2023, le Conseil-exécutif prévoit en outre d'affecter 0,5 pour cent de la masse salariale chaque année pour la compenser. La dernière fois que des ressources ont été inscrites au plan intégré mission-financement pour la compensation du renchérissement remonte à 2017 (0,3% prévu chaque année du PIMF 2019 à 2021). Compte tenu des gains de rotation, les sommes affectées aux mesures salariales dans le PIMF 2025 à 2027 représentent au total 1,8 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et 2 pour cent pour le corps enseignant. Pour les entreprises subventionnées de la DSSI et de l'INC, elles se montent à 1,2 pour cent, sans compter les gains de rotation qu'elles pourraient dégager.

Décision arrêtant définitivement les mesures salariales de 2024

Comme les années passées, le Conseil-exécutif arrêtera définitivement l'enveloppe prévue pour les mesures salariales de 2024 en la répartissant entre la progression individuelle des traitements et la compensation du renchérissement en décembre 2023, à l'issue des négociations avec les partenaires sociaux et de la session d'hiver de 2023 du Grand Conseil ; il tiendra ce faisant compte des dernières données disponibles sur l'inflation de 2023.

2.6.2 Harmonisation de la durée des vacances

Aux termes de l'article 144 de l'ordonnance sur le personnel (OPers ; RSB 153.011.1), les agentes et agents cantonaux des classes de traitement 19 à 30 obtiennent trois, puis cinq jours de vacances supplémentaires cinq ans plus tôt que les personnes des classes de traitement 1 à 18. Le Conseil-exécutif a décidé d'harmoniser ce mécanisme. À partir du 1^{er} janvier 2024, les âges donnant droit à des jours de vacances supplémentaires qui valent actuellement pour les personnes des classes de traitement 19 à 30 seront étendus à l'ensemble du personnel cantonal. Quelle que soit la classe de traitement, la durée des vacances évoluera donc de la manière suivante pour l'ensemble du personnel cantonal :

- 25 jours ouvrés jusqu'à 44 ans,
- 28 jours ouvrés jusqu'à 20 ans ainsi qu'à partir de 45 ans,
- 33 jours ouvrés à partir de 55 ans (et pour les personnes travaillant selon l'horaire fondé sur la confiance),
- 32 jours ouvrés pour les apprentis.

Les unités administratives devront amortir la perte de ressources qui en résultera (3, puis 5 jours de travail en moins 5 ans plus tôt pour les personnes des classes de traitement 1 à 18) sans bénéficier d'aucune mesure compensatoire, sauf les services de la Direction de la sécurité fonctionnant 24h/24 (Police cantonale et Office de l'exécution judiciaire), qui obtiendront 9,4 EPT supplémentaires au total.

2.6.3 Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'État

Aux termes des dispositions régissant la gestion des postes, un effectif cible doit être fixé pour chaque Direction et pour la Chancellerie d'État. Il correspond à l'état des postes autorisé. Il contient, outre les postes vacants, une réserve de Direction laissant une latitude à chaque membre du gouvernement. Les Directions et la Chancellerie d'État gèrent leur effectif cible et le répartissent entre leurs offices comme bon leur semble, sachant que la somme des postes à durée indéterminée ne doit pas le dépasser. Les conseillers et conseillères d'État, le chancelier ou la chancelière d'État et la Direction de la magistrature peuvent toutefois, chacun pour sa sphère de compétence, autoriser des engagements à durée déterminée qui entraînent un dépassement de l'effectif cible de leur organisation. Celui des Directions et de la Chancellerie d'État est actualisé chaque année. Il varie en fonction des suppressions de postes et des nouveaux postes autorisés par le Conseil-exécutif lors du processus de planification.

Le tableau ci-après indique comment les effectifs cibles relevant de la compétence du Conseil-exécutif (exprimés en équivalents plein temps; EPT) ont évolué entre 2023 et 2024. Pour une meilleure interprétation des chiffres, il indique aussi l'effectif réel à fin 2022.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31.12.2022	Effectif cible en EPT		
		2023	2024	Écart entre 2023 et 2024
CHA	80,3	81,5	81,5	–
DEEE ¹⁾	772,6	772,6	784,6	+12,0
DSSI	316,1	191,2	194,2	+3,0
DIJ	931,9	879,7	886,4	+6,7
DS,	4 038,7	4 117,8	4 155,6	+37,8
FIN	1 004,3	1 041,3	1 041,4	+0,1
INC	1 104,0	1 061,9	1 067,1	+5,2
DTT	771,5	790,2	799,0	+8,8
Total	9 019,4	8 936,1	9 009,7	+73,6

¹⁾ Les postes de l'Office de l'assurance-chômage (OAC) ne sont pas compris dans l'état des postes de la DEEE.

La différence entre l'effectif réel au 31 décembre 2022 et l'effectif cible de 2023 (83,3 EPT) s'explique essentiellement par les réserves de Direction mentionnées plus haut et par les postes vacants. Cela ne signifie pas qu'il était prévu de créer en 2023 un nombre de postes équivalent à cet écart en 2023. Il était probable que l'effectif réel de cette année-là serait inférieur à l'effectif cible correspondant.

Celui des Directions et de la Chancellerie d'État ayant été fixé pour 2024 recule de 73,6 EPT par rapport à 2023, pour s'établir à 9 009,7 EPT. Il se décompose comme suit :

- Le Conseil-exécutif a autorisé 80,1 EPT lors du processus de planification de 2023, dont 13,9 sont entièrement refinancés et n'ont aucune incidence sur les finances cantonales. Lors des débats budgétaires de 2022, le Grand Conseil a adopté une déclaration de planification pour le PIMF 2024 à 2026, qui durcit la notion de poste refinancé. Un poste n'est désormais refinancé qu'à la condition que des revenus soient promis de manière contraignante, c'est-à-dire par un engagement contractuel (p. ex. un contrat sur les ressources entre les communes et la Police

cantonale). Le Conseil-exécutif a dans une large mesure appliqué cette consigne lors du processus de planification de 2023, mais dans certains cas, le refinancement ne peut pas entièrement être assuré conformément à cette déclaration de planification du Grand Conseil. Les postes concernés sont les suivants :

- 9,4 EPT inhérents à l'harmonisation de la durée des vacances du personnel cantonal. Leur coût est compensé par une moindre progression individuelle des traitements du personnel cantonal (cf. chap. 2.6.2).
- 41 EPT directement imputables à un arrêté du Grand Conseil ou à une déclaration de planification (35 EPT pour renforcer les effectifs du corps de la Police cantonale et 6 pour augmenter ceux de l'Office des immeubles et des constructions). 15,8 autres EPT autorisés ne sont pas refinancés ou seulement partiellement.
- En contrepartie, l'effectif cible diminue de 6,5 EPT au total. Des postes sont supprimés d'une part à la Direction de la sécurité, plus précisément à l'Office de l'exécution judiciaire (fusion, au 1^{er} janvier 2024, du secteur des évaluations de psychologie légale du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures avec celui de la Suisse orientale). D'autre part, 0,1 EPT est transféré de la Direction de la sécurité à la Direction des finances (pour l'administration des traitements).

Les 80,1 postes autorisés par le Conseil-exécutif dans le cadre du processus de planification de 2023 se répartissent comme suit :

- À la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (12 EPT), les effectifs de l'Office de l'économie sont augmentés de 4,3 EPT refinancés pour appliquer les consignes fédérales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. En outre, 1 EPT refinancé est créé au laboratoire de Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres et 0,4 EPT, également refinancé, à la surveillance de l'emploi, pour faire appliquer l'obligation d'annoncer les postes vacants. Dans ces deux cas, le refinancement conforme à la déclaration de planification du Grand Conseil est incertain ou risque de ne pas être complètement assuré (si la conjoncture est défavorable p. ex. pour ce qui concerne le contrôle des chronomètres ; pour les travaux de contrôle de l'obligation d'annoncer les postes vacants, aucun revenu pérenne n'a encore été promis). L'Office de l'agriculture et de la nature a aussi besoin d'un EPT supplémentaire pour le secrétariat du Fonds pour la régénération des eaux (Inspection de la pêche). Ce poste est financé par un Fonds. Enfin, 5,3 EPT (non refinancés) sont créés à l'Office de l'environnement et de l'énergie pour gérer les nouvelles tâches en matière d'énergie/de climat.
- La Direction de la santé publique, des affaires sociales et de l'intégration (3 EPT) crée 2 EPT non refinancés en lien avec le nouveau système de gestion des cas d'aide sociale. Suite à la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024, 1 EPT doit aussi être créé (sans incidence sur les finances) au service chargé de l'évaluation des besoins.
- Parmi les postes créés à la Direction de l'intérieur et de la justice (6,7 EPT), 5, non refinancés, vont à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (qui en a besoin pour faire face à la charge de travail en forte hausse ces dernières années). Ce sont les postes que le Grand Conseil avait autorisés pour une

durée limitée à an lors de sa session d'hiver de 2022 et qui sont maintenus. Il est prévu de les transformer en postes à durée indéterminée une fois que l'on disposera du rapport sur l'activité de l'OACOT (demandé par la motion 184-2021 Speiser-Niess [Zweisimmen, UDC], intitulée « Le Conseil-exécutif rédige un rapport sur l'activité de l'OACOT ». Ce rapport, qui doit justifier la nécessité de ces postes, sera soumis au Grand Conseil à l'occasion de sa session d'hiver de 2023. Autres postes créés sans refinancement : 1 EPT à l'Office cantonal des mineurs pour la surveillance des placements d'enfants, 0,2 EPT aux préfectures, pour faire fonctionner l'aire de transit de Wileroltigen, et 0,5 EPT aux bureaux du registre foncier suite à la réorganisation du système d'inspection des études de notaire.

- À la Direction de la sécurité (44,4 EPT), la majorité des créations de postes est imputable à la mise en œuvre de la motion Wüthrich, qui demande un renforcement des effectifs des corps de la Police cantonale (35 EPT ; motion 138-2016 Wüthrich [Huttwil, PS] « Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale »). Le reste (9,4 EPT) est lié à l'harmonisation de la durée des vacances (compensation des jours de travail perdus dans les services de la Police cantonale et de l'Office de l'exécution judiciaire qui fonctionnent 24h/24).
- À la Direction de l'instruction publique et de la culture, les effectifs sont renforcés de 5,2 EPT du fait qu'EDUBERN reprend l'exploitation des TIC du CFP et du gymnase de Bienne. Ces nouveaux postes sont sans incidence sur le solde, car les charges de personnel de ces deux écoles sont réduites. Il est néanmoins nécessaire de relever l'effectif cible, car ceux de ces écoles ne sont pas administrés dans l'effectif cible du personnel cantonal (art. 10, al. 4 OPers).
- À la Direction des travaux publics et des transports (8,8 EPT), 6 EPT supplémentaires sont en particulier imputables à l'étape suivante du renforcement des effectifs de l'Office des immeubles et des constructions (déclaration de planification relative au PIMF 2022 à 2024 adoptée par le Grand Conseil). L'Office de l'eau et des déchets a besoin de 0,8 EPT (non refinancé) de plus pour la direction de projet dans le cadre du développement de l'énergie hydraulique et d'un EPT (refinancé) au Laboratoire de la protection des eaux et du sol pour faire face au travail supplémentaire généré par l'application de la législation sur la protection des eaux. Enfin, un poste à temps plein (en majeure partie non refinancé) est créé à l'Office juridique pour faire face au volume de travail élevé dû à la croissance du nombre de recours de ces dernières années.

2.6.4 **Gestion des postes des Autorités judiciaires, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données**

Le Conseil-exécutif n'est pas compétent pour fixer l'effectif cible des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS), du Contrôle des finances (CF), des Services parlementaires (PARL) et du Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD). Leurs effectifs cibles augmentent au total de 23,05 EPT, exclusivement imputables aux Autorités judiciaires et au Ministère public.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31.12.2022	Effectif cible en EPT		
		2023	2024	Évolution entre 2023 et 2024
JUS	784,6	796,7	819,8	+23,1
CF	20,6	24,0	24,0	–
PARL	20,2	19,7	19,7	–
BPD	5,7	6,7	6,7	–

2.7 Politique d'investissement

2.7.1 Situation initiale

Le nombre de projets d'investissement importants pour le développement du canton de Berne qui s'annoncent est exceptionnel, principalement dans le domaine des bâtiments, mais aussi dans les travaux publics et d'autres domaines. Le financement de cette forte hausse des besoins d'investissement constitue pour le canton de Berne un véritable défi budgétaire.

Dans ce contexte, une délégation du Conseil-exécutif a mené fin 2019 et début 2020 un dialogue avec les présidences de la Commission des finances ainsi que de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Après avoir discuté des possibilités de financement des besoins d'investissement en hausse et recherché une solution politiquement acceptable, les acteurs de ce dialogue se sont accordés sur les trois axes suivants :

1. Optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements,
2. Utilisation des ressources non affectées de Fonds existants,
3. Priorisation, échelonnement et redimensionnement des besoins d'investissement.

L'évolution de ces trois axes est présentée ci-après.

Optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

Le 18 juin 2023, le corps électoral bernois a approuvé une optimisation des freins à l'endettement inscrits dans la Constitution cantonale. Ces nouvelles dispositions, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024, instaurent une optique pluriannuelle, dont l'objectif est de garantir la couverture des besoins d'investissement actuels tout en respectant les freins à l'endettement : jusqu'à présent, celui qui s'applique au compte des investissements était tourné uniquement vers l'avenir. Ainsi, tout déficit de financement devait être compensé les années suivantes, même si le canton avait réalisé de considérables excédents les années précédentes, lui ayant permis de réduire sa dette. L'optique pluriannuelle permettra désormais d'imputer un éventuel déficit de financement aux excédents de financement réalisés les années précédentes, sachant que les finances doivent être équilibrées à moyen terme (cf. chap. 1.4).

Ce changement remonte à l'initiative parlementaire 189-2019 Köpfli (Berne, pvl) intitulée « Optique pluriannuelle pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements », que le Grand Conseil a adoptée lors de sa session d'automne de 2020.

Emploi des ressources non affectées de Fonds existants

Lors de sa session de printemps de 2022, le Grand Conseil a adopté la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers. Il a ainsi donné une base légale à l'affectation des ressources non affectées de ces deux Fonds, à hauteur de près de CHF 430 millions, au financement d'une partie des investissements qui seront nécessaires ces prochaines années.

Se fondant sur cette loi, le Conseil-exécutif a une fois encore établi le chiffrage présenté ici en tenant compte de prélèvements sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et sur le Fonds d'investissements hospitaliers (cf. chap. 2.4.5).

Priorisation, échelonnement et redimensionnement des besoins d'investissement

Étant donné que les besoins d'investissement dans le bâtiment étaient en forte croissance, une première hiérarchisation avait été établie dans ce domaine en 2021. Par le biais d'une déclaration de planification prise dans le cadre de sa session d'hiver de 2021, le Grand Conseil avait accepté un nouvel endettement de CHF 500 millions pour les couvrir. Il avait également été convenu que ces besoins seraient financés au moyen desdites ressources restant sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et sur le Fonds des investissements hospitaliers. Lors du processus de planification 2023, les besoins se sont révélés nettement supérieurs à ce qui avait été fixé dans le cadre de la priorisation de 2021, si bien que le gouvernement a décidé de procéder à une nouvelle hiérarchisation des investissements dans le bâtiment, dont tient compte le PII 2024-2033 (cf. chap. 5.1).

Comme indiqué plus haut, le Grand Conseil a approuvé la hiérarchisation des investissements dans le bâtiment lors de sa session d'hiver de 2021. À cette occasion, il avait demandé que les investissements dans les travaux publics soient également hiérarchisés. Les résultats de ces démarches sont exposés dans le rapport concernant le budget 2023 et le PIMF 2024-2026. Le chapitre 5.2 expose comment se poursuit cette priorisation.

Durant les travaux de planification du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027, le Conseil-exécutif a constaté que les besoins d'investissement avaient aussi augmenté dans d'autres secteurs que ceux du bâtiment et des travaux publics, notamment dans les transports publics ainsi que dans les domaines de la culture et de l'informatique (cf. chap. 2.7.2). Le Conseil-exécutif a donc décidé de prioriser les besoins d'investissement dans tous les domaines d'ici à l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028.

2.7.2 Plan d'investissement intégré 2024 à 2033

Remarques préliminaires

Le plan d'investissement intégré (PII), qui est actualisé chaque année dans le cadre du processus de planification, répertorie les projets d'investissement des dix prochaines années.

Publication du PII

Le PII est publié sur le site de la Direction des finances du canton de Berne à l'adresse www.be.ch/fin > [Budget et plan intégré mission-financement](#).

Il est également accessible sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne : www.finanzviz.apps.be.ch > Compte des investissements > bouton de commande « i ».

En actualisant le PII cette année, le Conseil-exécutif a poursuivi la mise en œuvre des mesures d'optimisation qu'il avait arrêtées en 2020. Il a également choisi les nouveaux grands projets (d'un coût

total supérieur à CHF 20 mio) et les modifications de projet importantes (représentant un surcoût de plus de CHF 10 mio) qu'il y avait lieu d'y inscrire. Concernant le secteur du bâtiment, il a pris ses décisions pour le processus de planification de 2023 dans le cadre des travaux de priorisation de cette année (cf. chap. 5.1).

Décisions du Conseil-exécutif concernant le PII 2024 à 2033

Durant le processus de planification de 2023, le Conseil-exécutif a examiné trois nouveaux projets, d'un coût total de plus de CHF 20 millions chacun, et quatre modifications de projets, se chiffrant chacune à plus de CHF 10 millions. Les projets et modifications de projets qu'il a décidé d'inscrire totalement ou partiellement au PII 2024-2033 sont les suivants (les surcoûts ci-dessous ont été calculés en comparant le PII 2023-2032 avec les années 2024-2032) :

- Nouveau système bernois de gestion des cas (NFFS) : surcoût de CHF 71 millions de francs.
- Investissements informatiques à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) : surcoût de CHF 14 millions au total pour la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique de la DSSI, qui reprend sur le fond les objectifs fixés par la nouvelle législation cantonale sur l'administration numérique (LAN).
- Centre de police de Berne : surcoût de CHF 25 millions pour l'équipement du Centre de police à la Direction de la sécurité ; cela comprend le remplacement des installations techniques et le renforcement des effectifs du corps. Remarque : le coût des locaux est en principe centralisé à la Direction des travaux publics et des transports, mais tous les équipements sont à la charge de la Direction utilisatrice.
- Campus de Berthoud : surcoût de CHF 16 millions par an en 2031 et 2032 à la Direction de l'instruction publique et de la culture pour les machines et l'appareillage du lycée technique de Berne, qui doivent être remplacés et installés sur le nouveau site.
- Culture : surcoût de CHF 57 millions au total pour le bâtiment de remplacement du Musée des Beaux-Arts de Berne et la réfection du « Stettlerbau ». Selon la précédente planification, ces coûts devaient être enregistrés dans les comptes de charges du compte de résultats. Par contre, le Conseil-exécutif a décidé de n'inscrire pour l'instant aucune ressource au PII pour le nouveau site du Musée Alpin de Berne. Il tranchera la question dans le cadre des travaux de priorisation qui précéderont le processus de planification de 2024.
- Transports publics (TP) : dans ce secteur, ce sont les différentes entreprises de transport qui sont maîtresses d'ouvrage. Les projets d'investissement à l'ordre du jour ainsi que leur financement sont régulièrement actualisés dans le cadre d'une planification continue. Celle-ci fait apparaître un surcoût de CHF 29 millions dans le processus de planification 2023. Les besoins d'investissement estimés pour certains projets ont dû être revus à la hausse (Berne : remplacement des rails entre le Kornhausbrücke et la Kornhausplatz, électrification de la ligne 10, remplacement des rails dans la Seftigenstrasse). En outre, d'autres projets sont venus allonger la liste (Berne : remplacement/transformation du dépôt de l'Eigerplatz, remplacement des rails et de l'aiguillage

entre la Guisanplatz et la Papiermühlestrasse, acquisition de trains de marchandise pour la Wengernalpbahn).

- Travaux publics (cf. aussi chap. 5.2) : par rapport au précédent PII, environ CHF 100 millions de surcoût à compter de 2027, essentiellement imputables à l'aménagement et à la création de routes cantonales. Le Conseil-exécutif a décidé de ne pas augmenter les ressources inscrites jusqu'en 2026 dans le PII.

Les besoins d'investissement dans le bâtiment progressent malgré leur nouvelle hiérarchisation (cf. chap. 5.1). Selon le PII, le niveau d'investissement dépasse de CHF 218 millions au total le plafond arrêté à l'occasion de la hiérarchisation de 2021. Cet écart est essentiellement dû à la prise en compte des surfaces nécessaires pour le projet « Avenir Berne romande » ainsi que du financement supplémentaire nécessaire à la construction de bâtiments destinés à la recherche médicale (périmètre d'évolution 07 sur le site de l'Île) et au campus de Bienne. Il s'explique en outre par la prise en compte, dans la nouvelle planification, du Business Park de Liebefeld, de l'aménagement locatif au Bernapark Stettlen ainsi que de l'achat et de la réfection du gymnase de Berthoud. Parmi les projets classés prioritaires figurent aussi le Centre de formation en médecine (périmètre d'évolution 03 sur le site de l'Île) et le développement du site d'Aebimatte. À l'occasion de la nouvelle priorisation des investissements dans le bâtiment, le Conseil-exécutif s'est en effet déclaré favorable à la poursuite de ces projets, tous deux jugés importants pour le site académique bernois.

Le compte des investissements, plus précisément leur planification, comprend des remboursements dans le domaine des institutions sociales et de l'assistance : les forfaits d'infrastructure se substituant aux subventions d'investissement, des remboursements de subventions sont nouvellement inscrits au budget 2024, à concurrence de CHF 75 millions et, par voie de conséquence, au PII 2024 à 2033.

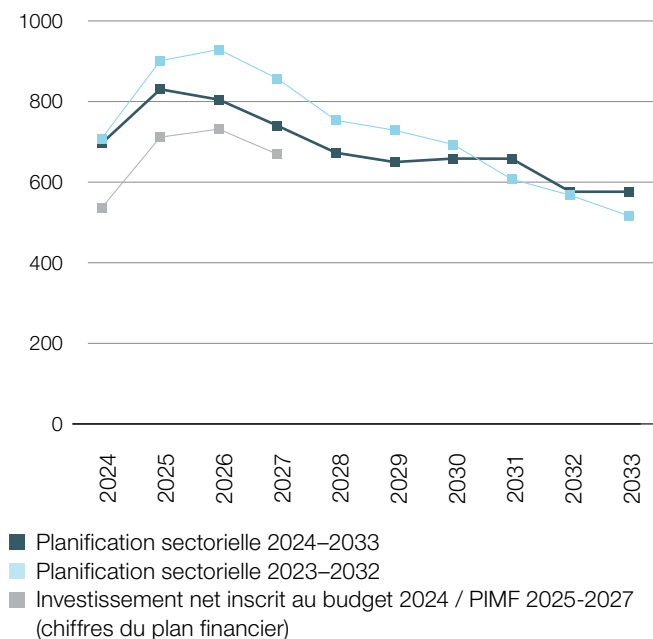
Évolution du PII 2024 à 2033 en comparaison du PII 2023 à 2032

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution générale de la planification sectorielle entre l'année passée et cette année (processus de planification de 2023) :

- Le niveau d'investissement progresse entre 2025 et 2029 par rapport à ce qui était prévu dans le PII 2023 à 2032, principalement du fait des modifications et des décisions présentées plus haut. Cette tendance s'infléchit à partir de 2030. Et l'écart est également moindre en 2024.
- La planification sectorielle (y compris l'investissement net financé par des financements spéciaux) augmente, passant de CHF 708 millions en 2024 à CHF 929 millions en 2025 et 2026, avant de redescendre pour s'établir à CHF 516 millions en 2033.
- Comme on l'a constaté lors des précédents processus de planification, le niveau d'investissement atteint son pic entre 2025 et 2027.

Graphique 1 : Évolution de la planification sectorielle (financements spéciaux compris)

en millions CHF



Il faut savoir que la planification sectorielle reportée dans le PII porte sur plus de 300 projets, si bien que les besoins d'investissement annuels peuvent considérablement évoluer. Les résultats du PII par Direction sont présentés à l'annexe 7.

Nouvel endettement entre 2022 et 2031 pour financer les besoins accrus d'investissement

Lors des débats budgétaires de 2021, le Grand Conseil avait pris une déclaration de planification approuvant un nouvel endettement de CHF 500 millions au plus de 2022 à 2031 pour financer les besoins d'investissement en hausse. Il n'a pas été possible d'actualiser le PII dans le respect de cette limite. D'après un calcul théorique, le nouvel endettement s'établit désormais à CHF 880 millions environ sur la même période. Cet écart de près de CHF 380 millions est imputable aux modifications et décisions présentées plus haut.

Face à cette évolution, le Conseil-exécutif a décidé de hiérarchiser les besoins d'investissement dans tous les domaines d'ici à l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028. Par contre, il a renoncé à prioriser davantage les investissements dans le bâtiment lors du processus de planification de 2023. Néanmoins, il faudra peut-être revenir sur certaines des décisions en la matière à l'occasion de la priorisation globale, qui doit être réalisée lors du prochain processus de planification.

Comme indiqué ci-avant, le nouvel endettement prévu pour la période de 2022 à 2031 est le résultat d'un « calcul théorique », c'est-à-dire qu'il repose sur de multiples hypothèses. Son montant effectif dépendra, le cas échéant, non seulement du volume d'investissement, mais aussi des résultats des exercices. Étant donné qu'on se place ici sur le long terme, il ne peut s'agir que de conjectures.

2.7.3 Investissement net de 2024 à 2027

Lors du processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif avait décidé que les ressources prévues au PII (c.-à-d. dans la planification sectorielle) devaient dorénavant être inscrites au plan financier comme si la planification sectorielle était surévaluée de 30 pour cent. En conséquence, la somme des projets d'investissement de la planification sectorielle dépasse les ressources financières inscrites au budget et au plan intégré mission-financement. En effet, les planifications sectorielles des différentes unités administratives sont régulièrement ajustées pour les raisons les plus diverses, comme des recours ou des difficultés de construction. C'est pourquoi le montant de l'investissement net inscrit au budget et au PIMF est toujours inférieur au coût total des projets enregistrés chaque année au PII. Cette méthode permet d'éviter que des projets importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers sont en principe disponibles. Elle permet aussi d'améliorer l'exactitude du compte des investissements.

Le Conseil-exécutif a conservé cette méthode lors du processus de planification de 2023 et maintenu l'hypothèse de surévaluation de 30 pour cent de la planification sectorielle.

Cette écart de planification ne concerne pas les investissements suivants :

- investissements financés par des financements spéciaux,
- investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (réaménagement du réseau routier Aarwangen et Emmentalwärts),
- inscription à l'actif des droits de superficie,
- contribution de restructuration versée au Centre hospitalier de Bienne SA,
- subvention d'investissement en faveur du projet de nouvelle halle des fêtes de Berne,
- remboursements dans le domaine des institutions sociales et de l'assistance,
- transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Le graphique 1 plus haut illustre l'investissement net inscrit au final au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027. Les tableaux ci-après montrent son évolution par rapport à la planification précédente.

Vous trouverez des informations complémentaires sur l'investissement net au chapitre 4.5.

Investissement net ordinaire (hors financements spéciaux)

Dans cette catégorie, les besoins reculent de CHF 15 millions en 2024, avant d'augmenter progressivement pour atteindre CHF 104 millions en 2026.

De 2025 à 2027, l'investissement net ordinaire sera financé par des prélèvements d'un montant compris entre CHF 9 millions (en 2025) et CHF 25,3 millions (en 2027) sur le Fonds de couverture des pics d'investissement. Ces sommes sont comprises dans les chiffres ci-après.

en millions CHF	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	525	630	606	606
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	510	684	709	650
Écart	-15	55	104	45

Investissement net couvert par des financements spéciaux

Il n'y a quasiment pas de changement dans cette catégorie par rapport à la précédente planification.

en millions CHF	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	26	26	21	21
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	27	27	22	19
Écart	0	1	1	-2

Investissement net total (financements spéciaux compris)

L'investissement net total progresse de CHF 15 millions en 2024 par rapport à la précédente planification. Sur le reste de la période de planification, les besoins sont en hausse, la plus forte augmentation étant celle de l'exercice budgétaire 2026 (CHF 105 mio).

en millions CHF	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Planification précédente de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	551	656	627	627
Planification actualisée de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	536	712	732	669
Écart	-15	56	105	43

2.8 Autres facteurs influant sur la planification 2024 à 2027

2.8.1 Traitement des déclarations de planification adoptées concernant le PIMF 2024 à 2026

Durant sa session d'hiver de 2022, le Grand Conseil a adopté plusieurs déclarations de planification concernant le PIMF 2024 à 2026. Voici comment le Conseil-exécutif les a mises en œuvre dans le cadre du processus de planification de 2023 :

- *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Groupe de produits « Prestations de services finances du groupe » : pour l'année de planification 2024, les CHF 160 millions supplémentaires inscrits au titre de la part au bénéfice de la BNS doivent être éliminés et, comme pour les années de planification suivantes (2025 et 2026), il convient de tabler sur une part au bénéfice de CHF 320 millions.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif n'a rien inscrit au budget 2024 au titre de la part au bénéfice de la BNS et a prévu un montant de CHF 160 millions par an dans le PIMF 2025 à 2027 (cf. aussi chap. 2.4.1).

- *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Les économies concernant les effectifs (gains en termes d'efficacité et de synergie) escomptées grâce à l'introduction d'ERP doivent être réalisées à l'échelle du canton. En particulier, les économies liées à la centralisation des services (surtout la comptabilité et les ressources humaines) dans les différentes unités d'organisation doivent être réalisées de façon systématique (réaffectation des pourcentages de postes).

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif attend le processus de planification de 2024 pour créer les postes nécessaires au Customer Center of Expertise SAP de l'Administration des finances, comme le prévoit l'étape 2 du projet ERP, en veillant aux nécessaires réaffectations (cf. aussi chap. 2.8.2 ci-après).

- *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Les nouveaux postes ou les augmentations de pourcentages de postes ne sont considérés comme refinancés que si les conditions correspondantes (contributions de tiers promises de manière contraignante et économiquement assurées) sont remplies (art. 45, al. 1 LFP). L'augmentation possible ou attendue des recettes ou des dépenses ainsi que le cofinancement par le biais d'une compensation cantonale des charges ne remplissent pas cette exigence.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a établi la planification de 2023 en appliquant en grande partie cette nouvelle définition des postes refinancés. En outre, par rapport à la planification précédente, les postes créés sont soit sans effet sur le solde, soit financés par des Fonds. Le Conseil-exécutif a par ailleurs autorisé des postes non refinancés dans certaines unités administratives dont le volume d'affaires a progressé (cf. aussi chap. 2.6.2).

- *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature sont chargés de veiller à ce que les postes créés pour une durée déterminée soient supprimés au terme de leur durée limitée et ne soient pas transformés « subrepticement » en postes fixes. Toute

création de poste définitif se révélant nécessaire par la suite doit faire l'objet d'une demande en bonne et due forme et être dûment motivée.

Mise en œuvre :

Aux termes de l'article 11, alinéa 3 de l'ordonnance sur le personnel (OPers ; RSB 153.011.1), il n'est possible de créer des postes au-delà de l'effectif maximal défini que pour une durée limitée à cinq ans. Selon la pratique actuelle, les Directions et la Chancellerie d'État doivent donc déjà déposer une demande auprès du Conseil-exécutif pour créer ce genre de postes. Le Conseil-exécutif examine sur cette base l'opportunité d'augmenter l'effectif cible.

- *UDC (Lanz, Thoune), Commission des finances (majorité), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*

Le canton de Berne prend des mesures pour lutter contre la pénurie de personnel enseignant.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a déjà pris des mesures de lutte contre la pénurie de personnel enseignant, comme l'optimisation des études en cours d'emploi à la Haute école pédagogique germanophone (PH Bern), des mentorats, des séances d'information pour les personnes souhaitant intégrer l'enseignement par équivalence, ou encore des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux. La Direction de l'instruction publique et de la culture définit d'autres mesures en collaboration avec l'Association des Communes Bernoises, les associations professionnelles, les associations de personnel et la PH Bern.

- *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil » : le solde est réduit de CHF 100 000 grâce à l'abandon d'une partie des postes nouvellement créés à l'Office de la communication (-0,8 EPT).

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027.

- *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil » : le nouveau poste au Secrétariat à l'administration numérique doit être créé sous forme de CDD.
Au plus tard à partir de 2025 et des années du plan suivantes, le solde de ce groupe de produits devra être amélioré de CHF 125 000.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027.

- *Commission des finances (majorité), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Groupe de produits « Environnement et énergie » : les moyens à allouer au programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour les années du plan 2024-2026 doivent être suffisants pour mettre en œuvre les mesures de promotion prévues même en cas de suppression ou de réduction des subventions fédérales.

Mise en œuvre :

La présente planification a été établie en tablant sur une augmentation des ressources fédérales disponibles à partir de l'année 2024. Cette hypothèse reposait d'une part sur l'adoption de l'acte modificateur unique « loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables » et, d'autre part, sur la votation du 18 juin 2023 portant sur la « loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) ». Le Conseil-exécutif a pris les arrêtés concernant le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027 entre le 24 mai et le 7 juin 2023, à l'occasion de trois séances de réflexion consacrées à la politique financière. Il est apparu par la suite que les deux projets de loi ci-dessus ne seraient vraisemblablement mis en œuvre qu'à partir de 2025. Il manque donc des ressources cantonales de l'ordre de CHF 10 millions sur l'année budgétaire 2024 pour réaliser la motion 085-2019 Hässig (Zollikofen, PS), intitulée « Programme cantonal de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ».

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*

Groupe de produits « Environnement et énergie » : pour mener à bien les tâches qui lui incombent en matière de protection du climat, le Conseil-exécutif fait appel autant que possible aux structures existantes au sein de l'administration cantonale, sans égards à la Direction à laquelle elles appartiennent, et également aux structures relevant d'autres organisations chargées de tâches publiques.

La libre circulation des informations doit être garantie autant que possible. Lorsqu'il crée de nouveaux postes, le Conseil-exécutif s'efforce de ne pas entrer en concurrence avec des organisations existantes chargées de tâches publiques présentant un rapport avec la protection du climat à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration cantonale.

Mise en œuvre :

Une analyse externe portant sur le rapport entre tâches et charge de travail compte tenu de tous les facteurs (y compris l'utilisation des structures actuelles au sein de l'administration cantonale) a montré que cette mission nécessiterait au moins 5,3 EPT supplémentaires (ainsi que des postes à durée déterminée supplémentaires, lesquels sont cependant contestés dans le budget actuel).

– *Commission des finances (majorité), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*

Fonds de régénération des eaux (évolution de fortune du fonds) : le solde du GP « nature » n'est pas modifié ; l'évolution de la fortune (augmentation de la fortune en 2023) dans le Fonds de régénération des eaux augmente ainsi de CHF 125 000 pour atteindre CHF 686 846.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a autorisé ce poste dans l'effectif cible à compter du 1^{er} janvier 2024. Il estime qu'il s'agit d'un poste financé par un Fonds et non d'un poste refinancé.

– *Commission des finances (majorité), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*

Groupe de produits « Santé publique » : le solde du PIMF 2024 est réduit de CHF 5 000 000. Cette réduction est obtenue par l'abandon total des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027.

– *Les Verts (Pätzen, Bern), PS-JS-PSA (Schindler, Berne) :*

Groupe de produits « Santé publique » : le solde est augmenté chaque année de CHF 1 400 000 durant les années de planification 2024 à 2026 afin d'avoir deux fois plus de ressources à disposition pour agrandir à court terme la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et afin que les mesures dans le domaine inscrit au budget en 2023 et 2024 soient aussi possibles en 2025 et 2026.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027.

Les Verts (Ruch, Berne), S-JS-PSA (Bauer, Wabern) :

Groupe de produits « Santé publique » : le solde est augmenté chaque année de CHF 1 400 000 durant les années de planification 2024 à 2026, afin de créer 25 au lieu de 10 places de formation en soins infirmiers ES et de mettre ainsi en œuvre la motion 103/2021 « Pénurie de main d'œuvre dans la formation en soins infirmiers ES ».

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027.

– *Commission des finances (majorité), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*

Groupe de produits « Organisation du territoire et affaires communales » :

Le solde doit être amélioré de CHF 625 000, car les cinq EPT figurant au BU 2023 ne sont approuvés que pour une durée déterminée. Le maintien de ces EPT pour une durée indéterminée n'est envisageable que si le Conseil-exécutif est en mesure d'en justifier la nécessité de manière compréhensible dans le rapport qu'il doit fournir en réponse à la motion Speiser (184-2021).

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif prévoit d'augmenter l'effectif cible de cinq postes au 1^{er} janvier 2025 au profit de la Direction de l'intérieur et de la justice, plus précisément de l'Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire. Il prépare son rapport en réponse à la motion Speiser (184-2021) pour que le Grand Conseil l'examine lors de sa session d'hiver de 2023. Il justifie le caractère définitif des ressources nécessaires dans ce rapport.

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*

Groupe de produits « Circulation routière et navigation » : le solde reste inchangé, mais les trois nouveaux postes d'expertes et experts de la circulation (3 EPT) créés afin de réduire le retard accumulé en matière d'expertise de véhicules doivent être supprimés.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027.

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*

Groupe de produits « Population » : le solde doit être amélioré de CHF 250 000, en abandonnant deux des trois postes nouvellement créés pour la mise en œuvre de la motion 073-2020 (« Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies » ; soit 2 EPT en moins).

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027.

- *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Groupe de produits « Enseignement supérieur » : le solde est réduit de CHF 300 000 ; cette réduction est obtenue par l'abandon de la compensation par le Conseil-exécutif de l'augmentation des cotisations de l'employeur à la caisse de pension de la Haute École pédagogique, dont le régime correspondrait ainsi à celui appliqué à l'Université et à la BFH.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027.

- *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Groupe de produits « Services centralisés (INC) » : le solde est réduit de CHF 375 000 ; cette réduction est obtenue en abandonnant les trois nouveaux postes (3 EPT) créés pour renforcer l'utilisation des services TIC EDUBERN.

Mise en œuvre :

Les charges de personnel de ce groupe de produits ont été réduites en conséquence. Lors du processus de planification de 2023, le Conseil-exécutif a simultanément transféré un total de 5,2 EPT dédiés aux services TIC d'EDUBERN au CFP et au gymnase de Bienne. Cette création de poste n'a pas d'incidence sur le solde, car les charges de personnel de ces deux écoles sont réduites. Il est toutefois nécessaire de relever l'effectif cible, car celui de ces écoles n'est pas administré avec celui du personnel cantonal (art. 10, al. 4 de l'ordonnance sur le personnel, OPers ; RSB 153.011.1).

- *PEV (Stotzer, Büren an der Aare) :*
Groupe de produits « Prestations de services finances du groupe » : des charges supplémentaires de CHF 48 millions sont inscrites au solde de l'année de planification 2024 ; ce résultat est obtenu par l'inscription au titre de charges extraordinaires de l'excédent de charges restant du rapport de gestion 2021.

Mise en œuvre :

Le déficit de l'exercice 2021 a été entièrement compensé grâce aux bons résultats de 2022. Il n'y donc pas lieu de le compenser en 2024.

2.8.2 Traitement de la motion financière 005-2023 CFin (Bichsel, Zollikofen)

Lors de sa session d'été de 2023, le Grand Conseil a adopté la motion financière 005-2023 de la CFin (Bichsel, Zollikofen), intitulée « Mise en œuvre du projet ERP, 2^e étape – Compensation des besoins en ressources supplémentaires au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la Justice ». Celle-ci charge le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature « de compenser, au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la Justice (...), les cinq équivalents plein temps supplémentaires requis pour la deuxième étape du projet ERP au sein de l'Administration des finances ».

Mise en œuvre :

Les ressources humaines supplémentaires nécessaires représentant cinq postes seront inscrites dans l'effectif cible 2025 de la Direction des finances dans le cadre du processus de planification

de 2024. Ces cinq postes seront également compensés lors du prochain processus de planification, donc dans l'effectif cible de 2025, par des réductions équivalentes au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la magistrature. La Direction des finances fera son possible dès 2024 pour puiser dans l'effectif cible, afin de créer certains postes compte tenu de la tension que connaît le marché de l'emploi dans ce domaine.

2.8.3 Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des Autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend tel quel le budget et le plan intégré mission-financement élaborés par la Direction de la magistrature, en exprimant la position suivante :

Le Conseil-exécutif note que la planification des Autorités judiciaires et du Ministère est essentiellement marquée par quatre facteurs :

- Charges de personnel : des postes à durée déterminée et d'autres à durée indéterminée sont créés compte tenu de la forte charge de travail à laquelle sont confrontés notamment les juridictions civile et pénale ainsi que le Ministère public. L'effectif cible 2024 de la JUS est augmenté de 23,05 EPT par rapport à 2023, dont 12,3 EPT à durée déterminée (cf. chap. 2.6.4). Sur toute la période de planification, les charges de personnel augmentent chaque année d'un montant compris entre près de CHF 5,7 millions (en 2024) et CHF 7,6 millions (en 2027). Sur cette augmentation, CHF 2 à 3 millions sont chaque année imputables aux mesures salariales.
- TIC : le projet NeVo prendra encore du retard, ce qui augmentera le coût des applications spécialisées, puisqu'elles devront être utilisées plus longtemps que prévu. En outre, le coût du projet sera exigible plus tard et à concurrence d'un montant plus élevé que ce que prévoyait la planification précédente. Au final, cela représente un surcoût d'environ CHF 5,8 millions sur les quatre années de planification.

Par rapport à la planification de l'année précédente (PIMF 2024-2026), les Autorités judiciaires et le Ministère public tablent au total sur une augmentation de leurs charges de CHF 5,7 en 2024, CHF 11,3 en 2025, CHF 9,1 millions en 2026 et CHF 8,6 millions en 2027.

Le Conseil-exécutif comprend le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027 de la JUS sur le fond. Il estime cependant que le volume des postes à créer est critique. Toutefois, comme l'effectif cible de la JUS comprend aussi des postes à durée déterminée, sa situation n'est pas comparable avec celle des Directions et de la Chancellerie d'État (que l'art. 11, al. 3 OPers autorise à dépasser leur effectif cible en approuvant des postes à durée déterminée). Le Conseil-exécutif pense malgré tout que les 23 créations de poste prévues en 2024 constitue une forte croissance, surtout après que l'effectif cible a été augmenté de 15 postes en 2023 (dont 11 à durée déterminée).

2.8.4 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal

Comme lors des exercices précédents, un facteur de correction est appliqué au budget 2024 et au PIMF 2025 à 2027, afin d'en améliorer la précision au plan cantonal.

Pour mémoire, constatant que le budget n'avait pas été totalement utilisé les années précédentes, le Conseil-exécutif avait décidé d'appliquer un facteur de correction au chiffrage budgétaire à partir du processus de planification de 2010, afin d'améliorer l'exactitude du budget cantonal. Portant sur le chiffrage des années 2011 à 2014, le premier correctif avait représenté la somme de CHF 136 millions.

Ce facteur de correction a prouvé son efficacité. Sans lui, les écarts entre budgets et résultats des exercices auraient été plus importants. Comme il était impossible de prévoir la crise sanitaire au moment du processus de planification de 2019, l'écart entre le budget et le résultat de 2020 a exceptionnellement été plus élevé qu'il ne l'aurait été si le facteur de correction n'avait pas été appliqué (écart en 2020 : CHF 178 mio avec application du facteur, CHF 42 mio sans).

Le Conseil-exécutif souligne qu'il n'est qu'un outil d'amélioration de l'exactitude du budget.

Au 6 décembre 2022, la planification annonçait un excédent de revenus de près de CHF 450 millions pour 2024, de quelque CHF 530 millions pour 2025 et d'environ CHF 550 millions pour 2026.

Comme exposé au chapitre 2.4, l'évolution défavorable particulière à certaines positions est à l'origine de la dégradation du résultat défini lors de la nouvelle planification. Désormais, l'excédent de revenus budgété est de CHF 13 millions pour 2024 et il est compris entre CHF 380 et 420 millions pour les années du PIMF.

2.9 Évolution du solde du compte de résultats entre décembre 2022 et la mi-août 2023

Compte tenu de tous les facteurs exposés précédemment, le solde du compte de résultats des années 2024 à 2027 a évolué comme suit entre décembre 2022 et mi-août 2023 :

Comme les années précédentes, le facteur de correction est pris en compte comme revenu supplémentaire dans le groupe de matières « Revenus extraordinaires », et uniquement dans la comptabilité financière, autrement dit en dehors des groupes de produits.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Solde du compte de résultats selon chiffrage du 6.12.2022	452	529	554	¹⁾554
Évolution	-439	-152	-138	-173
Nouveau solde du compte de résultats	13	377	416	381

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

¹⁾ Reprise du solde de 2026

2.10 Évolution du solde de financement entre décembre 2022 et la mi-août 2023

Compte tenu de tous les facteurs exposés précédemment, le solde de financement des années 2024 à 2027 a évolué comme suit entre décembre 2022 et la mi-août 2023 :

Au 6 décembre 2022, la planification prévoyait un nouvel endettement d'environ CHF 235 millions pour 2024 et une réduction de la dette d'un bon CHF 1 milliard sur toute la période de 2024 à 2027.

Après actualisation des chiffres, on table sur une diminution de la dette de CHF 180 millions en 2024 et d'environ CHF 40 millions en tout sur toute la période de planification.

en millions CHF	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Réduction de la dette (+) ou nouvel endettement (-) selon planification du 6.12.2022	235	222	279	¹⁾279
Réduction totale de la dette		1 015		
Évolution du compte de résultats entre décembre 2022 et août 2023 (amortissements exclus)	-431	-131	-107	-119
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux inclus)	15	-56	-105	-43
Réduction de la dette (+) ou nouvel endettement (-)	-182	36	68	117
Réduction totale de la dette		39		

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

¹⁾ Reprise du solde de 2026

2.11 Planification alternative pour le cas où la Banque nationale suisse verserait une part de bénéfice

La Banque nationale suisse (BNS) ayant enregistré une perte historique de CHF 132 milliards en 2022, sa perte au bilan a avoisiné les CHF 39 milliards cette même année. Pour qu'elle puisse verser une part de bénéfice au titre de son exercice 2023, il faudrait donc qu'elle réalise un résultat de quelque CHF 50 milliards cette année, ce que le Conseil-exécutif a jugé peu probable lors des débats budgétaires de mai et juin 2023. Dans ce contexte, il a décidé de ne pas inscrire de part au bénéfice de la BNS au budget de 2024 (cf. chap. 2.4.1).

Cependant, la BNS présentait un bénéfice de CHF 26,9 milliards au premier trimestre 2023. Le Conseil-exécutif soumet donc une autre planification au Grand Conseil pour le cas où le résultat de l'exercice 2023 de la BNS lui permettrait de verser au moins une « double » part de bénéfice à la Confédération et aux cantons début 2024 (ce qui représenterait CHF 160 mio de revenus supplémentaires en 2024 pour le canton de Berne).

Cette autre planification comprend trois mesures (cf. à ce sujet les propositions du Conseil-exécutif au Grand Conseil, qui sont exposées au chap. 6). Le Conseil-exécutif les mettra à exécution dès que l'on saura si la BNS est au moins en capacité de verser une « double » part de bénéfice à la Confédération et aux cantons au titre de son exercice 2023. D'après son agenda, les premières données relatives à ses comptes 2023 ne seront rendues publiques que le 9 janvier 2024. Il faut donc attendre cette date pour savoir si elle versera une part de son bénéfice et, le cas échéant, de quel montant.

Mesure 1 : baisse de la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques

Comme il était probable que la BNS ne verserait finalement pas de part de bénéfice au titre de son exercice 2023, le Conseil-exécutif a décidé de reporter d'un an la baisse de 0,5 dixième de la quotité applicable au calcul des impôts des personnes physiques, initialement prévue en 2024 (cf. chap. 2.5.2).

Cette mesure, qui est au cœur de cette autre planification, consiste à baisser ladite quotité dès 2024, comme prévu initialement. Elle représente un recul des revenus de CHF 79 millions. Plus précisément, sur les CHF 160 millions minimums de revenus supplémentaires que représenterait la part du canton au bénéfice de la BNS, CHF 79 millions serviraient à financer la baisse de cette quotité. Celle-ci serait rétroactive, c'est-à-dire qu'elle s'appliquerait à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette mesure n'impacterait pas le PIMF 2025 à 2027, puisque celui-ci a été établi compte tenu d'une baisse de 0,5 dixième de cette quotité.

Mesure 2 : hausse des subventions cantonales aux trois hautes écoles bernoises

Les subventions que le canton verse aux trois hautes écoles bernoises augmentent d'un pour cent par an. Or, l'enveloppe budgétaire de 2024 prévue pour financer l'évolution des traitements est maintenant nettement supérieure à leur croissance, puisqu'elle s'élève au total à 3,3 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et à 3,5 pour cent pour le corps enseignant. Pour

le cas où la BNS verserait au moins une « double » part de bénéfice, le Conseil-exécutif propose donc d'augmenter de CHF 5,1 millions au total les subventions cantonales en faveur des hautes écoles bernoises inscrites au budget 2024. Ces subventions augmenteraient ainsi exceptionnellement de 2 pour cent (CHF 10,2 mio) par rapport à 2023, et non pas d'un pour cent seulement (CHF 5,1 mio) comme prévu au budget. Cette mesure n'aurait aucun impact sur le PIMF 2025 à 2027.

Mesure 3 : augmentation des ressources affectées aux projets informatiques et de transformation numérique

Dans le budget 2024, le Conseil-exécutif a diminué divers budgets fixés par les Directions et la Chancellerie d'État pour leurs projets informatiques et de transformation numérique ; il les a comptés pour moitié dans les groupes de produits concernés. Les Directions et la Chancellerie d'État ont donc dû adapter en conséquence leurs planifications de projets.

Ces coupes étant liées à l'absence probable de part au bénéfice de la BNS au titre de son exercice 2023, le Conseil-exécutif propose de les réduire à concurrence de CHF 2 millions de francs pour le cas où la BNS verserait une part de ses bénéfices. Autrement dit, CHF 2 millions supplémentaires seraient inscrits au budget 2024.

Cette troisième mesure consiste à relever le solde de certains groupes de produits des montants indiqués ci-dessous, afin que les Directions et la Chancellerie d'État puissent réaliser leurs projets informatiques et de transformation numérique en 2024 comme elles l'avaient initialement prévu :

- Solde du groupe de produits « Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux » (DSSI) : relèvement de CHF 150 000 pour le projet de nouvelle application spécialisée pour la migration (NFAM)
- Solde du groupe de produits « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » (DIJ) : relèvement de CHF 50 000 pour l'application spécialisée pour la réduction des primes
- Solde du groupe de produits « Soutien de la direction » (DIJ) : relèvement de CHF 260 000 pour l'adaptation du registre foncier numérique (Capitastra) et la mise œuvre de la stratégie TIC : Robotique Prozess Automation (RPA), Open Government Data et adaptations dans le cadre de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA)
- Solde du groupe de produits « Poursuites et faillites » (DIJ) : relèvement de CHF 120 000 pour l'interface e-LP
- Solde du groupe de produits « Exécution judiciaire » (DSE) : relèvement de CHF 1 300 000 pour mettre en œuvre la stratégie de transformation numérique et développer les compétences numériques, l'autonomie et la réinsertion des personnes détenues
- Solde du groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil » (CHA) : relèvement de CHF 85 000 pour l'informatisation totale des séances du Conseil-exécutif

Cette mesure n'impacterait pas non plus le PIMF 2025 à 2027.

3 Risques et opportunités en matière de politique financière

Les risques et opportunités présentés ci-après, identifiés lors de la présente planification, ne sont pas pris en compte avec leurs effets financiers, ou ne le sont qu'en partie, dans le budget 2024 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2025 à 2027.

3.1 Environnement conjoncturel

Depuis le début de l'année 2023, la croissance économique reste modérée en dépit de l'évolution favorable d'importantes conditions-cadres. La baisse des prix de l'énergie et l'atténuation des problèmes concernant les chaînes d'approvisionnement ont eu des répercussions positives. De plus, l'abandon par la Chine de sa politique « Zéro Covid » a largement amélioré les perspectives d'expansion. Même si l'inflation se résorbe grâce à la réduction des prix de l'énergie jusque-là élevés, son niveau reste cependant supérieur aux objectifs fixés par les banques centrales dans de nombreux pays, du fait de la ténacité des indices d'inflation sous-jacente. Les hausses des taux directeurs qui en résultent se répercutent négativement sur le secteur du bâtiment, du fait des coûts de financement élevés qu'elles induisent, entraînant un affaiblissement de la demande globale. Par ailleurs, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine entame la confiance dans l'avenir, et ce d'autant qu'il faut s'attendre à une persistance du conflit. L'incertitude est donc croissante du côté des ménages comme des entreprises, ce qui retarde le recul de l'inflation et continue ainsi à affaiblir le pouvoir d'achat et la demande. En début d'année, les tensions au sein du système bancaire nord-américain ont aussi joué sur l'évolution de l'inflation. Leur disparition au cours du printemps, ainsi que les signaux conjoncturels positifs en provenance des États-Unis, ont permis de retrouver un climat favorable et propice à la prise de risque sur les marchés financiers. Après la levée des mesures d'endiguement de la pandémie en Chine, une reprise de l'activité a été observée dans le secteur des services, en particulier dans l'hôtellerie-restauration et dans le domaine des transports. Cependant, la croissance économique chinoise reste modeste en raison de la lenteur de l'évolution des revenus qui constitue un frein à la consommation.

Compte tenu de la politique monétaire restrictive qui est menée à l'échelle mondiale, on peut s'attendre à ce que les taux d'inflation retrouvent à moyen terme un niveau modéré. Toutefois, ce scénario présente toujours des risques importants pour l'économie mondiale, en particulier dans la perspective de l'hiver à venir qui pourrait voir une nouvelle aggravation de la situation dans le domaine de l'énergie du fait de la guerre en Ukraine. Il n'est donc pas exclu que l'inflation poursuive sa hausse et pèse encore plus lourdement sur les revenus réels et sur la demande des consommateurs.

Les grandes banques centrales resserrent leur politique monétaire. En mai 2023, la Réserve fédérale des États-Unis a relevé de 25 points de base la marge de fluctuation du taux directeur (qui se situe entre 5,0 et 5,25%). En juin, elle a renoncé à répéter cette mesure, en signalant ainsi clairement qu'elle pourrait relever le taux directeur au second semestre pour s'opposer à la pression inflationniste. La Banque centrale européenne (BCE) a décidé, dans le cadre de son Programme d'achats d'actifs (APP), de ne plus réinvestir à partir de juillet 2023 les emprunts venant à échéance. En mai et en juin 2023, elle a relevé ses taux directeurs de 25 points de base pour atteindre 4 pour cent, portant ainsi à près de 3,5 pour cent le dernier taux d'intérêt applicable sur le marché monétaire.

La Banque nationale suisse (BNS) a elle aussi décidé de maintenir une politique monétaire ressermée. Elle a ainsi relevé son taux directeur de 0,25 points à 1,75 pour cent en juin 2023, dans le but de contrer la pression inflationniste qui s'est encore accrue à moyen terme. La BNS a en outre annoncé qu'elle ne pouvait exclure de nouvelles hausses des taux d'intérêts pour garantir la stabilité des prix à moyenne échéance. Elle reste par ailleurs prête à intervenir sur le marché des devises.

3.2 Situation géopolitique

Comme exposé au chapitre 3.1, la guerre en Ukraine fait toujours peser divers risques, notamment sur la conjoncture économique et sur l'évolution des prix. Par ailleurs, elle a aussi une incidence directe sur divers postes de charges du canton de Berne. Comme l'indique le chapitre 2.4.10, le Conseil-exécutif a prévu un montant de CHF 34 millions au budget de 2024 et dans le PIMF pour 2025, au titre de la prise en charge et de l'hébergement des personnes réfugiées ainsi que de la scolarisation de leurs enfants. L'évolution du conflit étant imprévisible, il faut voir dans ces montants une estimation sommaire des coûts. Il n'est donc pas exclu que le canton de Berne doive engager des dépenses supérieures ou les prévoir sur une plus longue durée. Il est possible par ailleurs que des charges soient aussi occasionnées dans d'autres domaines. Si le nombre de personnes réfugiées attribuées au canton de Berne est inférieur aux prévisions, les sommes budgétées ne seront, dans le meilleur des cas, pas entièrement utilisées.

Indépendamment de la guerre en Ukraine, l'évolution dans le domaine des migrations est toujours marquée par de grandes incertitudes. Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale sous l'effet d'autres facteurs géopolitiques qu'il n'est pas possible d'influencer. De plus, on ignore à quel niveau s'établiront les taux d'admission, de renvoi et d'expulsion dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration. Selon cette évolution, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, la Direction de l'intérieur et de la justice, la Direction de la sécurité ainsi que la Direction de l'instruction publique et de la culture pourront enregistrer une hausse ou une baisse des dépenses prévues au titre des migrations dans le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027.

3.3 Évolution des rentrées fiscales

Pour les exercices 2013 à 2019, les rentrées fiscales enregistrées dans les comptes annuels étaient supérieures aux valeurs budgétaires. Dans les comptes de 2020, elles leur étaient en revanche inférieures de CHF 154 millions (une évolution qui ne peut pas encore être attribuée aux effets de la pandémie de Covid-19). Avec le recul, on constate que les rentrées fiscales avaient été trop fortement réduites dans les budgets de 2021 et 2022 pour tenir compte des effets escomptés de la pandémie, si bien que les montants figurant effectivement aux comptes de ces deux exercices étaient supérieurs aux valeurs budgétées.

Les prévisions de rentrées fiscales sur lesquelles tablent le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027 tiennent compte du fait que ces dernières années, les chiffres des comptes annuels ont eu tendance

à dépasser les montants budgétés. Il s'agit donc d'une évaluation optimiste des rentrées fiscales se situant dans le haut de la fourchette.

Le résultat inférieur aux prévisions enregistré en 2020 montre qu'il existe toujours un risque que les montants budgétés ne soient pas atteints. Ce risque reste élevé pour la période de planification 2024 à 2027, en raison de la situation économique, géopolitique et énergétique.

3.4 Répartition du bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)

Comme l'explique le chapitre 2.4.1, la Convention concernant la distribution du bénéfice de 2021 conclue entre le Département fédéral des finances et la BNS permet de verser à la Confédération et aux cantons des montants annuels allant jusqu'à CHF 6 milliards. La condition préalable à ce versement est que le bénéfice au bilan de la BNS atteigne au moins CHF 40 milliards. En vertu de cette convention, le canton de Berne a comptabilisé des revenus de quelque CHF 480 millions lors des exercices comptables 2021 et 2022.

Après une perte historique de CHF 132 milliards en 2022, la BNS a présenté un bilan déficitaire d'environ CHF 39 milliards. Elle n'a donc pas pu verser une part de bénéfice à la Confédération ni aux cantons pour l'exercice 2023.

Pour pouvoir leur en verser une à nouveau, la BNS doit dégager des bénéfices qui soient supérieurs à ses pertes au bilan (et qui permettent une attribution à la provision pour réserves monétaires). Il faudrait donc qu'elle affiche un résultat annuel positif de quelque CHF 50 milliards en 2023 pour verser une part de bénéfices au titre de cette année-là. Lors de ses journées de réflexion sur la politique financière, dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027, le Conseil-exécutif était informé du résultat de la BNS pour le premier trimestre 2023, à savoir un bénéfice de CHF 27 milliards. Compte tenu de ce résultat, il a décidé de ne pas inscrire de part au bénéfice de la BNS au budget de 2024. Selon l'évolution des activités de la BNS en 2023, il n'est toutefois pas exclu qu'elle puisse de nouveau verser une part de bénéfice. Pour le cas où elle verserait au minimum une « double part », le Conseil-exécutif soumet une autre planification au Grand Conseil(cf. chap. 2.11).

À moyen terme, le Conseil-exécutif part du principe que la BNS pourra recommencer à verser une part de son bénéfice à la Confédération et aux cantons. Il a par conséquent décidé d'inscrire à ce titre une « double part » dans le PIMF 2025 à 2027 (CHF 160 mio par an). Le risque d'une diminution, voire d'absence totale de part au bénéfice de la BNS subsiste cependant sur cette période - selon encore une fois l'évolution des affaires de la BNS.

3.5 Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)

Le chapitre 2.4.4 explique comment les paiements compensatoires au titre de la RPT ont évolué ces dernières années et vont évoluer à l'horizon des quatre ans de la planification 2024 à 2027 selon les prévisions. Si les prévisions portant sur les prestations compensatoires inscrites au budget se sont à chaque fois révélées fiables, des incertitudes ont en revanche toujours entouré les projections concernant les années du PIMF. Pour le processus de planification en cours, ce sont en particulier les effets de la mise en œuvre de la RFFA qui génèrent beaucoup d'incertitudes, de sorte qu'il est impossible d'exclure que l'augmentation de revenus figurant dans les années du PIMF soit en réalité inférieure aux prévisions, l'évolution inverse étant elle aussi possible. Une augmentation des paiements compensatoires pourrait aussi résulter à partir de 2027 de l'instauration de l'imposition minimale de l'OCDE.

3.6 Financement de l'augmentation des besoins d'investissement

Par rapport à leur niveau des années précédentes, les besoins d'investissement ont enregistré depuis 2023 une forte hausse qui va se poursuivre et sera particulièrement marquée à partir de 2025. Leur financement constitue un important défi de politique financière pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil suivent par conséquent depuis plusieurs années différents axes qui sont décrits de manière plus détaillée au chapitre 2.7.1 (optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants et définition des priorités en matière d'investissement).

Il n'est pas exclu que le canton doive, après avoir épuisé les ressources non utilisées des Fonds, contracter de nouveaux emprunts à partir de 2027 pour couvrir ses besoins d'investissement supplémentaires. Dans ce contexte, le Grand Conseil a adopté, lors des débats budgétaires de 2021, une déclaration de planification autorisant un nouvel endettement de CHF 500 millions au maximum pour la période allant de 2022 à 2031. Selon les chiffres actualisés du plan d'investissement intégré (PII), le montant « calculé de manière théorique » du nouvel endettement s'établirait à CHF 880 millions pour la période 2022 à 2031. Le Conseil-exécutif a par conséquent décidé, dans la perspective de l'élaboration du budget 2025 et PIMF 2026 à 2028, d'engager une hiérarchisation des besoins d'investissement dans tous les domaines.

Cependant, le montant du nouvel endettement effectif dépendra, le cas échéant, non seulement du volume des investissements mais aussi des soldes dégagés au compte de résultats. Sur une période aussi longue, on ne peut émettre que des hypothèses (relativement incertaines) à ce sujet.

3.7 Augmentation des frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation liée à la hausse des besoins d'investissement

La forte progression des besoins d'investissement et l'accroissement de l'investissement net qui en découle entraînent une hausse des frais d'entretien et de remise en état (soit des coûts induits des investissements). L'investissement net ordinaire devra donc être relevé chaque année d'un pour cent pour les frais d'entretien et de deux à trois pour cent pour les frais de remise en état des investissements supplémentaires.

Dans le même temps, il conviendra de garantir les ressources nécessaires à la gestion et à l'exploitation des nouvelles constructions, ce qui se traduira par des dépenses additionnelles dans le compte de résultats (p. ex. pour le personnel, l'aménagement, l'exploitation et les subventions d'exploitation en faveur de tiers). Des investissements supplémentaires généreront également une hausse des besoins d'amortissement (cf. aussi à ce sujet chap. 2.4.8).

Il va de soi que les moyens requis à ce titre pour les projets d'investissement prévus en dehors de la période de planification 2024 à 2027 ne figurent pas encore dans le budget 2024 ni dans le PIMF 2025 à 2027. En termes de risque financier, il convient toutefois de relever qu'au vu de la forte hausse des besoins d'investissement, les dépenses liées aux travaux d'entretien et de remise en état des nouvelles constructions et à la garantie de l'exploitation vont considérablement augmenter à moyen ou long terme.

3.8 Évolution des prix de la construction et appels d'offres sans adjudication

La guerre qui persiste en Ukraine a encore des répercussions sur la disponibilité des ressources dans le domaine du bâtiment: les chaînes d'approvisionnement étant toujours perturbées, les prix sont par conséquent volatiles. Depuis début 2022, malgré une légère stabilisation, la situation des prix reste tendue dans le domaine du bâtiment, notamment parce que certaines entreprises répercutent dans leurs nouvelles offres les pertes qu'elles ont subies dans le cadre de précédents contrats. De plus, le secteur de la construction et de la planification connaît toujours une forte activité, la pénurie de personnel qualifié aggravant la situation. De ce fait, les offres sont relativement moins nombreuses et le niveau de prix enregistre une certaine augmentation. Il est difficile d'avancer des chiffres précis de l'impact financier, car il varie fortement d'un projet à l'autre.

3.9 Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à voir augmenter la demande de prestations de soins et d'assistance aux personnes âgées ou handicapées, une hausse essentiellement due à l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe en outre une multiplication

des cas de troubles du comportement, de graves troubles psychiques et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de l'aide sociale, un fléchissement conjoncturel, le démantèlement de prestations dans le dispositif en amont et une hausse du nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire pourraient considérablement accroître les dépenses.

Dans le domaine de la santé, les charges devraient également continuer à augmenter à long terme. L'évolution dans le domaine des soins hospitaliers dépend de celle de la démographie. Ainsi, le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie s'accompagnent d'une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente. Dans le même temps, les exigences envers le système de santé publique s'accroissent et les progrès réalisés dans le domaine des techniques médicales vont générer de nouveaux coûts.

3.10 Réductions de primes de l'assurance-maladie

L'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) », qui sera probablement soumise au peuple en 2024, exige que les primes de l'assurance-maladie obligatoire ne puissent désormais pas représenter plus de 10 pour cent du revenu disponible. Selon la Confédération, cette réglementation pourrait entrer en vigueur au plus tôt en 2025. Le Conseil fédéral rejette l'initiative et a élaboré un contre-projet indirect sous la forme d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), qui prévoit de régler différemment la répartition des coûts des réductions de primes entre la Confédération et les cantons. Tant l'initiative que le contre-projet se traduiraient pour le canton de Berne par une hausse massive des coûts. Selon les projections établies, l'augmentation des charges occasionnée par l'initiative dépasserait CHF 200 millions par an, et celle découlant du contre-projet indirect atteindrait environ CHF 70 millions. Une proposition de compromis a été élaborée durant la session de printemps 2023 du Conseil des États. L'examen de l'initiative et du contre-projet doit s'achever lors de la session d'automne 2023 du Conseil national.

3.11 Niveau des taux d'intérêt / intérêts passifs

Jusqu'en 2021, le niveau des taux d'intérêt était très bas dans un contexte de taux d'intérêt négatifs. Un retour de l'inflation alimenté par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que par les problèmes d'approvisionnement est toutefois à observer, surtout depuis février 2022. Cette évolution et le durcissement de la politique monétaire des banques centrales ont entraîné une forte augmentation des taux d'intérêt. Le Conseil-exécutif a dû prévoir en conséquence des moyens supplémentaires pour les intérêts passifs dès le budget 2023 et le PIMF 2024 à 2026, puis en augmenter le montant dans le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027 (cf. chap. 2.4.19).

Il n'est pas à exclure que l'inflation progresse encore, ce qui pourrait entraîner un tour de vis supplémentaire de la politique monétaire avec, à la clé, une nouvelle hausse des taux d'intérêt à court et à

long termes. On risque donc d'assister à une hausse des intérêts passifs à la charge du canton de Berne.

3.12 Changement de canton de la commune de Moutier

La commune de Moutier a voté sur son appartenance cantonale le 28 mars 2021 et décidé son transfert dans la République et Canton du Jura. Ce scrutin a mis un terme à la Question jurassienne et permis de lancer le projet « Avenir Berne romande », qui vise à renforcer la composante francophone du canton de Berne et son rôle d'intermédiaire entre les deux régions linguistiques. Le projet fournit l'occasion d'un nouveau départ dans un Jura bernois libéré du poids de la Question jurassienne, mais il comporte aussi des risques financiers et organisationnels qui ne sont pas encore tous connus précisément.

Le concordat avec le canton du Jura a été négocié en 2023 en vue du transfert de Moutier prévu en janvier 2026. Le montant exact du partage des biens ne sera pas connu avant 2026. Il n'est donc pas pris en compte dans les chiffres du présent budget et du plan intégré mission-financement 2025 à 2027.

Les coûts d'investissements en bâtiments sont progressivement intégrés à la planification financière du canton et à la priorisation des investissements, selon de premières estimations provisoires. Le projet implique plusieurs crédits et décisions du Grand Conseil à partir de 2023 et une votation populaire en 2024.

3.13 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire

Le budget et le PIMF comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136 mio).

Ce facteur de correction doit permettre de réduire autant que possible les écarts entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le PIMF présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

3.14 Autres opportunités et risques

D'autres opportunités et risques financiers sont susceptibles d'avoir des incidences sur les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée ou de les situer dans le temps. Voici les domaines et groupes de produits concernés :

- Grand Conseil : mise à disposition de moyens financiers pour garantir l'accessibilité des locaux du Grand Conseil et de la Chancellerie d'État ; introduction de la langue des signes ; accessibilité du site Internet du Grand Conseil et emploi du langage simplifié dans les publications ; mise en place de l'assujettissement obligatoire à la LPP et de diverses assurances sociales pour les membres du Grand Conseil.

- Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : dépôt et conservation des archives psychiatriques ; prise en charge des frais d'exploitation de « Werkplatz Égalité » au terme du projet pilote.
- Développement et surveillance économiques : cautionnements accordés dans le cadre du programme fédéral de cautionnement pour start-up suite à la pandémie de COVID.
- Agriculture et nature : remplacement du système d'information agricole GELAN4, adaptation de la convention-programme RPT passée avec la Confédération.
- Forêt et dangers naturels : catastrophes naturelles et sinistres menaçant les forêts et leurs principales fonctions ainsi que mesures nécessaires pour écarter les dangers naturels et protéger les personnes et les infrastructures.
- Environnement et énergie : diminution des moyens fédéraux à disposition pour l'encouragement énergétique.
- Santé publique : accroissement du volume des soins hospitaliers, développement des tarifs, coûts des nouveaux traitements ; pandémie : impact sur les institutions (hôpitaux, EMS et institutions de soins de longue durée) et sur l'administration centrale (maintien des mesures de lutte contre la pandémie) ; possible relèvement des contributions de l'assurance obligatoire des soins (AOS) au financement résiduel des soins ; financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires de l'assurance-maladie (EFAS) ; contributions aux restructurations, cautionnements, prêts et subventions d'investissements aux hôpitaux de soins aigus.
- Intégration et action sociale : hausse ou baisse des coûts résultant de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) ; coûts supplémentaires d'aide matérielle dus à des facteurs exogènes.
- Organisation du territoire et affaires communales : mise en œuvre des déclarations de planification dans le secteur de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports.
- Police : remplacement des centres de police ; réalisation d'interfaces avec des systèmes auxiliaires ; garantie de la protection des biens patrimoniaux de moins de CHF 5 000 ; violence lors d'interventions ; rupture avec l'école intercantonale de police et création d'une école de police bernoise.
- Circulation routière et navigation : exploitation du centre d'expertises et d'examen de Berne au Schermenweg 9 ; examen d'une nouvelle forme juridique et de l'externalisation de l'OCRN.
- Exécution judiciaire : décision concernant le contrat de prestations entre les SPU et l'Office de l'exécution judiciaire ; financement des séjours en hôpital de personnes détenues n'ayant pas de domicile en Suisse.
- Office de la population : évolution du coût de l'aide d'urgence, suppression de l'acte d'origine physique ; remaniement des émoluments en matière d'état civil.
- Prestations de services finances du groupe : évolution des dividendes reçus ; taux d'intérêt passifs à long terme en faveur de la CPB et de la CACEB ; évolution des coûts des dommages

- du canton de Berne ; effectifs et situation du marché du travail dans l'environnement SAP.
- Personnel : assainissement de la CPB ou de la CACEB.
- Impôts et prestations de services : suppression de la valeur locative ; suppression de la pénalisation du mariage et passage à l'imposition individuelle ; risques liés à l'informatique (changement de technologie) ; fuite d'entreprises en raison du niveau de l'impôt sur le bénéfice ; mesures fiscales de l'OCDE.
- Informatique et organisation : coûts découlant de demandes de la clientèle non planifiées.
- Enseignement supérieur : sous-financement des hautes écoles bernoises ; prolongation des projets de recherche en raison de la pandémie de COVID.
- Enseignement secondaire et formation professionnelle : supplément de coûts au degré secondaire II.
- École obligatoire et offres périscolaires : coûts supplémentaires dans les écoles ordinaires et dans le domaine de l'offre spécialisée de l'école obligatoire.
- Culture : investissements nécessaires dans diverses institutions culturelles ; fouille de sauvetage de Moosseedorf (Moosbühl).
- Protection des données : prise en charge de tâches de surveillance de la protection des données en matière communale.
- Procédures civiles et pénales : risque de recouvrement dans le domaine du droit des coûts de procédure suite à la révision du Code de procédure civile.

4 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail

4.1 Environnement conjoncturel

4.1.1 Niveau international

La phase de reprise de l'économie mondiale qui a suivi la pandémie de Covid s'est achevée en 2022. Depuis le début de l'année, on observe un ralentissement de la dynamique de croissance mondiale, et dans de nombreux pays, l'inflation dépasse largement les valeurs cibles fixées par les banques centrales. En conséquence, la politique monétaire a fait l'objet d'un nouveau durcissement à l'échelle mondiale, dans le but de contrer la pression inflationniste qui grève le pouvoir d'achat et réduit la demande. La guerre en Ukraine, qui a entraîné la hausse des prix de nombreuses matières premières, a joué un rôle déterminant dans la progression de l'inflation. De plus, la nouvelle donne géopolitique a provoqué une grande incertitude du côté des ménages et des entreprises. Autre facteur non négligeable : les difficultés d'approvisionnement ayant exacerbé les problèmes de pénurie, qui résultent d'une part du conflit ukrainien, d'autre part du confinement lié à la stratégie « zéro Covid » en Chine. La situation des chaînes d'approvisionnement s'est améliorée courant 2022, contribuant à l'expansion du commerce mondial au troisième trimestre.

Au premier trimestre 2023, l'économie des pays industrialisés a enregistré une croissance modérée, qui s'est traduite par un ralentissement des échanges commerciaux. La perte de pouvoir d'achat allant de pair avec le renchérissement et la politique monétaire plus restrictive des trimestres précédents expliquent cette évolution. À cela s'ajoute l'incertitude croissante liée à la persistance de la guerre en Ukraine, qui a également pour effet de freiner la demande globale. Le marché du travail des pays industriels connaît néanmoins une évolution positive, de sorte que le taux de chômage reste proche de ses minima historiques, que ce soit aux États-Unis ou dans la zone euro. Compte tenu des risques évoqués, les prévisions pour 2023 tablent sur une croissance économique mondiale de 2,4 pour cent (source : BAK Economics, Macro Interactive, juillet 2023).

4.1.2 Suisse

En 2022, malgré les crises géopolitiques et l'inflation, notamment la hausse des prix de l'énergie et des prix d'achat, l'économie s'est montrée solide, aussi bien à l'échelle nationale que dans le canton de Berne. Au premier semestre, la reprise économique permise par l'assouplissement ou la levée des mesures de lutte contre le coronavirus s'est poursuivie malgré les répercussions de la guerre en Ukraine. La croissance a ensuite été moins dynamique au second semestre. Sous l'effet de la hausse des prix, la valeur des exportations de marchandises a nettement progressé en 2022. Le tourisme a connu une embellie, le nombre de nuitées ayant augmenté de plus de 30 pour cent par rapport à l'année précédente, pour atteindre presque le niveau record enregistré en 2019.

En 2022, le PIB de la Suisse corrigé des effets des manifestations sportives a progressé de 2 pour cent (2021 : 3,9%), soit nettement moins que la moyenne mondiale, et ce du fait d'évolutions contraires. D'une part, la reprise s'est poursuivie après la crise liée au coronavirus et la situation s'est améliorée en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement mondiales. D'autre part, l'économie suisse a

été confrontée à de nouveaux défis, sur fond de détérioration du contexte international. En particulier, la situation énergétique tendue en Europe dans le sillage de la guerre en Ukraine a fait bondir les prix de l'énergie et entravé la croissance.

En 2022, le taux de chômage moyen s'est établi à 2,2 pour cent, ce qui représente une diminution de 0,8 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Il a continué de baisser en 2023, et devrait s'établir à 2 pour cent en moyenne sur l'année (source : SECO, prévisions conjoncturelles de juin 2023).

Le PIB de la Suisse a enregistré une solide progression au premier trimestre 2023. Le secteur des services a connu une expansion, et la création de valeur a légèrement augmenté dans l'industrie. Le marché de l'emploi est resté robuste, avec en parallèle une bonne utilisation des capacités de production. Il faut s'attendre en tout état de cause à une croissance modeste pour le reste de l'année. Elle est en effet freinée sous l'effet conjugué d'une demande modérée de l'étranger, de la perte de pouvoir d'achat liée au renchérissement et des conditions de financement restrictives. Pour 2023, les principaux instituts de recherche conjoncturelle prévoient une croissance du PIB suisse comprise entre 0,6 et 1,2 pour cent, c'est-à-dire inférieure à la moyenne. Dans ce contexte, il est probable que le chômage augmente légèrement et que l'utilisation des capacités de production diminue quelque peu (estimations de juillet 2023).

En 2022, les prix à la consommation ont augmenté de 2,8 pour cent en Suisse. Cela résulte principalement de la hausse des prix des importations, notamment pour les produits pétroliers et les marchandises qui ont été touchés par des problèmes d'approvisionnement au niveau mondial. Au cours de l'année 2023, l'inflation a légèrement reculé avec la baisse des prix de l'énergie (surtout des produits pétroliers et du gaz naturel). Par contre les prix des services ont augmenté. Globalement, l'inflation annuelle de 2023 devrait s'infléchir modérément, pour s'établir à 2,3 pour cent, et les prix retrouver leur stabilité en 2024 ; d'après les estimations de juillet 2023, l'inflation sera comprise entre 2,2 et 2,5 pour cent en 2023 et entre 1 et 1,7 pour cent en 2024.

4.1.3 Canton de Berne

En 2022, le PIB du canton de Berne a reculé de 2,2 pour cent (2021 : +3,9%), ce qui est légèrement plus que la moyenne nationale.

Le marché du travail bernois a connu une évolution extrêmement positive : après une nette amélioration en 2021, le taux de chômage a poursuivi sa baisse en 2022, tombant en septembre et en octobre à un niveau historiquement bas. Il est ensuite resté exceptionnellement faible jusqu'à la fin de l'année. Il était ainsi nettement inférieur à la moyenne des dix dernières années, aussi bien dans le canton de Berne que dans l'ensemble de la Suisse.

Il a reculé dans toutes les branches. Dans l'horlogerie notamment, il est passé de 4,8 à 2,9 pour cent au cours de l'année suite à la hausse de la demande. De même dans l'industrie MEM, tributaire des exportations, dans l'hôtellerie et la restauration ainsi que dans les services à la personne, où sa baisse s'est révélée supérieure à la moyenne. Dans le canton de Berne, 3137 personnes ont quitté les rangs du chômage (BE : -27%, CH : -20%). En moyenne an-

nuelle, le taux de chômage est passé de 2,4 pour cent à 1,7 pour cent (CH : de 3% à 2,2%).

Selon BAK Economics, le PIB du canton de Berne devrait augmenter de 0,8 pour cent en 2023 et la croissance économique devrait s'établir à 1,1 pour cent en 2024 (prévisions de juin 2023).

L'évolution positive du marché du travail s'est poursuivie au premier semestre 2023. Dans le canton de Berne, le nombre de personnes au chômage a reculé pour s'établir à 7062 en juin ; cela correspond à un taux de 1,3% (CH : 1,9%), le plus bas depuis novembre 2021.

Du fait de la structure économique du canton de Berne, le taux de chômage y est habituellement nettement inférieur à la moyenne nationale.

4.2 Données macroéconomiques de la planification 2024 à 2027

Le budget 2024 et le PIMF 2025 à 2027 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes :

	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
		2025	2026	2027
Croissance du PIB suisse ¹⁾	1.1–1.7 %	1.6 %	1.9 %	1.7 %
Croissance du PIB du canton de Berne ²⁾	1.1 %	1.7 %	1.6 %	1.5 %
Inflation ¹⁾	1.0–1.7 %	0.9 %	0.9 %	1.1 %
Taux d'intérêt à long terme	2.25 %	2.25 %	2.25 %	2.25 %
Taux d'intérêt à court terme	2.00 %	2.00 %	2.00 %	2.00 %

¹⁾ 2024 : fourchette des prévisions de BAK Economics, du Seco, de KOF, d'UBS et du CS ; à partir de 2025 : seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles
(prévisions de croissance économique de juin 2023 ; prévisions de renchérissement de juillet 2023).

²⁾ Prévisions de BAK Economics de juin 2023 uniquement

Même si ces données macroéconomiques influent largement sur les chiffres du budget et du PIMF, ce dernier reflète principalement la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Il varie principalement en fonction de l'ampleur ou de la structure de ces tâches, qu'elles aient été modifiées par des décisions politiques ou par des facteurs externes.

Les données économiques sont utilisées pour prévoir la croissance économique réelle et le renchérissement, lesquels servent, entre autres indicateurs, à estimer les rentrées fiscales. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette et de calculer les intérêts passifs (seulement pour la conversion [relance] d'emprunts arrivés à échéance et pour le nouvel endettement).

4.3 Données financières de la période de planification 2024 à 2027

Voici les chiffres du compte administratif du canton de Berne pour l'exercice budgétaire 2024 et les années du PIMF 2025 à 2027 :

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	11 868.8	12 550.0	12 637.7	13 027.2	13 014.3	13 000.3
Revenus	12 226.6	12 550.1	12 650.8	13 404.0	13 430.6	13 381.0
Résultat total du compte de résultats	357.8	0.1	13.1	376.8	416.2	380.7
Compte des investissements						
Dépenses	713.1	556.4	704.1	817.0	844.4	782.2
Recettes	358.9	85.3	168.0	105.3	112.8	112.9
Investissement net	354.2	471.1	536.2	711.7	731.5	669.3
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements						
Résultat total du compte de résultats	357.8	0.1	13.1	376.8	416.2	380.7
Amortissements du patrimoine administratif	323.2	334.8	341.6	370.5	382.9	406.0
Compensation du déficit 2021		25.0				
Autofinancement ¹⁾	681.0	359.9	354.7	747.3	799.2	786.7
Investissement net	354.2	471.1	536.2	711.7	731.5	669.3
Solde de financement²⁾	326.8	-111.2	-181.5	35.6	67.6	117.4
Degré d'autofinancement en %³⁾	192.3 %	76.4 %	66.1 %	105.0 %	109.2 %	117.5 %
Dette brute	6 386.6	6 127.6	6 311.8	6 276.2	6 208.5	6 091.2
Dette nette I	5'672.6	5'443.5	5'697.3	5'898.2	5'981.5	5'866.8
Bilan						
Patrimoine financier	5 274.4	5 250.1	5 185.0	4 953.1	4 806.6	4 808.5
Patrimoine administratif	6 950.6	6 794.6	7 033.8	7 435.3	7 852.7	8 186.2
Total des actifs	12 225.0	12 044.7	12 218.8	12 388.3	12 659.4	12 994.7
Capitaux de tiers	11 204.8	11 029.3	11 259.9	11 289.1	11 294.9	11 252.2
Capital propre	1 020.2	1 015.4	958.9	1 099.2	1 364.5	1 742.5
Total des passifs	12 225.0	12 044.7	12 218.8	12 388.3	12 659.4	12 994.7

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

Financements spéciaux compris

¹⁾ Amortissements du patrimoine administratif plus total du compte de résultats plus compensation du déficit 2021

²⁾ Autofinancement moins investissement net

³⁾ Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

L'évolution de ces données est exposée dans les parties suivantes de ce chapitre.

4.4 Compte de résultats

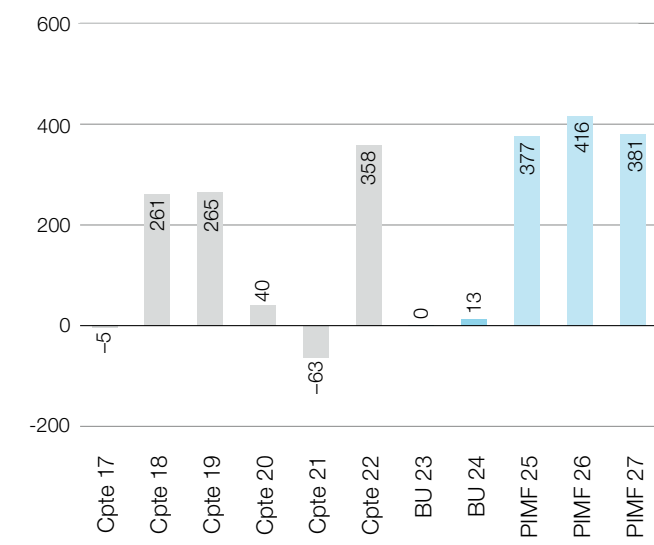
4.4.1 Solde du compte de résultats

Le solde du compte de résultats est égal à la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges. Il accroît le découvert au bilan, ce qui diminue le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus. Il réduit le découvert au bilan, ce qui augmente le capital propre.

Évolution de la situation entre 2017 et 2027.

Graphique 2 : Évolution du solde du compte de résultats

en millions CHF



Le compte de résultats était excédentaire de 2017 à 2022, sauf en 2021. Impacté par la pandémie, l'exercice 2021 a été déficitaire, si bien que la consigne constitutionnelle de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats n'a pas pu être respectée.

Le budget 2023 prévoyait un excédent de revenus de CHF 0,1 million.

Le budget 2024 table sur un excédent de revenus de CHF 13 millions, ce qui permet de respecter la consigne de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats.

Des excédents de revenus oscillant entre CHF 377 millions en 2025 et CHF 416 millions en 2026 sont également inscrits au compte de résultats dans le PIMF 2025 à 2027.

4.4.2 Compte de résultats selon les groupes de matières

Charges

Les charges passent de CHF 12 638 millions en 2024 à près de CHF 13 milliards dans les années 2025 à 2027. Sur l'ensemble de la période de planification, elles augmentent donc de 0,9 pour cent par an en moyenne. Le graphique suivant illustre l'évolution des groupes de matières représentant des charges.

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement			2024-2027 ¹⁾
				2025	2026	2027	
3 Charges	11 868.8	12 550.0	12 637.7	13 027.2	13 014.3	13 000.3	
Variation en %		5.7	0.7	3.1	-0.1	-0.1	0.9
30 Charges de personnel	3 150.2	3 305.0	3 383.9	3 433.1	3 424.5	3 461.3	
Variation en %		4.9	2.4	1.5	-0.3	1.1	1.2
31 Charges de biens et services + autres charges d'exploitation	906.2	956.7	956.3	971.6	964.0	963.9	
Variation en %		5.6	-0.1	1.6	-0.8	-0.0	0.2
33 Amortissements du patrimoine administratif	282.3	284.6	287.4	302.3	313.7	324.8	
Variation en %		0.8	1.0	5.2	3.8	3.5	3.4
34 Charges financières	64.2	63.0	72.3	72.2	69.8	69.2	
Variation en %		-1.8	14.8	-0.2	-3.3	-0.8	2.4
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers / du capital propre	95.1	72.2	75.6	75.3	77.1	77.8	
Variation en %		-24	4.7	-0.4	2.4	0.9	1.9
36 Charges de transfert	6 606.2	7 046.2	7 004.4	7 127.3	7 209.0	7 270.6	
Variation en %		6.7	-0.6	1.8	1.1	0.9	0.8
37 Subventions à redistribuer	591.6	585.0	584.8	584.6	584.6	584.6	
Variation en %		-1.1	-0.0	-0.0	0.0	0.0	-0.0
38 Charges extraordinaires	14.5	41.5	21.5	31.4	29.6	39.2	
Variation en %		185.7	-48.2	46.1	-5.7	32.3	-1.4
39 Imputations internes	158.5	195.8	251.6	429.4	342.0	209.0	
Variation en %		23.5	28.5	70.7	-20.4	-38.9	1.6

¹⁾ Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

Financements spéciaux compris

Revenus

Les revenus passent de CHF 12 651 millions en 2024 à près de CHF 13,4 milliards de 2025 à 2027. Sur l'ensemble de la période de planification, leur croissance moyenne est donc de 1,6 pour cent. Le graphique suivant illustre l'évolution des groupes de matières représentant des revenus.

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement			2024-2027 ¹⁾
				2025	2026	2027	
4 Revenus	12 226.6	12 550.1	12 650.8	13 404.0	13 430.6	13 381.0	
Variation en %		2.6	0.8	6.0	0.2	-0.4	1.6
40 Revenus fiscaux	5 845.9	5 830.1	6 013.3	6 113.7	6 228.5	6 344.8	
Variation en %		-0.3	3.1	1.7	1.9	1.9	2.1
41 Régales, concessions	539.2	379.3	58.7	217.8	218.3	217.4	
Variation en %		-29.6	-84.5	270.8	0.2	-0.4	-13
42 Contributions	578.3	547.9	545.4	547.0	547.0	546.0	
Variation en %		-5.3	-0.5	0.3	0.0	-0.2	-0.1
43 Revenus divers	3.2	2.7	2.9	2.9	2.9	2.9	
Variation en %		-17	10.1	-2.6	0.0	0.0	1.8
44 Revenus financiers	311.9	317.3	320.6	322.8	323.0	322.6	
Variation en %		1.7	1.1	0.7	0.1	-0.1	0.4
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers / du capital propre	92.3	71.6	81.0	82.0	78.5	76.0	
Variation en %		-22.4	13.1	1.3	-4.2	-3.2	1.5
46 Revenus de transfert	4 102.3	4 484.3	4 596.4	4 733.2	4 811.9	4 916.1	
Variation en %		9.3	2.5	3.0	1.7	2.2	2.3
47 Subventions à redistribuer	591.6	585.0	584.8	584.6	584.6	584.6	
Variation en %		-1.1	-0.0	-0.0	0.0	0.0	-0.0
48 Revenus extraordinaires	3.4	136.2	196.1	370.6	293.8	161.6	
Variation en %		3 889.3	43.9	89.0	-20.7	-45	4.4
49 Imputations internes	158.5	195.8	251.6	429.4	342.0	209.0	
Variation en %		23.5	28.5	70.7	-20.4	-38.9	1.6

¹⁾ Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

Financements spéciaux compris

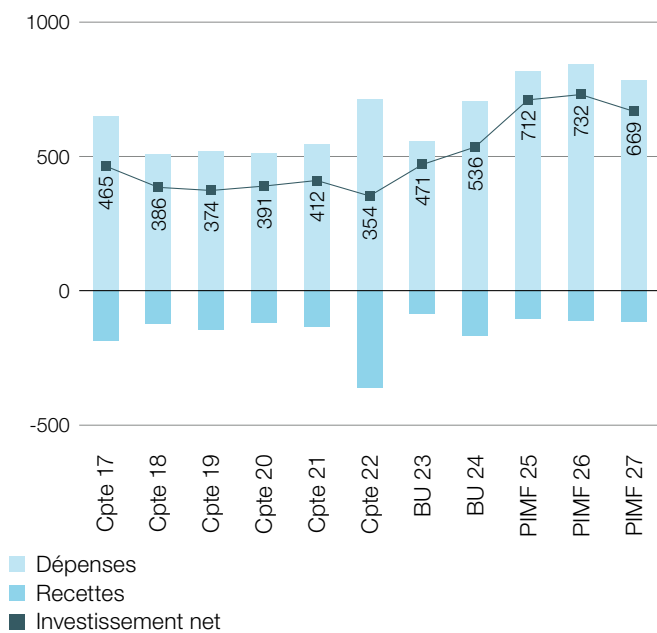
Les principaux facteurs expliquant les variations des groupes de matières sont présentés dans les comptes rendus des Directions.

4.5 Investissement net

L'investissement net est égal à la différence entre dépenses et recettes d'investissement. Le graphique suivant illustre son évolution de 2017 à 2027.

Graphique 3 : Évolution de l'investissement net

en millions CHF



Jusqu'en 2018, l'investissement net a tendance baisser, principalement celui qui est couvert par des financements spéciaux. Cela s'explique non seulement par les coupes dans l'investissement net ordinaire, mais aussi et surtout par des transferts du compte des investissements vers le compte de résultats (p. ex. mise en place du financement des soins, transfert des hautes écoles dans le système de subventionnement, financement de l'infrastructure ferroviaire par FAIF, introduction du MCH2/IPSAS).

Entre 2018 et 2021, il est resté relativement constant. Il a recommencé à diminuer en 2022, en particulier suite à la nouvelle forme de financement (via le compte de résultats et non plus le compte des investissements) instaurée par la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213.319) et par la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210).

Il repart à la hausse sur toute la période de planification quadriennale en raison de l'augmentation des besoins. En 2025 et 2026, il dépasse les CHF 700 millions. Pour de plus amples informations sur l'évolution de l'investissement net sur la période de planification 2024 à 2027, voir le chapitre 2.7.

4.6 Solde de financement

4.6.1 Définition et rôle du solde de financement

L'autofinancement est la somme du solde du compte de résultats et des amortissements. Il indique les fonds propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de sa dette. Lorsqu'il est supérieur à l'investissement net, on a un excédent de financement et le canton peut en principe réduire sa dette. Lorsqu'il est inférieur à l'investissement net, on a une insuffisance de financement et le canton doit s'endetter davantage.

Quant au solde de financement, il est égal à l'autofinancement moins l'investissement net. Il porte sur l'ensemble des tâches cantonales, tandis que le solde du compte de résultats ne reflète que le résultat des « activités d'exploitation ». Il indique si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et compte des investissements) par ses propres moyens (rentées fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

Depuis 2001, il constitue le principal paramètre de planification des tâches et des finances. Il est également utilisé pour appliquer le frein à l'endettement relatif au compte des investissements, que le peuple bernois a adopté en 2008 et dont la révision a été acceptée lors de la votation populaire du 18 juin 2023 concernant la modification de la Constitution cantonale optimisant les freins à l'endettement. Ces nouvelles dispositions, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024, instaurent, pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, une optique pluriannuelle incluant les comptes des années précédentes, alors que ce frein ne permettait jusqu'à présent qu'à compenser d'éventuels futurs déficits de financement. L'objectif de cette révision est de garantir la couverture des besoins d'investissement qui se profilent, tout en respectant les freins à l'endettement et en conservant le principe selon lequel l'autofinancement et l'investissement net doivent s'équilibrer à moyen terme.

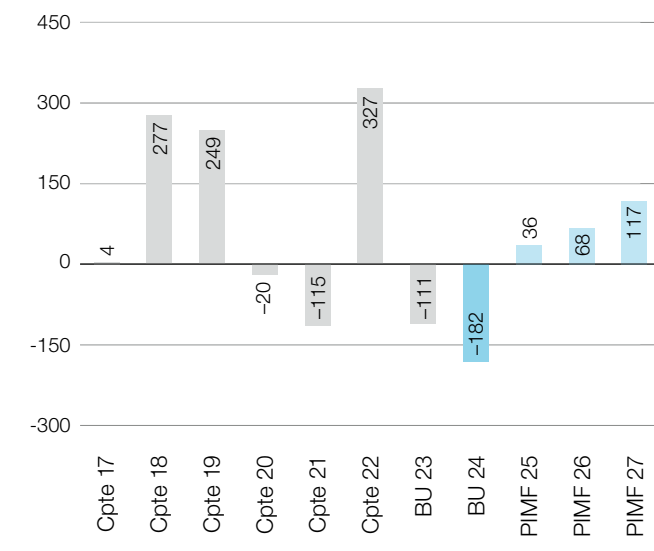
Si l'endettement (en particulier le solde du compte de résultats et le niveau de l'investissement net) est orienté par la politique, il est aussi influencé par des facteurs purement « techniques ». Il peut ainsi augmenter même si le degré d'autofinancement est supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsqu'il faut engager des dépenses avant d'en recevoir la contrepartie. À l'inverse, il peut diminuer lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on a déjà utilisé les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. L'appréciation politique de l'endettement ne tient pas compte de ces variations purement techniques (opérations au bilan).

4.6.2 Évolution du solde de financement

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du solde de financement entre 2017 et 2027.

Graphique 4 : Évolution du solde de financement

en millions CHF



Le solde de financement a été positif de 2017 à 2022, sauf en 2020 (CHF - 20 mio) et en 2021 (CHF - 115 mio), année marquée par la pandémie. Le budget 2023 fait état d'un solde de financement de moins CHF 111 millions.

Celui de 2024 prévoit aussi un solde de financement négatif, d'un montant de CHF 181 millions. En revanche, le PIMF table sur des soldes de financement positifs, allant de CHF 36 millions en 2025 à CHF 117 millions en 2027. La planification prévoit une réduction globale de la dette de CHF 39 millions sur toute la période. Le respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements est commenté au chapitre 1.4.

4.7 Bilan prévisionnel

4.7.1 Aperçu

Le tableau suivant indique les valeurs repères du bilan prévisionnel :

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement			2023-2027 ¹⁾
1 Actif	12 225.0	12 044.7	12 218.8	12 388.3	12 659.4	12 994.7	
Variation en %		-1.5	1.4	1.4	2.2	2.6	1.9
10 Patrimoine financier	5 274.4	5 250.1	5 185.0	4 953.1	4 806.6	4 808.5	
Variation en %		-0.5	-1.2	-4.5	-3.0	0.0	-2.2
14 Patrimoine adminis- tratif	6 950.6	6 794.6	7 033.8	7 435.3	7 852.7	8 186.2	
Variation en %		-2.2	3.5	5.7	5.6	4.2	4.8
2 Passif	12 225.0	12 044.7	12 218.8	12 388.3	12 659.4	12 994.7	
Variation en %		-1.5	1.4	1.4	2.2	2.6	1.9
20 Capitaux de tiers	11 204.8	11 029.3	11 259.9	11 289.1	11 294.9	11 252.2	
Variation en %		-1.6	2.1	0.3	0.1	-0.4	0.5
29 Capital propre	1 020.2	1 015.4	958.9	1 099.2	1 364.5	1 742.5	
Variation en %		-0.5	-5.6	14.6	24.1	27.7	15.2

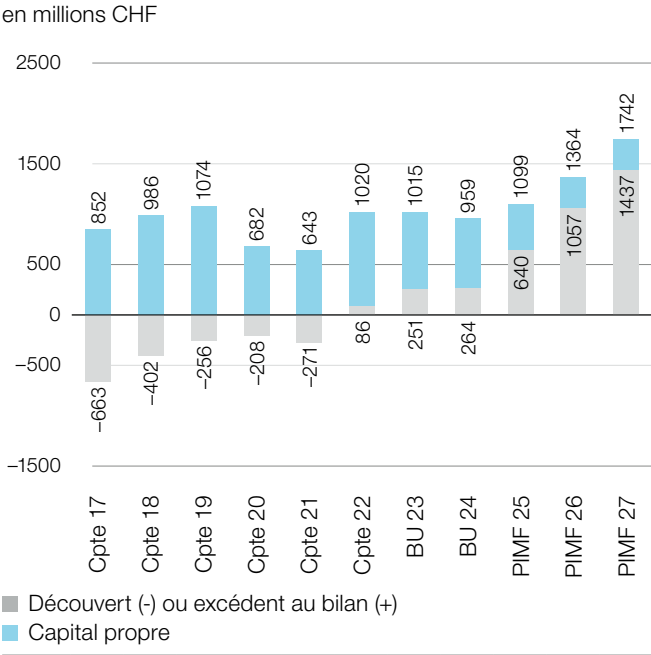
¹⁾ Croissance annuelle moyenne en %
Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.
Financements spéciaux compris

4.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier n'est pas directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales. Il s'amoindrit de 2,2 pour cent par an en moyenne entre 2023 et 2027.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du capital propre entre 2017 et 2027.

Graphique 5 : Évolution du capital propre et du découvert ou de l'excédent au bilan



4.7.3 Patrimoine administratif

En revanche, le patrimoine administratif est directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales ; il progresse de 4,8 pour cent par an en moyenne entre 2023 à 2027. Cette augmentation correspond à l'investissement net annuel moins les amortissements.

4.7.4 Capital propre et découvert / excédent au bilan

Le capital propre se compose de différents éléments, notamment du découvert ou de l'excédent au bilan ainsi que des Fonds et des engagements et avances envers les financements spéciaux qui en font partie. Le capital propre varie donc avec ces éléments.

Le découvert ou l'excédent au bilan fluctue chaque année essentiellement du montant du solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert ou augmente l'excédent au bilan, et inversement pour les excédents de charges.

Évolution du découvert ou de l'excédent au bilan

Le découvert au bilan a reculé ces dernières années grâce aux excédents dégagés par le compte de résultats de 2018 à 2020 ; il s'est même transformé en excédent (CHF 86 mio) pour la première fois depuis 1990 suite aux bons résultats de l'exercice 2022.

Au 1^{er} janvier 2023, l'excédent au bilan avait augmenté de CHF 164 millions, pour s'établir à CHF 250 millions. Cette progression s'explique par l'abandon des normes IPSAS suite à l'adoption de la loi sur les finances (LFin ; RSB 620.0), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, qui prescrit la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine financier et son inscription au capital propre. Elle est conforme au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et a été validée par le Contrôle des finances.

La planification de 2024 à 2027 table sur une augmentation de l'excédent au bilan grâce aux prévisions positives concernant le compte de résultats. Selon les hypothèses retenues, cet excédent devrait s'établir aux environs de CHF 1,4 milliard fin 2027.

Évolution du capital propre

Après la révision de la loi sur les finances et les prestations (LFP ; RSB 620.0), qui a pris effet le 1^{er} janvier 2020, la réserve qui avait été créée dans le cadre du retraitement au 1^{er} janvier 2017 pour la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds a été complètement dissoute sans effet sur le résultat le 1^{er} janvier 2020. Le capital propre avait nettement diminué à la clôture des comptes de 2020 et a continué à reculer en 2021 avec le déficit du compte de résultats.

Il a ensuite augmenté, notamment grâce aux bons résultats de l'exercice 2022, pour s'établir à CHF 1 020 millions au 31 décembre 2022.

La planification des années 2024 à 2027 table sur la poursuite de cette tendance, en particulier du fait de la dissolution de Fonds, prévue à partir de 2024 (Fonds sur les distributions du bénéfice de la BSN et Fonds d'investissements hospitaliers), et prévoit que le capital propre avoisinera CHF 1,7 milliard en 2027.

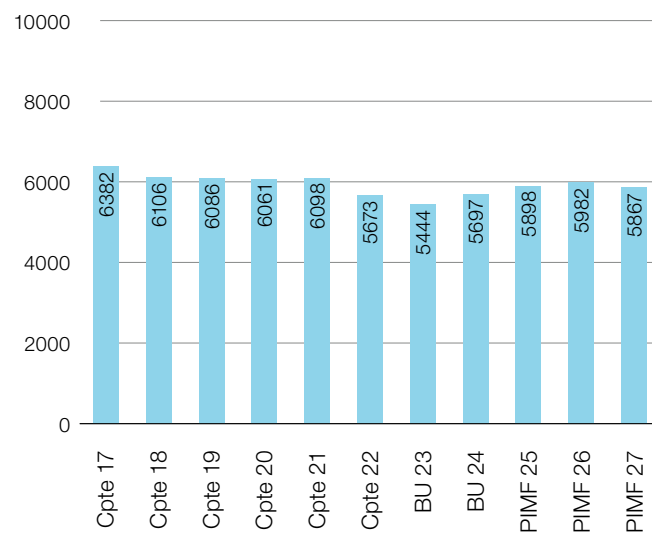
4.7.5 Dette nette I

La dette nette I est égale aux capitaux de tiers (sans les subventions d'investissement inscrites au passif) moins le patrimoine financier. Le solde de financement ne reflète que la tendance évolutive de l'endettement (non seulement de la dette nette I, mais aussi de l'endettement brut). Cela s'explique par le fait qu'à la date de clôture du bilan, certaines opérations sont comptées dans les liquidités mais pas dans le résultat, tandis que d'autres sont à l'inverse comptabilisées dans le résultat mais pas encore dans les liquidités.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la dette nette I entre 2017 et 2027.

Graphique 6 : Évolution de la dette nette I

en millions CHF



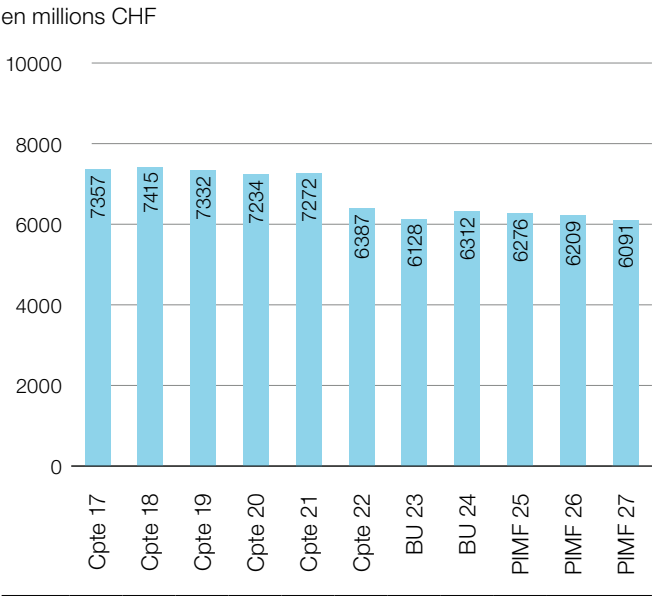
La dette nette I, qui s'élevait à près de CHF 6,4 milliards fin 2017, était redescendue à CHF 5,7 milliards à la clôture des comptes de 2022, principalement grâce à l'excédent dégagé par le compte de résultats. Compte tenu des hypothèses retenues pour la planification des années 2024 à 2027, elle devrait s'établir entre CHF 5,7 et 6 milliards selon les années.

4.7.6 Endettement brut

L'endettement brut englobe les engagements courants ainsi que les engagements financiers à court et à long termes. Ce n'est pas un indicateur adapté au pilotage de la politique budgétaire, car il est contrebalancé par d'importants actifs générateurs de revenus.

Le graphique ci-dessous illustre son évolution entre 2017 et 2027.

Graphique 7 : Évolution de l'endettement brut



L'endettement brut a diminué en 2022 pour s'établir à un peu moins de CHF 6,4 milliards, essentiellement grâce à l'excédent dégagé par le compte de résultats et à l'avoir d'impôt anticipé remboursé par la Confédération.

Le budget 2024 table sur un nouvel endettement (prévision d'un solde de financement négatif), tandis que le PIMF prévoit un recul de la dette entre 2025 et 2027.

4.7.7 Cadre du nouvel endettement en 2024

Aux termes de l'article 76 de la Constitution cantonale (ConstC ; RSB 101.1) et de l'article 69, alinéa 1, lettre a de la loi sur les finances (LFin ; 620.0), le Grand Conseil fixe le cadre de tout nouvel endettement. Ce cadre sert à garantir la capacité de paiement permanente du canton. Conçu comme une limite de crédit, il porte sur la dette de trésorerie, qui recouvre les emprunts et les obligations de trésorerie à court, moyen et long termes. Il encadre les ressources financières que le Conseil-exécutif est chargé de mettre à disposition conformément à l'article 89, alinéa 4 ConstC. Il fixe aussi une limite aux emprunts qu'il incombe à la Direction des finances de contracter et dont elle doit définir les conditions (art. 71, al. 1, lit. f LFin).

D'après les calculs de la section Trésorerie de l'Administration des finances, il faut s'attendre à un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 982 millions pour garantir la capacité de paiement du canton en 2024. Ce montant se répartit comme suit :

- Nouvel endettement de CHF 182 millions inscrit au budget 2024 (solde de financement).
- Réserve de CHF 800 millions destinée à garantir la capacité permanente de paiement du canton. Elle ne sera utilisée qu'en cas d'opérations au bilan sans incidence sur le résultat (augmentation des créances, diminution des dettes envers les fournisseurs, ponction des provisions, investissements financés par des financements spéciaux et par le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

4.8 Indicateurs

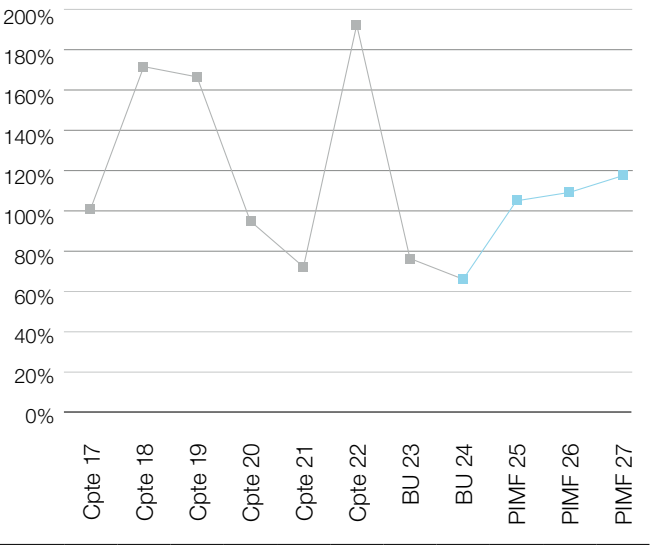
Ce chapitre expose l'évolution du degré d'autofinancement et de la quote-part de l'endettement. Un récapitulatif d'autres indicateurs se trouve à l'annexe 9.

4.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement (cf. chap. 4.6) exprime le ratio entre l'autofinancement et l'investissement net. S'il est inférieur à 100 pour cent, cela indique qu'il faut recourir à l'emprunt, c.-à-d. augmenter la dette, pour financer au moins en partie l'investissement net ; s'il est supérieur à 100 pour cent, cela signifie que les fonds propres sont suffisants pour financer l'investissement net, mais aussi qu'il est possible de réduire la dette.

Le graphique ci-dessous illustre son évolution de 2017 à 2027.

Graphique 8 : Évolution du degré d'autofinancement



Le degré d'autofinancement a reculé suite aux déficits enregistrés en 2020 et 2021 et devrait passer en dessous de la barre des 100 pour cent du fait de ceux qui sont prévus en 2023 et 2024. Il était par contre supérieur à 100 pour cent entre 2017 et 2019 et en

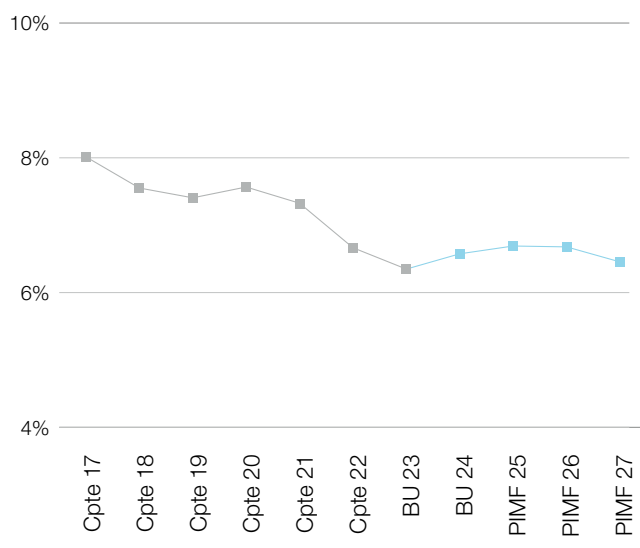
2022. Sur la période de planification 2024 à 2027, le degré d'auto-financement est de 101 pour cent en moyenne.

4.8.2 Quote-part de l'endettement net

La quote-part de l'endettement net exprime la dette nette I en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Le nouveau frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (révision adoptée en votation populaire le 18 juin 2023) est actionné dès que la quote-part de l'endettement dépasse 6 pour cent (cf. chap. 1.4).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la quote-part de l'endettement net entre 2017 et 2027.

Graphique 9 : Évolution de la quote-part de l'endettement net



Alors qu'elle était de 8 pour cent en 2017, la quote-part de l'endettement net a légèrement reculé les années suivantes, pour s'établir à 6,7 pour cent fin 2022.

D'après les estimations du PIB des prochaines années et de la dette nette I (cf. prévisions exposées au chap. 4.7.5 ci-avant), elle devrait se stabiliser à peu près à son niveau de 2022. Selon les hypothèses de planification retenues, elle ne devrait pas franchir le seuil fixé avec l'optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements.

5 Priorisation des investissements dans les domaines des bâtiments et des travaux publics

Le Conseil-exécutif rend ici compte de la hiérarchisation des investissements dans les domaines des bâtiments et des travaux publics.

5.1 Priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments

5.1.1 Présentation

Confronté à une forte croissance des besoins d'investissement dans le bâtiment, le canton a commencé à hiérarchiser l'investissement net en 2021. À l'occasion de sa session d'hiver de cette année-là, le Grand Conseil a approuvé une déclaration de planification par laquelle il acceptait un nouvel endettement de CHF 500 millions pour couvrir ces besoins. Il avait également été convenu que ceux-ci seraient financés au moyen des ressources restantes sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et sur celui des investissements hospitaliers (cf. loi sur la dissolution de ces deux Fonds). Le Grand Conseil portait ainsi le volume d'investissement dans le secteur du bâtiment à CHF 365 millions en moyenne annuelle sur toute la période de 2022 à 2031. Ces besoins ayant quasiment stagné en 2021, le Conseil-exécutif avait décidé de ne pas actualiser leur hiérarchisation lors du processus de planification de 2022.

En revanche, il l'a actualisée lors du processus de planification de 2023, après avoir constaté que les Directions et la Chancellerie d'État avaient communiqué des besoins nettement supérieurs à ce qui était inscrit au Plan d'investissement intégré (PII) 2023 à 2032. Le volume d'investissement actuellement fixé pour la période de 2022 à 2031 dépasse de plus de CHF 450 millions ce qui avait été

arrêté pour la même période à l'issue de la hiérarchisation de 2021. Les besoins d'investissement dans le bâtiment inscrits au PII 2024 à 2033 augmentent pour s'établir à CHF 4 426 millions sur toute la décennie de planification. Divers facteurs expliquent cette progression, dont la sous-estimation des coûts d'investissement de certains grands projets, le fait que les investissements nécessaires au transfert de Moutier n'avaient jusque-là pas été planifiés, les nouveaux besoins communiqués par les Directions et, enfin, l'inflation. De plus, le PII s'étend maintenant jusqu'en 2033, et comprend donc deux années dont la dernière actualisation de la hiérarchisation n'a pas tenu compte. Or, en 2032 et 2033, les besoins d'investissement prévus sont plus importants que la moyenne dans certains secteurs d'activité (p. ex. nouveau bâtiment pour l'établissement pénitentiaire de Witzwil).

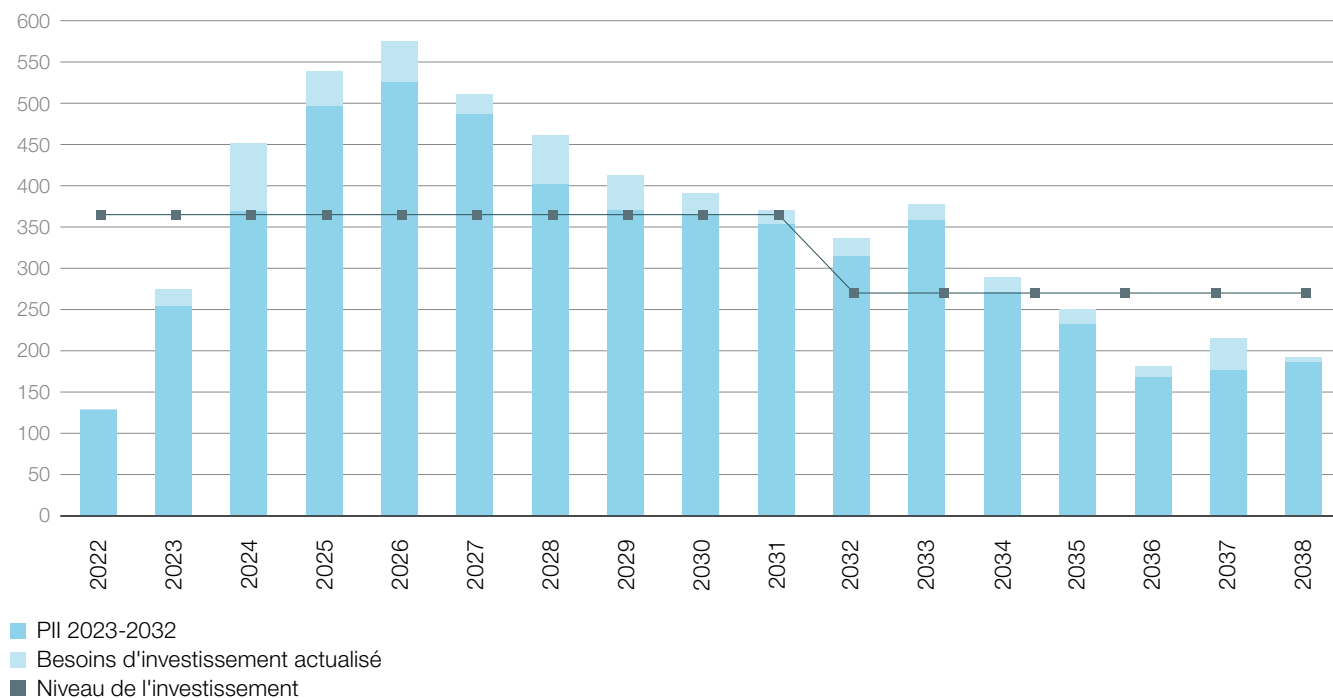
5.1.2 Niveau d'investissement défini

Comme à l'issue de la dernière priorisation, un volume d'investissement théorique dans le bâtiment, de CHF 365 millions de francs par an, a été fixé de 2024 à 2031 (valeurs prévisionnelles sectorielles selon le PII). En admettant que les Fonds soient épuisés et qu'il ne soit plus possible de creuser l'endettement, il sera de CHF 270 millions à partir de 2032.

Le Conseil-exécutif a en outre établi que la part du volume théorique disponible qui n'aura pas été utilisée les années précédentes pourra être inscrite sur les années suivantes du plan pour réduire les besoins prioritaires (ressources désignées par l'expression « Avoirs restants de 2022/2023 » dans le tableau plus bas). En effet, ni l'endettement, ni les prélèvements sur les Fonds n'obéissent au principe d'annualité. Le graphique suivant illustre les besoins d'investissement avant la hiérarchisation.

Graphique 10 : Besoins d'investissement avant la priorisation. À partir de 2025, l'investissement dépassera constamment le niveau défini.

en millions CHF



Les principes tirés de la hiérarchisation de 2021 ont fait leurs preuves et ont été maintenus. Les investissements dans le bâtiment ont cette fois encore particulièrement été priorités dans les trois catégories que sont les « Hautes écoles », l'« Exécution judiciaire » et les « Autres bâtiments » ; le montant de base valant pour le programme d'entretien annuel n'a pas été modifié ; enfin, les coûts induits et les coûts de sortie de projet ont été estimés au mieux.

Un objectif d'allègement a été défini pour ces trois catégories sur la base des consignes fixées à l'issue de la priorisation de 2021 :

Catégorie	Investissement net 2024-2033	Budget 2024-2033	Avoirs restants de 2022/2023	Objectif d'allègement
Hautes écoles	1 725	1 164	158	403
Exécution judiciaire	447	290	38	119
Autres bâtiments	1 774	1 446	157	172
Total	3 946	2 900¹⁾	353	694

en millions de CHF

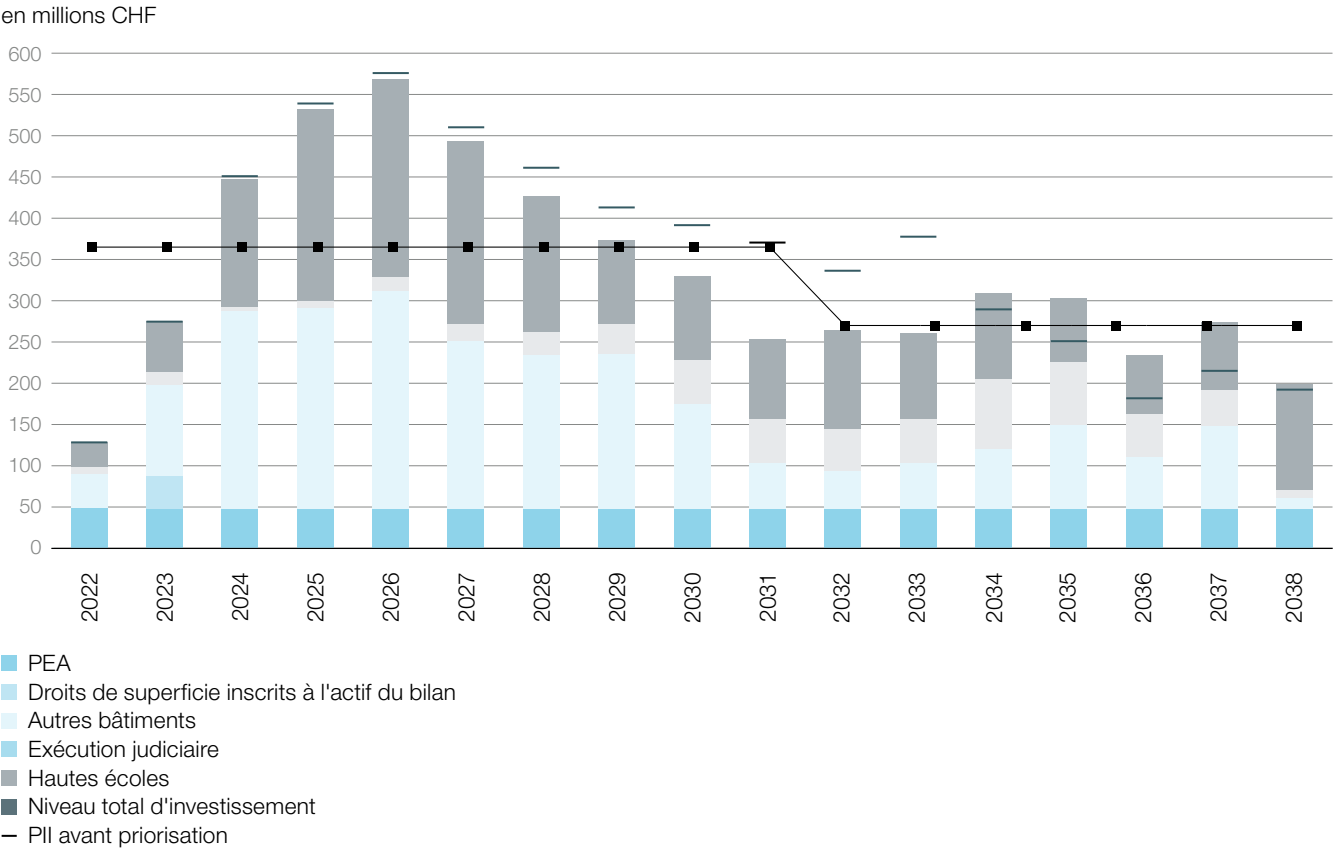
¹⁾ Sans compter le budget cumulé pour le programme d'entretien annuel (PEA), qui se monte à CHF 560 mio.

Dans le cadre financier fixé, les principales Directions concernées ont élaboré différents scénarios de priorisation en intégrant les coûts induits de construction et d'exploitation. Le gouvernement s'est fondé sur ces scénarios pour définir les priorités.

5.1.3 Résultat de la priorisation

Le Conseil-exécutif a défini les priorités pour le PII 2024 à 2033, de sorte à réduire le volume d'investissements dans le bâtiment initialement prévu de CHF 476 millions au total sur toute la décennie.

Graphique 11 : Investissements dans le domaine des bâtiments après la priorisation



La hiérarchisation allège le compte des investissements par rapport à la situation de départ (figurée par des traits noirs dans le diagramme ci-dessus), surtout au début des années 2030, ce qui permet de financer une grande part des pics d'investissement du milieu de la décennie actuelle. Mais elle se traduit aussi par le report de certains investissements à la seconde moitié des années 2030, ce qui restreindra la marge de manœuvre si les finances cantonales évoluent conformément aux hypothèses actuelles. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif n'échappera pas à de nouvelles priorisations lors des prochains processus de planification.

Hautes écoles

Compte tenu de leur portée hautement stratégique et de leur progression, aucune hiérarchisation n'a été opérée pour les deux grands projets de construction, l'un pour le campus de la BFH à Bienne et l'autre pour le Centre de recherche et de formation en médecine sur le site de l'Hôpital de l'île (BB07). Néanmoins, les hautes écoles restent la catégorie la plus fortement marquée par la priorisation.

Dans cette catégorie, la hiérarchisation du Conseil-exécutif permet des investissements dans le bâtiment d'une somme totale dépassant le cadre financier défini initialement, de sorte notamment à tenir compte de l'importance stratégique des projets de Centre de

formation en médecine (BB03) et de développement du site d'Aebimatte. Le Centre de formation en médecine est l'une des priorités du programme gouvernemental de législation ; son objectif est de renforcer la stratégie de formation du site médical bernois (+100 places de formation). Quant au site d'Aebimatte, il comporte une réserve de terrain d'une très grande valeur stratégique, car proche du quartier de la Länggasse et attenant au site de l'Hôpital de l'île. Il est prévu de la développer si possible au profit de l'Université. Parmi les investissements prioritaires pour les hautes écoles figurent en outre les projets de construction sur le campus de la BFH à Bienne et d'affectation alternative de VetSuisse, dont la planification est déjà bien avancée.

Projets touchés par la priorisation (abandon ou report) :

Projet	Mesure
Berne, Université, 1 ^{re} étape Uni Muesmatt	+ 1 an
Berne, Université, 2 ^e étape Uni Muesmatt	+ 11 ans
Berne, Université/PH, développement du site d'Aebimmatte	+ 3 ans
Zollikofen, BFH, agrandissement de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires	Abandon
Berne, Université, Erlachstrasse 9a, bâtiment de remplacement Laborhotel	Abandon
Berne, site de l'Hôpital de l'Île, coûts d'infrastructure	Abandon
Berne, Université, Bühlplatz 5, remise en état et transformation	+ 1 an
Berne, Université, site de l'Hôpital de l'Île, recherche (pathologie)	+ 1 an
Berne, Université, Friedbühlstrasse 51, réaffectation Institut d'hygiène et de microbiologie médicale	+ 1 an
Berne, Université, Institut d'anatomie, Baltzerstrasse 2 + Bühlstrasse 26, remise en état et transformation	+ 2 ans
Berne, Université, département de biologie, Baltzerstrasse 4, remise en état	+ 2 ans

Exécution judiciaire

Dans cette catégorie, la priorisation s'est fondée sur l'actuelle stratégie de l'exécution judiciaire et sur le plan directeur de mise en œuvre, à laquelle la hiérarchisation ne change rien. La priorité est donnée au bâtiment devant être construit dans la Région Jura bernoise – Seeland pour remplacer la prison régionale de Bienne ainsi qu'à la remise en état de l'établissement pénitentiaire de Hindelbank. Pour atteindre l'objectif d'allègement, il est prévu de reporter ou d'optimiser divers projets de réfection (notamment celui des prisons régionales de Berne, de Berthoud, de Thoune, d'Eschenhof Witzwil et de Thorberg). La priorisation ne tient pas encore compte du retard que prendra la construction d'un bâtiment pour l'établissement pénitentiaire du fait que le Grand Conseil a renvoyé le concours portant sur les études et la réalisation lors de sa session d'été.

Projets touchés par la priorisation (report) :

Projet	Mesure
St-Jean, établissement pénitentiaire, planification de mesures	+ 1 an ¹⁾
Thoune, prison régionale, réfection	+ 1 an
Witzwil, construction d'un bâtiment pour la prison régionale + établissement pénitentiaire	+ 1 an ²⁾
Berthoud, prison régionale, réfection	+ 2 ans
Thorberg, établissement pénitentiaire, rénovation totale	+ 2 ans
Berne, prison régionale, rénovation	+ 3 ans
Witzwil, établissements, centre d'entretien Eschenhof, remise en état	+ 6 ans

¹⁾ Projet avancé d'un an et prolongé de 2 ans

²⁾ Projet prolongé d'un an

Autres bâtiments

La catégorie des autres bâtiments est très hétérogène, car elle recouvre plusieurs secteurs d'activité. Elle est marquée par diverses remises en état de gymnases et d'écoles professionnels, dont le cycle de rénovation est long, par la transformation fonctionnelle et la rénovation de certains bâtiments de la Police cantonale et par des projets de construction tels le campus de Berthoud, pour le lycée technique, et le centre de police à Niederwangen. En outre, elle comprend les investissements dans le bâtiment liés au projet « Avenir Berne Romande ».

Les principaux changements par rapport au PII 2023 à 2032 sont imputables aux projets de construction liés au transfert de Moutier au canton du Jura, plus précisément au projet « Avenir Berne Romande » (ABR hors détention administrative). Ils représentent CHF 132 millions, notamment pour le nouveau centre administratif de Tavannes (« Tavannes Machines ») et pour la construction du centre de justice et police à Reconvilier. Aucun de ces projets ne figurerait au PII jusqu'à présent. D'autre part de nouveaux investissements sont nécessaires pour l'achat du gymnase de Berthoud ainsi que pour les aménagements locatifs du Businesspark de Liebefeld, qui doit temporairement héberger les gymnases pour accroître leur capacité d'accueil, et du Bernapark Stettlen, pour l'École d'arts visuels.

Projets touchés par la priorisation (abandon, report ou nouvelle mise en œuvre dans le programme d'entretien annuel [PEA] selon un calendrier restant à définir et en fonction des ressources disponibles) :

Domaine	Projet	Mesure
OSP	Köniz, gymnase Lerbermatt, remise en état	+ 2 ans
OSP	Berne, GIBB, campus Lorraine, remise en état	+ 2 ans
OSP	La Neuveville, École Supérieure de Commerce, Rte de Neuchâtel 7, remise en état	+ 3 ans
OSP	Bienne, Faubourg-du-Lac 49/49A, remise en état	+ 6 ans
Infrastruc-ture	Widerswil, dépôt, Fäldliwald 387H, remise en état	PEA
Infrastruc-ture	Oberried am Brienzersee, dépôt, Hauptstrasse 73a, remise en état	PEA
Infrastruc-ture	Brienz, dépôt, Seemätteli 2, remise en état	PEA
Infrastruc-ture	Wimmis, dépôt, Simmentalstrasse 1b, remise en état	PEA
Infrastruc-ture	Gstaad, dépôt, Gsteigstrasse 103a, remise en état	PEA
Infrastruc-ture	Oberwil i.S, dépôt, Heidenweidli 597f, remise en état	PEA
Infrastruc-ture	Riffenmatt, dépôt, Dorf 31l, remise en état	PEA
Infrastruc-ture	Worblaufen, centre d'entretien, Alte Tiefenastrasse 11/13, remise en état	+ 2 ans
Infrastruc-ture	Berne, bâtiment administratif / centre d'entretien, Schermenweg 9-9c, remise en état	+ 3 ans
Infrastruc-ture	Lyss/Kappelen, centre d'entretien, Grenzstrasse 1 et suivants, remise en état	+ 3 ans
Infrastruc-ture	Haute Argovie, OCRN, bâtiment de remplacement pour le centre d'expertises et d'examen	+ 5 ans
Infrastruc-ture	Wattenwil, dépôt, Sägeweg 6/6a/6b, remise en état	Abandon
Infrastruc-ture	Schwarzenegg, Stalden 19, centre d'entretien OFOR, réfection	Abandon
Infrastruc-ture	Neuenegg, dépôt, Augässli 15, remise en état	Abandon
Infrastruc-ture	Oberbütschel, dépôt, Längenbühlstrasse 120/120a, remise en état	Abandon
Infrastruc-ture	Rüschegg-Heubach, dépôt, Wislisau 592a, remise en état	Abandon
POCA	Berne, POCA, Papiermühlestrasse 17M, construction modulaire	PEA
POCA	Meiringen, POCA, Amtshausgasse 9, centre d'entretien	PEA
POCA	Bienne, Rue de l'Hôpital 20, réfection totale, agrandissement	+ 1 an
POCA	Ittigen, école de police, remise en état	+ 3 ans
POCA	Berne, OSSM, caserne du Général Guisan, remise en état	+ 4 ans
POCA	Emplacement inconnu, POCA, infrastruc-ture de formation initiale et continue	Abandon
POCA	Bienne, bâtiments administratifs, Rue du Débarcadère 20, nouvel emplacement	Abandon
POCA	Lyssach, POCA, Kernenriedstrasse 1, installation de tir	Abandon
AJS	Berne, Nordring, réaffectation	+ 2 ans

5.1.4 Appréciation des résultats et perspectives

Les résultats de la priorisation ont été reportés dans le PII 2024 à 2033 dans le cadre des travaux de planification. Les priorités arrêtées ne permettront probablement pas de respecter le nouvel endettement fixé à CHF 500 millions en valeur actuelle. Les sommes inscrites au PII (prévisions sectorielles) sont dépassées de CHF 218 millions. Dans le même temps, le Conseil-exécutif constate de nouveaux besoins dans d'autres secteurs d'investissement cantonaux. Il a donc décidé de procéder à une priorisation complète, portant sur tous les secteurs d'investissement, d'ici au processus de planification relatif au budget 2025 et au plan intégré mission-financement 2026-2028. Par contre, il a renoncé à prioriser davantage les investissements dans le bâtiment lors du processus de planification financière en cours.

Telle qu'elle est établie, la présente hiérarchisation des investissements dans le bâtiment procure néanmoins une certaine sécurité de planification pour les projets de construction à planifier et à réaliser, même s'il s'avère nécessaire de revenir sur certaines décisions au moment de procéder à la priorisation complète. En outre, elle permet d'éviter une politique du « stop and go ».

D'ici à la prochaine hiérarchisation, il faut développer l'approche appliquée en la matière depuis 2021 aux investissements dans le bâtiment. Si l'on se projette au-delà de l'horizon de planification actuel, il apparaît que l'investissement réserve d'autres grands défis pour les prochains processus de planification financière. En effet, le niveau d'investissement est élevé à partir des années 2034, alors même que la mise en œuvre de la stratégie INFORAMA n'a pas encore été intégrée au chiffrage, par exemple, et qu'on ne sait pas encore comment vont évoluer l'inflation et les finances cantonales.

5.2 Priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics

En application des consignes parlementaires (adoption de la motion 176-2021 PVL [von Arx, Spiegel b. Bern] « Priorisons les investissements dans les travaux publics également ! » ; déclaration de planification relative au PIMF 2023-2025), la Direction des travaux publics et des transports a conçu une nouvelle méthode de priorisation des investissements dans les travaux publics, qui y associe davantage le Conseil-exécutif et le parlement. Ces consignes ont été formulées sur fonds de croissance des ressources financières nécessaires au maintien de la valeur des ouvrages d'art, en particulier des ponts, qui ont grand besoin de réfection.

Le nouveau processus de priorisation des investissements dans les travaux publics, les défis qu'il représente et sa mise en œuvre ont été commentés en détail dans le rapport sur le budget 2023 et le PIMF 2024 à 2026 (chap. 5.2). Il a été appliqué pour la première fois au budget 2024.

5.2.1 Principes de priorisation

Les priorités en matière d'investissement dans les travaux publics sont définies chaque année dans le cadre du processus de planification financière ordinaire par le biais du plan sectoriel de l'Office des ponts et chaussées (OPC). Jusque-là, l'OPC classait et priorisait déjà ses investissements en interne.

Le Conseil-exécutif a retenu la règle consistant à donner la priorité au maintien de la valeur des routes cantonales, en particulier des ouvrages d'art. Autre principe de priorisation : l'enveloppe globale annuelle des investissements dans les routes et voies cyclables cantonales est plafonnée dans une fourchette allant de CHF 130 à 150 millions. Les grands travaux de réfection dont ont besoin les ouvrages d'art font augmenter les ressources nécessaires au maintien de valeur ces prochaines années. Le plafonnement de l'enveloppe globale réduit la marge de manœuvre disponible pour investir dans l'aménagement et la transformation.

5.2.2 Méthode

Les projets d'investissement dans les travaux publics sont classés en trois clusters, définis en fonction du système de classification par niveaux du plan du réseau routier (PRR) :

Type de projet (cluster)	Niveaux du PRR ¹⁾	Exemples de mesures
Projets en construction	11	Projets dont la mise en œuvre a déjà commencé ou est imminente.
Maintien de la valeur	12	Maintien de la valeur de revêtements, superstructures, soubassements, ouvrages d'art, dispositifs d'éclairage, évacuation des eaux de chaussée, etc.
Aménagement et transformation : Sécurité routière et compatibilité du trafic avec le site – Cycles – Traversées de localités (TL) – Autres	13	Voies cyclables (y compris tronçons prioritaires) Réaménagement de traversées de localités Protection contre le bruit, trottoirs, sécurité des passages pour piétons, arrêts de bus, gestion de la circulation, etc.
Aménagement et transformation : Capacité des routes cantonales (aménagement/nouvelles constructions)	14	Aménagement de nœuds routiers, contournements, etc.

Tableau 1 : clusters et niveaux du PRR utilisés pour hiérarchiser les investissements dans les routes et dans les voies cyclables cantonales

¹⁾ Les niveaux sont désormais désignés par les chiffres 11 à 14, et non plus 1 à 4.

« Projets en construction » : projets dont la mise en œuvre a déjà commencé ou est imminente. Il faut les achever en priorité : les travaux ne doivent pas être arrêtés.

« Maintien de la valeur » : les investissements destinés à maintenir la valeur des routes cantonales sont planifiés et priorisés au sein des quatre arrondissements d'ingénieur en chef (AIC), qui utilisent tous les mêmes critères techniques, notamment la valeur des objets en l'état, l'évaluation des risques et les liens avec des projets de construction de tiers. Les projets ainsi hiérarchisés sont ensuite regroupés dans une priorisation globale effectuée à l'échelon de l'Office.

Selon la planification actualisée, les investissements destinés à maintenir la valeur des routes cantonales augmentent, principalement du fait que les besoins de réfection des ponts s'accroissent. Pour pouvoir traiter ce volume d'investissement, l'OPC a transféré en interne autant de ressources humaines que possible vers le domaine des ouvrages d'art et a optimisé leur affectation.

La catégorie « Aménagement et transformation » regroupe les clusters « Sécurité routière et compatibilité du trafic avec le site » et « Capacité des routes cantonales ». Dans cette catégorie, la priorisation se limite aux projets connus à ce jour, dont le coût global est supérieur à CHF 2 millions et dont le début des travaux est prévu entre 2023 et 2027, les projets de moindre envergure étant laissés de côté par souci d'efficacité. Elle porte donc sur 60 projets (près de 10% du portefeuille actuel comptant quelque 600 projets en tout), qui représentent 40 pour cent environ du volume d'investissement. Si l'on y ajoute les projets de maintien de valeur priorités selon des critères techniques, elle concerne près de 80 pour cent du volume d'investissement de l'OPC.

Les projets sont hiérarchisés en fonction de leur utilité relative par rapport à d'autres. Les critères utilisés pour évaluer leur utilité sont l'effet sur la circulation, mais aussi les trois facettes de la durabilité (écologie, économie et social). La méthode de priorisation tout comme la pondération des critères suivent la logique des méthodes d'évaluation reconnues telles que les utilisent la Confédération.

Critères	Pondération
Qualité de la circulation (QC)	40%
QC1 Envergure du projet / densité de la circulation	15%
QC2 Utilité pour la circulation : temps de trajet et fiabilité	10%
QC3 Promotion de la circulation piétonne et cycliste	15%
Sécurité (SE)	20%
SE1 Sécurité routière	20%
Développement urbain et économique (DE)	20%
DE1 Promotion de l'espace rural	5%
DE2 Liaison interfaces multimodales et agglomérations	10%
DE3 Compatibilité avec le site	5%
Environnement (EN)	20%
EN1 Pollution de l'air et nuisance sonore	10%
EN2 Altération de la nature, surface utilisée, cours d'eau	10%

Tableau 2 : critères utilisés et leur pondération pour évaluer les projets d'aménagement et de transformation

Les projets du cluster « Aménagement et transformation » ont été évalués dans le cadre d'une procédure en deux étapes. La première consiste à évaluer les projets de chaque AIC selon les critères du tableau 2 et à actualiser le coût global ainsi que les contributions de tiers pour tous les projets évalués. La somme des notes pondérées donne l'indice d'utilité globale du projet. La seconde étape consiste à classer les projets selon leur utilité pour chaque AIC au moyen de cet indice, de sorte à garantir la comparabilité des évaluations de l'ensemble des projets sur tout le territoire cantonal.

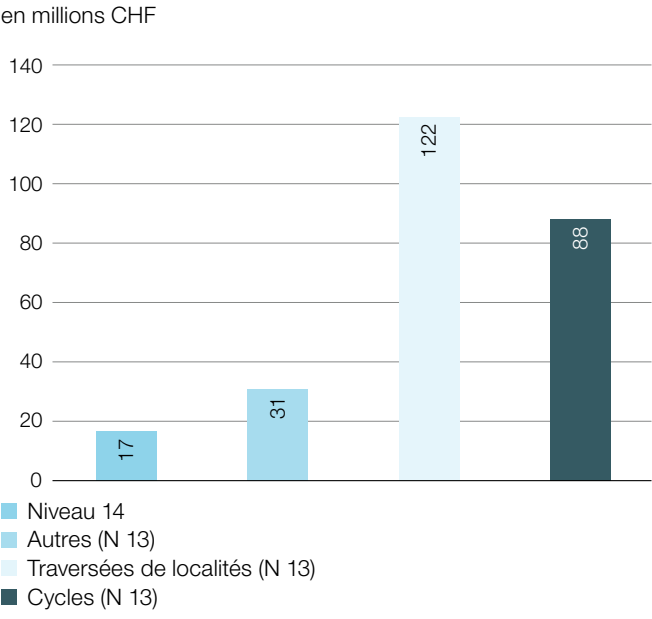
5.2.3 Résultat de la priorisation

Les projets du cluster « Maintien de la valeur » définis comme prioritaires sont enregistrés dans la planification financière de l'OPC. Par souci de clarté, ils ne sont pas listés dans ce rapport.

L'utilité de la plupart des projets des deux clusters regroupés dans la catégorie « Aménagement et transformation » est élevée, voire très élevée. Deux projets, à savoir la correction du virage de Chastel, à Erlenbach i.S., et l'aménagement de trottoirs Räben-

brücke-Spitzmatte, à Schangnau, ont été ajournés, car leur indice d'utilité est trop faible. Six autres ont été transférés dans un autre cluster, soit sur la base de leur maturité, soit parce qu'ils comportaient une forte part de maintien de valeur. La liste des 52 projets restants figure sur le site Internet de la Direction des travaux publics et des transports (www.bvd.be.ch => Thèmes => Routes => Routes cantonales => Informations complémentaires sur les routes cantonales et leur développement). Les projets prioritaires se répartissent de la manière suivante :

Graphique 12 : Projets OPC de 2024 à 2027 (volume d'investissement : CHF 258 mio)



Répartition, entre les clusters « Capacité des routes cantonales » (niveau 14) et « Sécurité routière et compatibilité avec le site » (niveau 13) ainsi qu'entre les sous-catégories « Cycles », « Traversées de localités » (TL) et « Autres », des investissements planifiés à l'horizon 2024-2027 correspondant aux projets priorités.

Le résultat est un portefeuille regroupant les projets d'investissement dans les travaux publics ayant été définis comme prioritaires pour la période de 2024 à 2027. Conformément aux décisions du Conseil-exécutif, les ressources inscrites dans le PII 2024-2033 pour l'aménagement et la transformation augmentent par rapport au PII 2023 à 2032, car le portefeuille pris en compte comporte de nouveaux projets. L'ensemble des projets priorités sont donc compris dans la planification sectorielle de l'OPC (PII 2024-2033). Les mesures d'amélioration de l'infrastructure cyclable cantonale représentent à elles seules entre CHF 15 et 20 millions par an environ d'ici à 2027.

Ces dernières années, l'OPC a toujours épuisé le budget d'investissement qui lui avait été attribué. La précision de la planification a encore été améliorée lors du processus actuel. Il faut savoir que la planification des quatre premières années de la période est plus précise que celle des suivantes, pour lesquelles les projets, et les ressources qu'ils nécessitent, seront précisés lors des prochains processus de priorisation.

6 Propositions

6.1 Budget 2024

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE 905/2023

Le 23 août 2023

Budget 2024

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2024 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 13,1 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 536,2 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement négatif de CHF 181,5 millions,
- quotité d'impôt de 3,025 pour les personnes physiques,
- quotité d'impôt de 2,620 pour les personnes morales,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 982 millions,
- report de CHF 1,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1).

Planification alternative

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'arrêter le budget 2024 selon les propositions suivantes sous réserve que la Banque nationale suisse verse au moins une « double » part de son bénéfice de 2023 (ce qui représenterait des revenus d'environ CHF 160 mio au moins pour le canton de Berne en 2024) :

Budgétisation de la « double » part de bénéfice

- Solde du groupe de produits « Prestations de services finances du groupe » (FIN) : relèvement du montant de la part au bénéfice de la Banque nationale suisse

Mesure 1 : baisse de la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques

- Baisse rétroactive de 0,5 dixième de la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques, pour la porter à 2,975
- Solde du groupe de produits « Impôts et prestations de services » (FIN) : réduction de CHF 79 millions

Mesure 2 : hausse des subventions cantonales aux trois hautes écoles bernoises

- Solde du groupe de produits « Enseignement supérieur » (INC) : relèvement de CHF 5,1 millions

Mesure 3 : augmentation des ressources affectées aux projets informatiques et de transformation numérique

- Solde du groupe de produits « Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux » (DSSI) : relèvement de CHF 150 000
- Solde du groupe de produits « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » (DIJ) : relèvement de CHF 50 000
- Solde du groupe de produits « Soutien de la direction » (DIJ) : relèvement de CHF 260 000
- Solde du groupe de produits « Poursuites et faillites » (DIJ) : relèvement de CHF 120 000
- Solde du groupe de produits « Exécution judiciaire » (DSE) : relèvement de CHF 1 300 000
- Solde du groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil » (CHA) : relèvement de CHF 85 000

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

6.2 Plan intégré mission-financement 2025 à 2027

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE 905/2023

Le 23 août 2023

Plan intégré mission-financement 2025 à 2027

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le plan intégré mission-financement 2025 à 2027.

Au nom du Conseil-exécutif:

Christoph Auer
Chancelier

7 Annexe : Plan cantonal d'investissement 2024 à 2033

Les valeurs ci-après comprennent à la fois les investissements nets ordinaires et ceux financés à l'aide de financements spéciaux.

Chancellerie d'Etat (CHA)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Total planification sectorielle	1.6	0.5	0.5	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Total planification financière	1.2	0.3	0.4	0.3							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.4	0.1	0.1	0.1							

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Total planification sectorielle	27.0	22.3	15.6	16.1	13.3	13.6	13.1	13.6	13.1	13.6	
Total planification financière	23.3	19.2	13.2	13.6							
Différence (supplément de planification sectorielle)	3.7	3.2	2.5	2.6							

Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (DSSI)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Total planification sectorielle	-53.3	61.5	58.6	20.5	2.1	2.1	1.6	1.6	1.1	1.1	
Total planification financière	-58.3	56.5	53.8	15.7							
Différence (supplément de planification sectorielle)	5.0	5.0	4.7	4.7							

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Total planification sectorielle	3.8	4.2	3.0	2.5	3.1	3.4	3.7	4.4	3.9	3.6	
Total planification financière	2.9	3.2	2.3	1.9							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.9	1.0	0.7	0.6							

Direction de la sécurité (DSE)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Total planification sectorielle	27.9	26.6	33.3	60.3	37.8	25.3	25.3	25.3	25.4	25.3	
Total planification financière	21.5	20.4	25.6	46.4							
Différence (supplément de planification sectorielle)	6.4	6.1	7.7	13.9							

Direction des finances (FIN)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Total planification sectorielle	13.8	10.7	10.4	9.2	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Total planification financière	10.6	8.2	8.0	7.0							
Différence (supplément de planification sectorielle)	3.2	2.5	2.4	2.1							

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Total planification sectorielle	13.2	11.7	10.3	15.2	28.6	30.8	15.7	28.9	24.7	5.7	
Total planification financière	10.1	9.0	7.9	11.7							
Différence (supplément de planification sectorielle)	3.0	2.7	2.4	3.5							

Direction des travaux publics et des transports (DTT)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Total planification sectorielle	670.0	762.4	797.0	732.2	660.5	645.8	626.4	526.0	491.5	459.2	
Total planification financière	521.5	593.7	619.9	572.2							
Différence (supplément de planification sectorielle)	148.5	168.7	177.1	159.9							

Contrôle des finances (CF)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0							

Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification				
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification				
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Total planification sectorielle	4.4	1.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Total planification financière	3.4	1.1	0.4	0.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.0	0.3	0.1	0.1						

Ensemble du canton

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification				
en millions de francs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Total planification sectorielle	708.3	901.2	929.2	856.9	753.3	728.9	693.6	607.6	567.6	516.4
Total planification financière	536.2	711.7	731.5	669.3						
Différence (supplément de planification sectorielle)	172.1	189.5	197.7	187.5						

8 Annexe : Indicateurs financiers

8.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre de l'harmonisation du modèle de compte pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

Indicateurs	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux d'endettement net	97.0 %	93.4 %	94.7 %	96.5 %	96.0 %	92.5 %
Degré d'autofinancement I	192.3 %	76.4 %	66.1 %	105.0 %	109.2 %	117.5 %
Degré d'autofinancement II	192.6 %	47.6 %	28.6 %	52.0 %	68.9 %	93.7 %
Part des charges d'intérêts	0.4 %	0.3 %	0.4 %	0.4 %	0.3 %	0.3 %
Dette brute par rapport aux revenus	55.7 %	52.7 %	54.3 %	52.2 %	50.8 %	49.0 %
Quotité d'investissement	6.2 %	4.6 %	5.7 %	6.5 %	6.7 %	6.2 %
Part du service de la dette	3.1 %	3.0 %	3.1 %	3.2 %	3.2 %	3.3 %
Dette nette II par habitant e en francs ¹⁾	4 227	3 984	4 192	4 357	4 414	4 286
Quotité d'autofinancement	5.9 %	1.9 %	1.3 %	3.1 %	4.1 %	5.0 %
Dette brute (en mio CHF)	6 387	6 128	6 312	6 276	6 209	6 091
Dette nette I (en mio CHF)	5 673	5 444	5 697	5 898	5 982	5 867
Dette nette II (en mio CHF)	4 446	4 208	4 446	4 640	4 721	4 602
Quote-part d'endettement	6.7 %	6.3 %	6.6 %	6.7 %	6.7 %	6.5 %
Kant. Produit intérieur brut (PIB) cantonal ²⁾ (en mio CHF)	85 106	85 749	86 649	88 155	89 570	90 886
Quote-part de l'État ²⁾	13.8 %	14.2 %	14.3 %	14.0 %	13.9 %	13.7 %
Quote-part de l'impôt ²⁾	6.1 %	6.1 %	6.2 %	6.2 %	6.2 %	6.3 %

Sources :

¹⁾ Office fédéral de la statistique : population résidente permanente moyenne jusqu'en 2021

²⁾ Office fédéral de la statistique : données définitives jusqu'en 2020 / BAK Economics AG : estimations à partir de 2021

8.1.1 Taux d'endettement net

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Taux d'endettement net	97.0 %	93.4 %	94.7 %	96.5 %	96.0 %	92.5 %

Méthode de calcul MCH2	Dettes nettes I
	Revenus fiscaux
	Dettes nettes I :
	20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
Valeurs indicatives	Revenus fiscaux :
	40 Revenus fiscaux
Signification	< 100 % bon
	100 % – 150 % suffisant
	> 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, et plus précisément sur le nombre d'années de revenus fiscaux qui serait nécessaire pour amortir la dette nette.

8.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Degré d'autofinancement I	192.3 %	76.4 %	66.1 %	105.0 %	109.2 %	117.5 %

Méthode de calcul canton de Berne	Autofinancement ¹⁾ x 100
	Investissements nets
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires de prêts, participations et subventions d'investissement + 3899 Compensation du déficit de l'année précédente - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
	Investissements nets : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> 60 Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 4.8 « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qui peut être financée par des fonds propres. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les fonds propres ne suffisent plus à financer l'investissement net. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

¹⁾ **Explications concernant le calcul de l'autofinancement**
Avec l'investissement net, l'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée pour mettre en œuvre le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'article 101b de la Constitution cantonale (ConstC). Le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement et dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008 le définissent comme suit:

	Solde du compte de résultats
+	33 Amortissements du patrimoine administratif
+	366 Amortissements des subventions d'investissement
+	383 Amortissements supplémentaires
+	387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement
+	3899 Compensation du déficit de l'année précédente
-	466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
-	487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
-	4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation du MCH2
=	Autofinancement

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut donc aussi les attributions aux Fonds et financements spéciaux ainsi que les prélèvements sur ceux-ci. S'il était appliqué, les financements spéciaux actuellement classés dans le capital propre n'auraient plus l'effet politique escompté quant au frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement selon le tableau ci-dessus soit maintenue. En outre, le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements financés par des financements spéciaux devaient être entièrement amortis sur une année («amortissement immédiat»). C'est pourquoi leur amortissement est désormais pris en compte dans le calcul de l'autofinancement tel qu'il est défini actuellement. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

8.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Degré d'autofinancement II	192.6 %	47.6 %	28.6 %	52.0 %	68.9 %	93.7 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Investissements nets
	Autofinancement : - Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif + 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations du patrimoine administratif
	Investissements nets : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> 60 Transferts d'immobilisations corporelles au patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 %, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % – 100 % cas normal 50 % – 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qui peut être financée par des fonds propres. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les fonds propres ne suffisent plus à financer l'investissement net. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

8.1.4 Part des charges d'intérêts

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Part des charges d'intérêts	0.4 %	0.3 %	0.4 %	0.4 %	0.3 %	0.3 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nettes x 100
	Revenus courants
	Charges d'intérêts nettes : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant > 9 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

8.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Dette brute par rapport aux revenus	55.7 %	52.7 %	54.3 %	52.2 %	50.8 %	49.0 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100
	Revenus courants
	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % – 100 % bon 100 % – 150 % moyen 150 % – 200 % mauvais > 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de l'endettement et indique plus particulièrement si ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus encaissés.

8.1.6 Quotité d'investissement

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Quotité d'investissement	6.2 %	4.6 %	5.7 %	6.5 %	6.7 %	6.2 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100
	Dépenses totales
	Investissements bruts : 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales : <i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Rectifications de valeur sur créances + 34 Charges financières - 344 Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier + 36 Charges de transfert - 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif - 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissement + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transfert extraordinaires + <i>Investissement brut</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible 10 % – 20 % effort d'investissement moyen 20 % – 30 % effort d'investissement élevé > 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement.

8.1.7 Part du service de la dette

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Part du service de la dette	3.1 %	3.0 %	3.1 %	3.2 %	3.2 %	3.3 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100
	Revenus courants
	Service de la dette : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif + 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Récales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 5 % faible 5 % – 15 % acceptable > 15 % forte
Signification	Cet indicateur mesure le poids du coût du capital dans le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé, plus la marge de manœuvre financière est restreinte.

8.1.8 Dette nette II par habitant·e en CHF

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Dette nette II par habitant·e en CHF	4 227	3 984	4 192	4 357	4 414	4 286

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II
	Population résidente permanente
	Dette nette II :
	20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier -144 Prêts - 145 Participations et capital social
	Population résidente permanente :
	Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidente permanente en fin d'exercice est disponible à l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indicatives	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1 000 CHF endettement faible 1 001 – 2 500 CHF endettement moyen 2 501 – 5 000 CHF endettement important > 5 000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitant·e·s que de leur nombre.

8.1.9 Quotité d'autofinancement

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Quotité d'autofinancement	5.9 %	1.9 %	1.3 %	3.1 %	4.1 %	5.0 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Revenus courants
	Autofinancement : - Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 364 Rectifications de valeur des prêts du patrimoine administratif + 365 Rectifications de valeur des participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations du patrimoine administratif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements. La quotité d'autofinancement devient négative dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les revenus disponibles ne suffisent donc pas à financer les investissements.

8.1.10 Dette brute

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Dette brute (en mio CHF)	6 387	6 128	6 312	6 276	6 209	6 091

Méthode de calcul MCH2	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cet indicateur sert à de nombreuses réflexions de fond, en particulier pour la statistique financière de la Confédération. Par contre, il n'est pas adapté au pilotage des finances, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs générateurs de revenus.

8.1.11 Dette nette I

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Dette nette I (en mio CHF)	5 673	5 444	5 697	5 898	5 982	5 867

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Dans cette définition, les prêts et participations du patrimoine administratif sont contenus dans la dette nette. Par ailleurs, les capitaux de tiers et le patrimoine financier comprennent aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur ceux-ci (report de pertes des financements spéciaux). Indice «classique» d'évaluation de l'endettement ou du patrimoine d'une collectivité, il renseigne entre autres sur la rapidité avec laquelle celle-ci est susceptible de réagir aux fluctuations des taux d'intérêts.

8.1.12 Dette nette II

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Dette nette II (en mio CHF)	4 446	4 208	4 446	4 640	4 721	4 602

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations et capital social
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Concernant les risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, mais ils constituent un certain risque. Par ailleurs, les capitaux de tiers et le patrimoine financier comprennent aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur ceux-ci (report de pertes des financements spéciaux).

8.1.13 Quote-part de l'endettement net

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Quote-part de l'endettement net	6.7 %	6.3 %	6.6 %	6.7 %	6.7 %	6.5 %

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I Produit intérieur brut (PIB) cantonal Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier Produit intérieur brut (PIB) cantonal : voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	La quote-part de l'endettement net correspond à la dette nette I en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient dès lors que la quote-part de l'endettement net atteint 6 pour cent, conformément au chiffre 5 de l'article 101b ConstC.
Signification	Conformément aux articles 101a (frein à l'endettement appliqué au compte de résultats) et 101b (frein à l'endettement appliqué au compte des investissements) de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), il faut maintenir les finances cantonales à l'équilibre. Les finances sont équilibrées lorsque le déficit éventuel du compte de résultats ne dépasse pas l'excédent du bilan et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres. En cas de déficit de financement, les nouvelles dispositions relatives aux freins à l'endettement (cf. votation populaire cantonale du 18 juin 2023 sur la révision de la Constitution cantonale visant l'optimisation des freins à l'endettement) prévoient l'application d'une optique pluriannuelle : un solde de financement négatif doit ainsi être compensé dans un délai de cinq ans dans la mesure où il n'est pas couvert par des excédents de financement des cinq années précédant l'exercice comptable considéré.

8.1.14 Quote-part de l'État

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Quote-part de l'État	13.8 %	14.2 %	14.3 %	14.0 %	13.9 %	13.7 %

Méthode de calcul MCH2	Dépenses totales
	Produit intérieur brut (PIB)
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Rectification de valeur sur créances (ducroire) + 34 Charges financières - 344 Réévaluation des immobilisations du patrimoine financier + 36 Charges de transfert - 364 Rectification de valeur de prêts du patrimoine administratif - 365 Rectification de valeur de participations du patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissement + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transfert extraordinaires + <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal : voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

8.1.15 Quote-part de l'impôt

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Quote-part de l'impôt	6.1 %	6.1 %	6.2 %	6.2 %	6.2 %	6.3 %

Méthode de calcul MCH2	Impôts directs
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal
	Impôts directs :
	400 Impôts directs des personnes physiques + 401 Impôts directs des personnes morales
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal : voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique le produit des impôts directs en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

8.2 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges d'exploitation	11 790	12 446	12 544	12 924	12 915	12 892
Revenus d'exploitation	11 911	12 097	12 134	12 711	12 814	12 897
Résultat d'exploitation	121	-349	-410	-213	-101	5
Charges financières	64	63	72	72	70	69
Revenus financiers	312	317	321	323	323	323
Résultat financier	248	254	248	251	253	253
Résultat opérationnel	369	-95	-161	38	152	258
Charges extraordinaires	15	42	22	31	30	39
Revenus extraordinaires	3	136	196	371	294	162
Résultat extraordinaire	-11	95	175	339	264	122
Résultat global du compte de résultats	358	0	13	377	416	381
Investissements nets	354	471	536	712	732	669
Solde de financement	327	-111	-182	36	68	117
- = Nouvel endettement						
+ = Réduction de la dette						
Réduction totale de la dette 2024-2027				39		
Réduction par année de la dette 2024 – 2027				10		
Degré d'autofinancement 2024-2027				101 %		

Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

Résultat d'exploitation

Ce résultat correspond aux revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transfert, Subventions redistribuées, Imputations internes).

Résultat financier

Ce résultat correspond aux revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus financiers des entreprises publiques, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les charges financières (Charges d'intérêts, Pertes sur les cours réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluation des immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

Résultat opérationnel

Ce résultat est la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier.

Résultat extraordinaire

Ce résultat correspond aux revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de réévaluation du MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les charges extraordinaires.

Résultat global du compte de résultats

Ce résultat est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.



Budget 2024 et plan intégré
mission-financement 2025 à 2027
du canton de Berne
Résultat de la planification
et compte rendu des différents
domaines

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des charges et des revenus par directions (budget 2024)

en millions CHF	Charges	Revenus
Autorités (AUT)	-14.4	0.1
Chancellerie d'État (CHA)	-23.5	1.2
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-959.0	731.0
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	-2 944.8	329.6
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-1 970.0	1 172.8
Direction de la sécurité (DSE)	-868.3	646.4
Direction des finances (FIN)	-911.7	8 284.4
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-3 477.1	822.3
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-1 229.9	586.0
Contrôle des finances (CF)	-4.9	0.4
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.5	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-232.6	76.5
Ensemble du canton	-12 637.7	12 650.7

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-14 064 389	-14 237 072	-14 382 902	-14 495 603	-14 625 950	-14 679 031
Écart		-1.2 %	-1.0 %	-0.8 %	-0.9 %	-0.4 %
Revenus	130 955	70 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Écart		-46.5 %	57.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-13 933 434	-14 167 072	-14 272 902	-14 385 603	-14 515 950	-14 569 031
Écart		-1.7 %	-0.7 %	-0.8 %	-0.9 %	-0.4 %
Charges						
30 Charges de personnel	-11 116 845	-11 054 572	-11 278 402	-11 313 103	-11 413 450	-11 421 531
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 277 034	-1 520 000	-1 372 000	-1 450 000	-1 480 000	-1 525 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 462 506	-1 462 000	-1 532 000	-1 532 000	-1 532 000	-1 532 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-208 004	-200 500	-200 500	-200 500	-200 500	-200 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	116 400	64 000	104 000	104 000	104 000	104 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	6 620	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	7 935	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Evolution du compte de résultats

La rubrique «AUT» inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques qui s'y rapportent sont formulées respectivement dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Evolution du compte des investissements

Les AUT n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
23.1	26.6	27.9	27.2	26.7	26.7

Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble depuis l'exercice 2014. Aucun changement n'est à signaler.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-10 046 582	-10 718 474	-10 766 564	-10 854 078	-10 946 946	-10 986 699
Écart		-6.7 %	-0.4 %	-0.8 %	-0.9 %	-0.4 %
Revenus	9 744	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Écart		-58.9 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-10 036 838	-10 714 474	-10 762 564	-10 850 078	-10 942 946	-10 982 699
Écart		-6.8 %	-0.4 %	-0.8 %	-0.9 %	-0.4 %
Charges						
300 Traitements Autorités/commissions/juges	-4 433 189	-4 710 000	-4 629 629	-4 629 629	-4 629 629	-4 629 629
301 Traitements personnel admin. et d'exploit.	-2 848 867	-2 844 746	-3 055 994	-3 072 141	-3 126 509	-3 118 286
303 Personnel temporaire	0	-100 000	0	0	0	0
305 Cotisations de l'employeur	-830 272	-874 228	-1 027 441	-1 032 809	-1 041 308	-1 044 285
309 Autres charges de personnel	-23 683	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000
310 Charges de matériel et de marchandises	-111 289	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-1 676	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
313 Prestations de service et honoraires	-546 276	-746 000	-680 000	-746 000	-746 000	-746 000
316 Loyers/locations/fermages/taxes d'utilisation	-49 027	-80 000	-80 000	-80 000	-80 000	-80 000
317 Dommages	-23 710	-16 000	-16 000	-16 000	-16 000	-16 000
319 Charges d'exploitation diverses	-191 840	-287 000	-217 000	-217 000	-247 000	-292 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-776 173	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000
369 Charges de transfert diverses	-5 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000
390 Imputation interne: approv. matériel et marchand.	-5 205	-500	-500	-500	-500	-500
391 Imputation interne: prestations de service	-200 375	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Revenus						
425 Recettes de ventes	1 320	0	0	0	0	0
426 Remboursements	2 960	0	0	0	0	0
469 Autres revenus de transfert	4 984	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
490 Imputation interne: approv. matériel et marchand.	480	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification est basée sur les montants des années précédentes.

Les charges de personnel ne font l'objet que de quelques ajustements en raison de la prise en compte du renchérissement général.

Les charges de biens et services subissent deux corrections. L'une concerne la réduction des prestations de tiers en raison des restrictions budgétaires à appliquer en 2024, tandis que l'autre porte sur la prise en considération des coûts de l'excursion de législature du Grand Conseil en 2027.

Priorités de développement

Aucune priorité de développement n'est prévue dans la présente planification.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente ni chance ni risque.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-4 017 807	-3 518 598	-3 616 338	-3 641 524	-3 679 004	-3 692 332
Écart		12.4 %	-2.8 %	-0.7 %	-1.0 %	-0.4 %
Revenus	121 211	66 000	106 000	106 000	106 000	106 000
Écart		-45.5 %	60.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-3 896 596	-3 452 598	-3 510 338	-3 535 524	-3 573 004	-3 586 332
Écart		11.4 %	-1.7 %	-0.7 %	-1.1 %	-0.4 %
Charges						
300 Traitements Autorités/commissions/juges	-1 954 332	-1 991 915	-2 040 178	-2 049 217	-2 080 758	-2 090 177
301 Traitements personnel admin. et d'exploit.	0	0	0	0	0	0
305 Cotisations de l'employeur	-462 116	-498 684	-490 161	-494 307	-500 246	-504 155
306 Prestations de l'employeur	-564 387	0	0	0	0	0
310 Charges de matériel et de marchandises	0	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
317 Dédommagements	-98 948	-115 000	-103 000	-115 000	-115 000	-115 000
319 Charges d'exploitation diverses	-254 268	-220 000	-220 000	-220 000	-220 000	-220 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
369 Charges de transfert diverses	-679 333	-690 000	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000
390 Imputation interne: approv. matériel et marchand.	-2 424	0	0	0	0	0
Revenus						
424 Taxes d'utilisation et taxes prestations services	111 258	60 000	100 000	100 000	100 000	100 000
425 Recettes de ventes	862	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
469 Autres revenus de transfert	1 636	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
490 Imputation interne: approv. matériel et marchand.	7 455	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Les chiffres de la planification de l'année dernière ont pu être repris dans une large mesure. Outre la prise en compte du renchérissement général dans les charges de personnel, des ajustements ont été effectués au niveau des contributions aux conférences inter-cantoniales (Maison des cantons et Fondation ch) ainsi qu'une petite correction des charges dans le cadre de l'exécution restrictive du budget pour l'année 2024.

En ce qui concerne les contributions, un ajustement des recettes est effectué pour tenir compte de l'augmentation des indemnités d'administratrice et d'administrateur versées aux membres du gouvernement.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer des tâches matérielles de l'État, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Il n'y a ni chances ni risques financiers.

3 Chancellerie d'État (CHA)

3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-23.5		1.2

3.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-20.4	-21.6	-22.3	-22.6	-23.2	-24.2
Total	-20.4	-21.6	-22.3	-22.6	-23.2	-24.2
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	0.1					

3.3 Priorités de développement de la Direction

Par l'adoption de la motion 060–2021, le Conseil-exécutif a été chargé de mettre en place des réglementations visant à promouvoir la transparence en matière de financement de la vie politique. Cette nouvelle tâche va être conçue en collaboration avec le Contrôle des finances et s'inspirera des réglementations déjà entrées en vigueur au niveau fédéral.

Les Archives de l'État planchent sur une solution d'archivage numérique à long terme des données issues d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes.

Les contrôles de l'égalité salariale dans le domaine des marchés publics mobilisent des ressources importantes de la part du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme.

Conformément à la loi sur l'information et l'aide aux médias révisée en 2022, les premiers projets pilotes visant une aide financière indirecte aux médias sont en voie de concrétisation et des mesures de soutien à la formation politique sont mises en place.

L'accompagnement des Directions dans leur transformation numérique, la mise en réseau appropriée avec la Confédération et la collaboration avec les communes demeurent un défi de taille.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-21 435 571	-22 894 727	-23 456 787	-23 728 406	-24 418 503	-25 376 646
Écart		-6.8%	-2.0%	-1.0%	-3.0%	-4.0%
Revenus	1 221 998	1 340 100	1 167 100	1 167 100	1 167 100	1 167 100
Écart		9.7%	-13.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-20 213 572	-21 554 627	-22 289 687	-22 561 306	-23 251 403	-24 209 546
Écart		-6.6%	-3.0%	-1.0%	-3.0%	-4.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-13 370 746	-13 880 375	-14 064 827	-14 177 007	-14 168 804	-14 263 828
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-4 297 545	-4 694 000	-4 361 000	-4 135 500	-4 720 500	-5 255 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-806 398	-818 853	-874 595	-834 417	-559 780	-498 015
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 600 682	-1 585 000	-2 356 000	-2 756 000	-3 156 000	-3 557 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 360 199	-1 916 500	-1 800 365	-1 825 483	-1 813 419	-1 802 303
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	669 882	0	648 500	471 500	471 500	471 500
43 Revenus divers	19	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	73 680	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	250 604	207 000	207 000	207 000	207 000	207 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	227 814	418 600	422 600	422 600	422 600	422 600

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la planification précédente figurent dès lors dans le

commentaire relatif au groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-154 876	-385 000	-1 216 000	-347 000	-385 000	-308 000
Écart		-148.6 %	-215.8 %	71.5 %	-11.0 %	20.0 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		-	-	-	-	-
Solde	-154 876	-385 000	-1 216 000	-347 000	-385 000	-308 000
Écart		-148.6 %	-215.8 %	71.5 %	-11.0 %	20.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-127 076	-77 000	-77 000	-77 000	-77 000	-77 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-27 800	-308 000	-504 000	-270 000	-308 000	-231 000
54 Prêts	0	0	-635 000	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le prêt accordé par le canton de Berne en qualité d'État hôte en faveur du projet de rénovation et d'extension du siège de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), d'un montant de 825 000 francs pour la période 2024 à 2054, est inscrit dans le présent compte des investissements. Le Grand Conseil a approuvé ce prêt lors de la session de printemps 2023.

Des moyens financiers appropriés ont été inscrits au budget pour la reprise des travaux liés au projet de vote électronique. Pour leur préparation, des coûts d'investissement seront engendrés pour

permettre l'intégration du système de vote électronique, pour modifier les systèmes auxiliaires (BE-WAS/registre des électeurs), pour l'acquisition du matériel informatique et pour la direction du projet.

L'acquisition du système d'archivage scopeArchiv remonte à une vingtaine d'années. Faute de solutions de remplacement, sa réévaluation a jusque-là été différée. Or, ce système arrive en fin de vie et doit impérativement être remplacé dans les années à venir. Les dépenses correspondantes sont prévues dans le plan financier à partir de l'année 2026.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

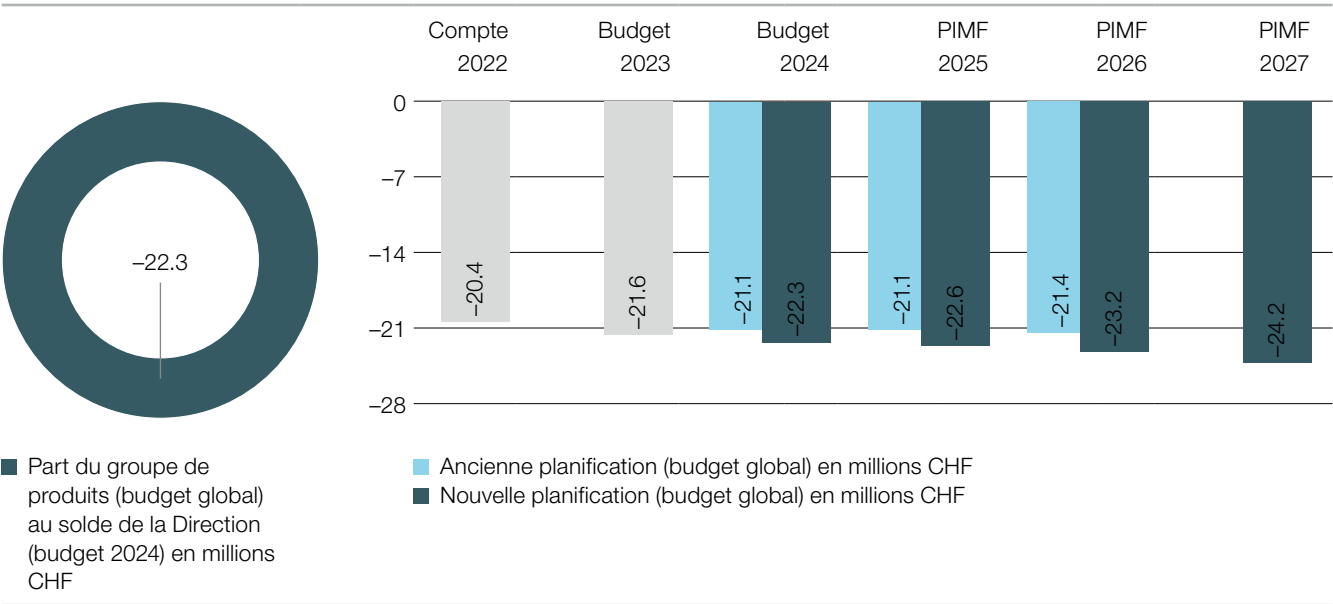
Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
77.1	80.8	83.4	80.3	81.5	81.5

Commentaire

Par rapport à l'année précédente, l'effectif cible de la CHA reste inchangé.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Description

- La Chancellerie d'État (CHA) sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA; RSB 152.211]):
- elle est responsable de la planification politique générale;
 - elle assure le déroulement des élections et des votations;
 - elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution;
 - elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF);
 - elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
 - elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
 - elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
 - elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
 - elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
 - elle conserve les archives;
 - elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
 - elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de poste et de courrier;
 - elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC; RSB 151.21]), et accomplit les tâches décrites à l'art. 95, al. 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'art. 95, al. 4 LGC en relation avec l'art. 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC; RSB 151.211);
 - elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries (loi du 21 juin 2013 sur la protection des armoiries [LPAP; RS 232.21]);
 - elle représente le canton de Berne au sein de l'association «Forum politique Berne» et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable;
 - elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes;
 - elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-21 576 432	-22 894 727	-23 450 948	-23 724 232	-24 414 661	-25 373 835
30 Charges de personnel	-13 370 751	-13 880 375	-14 064 827	-14 177 007	-14 168 804	-14 263 828
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-4 297 425	-4 694 000	-4 361 000	-4 135 500	-4 720 500	-5 255 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-947 375	-818 853	-868 756	-830 242	-555 938	-495 204
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 600 682	-1 585 000	-2 356 000	-2 756 000	-3 156 000	-3 557 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 360 199	-1 916 500	-1 800 365	-1 825 483	-1 813 419	-1 802 303
Revenus d'exploitation	1 148 299	1 274 100	1 101 100	1 101 100	1 101 100	1 101 100
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	669 882	648 500	471 500	471 500	471 500	471 500
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	250 604	207 000	207 000	207 000	207 000	207 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	227 814	418 600	422 600	422 600	422 600	422 600
Résultat des activités d'exploitation	-20 428 133	-21 620 627	-22 349 848	-22 623 132	-23 313 561	-24 272 735
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	73 680	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
Résultat des activités de financement	73 680	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
Résultat opérationnel	-20 354 453	-21 554 627	-22 283 848	-22 557 132	-23 247 561	-24 206 735
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-20 354 453	-21 554 627	-22 283 848	-22 557 132	-23 247 561	-24 206 735
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	140'881					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Communication et relations extérieures	-4 566 501	-4 192 912	-4 150 601	-4 165 570	-3 864 670	-3 740 305
Archives	-4 265 713	-3 891 770	-3 965 111	-4 010 680	-4 086 674	-4 107 958
Egalité	-631 664	-604 933	-702 146	-705 635	-715 775	-711 697
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	-2 798 692	-4 586 201	-4 936 353	-5 014 313	-5 273 169	-5 919 257
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	-7 011 238	-6 898 441	-6 562 732	-6 222 672	-6 605 557	-6 613 999
Administration numérique	-1 080 645	-1 380 371	-1 966 905	-2 438 262	-2 701 717	-3 113 518

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La transformation numérique dans le canton de Berne et en Suisse a des répercussions majeures sur la planification financière 2024 à 2027. Des ressources financières sont notamment prévues pour :

- la reprise des essais de vote électronique,
- le remplacement du logiciel d'aide à la traduction MultiTrans,
- le système eArchiv pour les applications utilisées en commun (canton et communes),
- la salle de lecture numérique,
- le financement des projets du programme Administration numérique suisse (ANS) 2024-2027.

Les dépenses sont conformes à l'objectif 2 du programme gouvernemental de législature 2023 à 2026, selon lequel le canton de Berne exploite la transformation numérique pour fournir des services de haute qualité efficaces et efficients.

Par ailleurs, par rapport au processus de planification 2022, d'autres ajustements sont nécessaires en ce qui concerne les biens et services et autres charges d'exploitation. Les principaux postes sont les suivants :

- À partir de 2024, dix contrôles du respect de l'égalité salariale seront effectués chaque année dans le domaine des marchés

publics. Ces contrôles, qui seront réalisés par des spécialistes externes à l'administration, ont pour but de vérifier l'application réelle de l'égalité salariale entre femmes et hommes.

- Des moyens financiers sont inscrits dans la nouvelle planification pour la mise en œuvre de mesures d'aide aux médias afin qu'ils puissent assurer une couverture médiatique diversifiée et de qualité, ainsi que pour la mise en place de mesures de promotion de la formation politique.
- En outre, des fonds ont également été inscrits au budget pour le projet de mise en œuvre de la motion 060-2021 « Transparence sur le financement des partis – aussi au niveau cantonal », qui vise la mise en place d'une plateforme numérique permettant de rendre publiques les ressources financières soumises à l'obligation de publication.

Les frais de personnel prévus varient au titre de la compensation du renchérissement.

Les variations au niveau des contributions sont dues à des exigences comptables qui n'ont aucune incidence sur le compte de résultats (présentation nette).

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la CHA.

Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 215	2 029	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	273	253	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	314	300	constant
Nombre de légalisations	16 425	14 756	chancelant
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [en CHF]	1 771 362	2 664 896	chancelant
Nombre de communiqués de presse	631	469	constant
Nombre de conférences de presse	54	44	chancelant
Nombre de consultations du portail www.be.ch	2 505 642	1 008 283	constant
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	1 638	929	constant
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	1 820 042	605 911	constant
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	140	135	chancelant
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	132	119	baisser
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires juras-siennes et du bilinguisme – Service juridique)	132	112	baisser
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	2 248	2 276	constant
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	214 336	367 374	constant
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	186 890	192 207	constant
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	127 623	109 016	constant
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	2 977	1 671	constant
Nombre de consultations du portail www.be.ch/corona	10 597 334	740 269	baisser

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	-20.9		3.5
Assurance-chômage	-22.3		1.3
Développement et surveillance économique	-52.7		13.4
Forêt et dangers naturels	-60.5		27.3
Agriculture	-627.9		588.0
Nature	-42.2		16.6
Environnement et énergie	-104.3		70.2
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.8		1.8
Service vétérinaire	-16.3		8.9

4.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien aux fonctions de direction	-14.3	-16.1	-17.4	-17.6	-17.8	-17.9
Assurance-chômage	-19.6	-21.0	-21.0	-21.0	-21.0	-21.0
Développement et surveillance économique	-46.0	-38.0	-39.3	-40.5	-37.9	-38.0
Forêt et dangers naturels	-31.5	-34.5	-33.2	-33.6	-33.7	-33.9
Agriculture	-33.4	-39.3	-39.9	-40.5	-40.9	-41.4
Nature	-27.1	-26.6	-25.6	-26.3	-26.6	-26.7
Environnement et énergie	-28.4	-41.9	-34.1	-35.3	-35.2	-35.3
Protection des consommateurs et de l'environnement	-9.9	-9.8	-10.1	-10.2	-10.3	-10.3
Service vétérinaire	-5.7	-6.9	-7.5	-7.6	-7.6	-7.7
Total	-215.8	-234.2	-228.1	-232.7	-230.9	-232.3
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	4.8					

4.3 Priorités de développement de la Direction

Le Conseil-exécutif veut créer de bonnes conditions générales pour les technologies d'avenir et le développement durable. À cet effet, il met en place de nouveaux centres de recherche et de développement, placés pour bon nombre d'entre eux sous la houlette de la DEEE. En poursuivant le développement du campus de l'Île, le canton de Berne devrait s'établir en tant que site médical jouant un rôle de leader en Suisse et au rayonnement international. La loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation (LEI) permet de soutenir des projets tels que le Centre de compétences national en médecine translationnelle et en entrepreneuriat (sitem insel), le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne et le Swiss Center for Design and Health (SCDH), et de renforcer le site de l'EMPA à Thoune. La Wyss Academy for Nature bénéficie d'autres bases juridiques pour

garantir son soutien et le développement de sa sphère d'action. Les politiques régionale, agricole et forestière prévoient, elles aussi, l'encouragement de nombreux projets d'innovation dans les régions rurales. L'article constitutionnel sur la protection du climat approuvé par le vote populaire vise la neutralité climatique à l'horizon 2050. Pour y parvenir, le canton va rédiger un plan d'action général. À la faveur de la révision de la loi cantonale sur l'énergie, les propriétaires de logement dans le canton de Berne pourront désormais choisir, lorsqu'il est temps de changer un chauffage alimenté au mazout ou au gaz, entre prendre des mesures en matière d'efficacité ou installer un chauffage fonctionnant avec des énergies renouvelables. Les moyens financiers, revus à la hausse par le Grand Conseil, destinés aux contributions relevant du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables sont systématiquement accordés aux mesures entraînant une réduction significative des émissions de CO₂.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-962 419 272	-957 386 722	-959 040 915	-965 310 482	-963 565 211	-965 001 068
Écart		0.5 %	-0.2 %	-0.7 %	0.2 %	-0.1 %
Revenus	751 458 684	723 150 444	730 956 503	732 605 779	732 678 060	732 678 446
Écart		-3.8 %	1.1 %	0.2 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-210 960 587	-234 236 278	-228 084 412	-232 704 702	-230 887 151	-232 322 622
Écart		-11.0 %	2.6 %	-2.0 %	0.8 %	-0.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	-114 590 111	-118 224 035	-123 204 084	-123 885 759	-124 906 032	-125 900 036
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-33 225 922	-39 844 533	-37 104 830	-40 001 830	-40 102 830	-40 102 830
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 095 556	-3 796 184	-4 235 518	-5 010 427	-5 348 438	-5 804 511
34 Charges financières	-20 935	-27 800	-27 800	-27 800	-27 800	-27 800
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 453 471	-833 242	-774 393	-636 037	-682 673	-582 673
36 Charges de transfert	-234 479 121	-214 006 531	-217 531 917	-219 425 797	-216 285 876	-216 424 143
37 Subventions redistribuées	-559 461 330	-561 900 000	-561 900 000	-561 900 000	-561 900 000	-561 900 000
38 Charges extraordinaires	-160 000	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-15 932 827	-18 754 397	-14 262 373	-14 422 832	-14 311 562	-14 259 075
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	4 373 409	4 692 500	4 767 500	4 707 500	4 707 500	4 767 500
42 Contributions	35 236 070	31 932 397	31 899 397	31 322 397	31 262 397	31 262 397
43 Revenus divers	195 638	761 737	845 337	768 485	768 485	768 485
44 Revenus financiers	1 780 747	138 000	138 000	138 000	138 000	138 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	393 723	921 548	1 527 030	1 829 664	1 838 348	1 793 448
46 Revenus de transfert	119 246 000	91 312 071	102 630 891	104 165 630	104 176 310	104 179 292
47 Subventions à redistribuer	559 461 330	561 900 000	561 900 000	561 900 000	561 900 000	561 900 000
48 Revenus extraordinaires	804 360	165 600	315 600	315 600	315 600	315 600
49 Imputations internes	29 967 407	31 326 592	26 932 747	27 458 503	27 571 420	27 553 724

Evolution du compte de résultats

Comparé au budget 2023, le solde du budget 2024 présente une détérioration d'environ CHF 6 millions. Les frais de personnel augmentent de CHF 4,4 millions suite à l'ajout d'EPT à l'effectif et à la hausse de la compensation du renchérissement. Le budget 2024 applique la consigne d'économie donnée par le Conseil-exécutif en

réduisant de CHF 3,2 millions l'enveloppe accordée aux frais de matériel. Les charges de transfert augmentent de CHF 4,2 millions en raison essentiellement de la mise en place et du développement du CSEM («Centre suisse d'électronique et de microtechnique»).

4.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-23 686 197	-40 332 476	-43 215 632	-38 839 225	-32 773 841	-33 158 456
Écart		-70.3 %	-7.1 %	10.1 %	15.6 %	-1.2 %
Recettes	20 348 780	21 041 938	19 947 645	19 678 931	19 602 008	19 602 008
Écart		3.4 %	-5.2 %	-1.3 %	-0.4 %	0.0 %
Solde	-3 337 417	-19 290 538	-23 267 987	-19 160 294	-13 171 833	-13 556 448
Écart		-478.0 %	-20.6 %	17.7 %	31.3 %	-2.9 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-2 355 675	-2 629 726	-2 165 174	-5 719 020	-2 022 866	-2 453 635
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1 946 005	-3 839 712	-4 176 702	-3 292 603	-2 984 911	-2 938 757
54 Prêts	-15 908 855	-22 500 000	-26 346 154	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-3 475 663	-11 363 038	-10 527 602	-7 327 602	-5 266 064	-5 266 064
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	34 165	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	2 343 438	3 541 938	2 447 645	2 178 931	2 102 008	2 102 008
64 Remboursement de prêts	17 971 177	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2024 augmentent d'environ CHF 1,5 million par rapport à 2023. Il s'agit en grande partie d'un transfert budgétaire des années 2022/2023 sur les années

2023-2025 résultant du retard pris dans la construction de la Neue Festhalle Bern (subvention d'investissement à BERNEXPO selon l'AGC 2020.DEEE.106 du 10 mars 2021.).

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
670.3	752.4	771.2	772.6	772.6	784.6

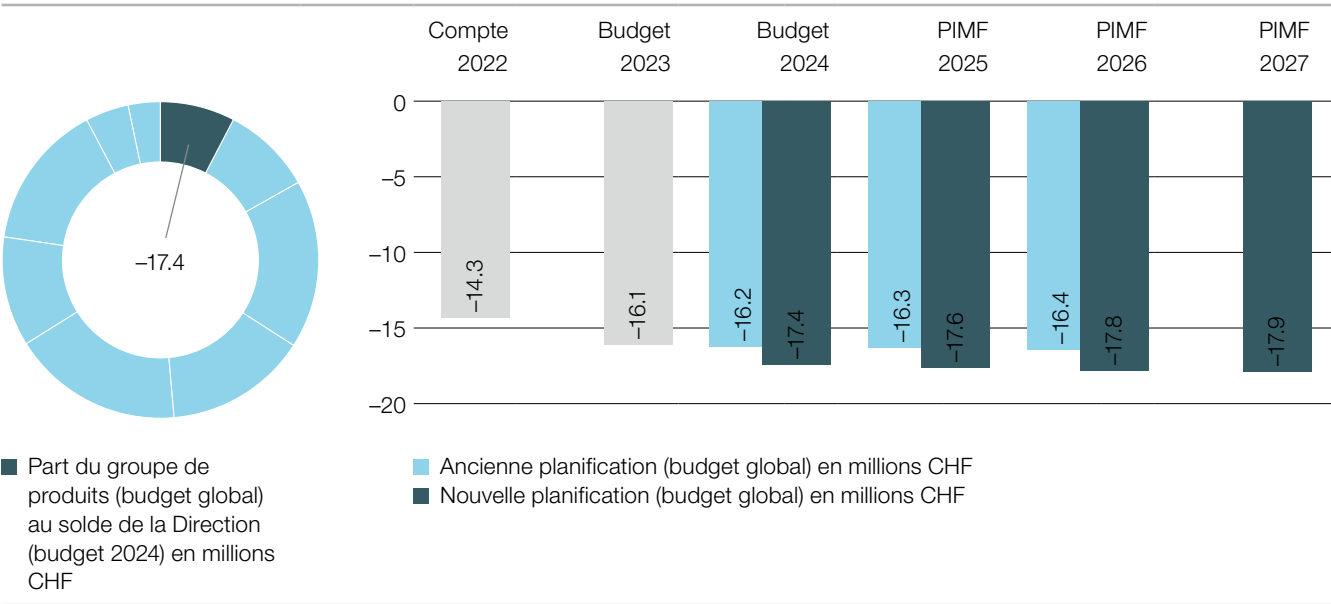
Commentaire

La DEEE (hormis l'Office de l'assurance-chômage) présente une hausse d'effectif de 12 EPT (+1,6 %). L'Office de l'agriculture et de la nature compte un poste supplémentaire à plein temps, entièrement refi-nancé, pour l'exécution de contrôles d'efficacité des projets de revitalisation. L'Office de l'environnement et de l'énergie obtient 5,3 EPT en plus au titre de l'effectif autorisé pour assumer des tâches supplémen-taires relevant des domaines de l'énergie

et du climat. L'Office de l'économie obtient 0,4 EPT supplémentaire en lien avec l'obligation d'annoncer les postes vacants, 1 EPT pour faire face à l'augmentation du volume de travail au sein du Contrôle des chronomètres et 4,3 EPT pour grossir les rangs de l'inspection du travail (consigne donnée par le SECO). Les nouveaux EPT de l'Office de l'économie sont entièrement refinancés.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy

for Nature, SCDH AG). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines des finances, de l'informatique, de la communication et de la traduction, des ressources humaines et du droit. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-21 359 100	-25 411 747	-20 931 815	-21 257 806	-21 334 586	-21 444 724
30 Charges de personnel	-12 158 101	-12 947 922	-13 321 046	-13 403 859	-13 522 178	-13 623 993
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-939 642	-1 592 221	-1 473 971	-1 590 971	-1 590 971	-1 590 971
33 Amortissements du patrimoine administratif	-81 022	-61 610	-46 450	-53 960	-61 238	-66 362
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 412 523	-3 050 000	-3 050 000	-3 050 000	-3 050 000	-3 050 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-5 767 811	-7 759 994	-3 040 347	-3 159 016	-3 110 199	-3 113 397
Revenus d'exploitation	7 009 555	9 297 247	3 512 332	3 615 238	3 574 486	3 577 468
40 Revenus fiscaux	5 088	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	119 017	46 000	46 000	46 000	46 000	46 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 305 395	4 328 528	3 466 332	3 569 238	3 528 486	3 531 468

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 580 055	4 922 719	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-14 349 545	-16 114 500	-17 419 482	-17 642 568	-17 760 100	-17 867 256
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-14 349 545	-16 114 500	-17 419 482	-17 642 568	-17 760 100	-17 867 256
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-14 349 545	-16 114 500	-17 419 482	-17 642 568	-17 760 100	-17 867 256

(+/-) Différences d'incorporation
matérielle

6 878

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien à la direction	-7 347 629	-12 644 341	-12 907 580	-13 208 685	-13 233 478	-13 321 693
Prestations de services juridiques	-2 396 180	-1 644 059	-1 937 414	-1 941 010	-1 967 323	-1 978 114
Prestations de services informatiques	-2 633 617	-1 826 100	-192 289	-110 673	-177 099	-185 248
Assurance immobilière Berne (AIB)	-1 972 119	0	-2 382 200	-2 382 200	-2 382 200	-2 382 200

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction présente une détérioration d'environ CHF 1,2 million par rapport au budget 2023. Un transfert de ressources en communication de l'Office des forêts et des dangers naturels au Secrétariat général, sans incidence sur le budget, et la compensation du renchérissement font augmenter les dépenses liées au personnel de CHF 0,3 million. Les frais de l'approvisionnement de base TIC facturés à l'Office de l'assurance-chômage (OAC) étaient inférieurs de

CHF 0,9 million à ceux du budget précédent. Pour le Secrétariat général, ces mêmes frais ont augmenté de CHF 0,1 million.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle.

Priorités de développement

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) représente le canton de Berne dans la Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que centre politique de la Suisse.

La DEEE dirige la Task Force Médecine Berne qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

Elle répond de la participation du canton à BKW SA et à l'AIB. Elle dirige des projets et des organismes stratégiques pour le canton, notamment la Wyss Academy for Nature at the University of Bern, sitem-insel et le Swiss Center for Design and Health.

Au niveau administratif, toutes les tâches qui y correspondent sont effectuées par le Secrétariat général de la DEEE.

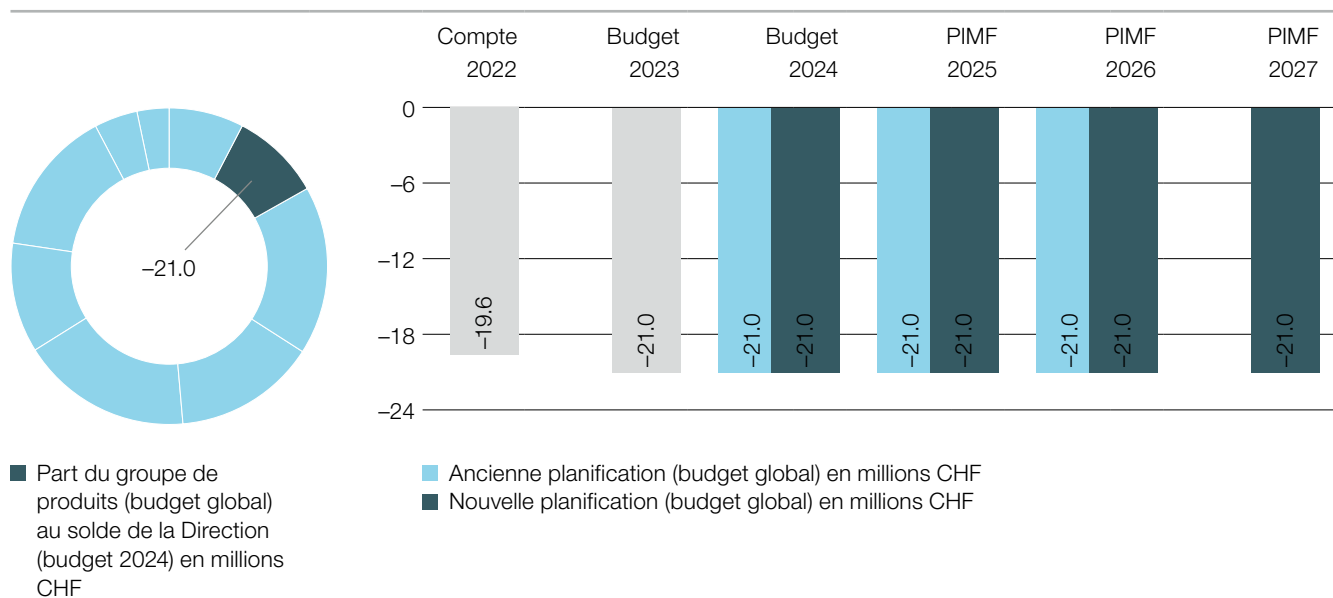
Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	139	111	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	9	9	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	58	66	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	198	204	chancelant
Nombre de recours déposés à la DEEE	115	108	constant
Nombre de recours réglés de la DEEE	73	94	constant
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de la DEEE	1 603	1 650	constant
Subventions annuelles (en mio CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches cantonales dévolues aux sapeurs-pompiers selon deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/ gaz, protection ABC et sauvetage de personnes)	2	2	constant

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI; RS 837.0), la loi du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de service (LSE; RS 823.11) et certaines parties de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeuses et demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Des entretiens de conseil sont menés dans le cadre des ORP. Le respect des conventions conclues avec les personnes inscrites à l'ORP est contrôlé et, au besoin, des sanctions sont prises à leur encontre. Le Service de l'emploi est chargé d'acquiescer et de proposer des mesures de marché du travail (cours,

stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) et il veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

Présente sur plusieurs sites, la Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne examine les conditions dont dépend le droit aux prestations de l'assurance et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits «Service de l'emploi (ORP)» et «Caisse de chômage du canton de Berne (CC) (CCh)» sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit «Assurance-chômage – mesures cantonales» comprend d'une part des mesures issues de l'initiative cantonale et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral et consacrée à l'exécution de l'assurance-chômage.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-20 850 678	-22 317 279	-22 250 279	-22 317 279	-22 317 279	-22 317 279
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-29 236	-167 279	-100 279	-167 279	-167 279	-167 279
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-20 399 278	-22 150 000	-22 150 000	-22 150 000	-22 150 000	-22 150 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
39 Imputations internes	-422 164	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Résultat des activités d'exploitation	-19 550 678	-21 017 279	-20 950 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-19 550 678	-21 017 279	-20 950 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-19 550 678	-21 017 279	-20 950 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>						
		0				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Service de l'emploi (ORP)	0	0	0	0	0	0
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	0	0	0	0	0	0
Assurance-chômage – mesures cantonales	-19 550 678	-21 017 279	-20 950 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant de la contribution cantonale au financement du service public de l'emploi et des mesures de marché du travail est adapté aux évolutions subies par le marché du travail.

Priorités de développement

Les agences de l'OAC (offices régionaux de placement et offices de paiement de la Caisse publique de chômage) doivent être prêtes en permanence à réagir rapidement à des situations de crise économique.

Mise en œuvre et développement des mesures visant à promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène arrêtées par le Conseil fédéral le 15 mai 2019. Deux de ces mesures relèvent du champ de compétences de l'assurance-chômage (AC) et du service public de l'emploi (SPE) et concernent les groupes-cibles des deman-

deuses et demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans et des personnes difficiles à placer. Ces mesures visent à renforcer l'employabilité des travailleuses et travailleurs âgés ainsi qu'à permettre aux demandeuses et demandeurs d'emploi difficiles à placer de reprendre pied sur le marché du travail.

Introduction échelonnée poursuivie au niveau des services en ligne destinés aux employeuses et employeurs (par ex., en cas de réduction de l'horaire de travail) et aux demandeuses et demandeurs d'emploi (par ex. dossiers de candidature). L'objectif est de déve-

lopper plus efficacement nos prestations tout en tenant compte des attentes des groupes concernés.

– Optimisation de la collaboration avec les services sociaux afin d'intégrer dans le marché du travail les bénéficiaires des aides sociales dont l'employabilité a été établie.

Chances et risques

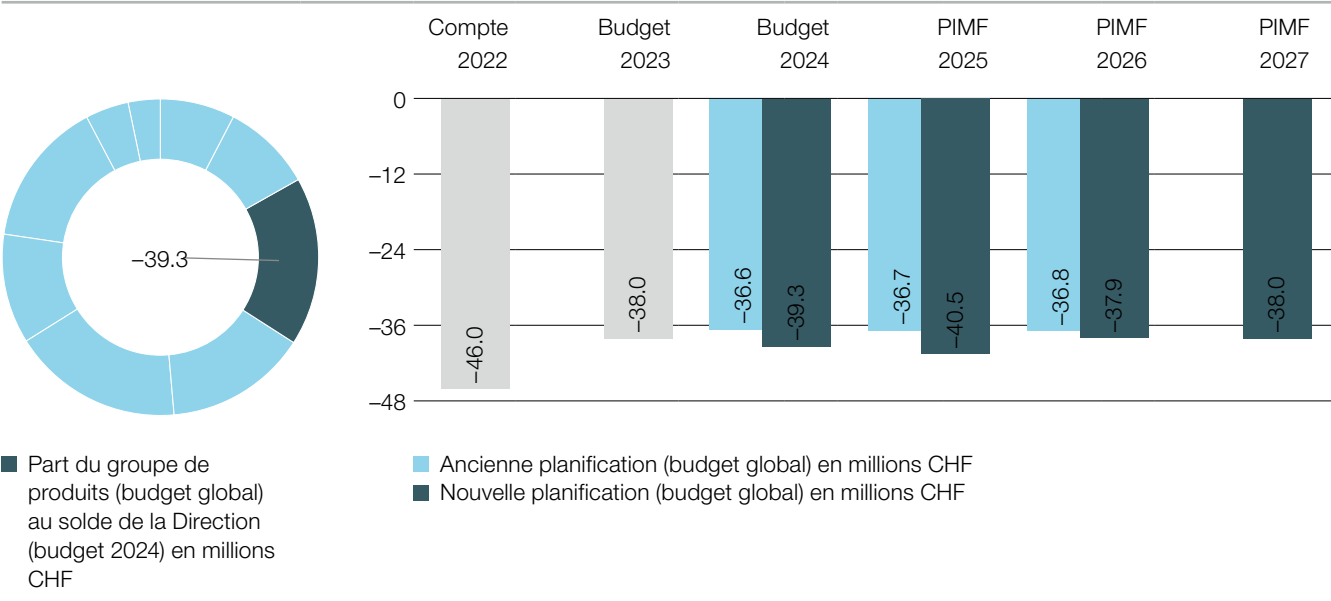
Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part cantonale dans

le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les ORP chaque mois	21 369	15 630	baisser
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les ORP	170 000	140 000	baisser
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP	362 441	301 191	baisser
Montant des indemnités de chômage versées par la CC (en millions CHF)	400	280	baisser

4.7.3 Développement et surveillance économique



Description

Les activités de ce groupe de produits ont pour but de générer une valeur ajoutée pour la clientèle dans le canton de Berne, notamment pour les entreprises et les organisations. Ces dernières peuvent ainsi poursuivre la concrétisation de leurs potentiels de croissance et d'innovation tout en préservant, voire en augmentant leur compétitivité grâce aux mesures conformes aux principes du développement durable, respectueuses de l'environnement et responsables socialement. Les actions de l'office sont menées aussi bien dans les secteurs de l'industrie et du tourisme que dans les centres urbains, les zones rurales et les régions de montagne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-91 347 870	-50 057 222	-52 720 149	-54 034 249	-51 452 901	-51 534 037
30 Charges de personnel	-14 961 892	-14 297 965	-15 304 575	-15 452 236	-15 575 877	-15 688 545
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 691 815	-3 684 068	-3 180 068	-3 684 068	-3 684 068	-3 684 068
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 608 753	-313 874	-451 988	-822 529	-827 492	-819 982
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-71 281 736	-28 346 652	-30 433 800	-30 704 795	-28 004 612	-28 004 612
37 Subventions redistribuées	-82 782	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
39 Imputations internes	-720 892	-3 214 663	-3 149 719	-3 170 621	-3 160 851	-3 136 831
Revenus d'exploitation	45 316 862	11 919 451	13 111 951	13 216 951	13 216 951	13 216 951
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	5 243 853	5 055 097	5 425 097	5 530 097	5 530 097	5 530 097
43 Revenus divers	0	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	151 500	151 500	151 500	151 500	151 500
46 Revenus de transfert	39 829 687	4 378 854	5 201 354	5 201 354	5 201 354	5 201 354
47 Subventions à redistribuer	82 782	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
49 Imputations internes	160 540	2 118 000	2 118 000	2 118 000	2 118 000	2 118 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-46 031 008	-38 137 771	-39 608 198	-40 817 298	-38 235 950	-38 317 086
34 Charges financières	0	-9 800	-9 800	-9 800	-9 800	-9 800
44 Revenus financiers	0	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Résultat des activités de financement	0	-1 800	-1 800	-1 800	-1 800	-1 800
Résultat opérationnel	-46 031 008	-38 139 571	-39 609 998	-40 819 098	-38 237 750	-38 318 886
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	165 600	315 600	315 600	315 600	315 600
Résultat extraordinaire	0	165 600	315 600	315 600	315 600	315 600
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-46 031 008	-37 973 971	-39 294 398	-40 503 498	-37 922 150	-38 003 286
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	2 093 914					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Promotion économique	-32 077 880	-25 263 177	-26 888 245	-27 572 468	-24 935 840	-24 932 884
Tourisme et développement régional	-12 036 923	-7 687 681	-7 656 438	-7 736 503	-7 750 816	-7 749 903
Surveillance du travail et du marché	-3 024 659	-4 724 986	-5 209 180	-5 384 419	-5 412 813	-5 477 062
Contrôle des chronomètres	1 108 455	-298 127	459 464	189 892	177 320	156 562

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de transfert portées au budget pour 2024 et 2025 prévoient une augmentation des moyens nécessaires à hauteur de CHF 3 millions par an en vue de mettre en place et développer un département à but non lucratif du « Centre suisse d'électronique et de microtechnique » (CSEM) pour la recherche et la collaboration à vocation industrielle sur le site économique bernois. Ce projet-phare contribue considérablement à l'atteinte des objectifs du programme gouvernemental de législature 2023-2026 et de la stratégie économique 2025 concernant le fait de tisser des liens entre la recherche et l'économie et de renforcer le site médical de Berne. Complétés par une enveloppe fédérale, les moyens ainsi investis contribuent à augmenter les recettes nettes et, partant, allègent les finances du canton de Berne.

Une nouvelle planification des subventions à l'investissement entraîne des amortissements plus élevés au poste des charges de transfert.

Des transferts d'activités de production depuis deux bureaux de contrôle des chronomètres vers le service cantonal responsable à Bienne ainsi que la hausse du nombre de chronomètres à certifier génèrent des recettes supérieures au montant planifié. Déduction faite des frais liés à l'ajout d'un emploi à temps plein à l'effectif, le résultat annuel s'améliore d'environ CHF 0,4 million nets.

Priorités de développement

Les objectifs du programme gouvernemental de législature 2023-2026 et les projets visant à augmenter l'attrait du canton de Berne en tant que pôle pour l'innovation et l'investissement ainsi que la mise en place de conditions générales favorables au développement durable constituent désormais des priorités du groupe de produits. Le concept d'économie durable fait peu à peu son chemin dans la conscience de la population et des acteurs économiques.

La Promotion économique soutient d'ailleurs par des subventions et des conseils les entreprises souhaitant adopter des modèles d'affaires circulaires. Ce faisant, elle renforce la collaboration avec d'autres offices et Directions. De nouvelles plateformes proposant des prestations destinées aux PME du canton de Berne notamment complètent judicieusement ces activités.

Chances et risques

Le retour à la normale dans les chaînes d'approvisionnement et la baisse enregistrée actuellement par les prix de l'énergie sont favorables à la dynamique conjoncturelle globale. La demande internationale risque toutefois de rester faible en raison des taux d'inflation élevés et des incertitudes qui persistent. L'économie suisse en subira les effets, principalement l'industrie MEM qui est fortement tournée vers les exportations.

La pénurie, non plus de spécialistes uniquement mais désormais de main-d'œuvre en général, devrait nettement s'accroître ces prochaines années au vu des tendances démographiques identi-

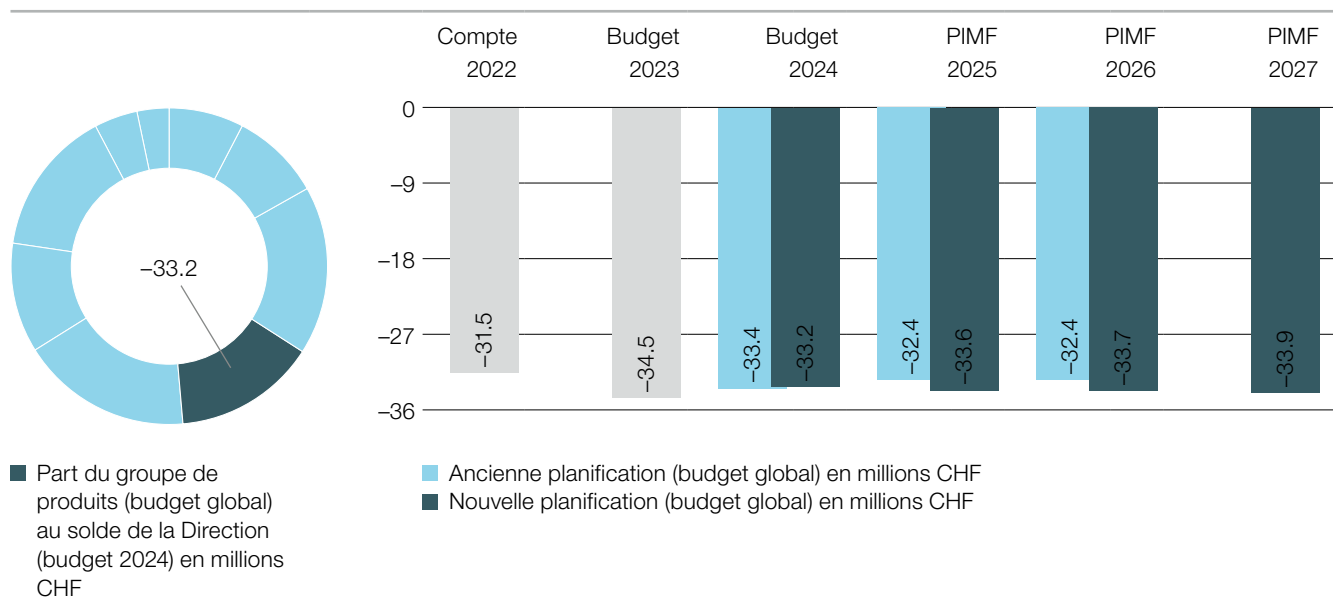
fiées. Cette offre limitée constituera un obstacle majeur dans les perspectives de développement économique. En revanche, les bons chiffres de l'emploi et le niveau de chômage toujours aussi bas favorisent la consommation nationale, ce qui permettra de compenser, au moins en partie, les effets inhibiteurs de l'inflation qui persiste.

D'un point de vue global, le niveau de croissance économique prévu pour la Suisse et pour le canton de Berne devrait atteindre la moyenne des dernières années.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de projets encouragés dans le cadre de la promotion économique et du tourisme/de la politique régionale (sans les mesures destinées aux cas de rigueur)	115	125	croissant
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	1 817	2 528	constant
Nombre de demandes de permis de construire examinées par la division Conditions de travail	285	516	chancelant
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi du 8 octobre 1999 sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét; RS 823.20)	45 645	48 244	croissant
Nombre de décisions préalables en matière de marché du travail rendues par la division Conditions de travail concernant des travailleuses et travailleurs étrangers	2 492	4 167	chancelant
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	946 000	1 038 176	croissant

4.7.4 Forêt et dangers naturels



Description

La surface et la qualité de la forêt doivent être préservées. La protection de la forêt et la promotion ciblée de son développement durable permettent de défendre les intérêts publics liés à la forêt. L'économie forestière est renforcée par des mesures ajustées.

L'exploitation des forêts domaniales répond aux principes de la durabilité et de la gestion entrepreneuriale.

La population, les animaux et les biens d'une valeur notable sont protégés des dangers naturels qui suivent par la mise en place de mesures en matière d'aménagement, d'organisation, de sylviculture et de technique : avalanche, chute de pierres et de glace, écoulement et éboulement de montagne ainsi que glissement de terrains, érosion et effondrement.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-58 966 373	-61 929 946	-60 488 585	-59 537 112	-59 635 310	-59 911 112
30 Charges de personnel	-18 926 230	-19 805 519	-20 004 010	-20 105 230	-20 282 676	-20 441 951
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-9 390 028	-8 746 500	-7 859 500	-7 854 500	-7 955 500	-7 955 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-466 386	-413 345	-614 866	-776 789	-838 308	-817 649
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-28 550 574	-30 974 758	-30 063 617	-28 817 502	-28 590 765	-28 739 032
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 633 155	-1 989 824	-1 946 592	-1 983 091	-1 968 061	-1 956 981
Revenus d'exploitation	27 452 811	27 257 492	27 140 793	25 798 395	25 849 826	25 849 826
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	11 745 289	9 028 000	9 655 000	9 013 000	9 013 000	9 013 000
43 Revenus divers	5 731	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	14 068 492	16 618 492	15 874 793	15 224 395	15 275 826	15 275 826
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
49 Imputations internes	1 633 299	1 611 000	1 611 000	1 561 000	1 561 000	1 561 000
Résultat des activités d'ex- ploitation	-31 513 562	-34 672 454	-33 347 792	-33 738 718	-33 785 484	-34 061 286
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	58 451	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Résultat des activités de financement	58 451	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Résultat opérationnel	-31 455 111	-34 542 454	-33 217 792	-33 608 718	-33 655 484	-33 931 286
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-31 455 111	-34 542 454	-33 217 792	-33 608 718	-33 655 484	-33 931 286
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	853 268					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Forêt	-28 819 329	-27 833 863	-28 804 859	-28 458 090	-28 473 421	-28 655 437
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-4 481 921	-5 633 263	-5 226 139	-4 979 645	-4 980 630	-5 088 650
Entreprise Forêts domaniales	1 846 139	-1 075 328	813 206	-170 983	-201 433	-187 200

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à l'exercice précédent, l'Office des forêts et des dangers naturels table sur une amélioration de CHF 1,3 million dans le budget dévolu en 2024 au groupe de produits « Forêts et dangers naturels » en raison des consignes données. Les dépenses liées au matériel (SG31) ont dû être réduites de CHF 0,9 million. Le bon résultat financier de 2022 a permis d'augmenter de CHF 0,6 million

les rémunérations. La hausse des investissements dans le patrimoine administratif (transition numérique, véhicules forestiers spéciaux, etc.) et dans les contributions à l'investissement entraîne une augmentation des amortissements. Les autres modifications se compensent mutuellement. D'un point de vue global, la majorité de l'amélioration a lieu au sein de l'Entreprise Forêts domaniales.

Priorités de développement

Le champ d'activité « Forêt » a pour priorité l'adaptation permanente de la forêt aux changements climatiques afin de garantir que cette dernière continue d'assurer ses principales fonctions. À cette fin, on mise sur l'amélioration constante des bases et des procédures portant sur l'activité de conseil, la communication et le développement stratégique et structurel de l'économie forestière. Une carte indicative modélisée des sites est désormais disponible.

vente des instabilités potentielles recensées dans l'Oberland bernois permettra d'identifier précocement les mouvements de terrain en montagne, qui risquent d'être plus fréquents en raison de la fonte des glaciers et de la dégradation du pergélisol.

En outre, l'administration aborde activement les défis apportés par la transition numérique et les évolutions sociétales. Il faut pour cela réussir à modifier les structures et la conception que le personnel de l'administration se fait de sa mission.

Un projet réalisé par la Wyss Academy pour la gestion des incendies de forêt a pour objet de créer les bases nécessaires afin de répondre au mieux aux modifications qu'entraîne le changement climatique en la matière.

La gestion des risques liés aux dangers naturels a pour priorité l'actualisation continue des bases portant sur les dangers naturels, la gestion des ouvrages de protection en vue de préserver leur fonction et la mise en place de nouvelles mesures de protection pour pallier les lacunes. Le travail du réseau de mesures pour le suivi du pergélisol sera achevé d'ici 2025. À partir de 2024, un in-

Le projet de transformation de l'Entreprise Forêts domaniales en société anonyme de droit privé a été abandonné. L'entreprise continuera de fournir ses prestations avec efficacité au sein de l'administration cantonale. Les objectifs poursuivis jusque-là restent valables. Outre l'amélioration constante des prestations, la communication est désormais mise en avant. Une exploitation ciblée de la forêt vise à assurer, au moyen de mesures sylvicoles, l'adaptation des forêts domaniales aux futures conditions climatiques. Les diverses fonctions de ces forêts sont ainsi durablement

préservées. La biodiversité est aussi promue davantage en leur sein à la faveur de la refonte du plan de protection de la nature.

Chances et risques

En raison du changement climatique, la forêt est de plus en plus menacée par des risques biotiques (par ex. le bostryche) et abiotiques (sécheresse, tempêtes). En misant sur une exploitation adaptée, les forêts sont préparées aux nouvelles conditions climatiques à l'aide de mesures sylvicoles. Toutefois, lors de perturbations graves, des mesures immédiates et exhaustives doivent être prises afin de prévenir des dommages plus importants.

Dans le domaine «Protection contre les dangers naturels», les risques proviennent des événements climatiques et géologiques extrêmes et imprévisibles. Des mesures de protection du milieu bâti

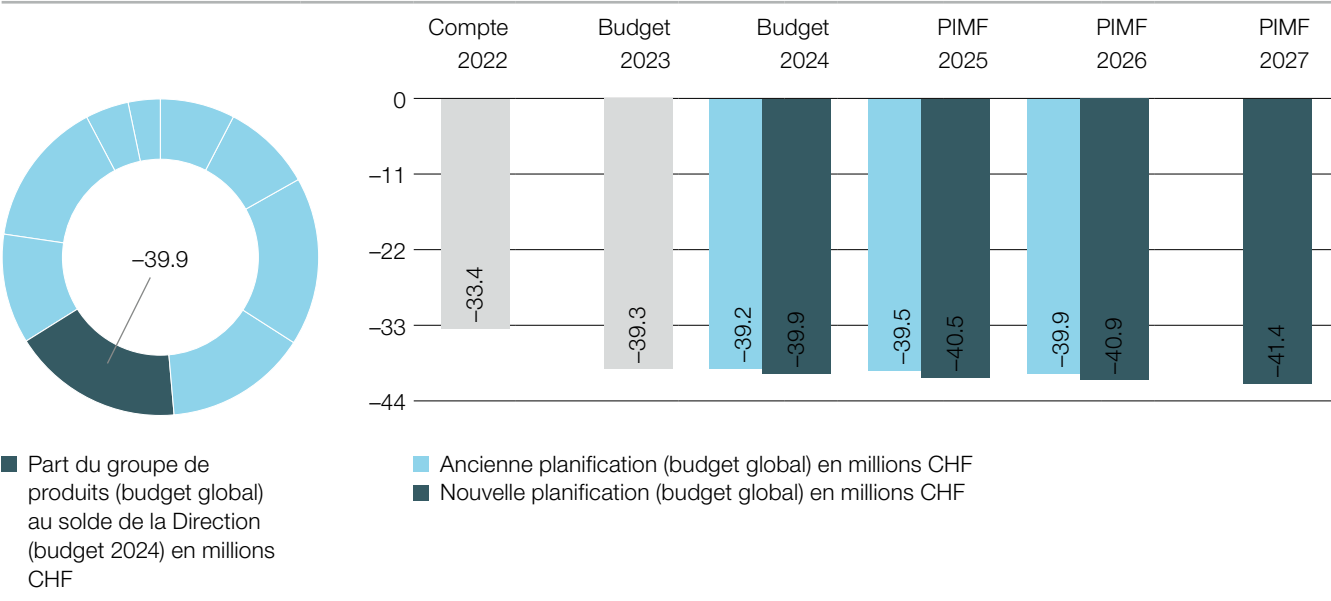
et des axes de transport importants peuvent s'avérer nécessaires. À Kandersteg, le «Spitze Stei» requiert ainsi la mise en œuvre de mesures de ce type afin de contrer la menace représentée par les éboulements de montagne, dont les effets seraient ressentis jusqu'au village de Kandersteg dans le pire des cas.

En dépit des risques liés au bostryche et aux tempêtes, le budget 2024 de l'Entreprise Forêts domaniales table sur une exploitation normale du bois à des prix actualisés. L'évolution des prix du bois ainsi que les éventuels sinistres peuvent avoir des conséquences notables sur le résultat comptable.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	186 600	186 200	constant
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	3 412	constant
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	5 000	5 000	constant
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	613	752	croissant
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	996	1 050	croissant
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700	constant

4.7.5 Agriculture



Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel. Il soutient la clientèle souhaitant acquérir et développer des qualifications professionnelles, et gère des centres de vulgarisation agricole servant d'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture. Il exécute le mandat de prestations confié par la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs.

Il promeut une agriculture bernoise diversifiée et durable par des mesures cantonales visant à augmenter la valeur ajoutée et réduire les coûts et préserver les ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-619 304 943	-626 941 126	-627 922 723	-629 064 142	-629 469 317	-630 133 988
30 Charges de personnel	-32 944 994	-33 562 820	-35 344 488	-35 476 301	-35 776 613	-36 075 972
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-6 982 005	-9 617 740	-8 855 749	-9 902 551	-9 903 453	-9 905 992
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 623 179	-1 480 829	-1 671 105	-1 764 255	-1 882 521	-2 252 920
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-17 913 857	-20 255 250	-19 938 000	-19 885 250	-19 885 250	-19 885 250
37 Subventions redistribuées	-558 062 331	-560 050 000	-560 050 000	-560 050 000	-560 050 000	-560 050 000
39 Imputations internes	-1 778 577	-1 974 478	-2 063 381	-1 985 784	-1 971 479	-1 963 857
Revenus d'exploitation	584 235 382	587 654 894	587 975 806	588 553 249	588 613 468	588 695 308
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 930 796	8 833 800	8 833 800	8 833 800	8 833 800	8 833 800
43 Revenus divers	164 231	745 737	829 337	752 485	752 485	752 485
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 794 866	3 229 810	3 229 810	3 229 810	3 229 810	3 229 810

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
47 Subventions à redistribuer	558 062 331	560 050 000	560 050 000	560 050 000	560 050 000	560 050 000
49 Imputations internes	14 283 158	14 795 547	15 032 859	15 687 155	15 747 374	15 829 214
Résultat des activités d'exploitation	-35 069 562	-39 286 232	-39 946 917	-40 510 893	-40 855 849	-41 438 680
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 685 537	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	1 685 537	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-33 384 025	-39 286 232	-39 946 917	-40 510 893	-40 855 849	-41 438 680
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-33 384 025	-39 286 232	-39 946 917	-40 510 893	-40 855 849	-41 438 680
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	1 488 644					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Paiements directs	-3 515 642	-4 272 430	-4 816 419	-4 959 425	-4 996 950	-5 260 930
Améliorations structurelles et de la production	-21 753 088	-26 173 919	-25 580 351	-25 786 480	-25 927 500	-26 076 541
Inforama Formation et vulgarisation	-8 115 295	-8 839 883	-9 550 148	-9 764 988	-9 931 398	-10 101 208

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits «Agriculture» s'élève à CHF 39,9 millions (excédent de charges), dépassant ainsi d'environ CHF 0,7 million le montant prévu. La modification des conditions d'embauche du corps enseignant à l'INFORAMA entraîne une majoration des charges de personnel de CHF 0,9 million. Cet excédent

étant refacturé à la Direction INC, il n'a pas d'incidences sur le solde de la Direction DEEE. Conformément aux consignes du Conseil-exécutif et de la Direction, on a arrêté des mesures d'économie au budget du groupe de produits «Agriculture» concernant les charges de matériel et autres charges d'exploitation.

Priorités de développement

L'agriculture bernoise doit être soutenue afin de produire des denrées alimentaires de qualité selon les principes du développement durable et de fournir des prestations variées et à forte valeur ajoutée. Exemples de mesures: encouragement et suivi des projets d'améliorations structurelles et de promotion des ventes; orientation de l'offre de formation et de vulgarisation sur les changements perçus dans l'environnement; approfondissement de la Stratégie d'utilisateur INFORAMA; élaboration d'un programme bernois en vue d'un projet en matière d'environnement, d'alimentation et de climat; mise en œuvre de l'offensive bio bernoise 2025 comprenant

de nouvelles priorités et mesures; élaboration de cartes des sols en guise de base pour la prise de décisions fondées sur les questions d'exploitation et de protection; soutien à la transition numérique dans l'agriculture par un remaniement profond du système d'information agricole GELAN. Le regroupement et la mise en réseau des compétences en matière de recherche, de formation et d'économie au niveau cantonal contribuent à la création et au développement à l'échelon national de centres de compétences et de stations d'essais.

Chances et risques

Les soubresauts géopolitiques actuels accentuent, tant sur le plan politique que dans la perspective de la société, l'importance de la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse. Dans sa position d'acheteuse d'intrants (tels que semences, engrais, énergie) et de

productrice de denrées alimentaires et de fourrages, l'agriculture est particulièrement touchée. Cette situation recèle à la fois des risques et des opportunités. L'une des chances réside dans le fait que la population suisse apprécie encore davantage les denrées

alimentaires de qualité et locales. Sur les marchés agricoles nationaux, l'agriculture pourrait en tirer parti en termes de création de valeur. Par contre, il faut s'attendre à la multiplication des goulots d'étranglement liés au commerce, ce qui pourrait se répercuter sur les coûts de production.

Les évolutions actuelles et les complications qu'elles engendrent au chapitre de la politique agricole fédérale (politique agricole 2022+, initiatives constitutionnelles et parlementaires) rendent difficiles les pronostics sur le contenu et l'ampleur des réformes agricoles ainsi que sur les effets à attendre de leur poursuite. Les modifications des conditions générales de la politique agricole entraînent toujours à la fois des opportunités et des risques. Le fait

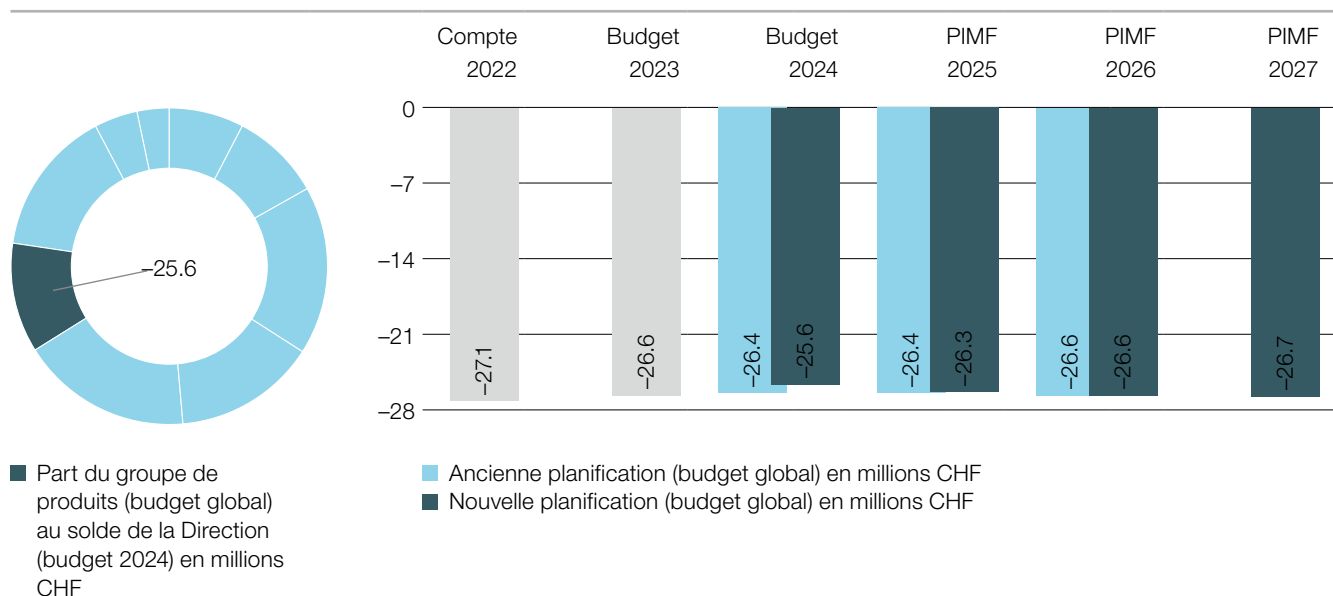
que les prescriptions fédérales à transposer dans les cantons doivent l'être selon un calendrier très serré constitue un risque en matière d'exécution des dispositions dans le secteur agricole.

Comme dans les autres secteurs, le changement climatique comporte des risques accrus pour l'agriculture (dans les domaines de la gestion de l'eau, l'érosion des sols, la protection des plantes, la fluctuation des rendements, la santé animale, etc.) et requiert la mise en place de mesures d'adaptation ciblées. La réduction des émissions de gaz à effet de serre nocifs constituera également un défi pour le secteur.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	168	148	chancelant
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en mio CHF)	82	47	chancelant
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence: 15.09.)	94	96	constant
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 751	3 869	constant
Montant annuel des paiements directs versés (en mio CHF)	559	558	constant
Part d'exploitations bio (en %)	15	16	croissant
Part de surface agricole utile bio (en %)	14	15	croissant

4.7.6 Nature



Description

Le groupe de produits « Nature » exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrivisses selon les principes du développement durable. Il protège et

encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il crée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-38 046 085	-43 069 015	-42 205 023	-42 777 008	-43 012 275	-43 057 355
30 Charges de personnel	-12 570 512	-13 048 750	-13 451 110	-13 465 414	-13 574 707	-13 685 175
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-7 082 196	-9 616 486	-9 198 028	-9 832 225	-9 831 323	-9 828 788
33 Amortissements du patrimoine administratif	-753 084	-574 639	-449 831	-531 387	-651 192	-691 871
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	-833 242	-774 393	-636 037	-682 673	-582 673
36 Charges de transfert	-17 045 030	-18 284 372	-17 617 000	-17 570 750	-17 540 750	-17 540 750
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-595 263	-711 526	-714 660	-741 196	-731 630	-728 098
Revenus d'exploitation	10 976 131	16 450 343	16 583 768	16 458 768	16 448 768	16 348 768
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	4 354 959	4 692 500	4 692 500	4 692 500	4 692 500	4 692 500
42 Contributions	660 592	685 500	655 500	615 500	555 500	555 500
43 Revenus divers	35 758	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	5 703 601	6 477 943	6 480 368	6 480 368	6 480 368	6 480 368
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	221 222	4 594 400	4 755 400	4 670 400	4 720 400	4 620 400

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-27 069 953	-26 618 672	-25 621 255	-26 318 240	-26 563 507	-26 708 587
34 Charges financières	0	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000
Résultat opérationnel	-27 069 953	-26 636 672	-25 639 255	-26 336 240	-26 581 507	-26 726 587
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-27 069 953	-26 636 672	-25 639 255	-26 336 240	-26 581 507	-26 726 587
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	766 877					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Pêche	-5 672 299	-2 509 625	-2 453 795	-2 547 383	-2 604 090	-2 573 047
Chasse	-4 284 003	-4 940 632	-4 933 326	-5 035 014	-5 059 944	-5 114 508
Protection et promotion de la nature	-17 113 651	-19 186 415	-18 252 134	-18 753 843	-18 917 474	-19 039 032

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits « Nature » s'élève à CHF 25,6 millions (excédent de charges) et est ainsi inférieur d'environ CHF 0,8 million au montant prévu.

Conformément aux consignes du Conseil-exécutif et de la Direction, on a arrêté des mesures d'économie au budget du groupe de produits « Nature » concernant les charges de matériel et autres charges d'exploitation.

Priorités de développement

La mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023-2026, de la stratégie environnementale de la DEEE, de la Stratégie OAN 2030 et des conventions-programmes passées avec la Confédération constitue la priorité de ce groupe de produits. Dans ce contexte élargi, il s'agit de promouvoir la biodiversité, fortement menacée, via une utilisation adaptée des habitats, ainsi que par des mesures de protection et de valorisation de ces derniers. Ce travail se focalise sur les habitats proches de l'état naturel tels que les espaces réservés aux eaux, les marais, les terrains secs, les paysages alluviaux, les habitats de la faune sauvage et les zones alpines ainsi que sur la promotion de la diversité des espèces dans l'agriculture. Exemples: mise en œuvre du plan sectoriel cantonal Biodiversité, planification technique de l'infrastructure écologique, révision de la loi cantonale sur la protection de la nature, régénération de tronçons de cours d'eau importants, adaptation des zones de protection de la faune sauvage existantes.

Les répercussions du changement climatique aggravent encore l'effet des facteurs de détérioration sur les cours d'eaux et nuisent fortement aux biocénoses qui y évoluent. Afin d'augmenter la résilience des eaux et des biotopes sensibles, les efforts fournis jusqu'ici sont intensifiés et de nouvelles mesures sont réalisées. Les possibilités offertes par les projets de la Wyss Academy for Nature sont activement mises à profit à cet effet.

Le recours à des procédures participatives et l'exécution à bon escient des législations sur la chasse et la pêche s'ajoutent à la collaboration sur une base partenariale et aux efforts d'information ciblés pour désamorcer les conflits concernant les prédateurs et prévenir autant que possible les dégâts dus à la faune sauvage.

Chances et risques

Les efforts menés par la Confédération en vue de renforcer le cadre général déterminant (en termes de bases juridiques ou de subventions) pour préserver et promouvoir la biodiversité offrent des opportunités au canton. Le plan sectoriel cantonal Biodiversité constitue une base solide pour concrétiser la protection de la nature et promouvoir la diversité des écosystèmes. L'importance de la biodiversité en milieu bâti est de plus en plus reconnue. À l'inverse, des échecs peuvent être craints au niveau de l'acceptation par la société des mesures requises par la biodiversité, des conflits d'intérêts de toute nature, des projets complexes et chronophages ainsi qu'à tout le moins, en raison du personnel en nombre limité pour assurer l'exécution des dispositions.

Le changement climatique en cours modifie fondamentalement tous les biotopes. Les conflits d'intérêt concernant l'utilisation des ressources naturelles que sont les sols (importance des fonctions

diverses qu'ils assurent) et l'eau (énergie/irrigation/protection des espèces) continuent à prendre de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique sur la pêche ne peuvent être que faiblement contrecarrés par des revalorisations des biotopes et des mesures piscicoles.

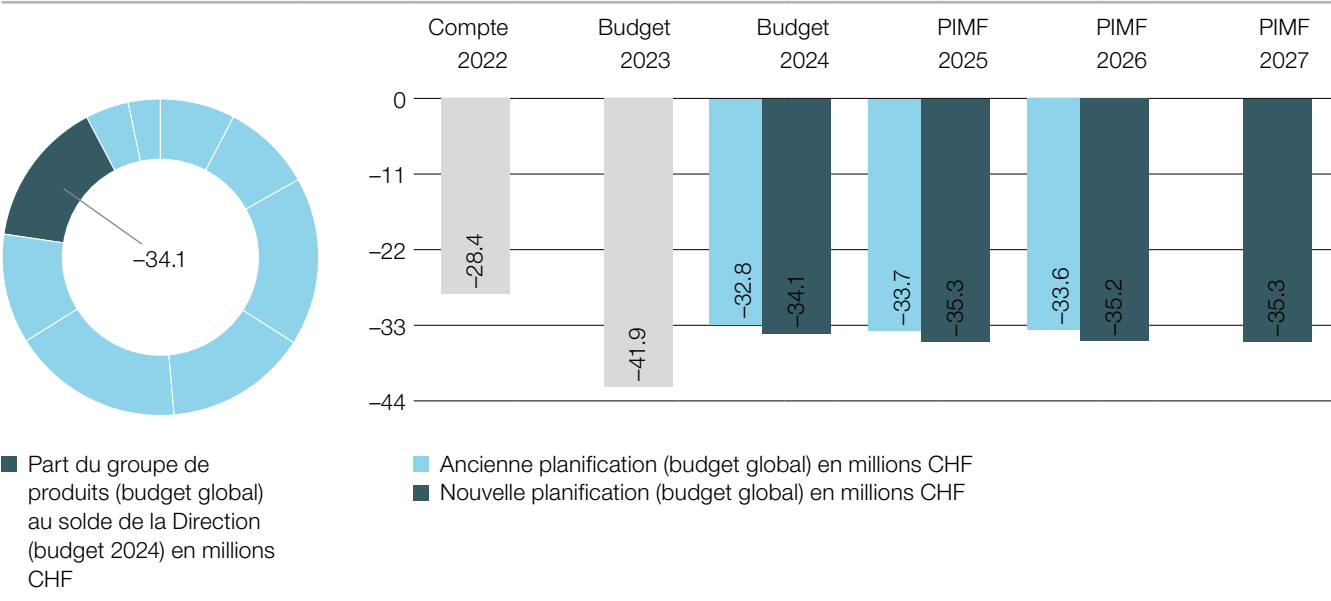
Les écosystèmes sensibles et la qualité de l'eau sont menacés par des apports de polluants. La mise en œuvre rigoureuse du plan de mesures pour une eau propre et une agriculture plus durable peut permettre au secteur agricole de participer à la réduction des risques.

La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup et du lynx, requiert également de plus en plus de ressources. La biodiversité peut pâtir de la présence des néobiotes. Les mesures de lutte correspondantes nécessitent des ressources considérables.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en mio CHF)	2	2	constant
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en mio CHF)	2	2	constant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	735	909	chancelant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	372	425	chancelant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 244	1 232	chancelant
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en mio CHF)	3	3	chancelant
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des batraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258)	137	138	constant

4.7.7 Environnement et énergie



Description

- L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a compétence pour
- conseiller le gouvernement et l'administration dans les questions liées à l'énergie et au climat,
 - promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables au niveau cantonal, communal ainsi qu'auprès de la population,
 - planifier et organiser la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale,
 - exécuter, en tant que service spécialisé, la législation cantonale sur l'énergie ainsi que les tâches cantonales dans le domaine de l'approvisionnement en électricité,
 - participer à la procédure d'autorisation pour les conduites d'énergie, que ce soit en tant que service spécialisé ou autorité directrice,
 - évaluer les études d'impact sur l'environnement et proposer des mesures nécessaires à l'autorité chargée de rendre les décisions,
 - coordonner et traiter des questions relatives à l'environnement impliquant plusieurs offices ou plusieurs Directions, pour autant qu'elles ne relèvent d'aucun autre service spécialisé,
 - encourager le développement durable au niveau cantonal et communal,
 - exécuter les tâches cantonales liées :
 1. à la protection de l'air et
 2. à la protection contre le rayonnement non ionisant ainsi qu'à la protection contre le bruit des entreprises industrielles et artisanales,
 - les tâches de soutien à la conduite et les tâches interoffices relevant de son champ de compétences.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-84 802 669	-100 046 458	-104 302 890	-107 611 629	-107 536 200	-107 637 683
30 Charges de personnel	-6 859 372	-7 479 588	-8 366 862	-8 424 411	-8 479 723	-8 543 097
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 719 037	-1 679 314	-1 629 314	-1 829 314	-1 829 314	-1 829 314
33 Amortissements du patrimoine administratif	-160 601	-123 064	-216 854	-290 468	-345 372	-405 485
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-75 607 855	-90 193 000	-93 527 000	-96 495 000	-96 312 000	-96 302 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
39 Imputations internes	-455 804	-571 492	-562 860	-572 436	-569 792	-557 788
Revenus d'exploitation	56 360 106	58 143 444	70 243 234	72 325 466	72 325 466	72 325 466
40 Revenus fiscaux	4 007	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 683 115	1 599 000	1 599 000	1 599 000	1 599 000	1 599 000
43 Revenus divers	3 598	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	54 318 684	56 271 444	68 371 234	70 453 466	70 453 466	70 453 466
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	350 702	273 000	273 000	273 000	273 000	273 000
Résultat des activités d'exploitation	-28 442 563	-41 903 014	-34 059 656	-35 286 163	-35 210 734	-35 312 217
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-28 442 563	-41 903 014	-34 059 656	-35 286 163	-35 210 734	-35 312 217
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-28 442 563	-41 903 014	-34 059 656	-35 286 163	-35 210 734	-35 312 217

(+/-) Différences d'incorporation
matérielle

18 719

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Développement durable	-863 004	-1 975 063	-1 244 094	-1 307 803	-1 292 895	-1 281 017
Energie	-24 985 065	-37 202 787	-29 965 452	-30 954 756	-30 821 793	-30 861 868
Protection contre les immissions	-2 594 493	-2 725 165	-2 850 110	-3 023 604	-3 096 046	-3 169 332

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les valeurs de planification correspondent majoritairement à celles de la planification précédente, excepté pour les points suivants:

Des moyens complémentaires à hauteur de CHF 0,8 million par an ont été portés au budget au titre des 5,3 emplois à temps plein ajoutés à l'effectif dans le but d'assumer l'ensemble des tâches (dont certaines nouvelles) relevant de la protection du climat. Cette augmentation a été décidée suite à une analyse externe portant sur

l'utilisation des ressources nécessaires pour venir à bout des tâches à assumer.

Les subventions vouées aux centres régionaux publics de conseil en énergie ont été augmentées de CHF 0,4 million.

Les investissements supplémentaires planifiés dans les domaines de l'énergie et de la protection contre les immissions entraînent une hausse des amortissements comprise entre CHF 0,1 et 0,2 million.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. L'approche globale de nombreux enjeux doit être poursuivie (par ex. adaptation au réchauffement climatique, protection du climat et de l'air, protection contre les immissions lumineuses, sonores et olfactives, transition vers les énergies renouvelables, cycles

de matières en boucle fermée/économie verte, mesures pour atteindre les ODD 2030).

L'accent est mis sur l'application de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie (révision en 2022)

et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une plateforme cantonale sur l'énergie et le climat est mise en place à titre d'aide.

Dans le domaine de l'utilisation durable des ressources, de nouveaux centres de compétences d'envergure nationale voient le jour dans le canton de Berne.

La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant représentent des tâches exécutives permanentes d'importance.

La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Parlement requiert une révision de la loi sur la protection de l'air (LPAir) et une accélération de la transition numérique.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique: le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur ajoutée dans le canton de Berne.

La nouvelle législation sur les contributions globales de la Confédération et la fluctuation du budget cantonal affecté à l'encourage-

ment peuvent faire varier considérablement ces contributions et, partant, donner lieu à des écarts budgétaires notables.

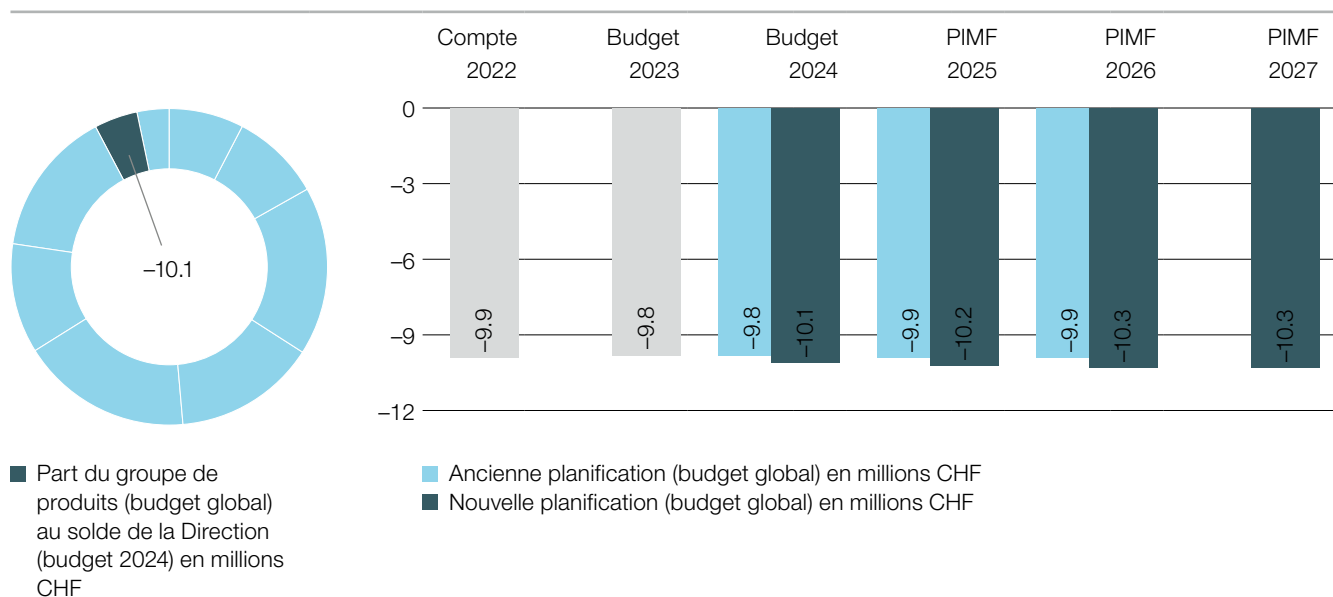
La guerre en Ukraine a fait bondir la demande en conseils et en mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie.

Une numérisation systématique des procédures et du traitement des données pourrait s'avérer aussi utile qu'efficace.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Procédures d'autorisation coordonnées : Nombre de procédures lancées dont l'OEE assure la coordination, (a) autorisation concernant les conduites de gaz et d'électricité (y c. les affaires ESTI), (b) études d'impact sur l'environnement EIE (enquêtes préliminaires et proprement dites)			croissant
Rapports techniques : Nombre de rapports techniques relevant des domaines de la protection contre les immissions et de l'énergie dans le cadre de procédures d'autorisation et d'approbation des plans (y c. procédures cantonales et fédérales et procédures d'aménagement du territoire), décisions d'assainissement dans le domaine de la protection contre les immissions			constant
Affaires politiques : Nombre de nouvelles interventions politiques déposées et de procédures cantonales et nationales de consultation dont le traitement s'effectue sous l'égide de l'OEE			croissant
Mise en œuvre sur le terrain (y c. mesures) : Nombre de mesures de réception, de mesures périodiques, de contrôles de chantiers, de contrôles d'installations (installations PV, éblouissement, lumière), installations ayant reçu une autorisation entrée en force avec procédure de police des constructions / plainte par la suite			constant
Information et formation continue : Nombre de conférences / séances d'information / formations organisées par l'office pour des tiers (autorités, particuliers, entreprises, etc.)			constant
Encouragement dans le domaine de l'énergie : Nombre de subventions promises au titre du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables			constant
Procédures de recours : Nombre de procédures de recours relevant de la protection contre les immissions et de l'encouragement dans le domaine de l'énergie, recours dans le cadre de procédures d'approbation et d'autorisation, y c. études d'impact sur l'environnement (EIE)			constant

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement



Description

Contrôler la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger les consommatrices et consommateurs contre les atteintes à la santé et les fraudes

Contrôler la qualité des eaux de baignade dans les bassins publics au moyen d'inspections et d'analyses pour la protection des baigneuses et baigneurs.

Informar les exploitations et la population spontanément et sur demande en cas d'événement extraordinaire/accident majeur.

Protéger la population et l'environnement contre les substances et organismes dangereux, les émissions radioactives et les accidents majeurs en procédant à des inspections et des analyses ainsi qu'en vérifiant la documentation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-11 752 126	-11 594 585	-11 845 559	-11 984 043	-12 024 280	-12 103 325
30 Charges de personnel	-9 108 899	-9 373 639	-9 525 384	-9 643 987	-9 718 255	-9 804 480
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 471 608	-1 165 000	-1 155 000	-1 165 000	-1 165 000	-1 165 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-877 758	-748 653	-716 559	-714 168	-683 246	-675 994
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-293 861	-307 294	-448 615	-460 887	-457 779	-457 851
Revenus d'exploitation	1 896 281	1 758 000	1 758 000	1 758 000	1 758 000	1 758 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 810 044	1 692 000	1 692 000	1 692 000	1 692 000	1 692 000
43 Revenus divers	14 081	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	6 339	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	65 817	59 000	59 000	59 000	59 000	59 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-9 855 846	-9 836 585	-10 087 559	-10 226 043	-10 266 280	-10 345 325
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-9 855 846	-9 836 585	-10 087 559	-10 226 043	-10 266 280	-10 345 325
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-9 855 846	-9 836 585	-10 087 559	-10 226 043	-10 266 280	-10 345 325
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-130 324					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-8 007 036	-8 330 382	-8 597 777	-8 703 437	-8 739 478	-8 784 098
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 848 810	-1 506 203	-1 489 782	-1 522 605	-1 526 802	-1 561 227

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le compte de résultats du groupe de produits Protection des consommateurs et de l'environnement ne connaît pratiquement aucune modification par rapport à la planification précédente.

Priorités de développement

Protection des consommateurs: l'extension des activités réalisées en qualité de laboratoire national de référence et l'approfondissement de la collaboration entre les organes de contrôle et le laboratoire à proprement parler doivent se poursuivre.

Sécurité de l'environnement: les départs à la retraite survenus au cours des dernières années ont donné lieu à une rotation marquée

au sein du personnel de la division. Maintenant qu'elles sont familiarisées avec leurs missions, les personnes ayant pris la relève pourront se consacrer davantage aux inspections. Les consignes politiques et stratégies cantonales pourraient rendre indispensables des tâches relevant de la lutte contre les néobiotes (par ex. contre les frelons asiatiques).

Chances et risques

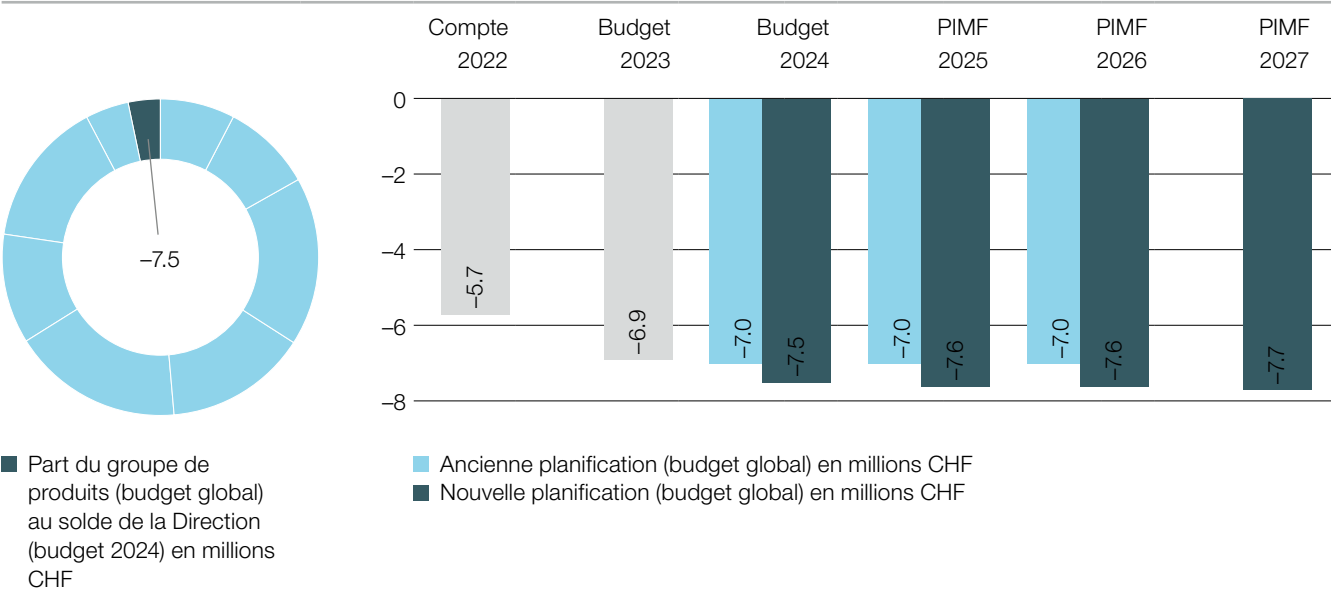
Les activités du laboratoire doivent être déplacées dans de nouveaux locaux en raison du remodellement notable des locaux actuellement utilisés que les investissements consentis à moyen terme

entraînent. D'après le calendrier actuel, la réalisation des travaux correspondants devrait durer jusqu'en 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	7 262	8 750	constant
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	11 315	13 008	constant
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	90	88	constant
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuse	0	0	constant

4.7.9 Service vétérinaire



Description

Le groupe de produits Affaires vétérinaires exécute la législation cantonale sur les chiens et la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vétérinaires ainsi que de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale. Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-12 054 099	-15 991 553	-16 346 092	-16 699 415	-16 755 264	-16 833 763
30 Charges de personnel	-7 091 972	-7 707 834	-7 886 608	-7 914 322	-7 976 005	-8 036 822
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 462 965	-3 575 922	-3 652 922	-3 975 922	-3 975 922	-3 975 922
33 Amortissements du patrimoine administratif	-38 795	-80 171	-67 864	-56 870	-59 066	-74 249
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-845 769	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500
37 Subventions redistribuées	-1 316 218	-1 650 000	-1 650 000	-1 650 000	-1 650 000	-1 650 000
39 Imputations internes	-298 380	-2 225 126	-2 336 198	-2 349 800	-2 341 771	-2 344 269
Revenus d'exploitation	6 383 802	9 065 973	8 877 019	9 126 113	9 137 494	9 153 059
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	18 450	0	75 000	15 000	15 000	75 000
42 Contributions	5 043 884	4 993 000	3 993 000	3 993 000	3 993 000	3 993 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	770 048	1 375 530	1 678 164	1 686 848	1 641 948
46 Revenus de transfert	71	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	1 316 218	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
49 Imputations internes	5 180	1 652 925	1 783 488	1 789 948	1 792 646	1 793 110
Résultat des activités d'exploitation	-5 670 297	-6 925 580	-7 469 073	-7 573 302	-7 617 769	-7 680 704
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-5 670 297	-6 925 580	-7 469 073	-7 573 302	-7 617 769	-7 680 704
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-5 670 297	-6 925 580	-7 469 073	-7 573 302	-7 617 769	-7 680 704
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-249 538					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Service vétérinaire	-4 996 322	-6 925 580	-7 469 073	-7 573 302	-7 617 769	-7 680 704
Caisse des épizooties	-673 975	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du groupe de produits Affaires vétérinaires présente une détérioration de CHF 0,4 million par rapport au budget précédent. Cette baisse est principalement due à la fermeture d'un abattoir.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application de la loi cantonale sur les chiens et de la législation fédérale sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que sur les médicaments vétérinaires.

Outre sur la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, l'accent est mis sur le soutien accordé à la filière agroalimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également.

Ces objectifs sont poursuivis notamment par la consolidation du concept de prévention des épizooties, par la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibiorésistance (StAR) et par l'exécution de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts. Par ailleurs, la nouvelle génération d'ASAN, une application métier commune aux cantons et à la Confédération, est actuellement préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Chances et risques

La crise du COVID-19 a permis de sensibiliser la population au risque que représente une épidémie et aux mesures de prévention de la transmission de zoonoses à l'être humain. Cette sensibilisation pourra être mise à profit pour renforcer l'adhésion aux mesures promouvant la bonne santé des animaux. Le développement de la politique agricole PA22+ pourrait faire de la santé animale une prio-

rité. Le développement de la nouvelle application métier ASAN, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait permettre de réaliser des économies d'échelle et de développer l'administration numérique. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 919	1 955	constant
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	172	222	chancelant

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Caisse des épizooties

Description

L'art. 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordon-

nance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-3 021 595	-4 085 048	-4 765 530	-5 008 164	-5 016 848	-5 031 948
Écart		-35.2 %	-16.7 %	-5.1 %	-0.2 %	-0.3 %
Revenus	3 021 595	4 085 048	4 765 530	5 008 164	5 016 848	5 031 948
Écart		35.2 %	16.7 %	5.1 %	0.2 %	0.3 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-126 928	-625 412	-780 769	-786 261	-791 792	-797 362
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 074 584	-1 936 047	-2 295 385	-2 520 922	-2 520 922	-2 520 922
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	-16 000	-22 154	-32 154	-39 846	-47 538
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-163 654	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-819 027	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-837 403	-755 088	-914 723	-916 327	-911 788	-913 626
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	18 450		75 000	15 000	15 000	75 000
42 Contributions	2 183 948	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	770 048	1 375 530	1 678 164	1 686 848	1 641 948
46 Revenus de transfert	71	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	819 126	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	12 085 574	12 249 228	10 975 652	9 600 122	7 921 957	6 235 109
Etat du patrimoine au 31.12.	12 249 228	10 975 652	9 600 122	7 921 957	6 235 109	4 593 161
Variation du patrimoine	163 654	-1 273 576	-1 375 530	-1 678 164	-1 686 848	-1 641 948

Commentaire

Au 31 décembre 2022, le solde destiné au financement spécial s'élève à environ CHF 12,2 millions, soit une hausse de CHF 0,2 million par rapport à l'année précédente.

Un programme national de lutte, dont le début est prévu en automne 2024, devrait entraîner la baisse du solde du fonds ces prochaines années.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible.

4.9 Fonds

4.9.1 Fonds de régénération des eaux

Description

L'art. 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-4 351 535	-4 686 300	-4 847 300	-4 762 300	-4 812 300	-4 712 300
Écart		-7.7 %	-3.0 %	2.0 %	-1.0 %	2.0 %
Revenus	4 351 535	4 686 300	4 847 300	4 762 300	4 812 300	4 712 300
Écart		7.7 %	3.0 %	-2.0 %	1.0 %	-2.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-1 840	-326 454	-579 622	-582 797	-585 979	-585 979
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-124 126	-281 000	-247 500	-297 500	-297 500	-297 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 187 756	-686 846	-628 178	-490 003	-536 821	-436 821
36 Charges de transfert	-2 818 033	-3 390 000	-3 390 000	-3 390 000	-3 390 000	-3 390 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-219 781	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	33 799	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 317 737	4 386 300	4 547 300	4 462 300	4 512 300	4 412 300

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-310 000	0	0	0	0	0
Écart		100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-310 000	0	0	0	0	0
Écart		100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-310 000	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	18 195 846	19 383 602	19 357 692	19 985 870	20 475 873	21 012 694
Etat du patrimoine au 31.12.	19 383 602	19 357 692	19 985 870	20 475 873	21 012 694	21 449 514
Variation du patrimoine	1 187 756	-25 910	628 178	490 003	536 821	436 821

Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux fait partie intégrante du groupe de produits Nature. Il soutient et décharge les communes et la population dans la mise en œuvre de projets de régénération des eaux. Il aide également à initier des projets en permettant la réalisation de clarifications, d'études de faisabilité et de périmètre ainsi qu'en facilitant l'acquisition de terrains. Les contributions à l'inves-

tissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan mais directement portées à la charge du compte de résultats. Les avoirs du fonds peuvent ainsi compenser les fluctuations des versements risquant de survenir certaines années.

4.9.2 Fonds du tourisme

Description

L'art. 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre (LDT ; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant CHF 0,50 et 1,50 par nuitée.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-392 374	-151 500	-151 500	-151 500	-151 500	-151 500
Écart		61.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	392 374	151 500	151 500	151 500	151 500	151 500
Écart		-61.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	-151 500	-151 500	-151 500	-151 500	-151 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	151 500	151 500	151 500	151 500	151 500
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	966 333	573 959	573 959	573 959	573 959	573 959
Etat du patrimoine au 31.12.	573 959	573 959	573 959	573 959	573 959	573 959
Variation du patrimoine	-392 374	0	0	0	0	0

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits développement et surveillance économique et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'article 27 de la loi sur le dévelop-

pement du tourisme LDT. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

4.9.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier

Description

L'art. 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées

sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-540 038	-431 800	-431 800	-431 800	-431 800	-431 800
Écart		20.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	540 038	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
Écart		-20.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	-25 404	-25 585	-25 766	-25 948	-25 948
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-32 394	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-98 793	-146 396	-146 215	-146 034	-145 852	-145 852
36 Charges de transfert	-378 269	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-30 581	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	509 457	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	30 581	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	356 032	454 825	663 228	809 443	955 477	1 101 329
Etat du patrimoine au 31.12.	454 825	663 228	809 443	955 477	1 101 329	1 247 181
Variation du patrimoine	98 793	208 403	146 215	146 034	145 852	145 852

Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de me-

sures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits Nature.

4.10 Préfinancements

4.10.1 Fonds d'aide investissements

Description

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM; RSB 902.1), la

Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-6 296 301	-4 393 600	-4 693 600	-4 693 600	-4 693 600	-4 693 600
Écart		30.2 %	-6.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	6 296 301	4 393 600	4 693 600	4 693 600	4 693 600	4 693 600
Écart		-30.2 %	6.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	106 282	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	-198 600	-198 600	-198 600	-198 600	-198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-6 116 062	-4 120 000	-4 420 000	-4 420 000	-4 420 000	-4 420 000
37 Subventions redistribuées	-50 000	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-236 521	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 541 941	2 320 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000
47 Subventions à redistribuer	50 000	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	804 360	165 600	315 600	315 600	315 600	315 600
49 Imputations internes	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-4 415 190	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
Écart		-409.6%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	6 633 277	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
Écart		163.8%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	2 218 087	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000
Écart		-325.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	-4 415 190	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	6 633 277	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	46 811 074	46 006 714	46 006 714	46 006 714	46 006 714	46 006 714
Etat du patrimoine au 31.12.	46 006 714	46 006 714	46 006 714	46 006 714	46 006 714	46 006 714
Variation du patrimoine	-804 360	0	0	0	0	0

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie inté-

grante du groupe de produits développement et surveillance économique.

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-33.3		0.2
Santé publique	-1 780.1		12.4
Intégration sociale et action sociale	-1 131.3		317.0

5.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-23.7	-24.3	-33.1	-36.6	-37.9	-41.5
Santé publique	-1 651.0	-1 672.5	-1 767.7	-1 759.1	-1 672.8	-1 837.1
Intégration sociale et action sociale	-632.5	-746.0	-814.3	-809.0	-810.7	-820.6
Unités administratives assimilées	-30.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	-2 338.1	-2 442.7	-2 615.1	-2 604.7	-2 521.4	-2 699.2
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-28.7					

5.3 Priorités de développement de la Direction

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin du canton de Berne des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité est de nouveau mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les travaux mettront l'accent sur l'aménagement du nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de

définir les besoins globaux des personnes en situation de handicap dans les secteurs aussi bien résidentiel qu'ambulatoire. Les modalités de pilotage du nouveau système de financement seront définies par voie d'ordonnance.

Une révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1), base légale de l'aide matérielle, est également prévue ces prochaines années.

Enfin, la numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-2 724 593 567	-2 950 249 625	-2 944 750 821	-3 011 959 570	-3 146 377 710	-3 033 651 669
Écart		-8.3 %	0.2 %	-2.3 %	-4.5 %	3.6 %
Revenus	357 827 149	507 501 476	329 622 605	407 300 858	625 020 322	334 479 695
Écart		41.8 %	-35.0 %	23.6 %	53.5 %	-46.5 %
Solde	-2 366 766 418	-2 442 748 149	-2 615 128 216	-2 604 658 712	-2 521 357 388	-2 699 171 974
Écart		-3.2 %	-7.1 %	0.4 %	3.2 %	-7.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	-73 760 875	-31 126 527	-35 108 925	-34 611 713	-34 780 796	-35 025 599
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-57 541 401	-17 562 960	-39 706 645	-21 431 458	-22 158 458	-23 286 458
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 932 074	-3 783 193	-6 855 925	-9 410 558	-9 972 708	-12 550 515
34 Charges financières	-2 992	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 575 375 975	-2 888 281 078	-2 853 480 531	-2 901 897 711	-2 924 832 995	-2 953 352 655
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-2 594 006	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-11 386 244	-9 495 866	-9 598 795	-44 608 131	-154 632 753	-9 436 442
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	22 321 934	5 460 620	5 570 620	5 570 620	5 570 620	5 570 620
43 Revenus divers	216	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 454 071	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	214 355	622 100	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	322 062 851	501 089 656	323 408 485	331 252 360	328 810 580	328 350 575
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	2 609 968	41 000	50 000	34 959 689	145 040 311	0
49 Imputations internes	9 163 755	288 100	297 500	35 222 189	145 302 811	262 500

Evolution du compte de résultats

Des modifications allant de CHF 124 millions pour 2024 à CHF 306 millions pour 2027 ont été apportées à la planification précédente. Les facteurs ci-après sont à mentionner en particulier.

Dans les domaines des soins aigus somatiques et de la psychiatrie, les valeurs budgétées ont dû être augmentées de CHF 34 et 49 millions par an pour les raisons suivantes : demande croissante et calcul actualisé du volume attendu de prestations, mise en œuvre et développement de nouvelles offres (p. ex. traitements psychiatriques aigus à domicile, pédopsychiatrie, réseaux de soins de base). En outre, des moyens supplémentaires (entre CHF 18 et 22 mio par an) sont alloués aux soins aux personnes âgées et aux malades chroniques du fait du nouveau calcul des coûts normatifs et de l'introduction de nouvelles versions des systèmes utilisés dans le canton de Berne pour l'évaluation des besoins en soins. De l'autre côté de la balance, les ressources encore prévues pour 2024 pour les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont été supprimées (CHF 5 mio).

Il est tenu compte de surcoûts de près de CHF 9 millions dans le domaine de l'aide matérielle (compensation du renchérissement dans le forfait pour l'entretien, charges locatives, primes d'assurance-maladie).

S'agissant de l'accueil extrafamilial, des surcoûts à hauteur de CHF 4,3 à 5,3 millions par an sont escomptés en ce qui concerne les bons de garde et les contrats de prestations conclus en particulier dans les domaines de la logopédie et de la petite enfance.

Des dépenses supplémentaires se montant à CHF 10 millions sont budgétées en 2025 pour la prise en charge des personnes ayant fui l'Ukraine.

Les mesures salariales en faveur du personnel tant de l'administration cantonale que des institutions subventionnées génèrent des surcoûts de CHF 26,1 millions en 2024 à CHF 48,9 millions en 2027. Les frais d'exploitation du nouveau système de gestion des cas

(NFFS) destiné aux services sociaux ainsi que les frais d'exploitation et de maintenance de différentes applications spécialisées actuellement utilisées par la DSSI ou en cours de conception augmentent de CHF 5,2 millions puis de CHF 8,2 millions de 2024 à 2027.

Selon l'acte modificateur unique sur le versement par étapes du solde du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers (FIH), le prélèvement de moyens provenant du FIH conduira à une amélioration de CHF 35 à 7 millions en 2025 et 2026. En 2027, la suppression de ce prélèvement entraînera une détérioration de CHF 138 millions.

5.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-187 108 565	-4 004 000	-16 689 500	-56 505 500	-53 820 500	-15 740 500
Écart		97.9 %	-316.8 %	-238.6 %	4.8 %	70.8 %
Recettes	223 033 645	0	75 000 000	0	0	0
Écart		-100.0 %	100.0 %	-100.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	35 925 079	-4 004 000	58 310 500	-56 505 500	-53 820 500	-15 740 500
Écart		111.1 %	1556.3 %	196.9 %	4.8 %	70.8 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-13 522 501	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 864 841	-1 994 000	-16 349 500	-16 165 500	-15 480 500	-15 400 500
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-170 721 224	-1 970 000	-300 000	-40 300 000	-38 300 000	-300 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	116 663	0	0	0	0	0
61 Remboursements	6 579 236	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	1	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	5 065 415	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	211 272 330	0	75 000 000	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les modifications ci-après ont été apportées à la planification précédente.

Le passage au forfait d'infrastructure en vertu de la LPHand entraîne le remboursement de subventions d'investissement d'un montant de CHF 75 millions par des homes pour adultes en situation de handicap.

En conséquence de l'actualisation du calendrier de la construction du nouveau centre hospitalier de Bienne, la contribution de restructuration pour ce projet est décalée d'un an (CHF 40 mio en 2025 et 38 mio en 2026).

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
356.5	311.8	317.4	316.1	191.2	194.2

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2023. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

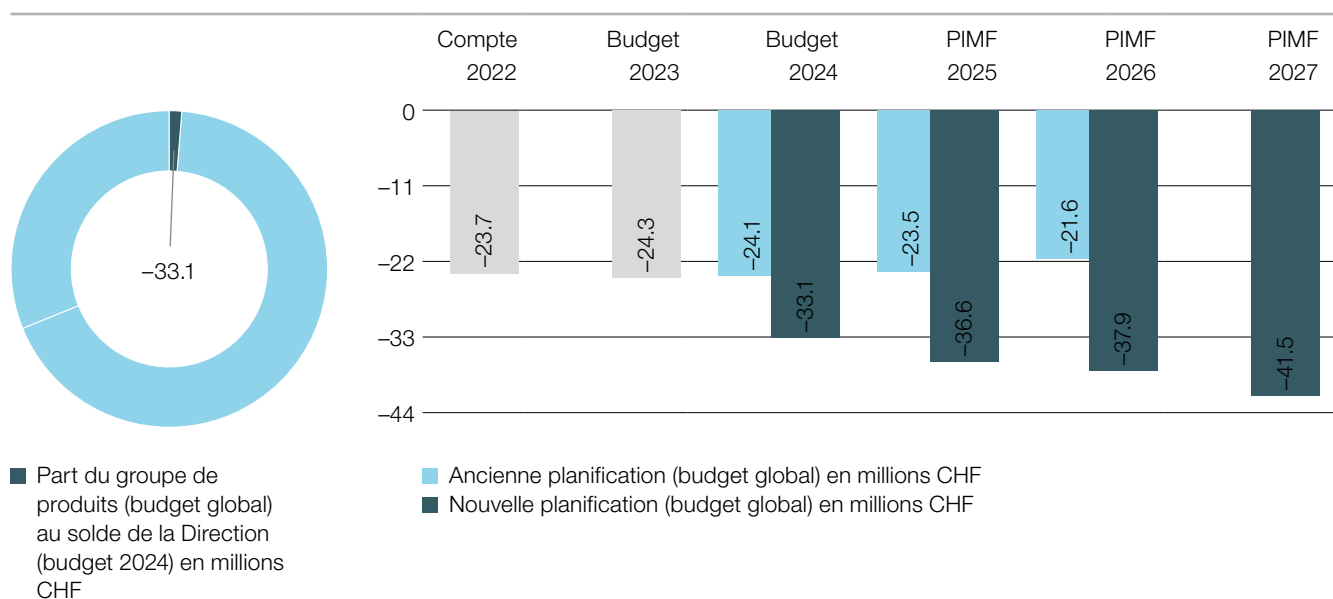
Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- transfert de 1,4 poste à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation le 1^{er} janvier 2019 et de 0,2 poste le 1^{er} janvier 2020 suite au projet IT@BE;
- transfert de 65,9 postes du Laboratoire cantonal à la DEEE le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions;

- transfert de 5,8 postes à l'INC et à la DIJ le 1^{er} janvier 2022 en raison de la mise en œuvre du projet de révision de la législation sur l'école obligatoire (REVOS) et du projet de prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP);
- transfert au 1^{er} janvier 2023 des postes de trois institutions cantonales à la DIJ ou à l'INC (à savoir le Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, le foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz);
- création au 1^{er} janvier 2024 de deux postes en raison de la mise en œuvre du système NFFS destiné aux services sociaux ainsi que d'un poste dans le cadre de l'introduction de la LPHand.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Soutien de la directrice/du directeur ; coordination des activités des offices de la DSSI ; gestion de projets pour la directrice/le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

décisions correspondantes ; représentation de la DSSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des

Prestations diverses pour les offices : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-23 887 305	-24 432 108	-33 305 855	-36 750 190	-38 076 143	-41 692 010
30 Charges de personnel	-8 677 166	-8 860 131	-10 278 890	-10 062 095	-10 156 143	-10 226 008
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-6 868 084	-6 435 500	-11 289 045	-12 309 398	-13 036 398	-14 164 398
33 Amortissements du patrimoine administratif	-4 131 736	-3 721 751	-6 129 664	-8 685 794	-9 246 700	-11 820 702
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-881 567	-810 000	-810 000	-810 000	-810 000	-810 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 328 752	-4 604 726	-4 798 255	-4 882 902	-4 826 902	-4 670 902
Revenus d'exploitation	171 931	179 000	179 000	179 000	179 000	179 000
40 Revenus fiscaux	23 082	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	33 838	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
46 Revenus de transfert	11	34 000	34 000	34 000	34 000	34 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Imputations internes	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000
Résultat des activités d'exploitation	-23 715 374	-24 253 108	-33 126 855	-36 571 190	-37 897 143	-41 513 010
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-23 715 374	-24 253 108	-33 126 855	-36 571 190	-37 897 143	-41 513 010
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-23 715 374	-24 253 108	-33 126 855	-36 571 190	-37 897 143	-41 513 010
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	632 932					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien aux fonctions de direction	-3 257 598	-2 544 566	-3 159 705	-3 138 110	-3 157 473	-3 173 450
Prestations pour les offices/les tiers	-18 504 329	-19 726 822	-27 957 179	-31 433 033	-32 723 863	-36 310 410
Prestations juridiques	-1 953 446	-1 981 720	-2 009 971	-2 000 047	-2 015 808	-2 029 150

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification des années précédentes, des dépenses supplémentaires de CHF 5,2 à 8,2 millions devront être engagées de 2024 à 2027 en raison des coûts d'exploitation du nouveau système de gestion des cas (NFFS) destiné aux services sociaux ainsi que des coûts d'exploitation et de maintenance de différentes applications spécialisées actuellement utilisées par la DSSI ou en cours de conception (p. ex. la nouvelle application spécialisée dédiée à la migration [NFAM] ou l'application en ligne pour le financement par sujet dans le domaine du handicap [AssistMe]). En outre, entre 2023 et 2025, des surcoûts annuels allant d'environ CHF 0,4 million à 0,8 million sont prévus en raison des

engagements à durée déterminée dus en particulier à divers projets législatifs en cours ou à venir ainsi qu'à des mandats de traduction. Enfin, des amortissements supplémentaires de quelque CHF 2,2 à 9,6 millions seront comptabilisés pour des immobilisations incorporelles (mise en œuvre de la stratégie de numérisation et investissements dans les systèmes liés à la pandémie).

Par ailleurs, la décision du Conseil-exécutif de réduire les biens, services et marchandises en 2024 entraîne une réduction de CHF 0,1 million.

Priorités de développement

Divers projets législatifs de grande envergure sont en cours:

- révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1; bases légales pour l'aide matérielle) ainsi que des ordonnances d'exécution; entrée en vigueur pour 2026 au plus tôt
- révision de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc; RSB 860.111) en lien avec l'introduction du système NFFS

- ajustement du projet NA-BE: révision de la loi du 3 décembre 2019 sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR; RSB 861.1) et des ordonnances d'exécution en tant que modification indirecte, conjointement avec la révision totale de la LASoc (voir ci-dessus)
- révision de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP; RSB 811.111); entrée en vigueur prévue en janvier 2026

- révision de l'ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (OSMS; RSB 430.41); entrée en vigueur prévue en 2025
 - révision de l'ordonnance du 29 janvier 2014 sur les exceptions à la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire (OEA;
- RSB 842.111.5) qui se fera en deux étapes (au 1^{er} janvier 2024 puis d'ici fin 2025)
- La numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

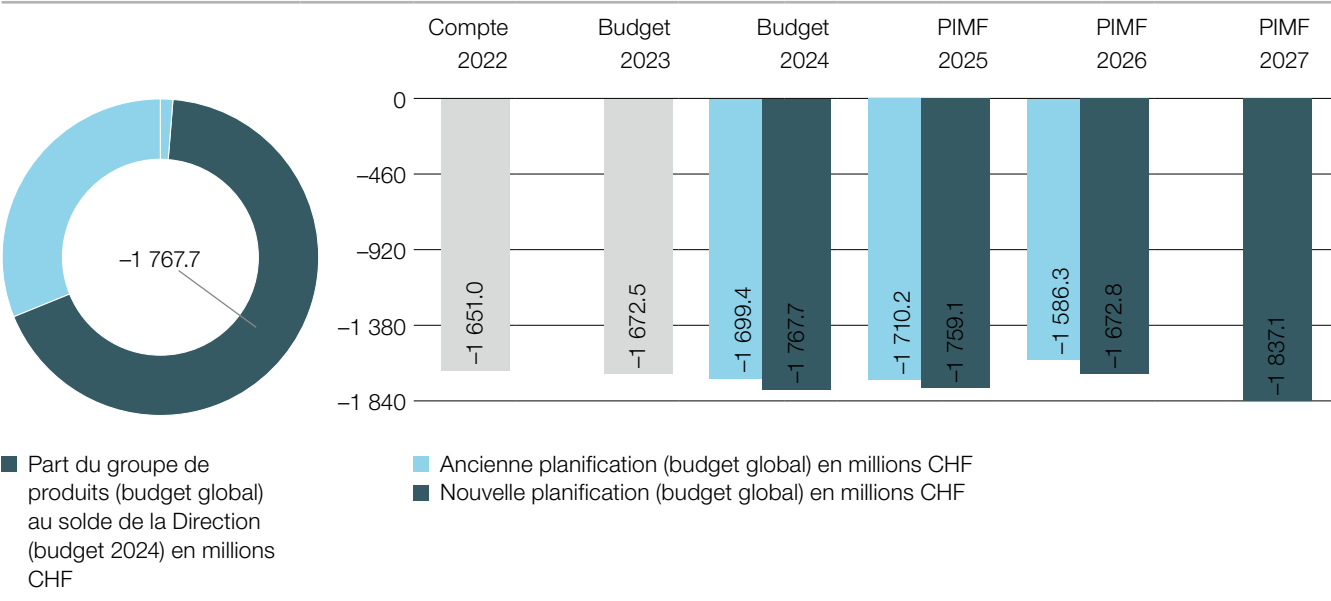
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	172	128	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	16	4	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	43	38	chancelant
Nombre de projets législatifs	19	19	croissant
Nombre de conseils juridiques	424	461	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	186	199	chancelant
Nombre de recours déposés à la DSSI	68	42	croissant
Nombre de recours réglés de la DSSI	45	54	croissant

5.7.2 Santé publique



Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire.

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage).

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (promotion de la santé).

Prestations résidentielles, semi-résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées et malades chroniques.

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-1 679 854 667	-1 684 509 380	-1 780 108 517	-1 841 401 121	-1 975 242 665	-1 849 596 912
30 Charges de personnel	-18 335 541	-10 884 343	-11 551 841	-11 659 598	-11 605 747	-11 690 499
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-41 286 503	-6 921 700	-4 113 840	-4 538 300	-4 538 300	-4 538 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 209 870	-61 443	-61 312	-59 810	-61 059	-64 864
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 616 799 961	-1 666 615 894	-1 764 346 525	-1 790 183 725	-1 813 997 249	-1 833 303 249
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 222 794	-26 000	-35 000	-34 959 689	-145 040 311	0
Revenus d'exploitation	27 510 615	11 974 000	12 377 000	47 329 689	157 448 311	12 525 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	21 040 694	3 179 000	3 289 000	3 289 000	3 289 000	3 289 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	6 388 462	8 689 000	8 973 000	9 001 000	9 039 000	9 156 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Imputations internes	81 460	106 000	115 000	35 039 689	145 120 311	80 000
Résultat des activités d'exploitation	-1 652 344 052	-1 672 535 380	-1 767 731 517	-1 794 071 432	-1 817 794 354	-1 837 071 912
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 350 000	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	1 350 000	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-1 650 994 052	-1 672 535 380	-1 767 731 517	-1 794 071 432	-1 817 794 354	-1 837 071 912
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	41 000	50 000	34 959 689	145 040 311	0
Résultat extraordinaire	0	41 000	50 000	34 959 689	145 040 311	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 650 994 052	-1 672 494 380	-1 767 681 517	-1 759 111 743	-1 672 754 043	-1 837 071 912
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	1 379 911					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soins aigus somatiques	-922 562 208	-953 177 340	-958 327 671	-932 529 585	-832 543 388	-983 236 441
Réadaptation	-93 355 710	-92 007 162	-93 729 293	-95 065 662	-95 279 500	-95 281 785
Formation pratique et perfectionnement	-15 650 267	-15 528 270	-44 453 283	-44 187 383	-44 183 943	-44 597 205
Sauvetage	-26 904 317	-24 609 162	-25 722 822	-25 745 653	-25 741 670	-25 744 617
Psychiatrie	-212 459 350	-188 148 023	-202 433 893	-201 508 062	-202 607 456	-202 609 741
Promotion de la santé	-2 001 646	-2 500 895	-2 970 450	-3 026 427	-3 060 227	-3 181 344
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-339 055 675	-382 825 642	-424 860 151	-441 514 750	-453 804 994	-466 811 870
Contrôle et sécurité des médicaments	-1 286 050	-1 559 532	-2 444 711	-2 552 883	-2 552 204	-2 574 872
Maladies transmissibles et non transmissibles	-32 700 417	-9 553 542	-8 181 090	-8 282 059	-8 277 028	-8 291 401
Gestion des catastrophes	-1 315 493	-1 497 642	-1 736 684	-1 773 278	-1 785 721	-1 803 708
Autorisation et surveillance	-3 702 920	-1 087 171	-2 821 470	-2 926 001	-2 917 912	-2 938 929

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Il a été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente:

Soins aigus somatiques

- Adaptation du volume de prestations dans le domaine des dépenses liées du canton (surcoûts de CHF 10,2 mio en 2024 à CHF 16,2 mio en 2027)
- Financement transitoire du dossier électronique du patient, à raison de CHF 500 000 par an

– Surplus de dépenses afférents aux équipes mobiles en soins palliatifs (CHF 4,5 mio en 2024 et en 2025, puis CHF 5 mio en 2026 et en 2027)

– Charges supplémentaires liées au crédit-cadre selon la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11) pour soutenir des réseaux de soins de base (de CHF 3 mio en 2024 à CHF 6 mio en 2027), garantir un service médical de garde (de CHF 1,3 mio en 2024 à CHF 1,95 mio en 2027), cofinancer le déficit du secteur ambulatoire des cliniques pédiatriques

(CHF 4,5 mio en 2026 et en 2027) et subventionner des essais pilotes (CHF 0,5 mio par an).

Formation et perfectionnement

- Coûts supplémentaires liés au crédit-cadre selon la LSH pour la formation postgrade en médecine et en pharmacie (CHF 1,5 mio par an)
- Augmentation du nombre de places de formation en soins infirmiers ES suite à une déclaration de planification (surcoût annuel de CHF 1,4 mio)
- Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, première étape (surcoût de CHF 0,3 mio en 2024).

Sauvetage

- Surplus annuel de dépenses de CHF 1 million en raison de coûts résiduels plus élevés pour le canton.

Psychiatrie

- Introduction définitive des traitements psychiatriques aigus à domicile suivant le crédit-cadre selon la LSH (surcoût annuel de CHF 3,5 mio)
- Doublement des moyens déjà budgétés et prolongation des mesures prévues pour le développement de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sur la base d'une déclaration de planification (surcoût annuel de CHF 1,4 mio)

– Coûts supplémentaires annuels de CHF 10 millions dus à une hausse massive des besoins, en particulier en pédopsychiatrie

3^e âge

- Introduction prévue de nouvelles versions des systèmes utilisés dans le canton de Berne pour l'évaluation des besoins en soins (CHF 8 mio en 2024 ; CHF 12 mio chacune des années suivantes)
- Nouveau calcul des coûts normatifs des soins (surcoût annuel de CHF 10 mio)
- Adaptation des mesures salariales analogue à celles en faveur du personnel cantonal pour les institutions de soins dans le domaine du troisième âge et du long séjour (surcoût annuel de CHF 18 à 37 mio).

Par ailleurs, en raison d'une déclaration de planification, les moyens destinés aux mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 sont supprimés en 2024 (réduction de CHF 5 mio dans le domaine des maladies transmissibles et non transmissibles).

La décision du Conseil-exécutif de diminuer en 2024 les charges de biens et services a pour corollaire une réduction de CHF 440 000.

Enfin, la planification de la dissolution du Fonds d'investissements hospitaliers a été adaptée (amélioration de CHF 35 mio en 2025 et de CHF 7 mio en 2026 et détérioration de CHF 138 mio en 2027).

Priorités de développement

La forte hausse du renchérissement en 2022 et son impact sur les tarifs reste un sujet d'actualité. Après de longues négociations, la plupart des partenaires tarifaires du domaine des soins aigus somatiques ont réussi à s'entendre rétroactivement sur des tarifs majorés à compter du 1^{er} janvier 2023. Tous les partenaires tarifaires du domaine de la réadaptation ont également pu convenir de tarifs avec effet rétroactif, après l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022, de la structure ST Reha. La majorité des tarifs convenus jusqu'à fin 2021 ainsi que quelques-uns de ceux prévus pour les années suivantes ont été examinés et approuvés, et sont par conséquent entrés en force (à l'exception des tarifs du secteur universitaire du groupe de l'île). Restent en suspens les procédures de fixation des tarifs applicables pour deux assureurs-maladie (dont la part de marché représente environ 15 %) depuis 2012, pour le Groupe mutuel à compter de 2019 et pour HSK depuis 2022. En outre, une procédure de fixation du point tarifaire TARMED valable à partir de 2021 pour les membres de l'association diespitäler.be est en cours. Le risque systémique lié aux tarifs qui ne couvrent pas les coûts dans les secteurs hospitalier et ambulatoire est toujours présent.

Médecine préventive

Poursuite de programmes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal basés sur une méthode de qualité certifiée. Promotion des soins médicaux ambulatoires de base et d'urgence, en particulier dans les régions périphériques.

Révision de l'ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (OSMS ; RSB 430.41) pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci.

Optimisation du système d'annonce et de traitement des cas de maladies transmissibles soumises à la déclaration obligatoire grâce à sa numérisation.

Collaboration à la mise en œuvre d'un plan canicule cantonal.

Gestion des catastrophes

Optimisation de l'intégration des institutions de la santé dans la planification et la préparation des événements particuliers et des situations extraordinaires ayant des incidences sur la santé de la population.

Services de sauvetage

Introduction du modèle à quatre régions (4+). Poursuite du développement de la centrale d'appels sanitaires urgents (CASU) et adaptation à de nouvelles technologies.

Contrôle et sécurité des médicaments

Le retraitement des dispositifs médicaux par les cabinets médicaux et dentaires va faire l'objet d'un programme de contrôle. La formation et la sensibilisation des personnes et entreprises autorisées seront renforcées. Des inspections seront effectuées dans le cadre de la convention conclue entre les cantons de Berne et de Soleure, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, qui régit la réalisation de contrôles d'exploitation et la fourniture de prestations pharmaceutiques par le premier en faveur du second.

D'ici la fin du premier semestre 2025, les pharmacies et les drogueries devront saisir tous les médicaments fabriqués selon une formule propre dans le système mis en ligne par le Service pharmaceutique cantonal.

3^e âge

Le canton de Berne poursuit le réexamen de la rémunération des prestations de soins ambulatoires et résidentielles fournies aux personnes âgées ou malades (financement résiduel), dans le but d'accroître la transparence des coûts. Le cas échéant, il sera possible d'optimiser également la rentabilité sur cette même base.

Chances et risques

Le canton n'est pas en mesure de piloter le volume des prestations vu la législation en vigueur et d'autres facteurs sur lesquels il n'a aucune prise tels que l'augmentation des prestations, la démographie, les nouvelles thérapies et les effets à long terme de la pandémie de COVID-19. Étant donné la grande taille du groupe de produits, des divergences proportionnellement minimales peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs.

La gestion et l'évaluation de la pandémie de coronavirus continuent de mobiliser une grande partie des ressources de l'Office de la santé et risquent d'empêcher ce dernier d'accomplir ses tâches usuelles dans les délais et avec le niveau de qualité voulu.

La division Surveillance et autorisations doit faire face à un surcroît de travail en raison de la révision ou de l'introduction de plusieurs actes législatifs fédéraux : loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 811.11), loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie, LPsy ; RS 935.81), loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan ; RS 811.21), loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée, LPMA ; RS 810.11) et en particulier de la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) concernant la régulation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie. La numérisation en cours mobilise certes à moyen terme des ressources en personnel supplémentaires, mais permettra à l'avenir d'optimiser les processus et de se consacrer à d'autres tâches.

Le contrôle du retraitement des dispositifs médicaux et la vérification des médicaments fabriqués selon une formule propre risquent de ne pas pouvoir être effectués de manière aussi approfondie que souhaitée, faute des ressources en finances et en personnel requises.

D'autres travaux d'une ampleur encore difficile à estimer risquent de devoir être menés dans le domaine des produits thérapeutiques en raison de la révision à venir de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP ; RSB 811.111) et de l'harmonisation avec la législation fédérale.

Dans le secteur du troisième âge, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique et la hausse du nombre de personnes âgées et très âgées.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue également un risque guère chiffrable. L'obligation de formation, ancrée dans la loi depuis 2012, permet d'exploiter pleinement chaque année le potentiel formateur disponible dans le canton de Berne. Les établissements ouvrent de nouvelles possibilités (p. ex. unités de formation dans les institutions de long séjour) afin de rendre la formation pratique plus attrayante pour les étudiantes et étudiants en soins infirmiers. Il faut également prendre des mesures pour faire face à la pénurie de médecins. La réalisation de la motion 249/2014 Mühlheim « Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins » vise à proposer davantage de postes de formation postgrade aux médecins-assistants et médecins-assistants dans le canton de Berne. Les établissements qui ne remplissent pas leur obligation de formation doivent s'acquitter d'un versement compensatoire affecté à la promotion des disciplines dans lesquelles l'offre est insuffisante. En ce qui concerne la médecine de premier recours, le programme d'assistantat en cabinet sera poursuivi et des mesures de soutien complémentaires seront mises en place.

La pénurie de médecins généralistes surcharge le service médical de garde, au risque que celui-ci ne puisse pas être assuré sur tout le territoire cantonal. Des projets pilotes subventionnés par le canton ont été lancés pour soutenir ce service.

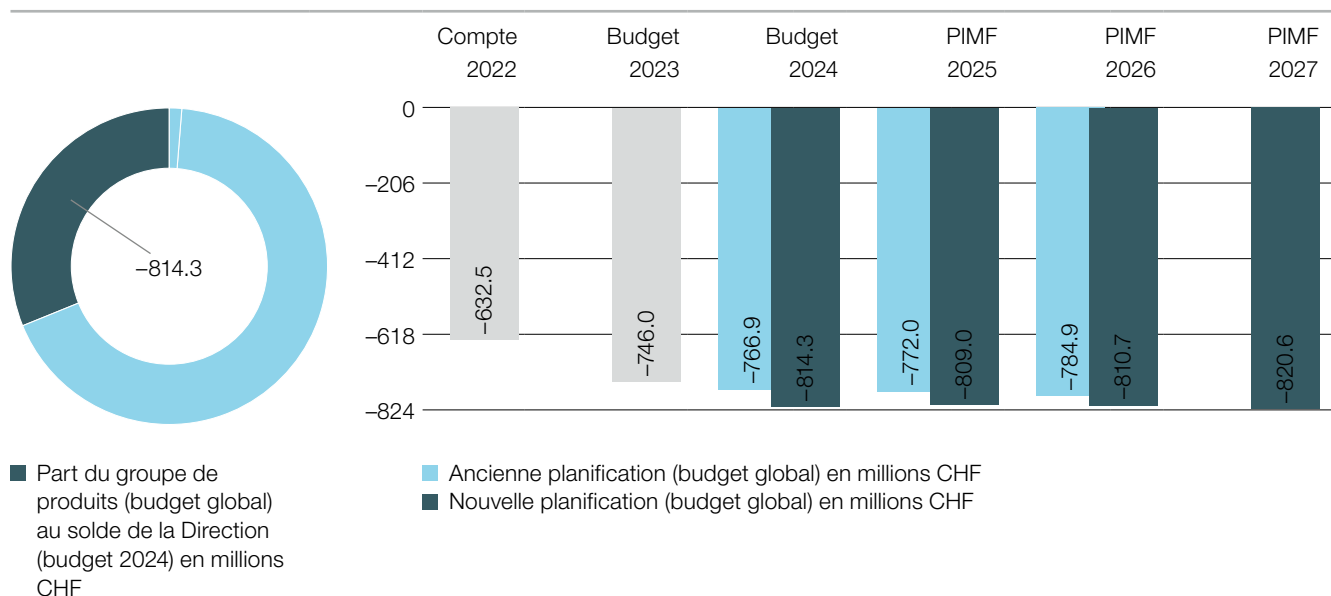
Les maladies transmissibles constituent un risque difficile à évaluer. La propagation de l'une d'elles peut tout de suite peser très lourdement sur le système de santé.

Le manque de médecins scolaires, qui s'accroît, constitue un autre risque. L'introduction d'une nouvelle ordonnance concernant le service médical scolaire vise à contrer cette tendance.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	142 298	141 918	constant
Case Mix (CM) ; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	152 846	152 434	constant
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	176 890	178 710	croissant
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	137 742	136 805	constant
Nombre d'interventions de sauvetage	55 562	52 985	croissant
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (en %)	97	97	constant
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (en %)	72	75	baisser
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 331	1 329	constant
Durées de séjour (LOS, length of stay) en psychiatrie : somme des durées de séjour de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021 ; jusqu'en 2020 nombre de journées de soins en mode hospitalier)	341 118	349 672	croissant
Nombre de journées de soins ambulatoires (depuis 2021 : cas ; psychiatrie)	21 967	24 684	croissant
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 392	15 169	croissant
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 700	12 800	constant
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	46 050	46 731	croissant
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6.1	6.2	croissant
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 585	2 696	constant
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 de loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10)	2 465	2 590	constant
Lutte contre les maladies transmissibles : nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	106 894	426 497	croissant
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	636	619	constant
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	209	202	constant
Nombre d'analyses de laboratoire	1 190	2 035	constant
Elimination des stupéfiants périmés (en kg)	5 750	8 780	chancelant
Nombre de procédures de surveillance	42	97	constant
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	763	2 129	croissant
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	157	187	constant
Day mix (DM) en psychiatrie : somme des cost-weight effectifs de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021)	348 580	355 768	croissant

5.7.3 Intégration sociale et action sociale



Description

Action sociale

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p.ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale

Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p.ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés

L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Institutions sociales et assistance

Des prestations de prise en charge, de soins et de conseils sont proposés aux adultes en situation de handicap en mode ambulatoire et résidentiel. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

Un soutien adapté est fourni aux personnes présentant une addiction ou un risque d'addiction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-914 930 965	-1 241 308 137	-1 131 336 449	-1 133 808 255	-1 133 058 903	-1 142 362 747
30 Charges de personnel	-14 335 774	-11 382 053	-13 278 194	-12 890 019	-13 018 907	-13 109 091
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 095 556	-4 205 760	-24 303 760	-4 583 760	-4 583 760	-4 583 760

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
33 Amortissements du patrimoine administratif	-301 581	0	-664 949	-664 949	-664 949	-664 949
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-893 512 582	-1 220 855 184	-1 088 324 006	-1 110 903 986	-1 110 025 746	-1 119 239 406
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 685 471	-4 865 140	-4 765 540	-4 765 540	-4 765 540	-4 765 540
Revenus d'exploitation	282 389 093	495 307 476	317 016 605	324 832 480	322 352 700	321 775 695
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	579 872	2 251 620	2 251 620	2 251 620	2 251 620	2 251 620
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	622 100	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	281 015 276	492 366 656	314 401 485	322 217 360	319 737 580	319 160 575
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Imputations internes	793 945	67 100	67 500	67 500	67 500	67 500
Résultat des activités d'exploitation	-632 541 871	-746 000 661	-814 319 844	-808 975 775	-810 706 203	-820 587 052
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	7 763	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	7 763	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-632 534 108	-746 000 661	-814 319 844	-808 975 775	-810 706 203	-820 587 052
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-632 534 108	-746 000 661	-814 319 844	-808 975 775	-810 706 203	-820 587 052
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-30 748 188					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Action sociale	-296 907 441	-353 498 064	-370 227 289	-371 191 163	-372 289 280	-373 362 530
Intégration sociale	-21 700 695	-26 270 285	-27 198 406	-27 346 582	-27 507 311	-27 636 599
Aide sociale dans le domaine de l'asile	-6 950 591	-18 541 127	-20 555 621	-22 211 924	-13 336 166	-13 354 211
Institutions sociales et assistance	-306 975 381	-347 691 185	-396 338 528	-388 226 106	-397 573 445	-406 233 711

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Il a été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente:

- Dans le domaine de l'aide matérielle, le budget a été adapté au total à hauteur de CHF 9,1 millions pour les années 2024-2027; les adaptations se répartissent comme suit:
- Mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann afin d'accorder une augmentation de 2,5% du forfait pour

l'entretien de l'aide sociale pour compenser le renchérissement (conf. à la recommandation de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de affaires sociales) à tous les postes du panier type de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) qui sont concernés par l'inflation sous-jacente (CHF 5,25 mio par an).

- Hausse du forfait pour l'entretien alloué aux personnes étrangères admises provisoirement (AP10+; CHF 0,8 mio par an).

- Inscription au budget de CHF 2 millions supplémentaires par an afin de pouvoir réagir à la majoration des primes d'assurance-maladie.
- Augmentation probable des frais accessoires parallèlement à la montée des coûts de l'électricité et du mazout (CHF 1 mio par an).
- Conformément aux modèles de calcul, les chiffres du plan pour l'aide sociale aux personnes réfugiées sont légèrement adaptés (augmentation de CHF 1,5 mio en 2024 et CHF 0,8 mio en 2026 et 2027). En 2025, du fait de la guerre en Ukraine, un grand nombre de personnes en fuite en provenance de ce pays (surcoût de CHF 10 mio année) est attendu. En outre, les dépenses supplémentaires découlant de cette situation génèrent des frais de personnel engagé pour une durée déterminée plus élevés (entre CHF 1,4 et 1 mio).
- Dans le cadre du projet Modèle bernois, un surcoût de CHF 4,5 millions pour 2027 est prévu pour la mise en œuvre et le passage au nouveau système instauré selon la LPHand.
- Pour rattraper les coûts en augmentation des offres destinées aux personnes en situation de handicap causés par la croissance démographique, des hausses de budget sont prévues (CHF 1,4 mio à 5,1 mio par an).
- Dans le domaine de l'accueil extrafamilial, il convient d'augmenter de nouveau les dépenses pour les bons de garde, conformément aux résultats de l'évaluation 2022 de la plateforme kiBon (surcoûts de CHF 1,9 à 2,4 mio par an).
- De même, des moyens supplémentaires sont inscrits au budget pour les contrats de prestations, en particulier dans les domaines de la petite enfance et de la logopédie (CHF 2,4 à 2,9 mio par an).
- Les mesures salariales analogues à celles en faveur du personnel cantonal entraînent un surcoût annuel de CHF de 7,6 millions pour 2024 à CHF 10,8 millions pour 2027.
- Par ailleurs, la décision du Conseil-exécutif de réduire les biens, services et marchandises en 2024 entraîne une réduction de CHF 0,28 million.

Priorités de développement

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin du canton de Berne des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

Le projet NA-BE visait à mettre en œuvre dans le canton de Berne la réorganisation de l'asile au niveau fédéral. L'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du domaine de l'asile et des réfugiés doit simplifier les processus et améliorer le taux d'insertion professionnelle.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité est de nouveau mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les travaux mettront l'accent sur l'aménagement du nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de définir les besoins globaux des personnes en situation de handicap dans les secteurs aussi bien résidentiel qu'ambulatoire. Les modalités de pilotage du nouveau système de financement seront définies par voie d'ordonnance.

Chances et risques

Dans l'aide sociale, des crises imprévues (pandémie de COVID-19 ou guerre en Ukraine, p. ex.) peuvent perturber la conjoncture et détériorer ultérieurement la situation sur le marché de l'emploi, partant, une augmentation du nombre de bénéficiaires. De même, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout), les changements structurels et l'augmentation du nombre d'AP/R peuvent également engendrer des dépenses supplémentaires, dont la survenance, l'ampleur et les incidences éventuelles ne peuvent cependant guère être pronostiquées.

Il est probable que la pandémie de coronavirus conduise à des pertes d'emploi dans certaines branches et, avec un effet retard d'un à deux ans, à une augmentation du taux d'aide sociale. Il faut aussi partir du principe que l'afflux massif du nombre de personnes en provenance d'Ukraine au cours des années prochaines viendra gonfler les coûts de l'aide sociale. L'ampleur des dépenses dépendra toutefois de la durée de la guerre et du délai dans lequel les Ukrainiennes et les Ukrainiens retourneront au pays.

Depuis 2017, la rétribution des frais de traitement du personnel des services sociaux est liée aux prestations. Quant à l'accueil extrafamilial, il est subventionné depuis le 1^{er} avril 2019 par des bons de garde dans les communes. Ces deux changements de système

offrent des opportunités, mais présentent aussi des risques en ce qui concerne l'évolution des coûts.

Dans le domaine du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués qu'approximativement.

La mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés montre que le respect du principe de neutralité des coûts exigé par le Grand Conseil nécessite des mesures de pilotage plus efficaces. Ces dernières sont concrétisées dans la LPHand, qui a été adoptée en deuxième lecture par le Grand Conseil lors de la session d'été 2023.

La décision d'opter pour l'instrument d'évaluation IHP se révèle d'ores et déjà judicieuse. En effet, étant donné que cet outil est utilisé depuis plusieurs années en Allemagne ainsi que dans d'autres cantons, les expériences effectuées par d'autres utilisatrices et utilisateurs peuvent être mises à profit dans le cadre des travaux de mise en œuvre.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	44 500	44 000	chancelant
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale ; en %)	4.3	4.2	chancelant
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	4 996	4 347	croissant
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 200	1 200	constant
Nombre de personnes du domaine de l'asile possédant un droit de séjour qui relèvent de la compétence du canton (requérantes d'asile, réfugiées < cinq ans, admises à titre provisoire < sept ans)	7 143	9 700	croissant
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	870	1 200	croissant
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 320	4 320	croissant
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1)	7 775	7 775	croissant
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	279	279	constant

5.8 Financements spéciaux

5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

Description

L'art. 70, al. 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes:

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'art. 44, al. 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAic; RS 680),
- part «prévention» de la redevance annuelle selon l'art. 66 du concordat du 20 mai 2019 sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA; RSB 945.4–1),
- redevance d'alcool selon l'art. 41, al. 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; RSB 935.11),
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu selon l'art. 28 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJA; RSB 935.520).

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-6 101 730	-6 167 100	-6 336 000	-6 336 000	-6 336 000	-6 336 000
Écart		-1.1 %	-3.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	6 101 730	6 167 100	6 336 000	6 336 000	6 336 000	6 336 000
Écart		1.1 %	3.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-6 072 530	-6 000 000	-6 168 500	-6 168 500	-6 168 500	-6 168 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-29 200	-67 100	-67 500	-67 500	-67 500	-67 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	214 355	622 100	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	5 887 375	5 545 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	3 437 337	3 222 982	2 600 882	2 304 882	2 008 882	1 712 882
Etat du patrimoine au 31.12.	3 222 982	2 600 882	2 304 882	2 008 882	1 712 882	1 416 882
Variation du patrimoine	-214 355	-622 100	-296 000	-296 000	-296 000	-296 000

Commentaire

Si les dépenses budgétées n'ont subi aucune modification, les recettes ont quant à elles été adaptées sur la base des années précédentes. Ainsi, les recettes budgétées ont été augmentées de CHF 45 000 pour ce qui concerne la loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR), de CHF 180 000 pour la dîme de l'alcool et de CHF

75 000 pour la taxe sur la dépendance au jeu, ce qui équivaut à un total de CHF 300 000. Du fait de l'augmentation des recettes, la fortune du Fonds budgétée baisse de manière plus modérée à partir de 2024, soit de CHF 296 000 par an.

5.9 Préfinancements

5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Description

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1^{er} janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus

aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-2 609 968	-41 000	-50 000	-34 959 689	-145 040 311	0
Écart		98.4 %	-22.0 %	-69 819.0 %	-315.0 %	100.0 %
Revenus	2 609 968	41 000	50 000	34 959 689	145 040 311	0
Écart		-98.4 %	22.0 %	69 819.0 %	315.0 %	-100.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-6 462	-15 000	-15 000	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-2 594 006	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-9 500	-26 000	-35 000	-34 959 689	-145 040 311	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	2 609 968	41 000	50 000	34 959 689	145 040 311	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-2 594 006	0	0	0	0	0
Écart		100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-2 594 006	0	0	0	0	0
Écart		100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-2 594 006	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	191 575 186	188 965 219	188 924 219	188 874 219	153 914 530	8 874 219
Etat du patrimoine au 31.12.	188 965 219	188 924 219	188 874 219	153 914 530	8 874 219	0
Variation du patrimoine	-2 609 968	-41 000	-50 000	-34 959 689	-145 040 311	-8 874 219

Commentaire

Conformément à la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers le fonds sera dissous par étapes. Le prélèvement est effectué chaque année à concurrence du montant nécessaire au financement des besoins supplémentaires en matière d'investissement. Il

est coordonné avec ceux opérés sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS. La planification actuelle prévoit un prélèvement de près de CHF 35 millions en 2025 et d'environ CHF 145 millions en 2026.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien à la direction	-41.4		0.3
Relations entre l'Etat et les Eglises	-74.1		0.0
Justice administrative interne à l'administration	-1.8		0.1
Organisation du territoire et affaires communales	-23.5		4.4
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-128.2		67.0
Institutions cantonales	-37.5		36.1
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 385.4		847.5
Préfectures	-27.7		14.4
Poursuites et faillites	-41.7		55.1
Tenue du registre foncier	-17.1		110.8
Registre du commerce	-3.5		4.0
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-172.6		26.5
Information géographique	-15.5		6.6

6.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien à la direction	-2.5	-38.4	-41.1	-41.7	-41.5	-42.0
Relations entre l'Etat et les Eglises	-73.7	-73.9	-74.1	-74.1	-73.9	-74.0
Justice administrative interne à l'administration	-1.6	-1.8	-1.8	-1.7	-1.7	-1.7
Pilotage des ressources et des prestations d'assistance	-29.1	-	-	-	-	-
Organisation du territoire et affaires communales	-13.8	-19.6	-19.1	-19.3	-19.3	-19.3
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-58.2	-58.5	-61.2	-61.5	-61.8	-61.9
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-2.1	-	-	-	-	-
Institutions cantonales	0.0	-0.5	-1.3	-1.9	-2.2	-2.3
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-521.6	-608.6	-537.9	-545.9	-552.2	-557.6
Préfectures	-11.8	-13.1	-13.3	-13.6	-13.7	-13.7
Poursuites et faillites	12.5	12.5	13.3	12.0	11.6	11.5
Tenue du registre foncier	116.0	94.0	93.7	93.5	93.4	93.3
Registre du commerce	1.1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-140.3	-144.8	-146.1	-148.7	-151.2	-152.0
Information géographique	-8.3	-9.2	-8.9	-9.2	-9.2	-9.2
Total	-733.5	-861.3	-797.3	-811.6	-821.3	-828.5
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-2.0					

6.3 Priorités de développement de la Direction

Pour la DIJ, l'avancement de la transition numérique reste une priorité, notamment dans les domaines du registre foncier, des poursuites et des faillites, des procédures d'octroi d'autorisation des préfectures ou du conseil aux communes dans la mise en œuvre de la loi sur l'administration numérique. Au cours des prochaines années, la procédure électronique d'édiction des plans doit être introduite de manière échelonnée dans toutes les communes. La DIJ s'engage aussi dans le cadre du programme d'introduction d'un nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux, les APEA et l'insertion professionnelle.

Dans le domaine de la législation, la révision totale de la loi sur les fusions de communes, la révision de la loi sur la protection des données et la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (communication électronique dans le cadre des rapports juridiques) constitueront des priorités.

En matière d'organisation du territoire, le partenariat dans les procédures d'aménagement figure au premier rang des préoccupations. Les mesures convenues en novembre 2020 par le groupe de contact Aménagement, réunissant la DIJ et l'Association des communes bernoises (ACB), qui concernent l'accélération des procédures d'aménagement et l'esprit de partenariat devant les animer sont mises en œuvre et des possibilités d'optimisation doivent être

présentées pour la procédure d'approbation des plans et la procédure de recours.

Dans le domaine de l'aménagement, les affaires en lien avec les énergies renouvelables et l'extension du programme des pôles de développement économique constituent d'autres priorités. En matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT), les débats parlementaires au sujet du rapport de controlling sont prévus en 2024.

La construction hors de la zone à bâtir constituera une priorité de 2024 lorsque la mise en œuvre de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT2), sur laquelle les délibérations des Chambres fédérales devraient avoir été menées à terme en 2023, pourra être entamée.

En 2024, la préparation de l'affaire du Grand Conseil sur la fixation du montant de la subvention accordée aux Églises nationales pour les années 2026 à 2031 sera à l'ordre du jour.

Enfin, la consolidation de la pratique ainsi que le développement des bases relatives à la législation sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 restent des points centraux. Une importance particulière est aussi accordée au transfert de la surveillance du placement d'enfants, dont la responsabilité passera des APEA à l'OM au 1^{er} janvier 2024, ainsi qu'au développement et à l'optimisation des processus liés aux quatre institutions cantonales rattachées administrativement à l'OM depuis le 1^{er} janvier 2023.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-1 863 919 187	-2 043 323 351	-1 970 034 707	-1 998 178 375	-2 021 459 671	-2 042 109 158
Écart		-9.6 %	3.6 %	-1.4 %	-1.2 %	-1.0 %
Revenus	1 128 436 729	1 182 012 136	1 172 779 209	1 186 561 904	1 200 118 202	1 213 614 202
Écart		4.7 %	-0.8 %	1.2 %	1.1 %	1.1 %
Solde	-735 482 458	-861 311 215	-797 255 498	-811 616 471	-821 341 469	-828 494 956
Écart		-17.1 %	7.4 %	-1.8 %	-1.2 %	-0.9 %
Charges						
30 Charges de personnel	-128 988 573	-158 136 634	-161 940 400	-163 206 369	-164 516 850	-165 003 127
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-104 400 809	-114 717 776	-114 958 625	-118 600 452	-120 143 434	-120 130 303
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 798 448	-2 323 778	-3 834 819	-4 309 885	-4 490 642	-5 185 704
34 Charges financières	-153 473	-451 800	-47 210	-47 210	-47 210	-47 210
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-357 867	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
36 Charges de transfert	-1 594 610 187	-1 728 129 916	-1 647 701 555	-1 670 021 303	-1 690 441 159	-1 710 047 159
37 Subventions redistribuées	-11 221 579	-6 373 480	-6 373 480	-6 373 480	-6 373 480	-6 373 480
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-22 388 252	-32 989 967	-34 978 618	-35 419 677	-35 246 897	-35 122 175
Revenus						
40 Revenus fiscaux	117 962 346	97 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	114 618 653	119 254 960	121 009 709	121 259 709	121 292 209	121 292 209
43 Revenus divers	431 518	415 500	415 500	415 500	415 500	415 500
44 Revenus financiers	327 688	532 500	301 100	289 100	280 100	276 100
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	879 799 101	930 086 825	915 285 194	928 829 889	942 362 687	955 862 687
47 Subventions à redistribuer	11 221 579	6 373 480	6 373 480	6 373 480	6 373 480	6 373 480
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 075 845	28 348 871	32 394 226	32 394 226	32 394 226	32 394 226

Evolution du compte de résultats

Le budget 2024 présente un excédent de charges de CHF 797,3 millions. Par rapport à celui de l'exercice précédent (PIMF 2024), le compte de résultats s'améliore de 72,8 millions. La planification financière est définie principalement par les domaines de l'exécution des assurances sociales ainsi que du pilotage et de la surveillance de la protection de l'enfant, les frais de personnel de même que les charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

Le budget 2023 de l'Office des assurances sociales (OAS) s'améliore de CHF 75,7 millions par rapport à ce qui était prévu jusqu'à présent, ce qui se reflète dans les charges et les revenus de transfert. Les coûts liés aux prestations complémentaires (PC) diminuent en raison des répercussions financières des adaptations législatives (réforme des PC) et du calcul plus précis des PC effectué à l'aide des primes effectives d'assurance-maladie au lieu des primes moyennes. Les charges en matière de réduction des primes baissent à cause d'effets de revenu et de diminutions de coûts en relation avec les actes de défaut de biens. La Caisse de compen-

sation du canton de Berne (CCB) prévoit un recul des charges liées aux allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. Les frais de gestion de la CCB diminuent du fait d'investissements non réalisés dans l'infrastructure TIC. Les revenus provenant des contributions fédérales pour les PC et des contributions des communes pour les PC et les allocations familiales connaissent une diminution en raison des coûts en baisse des PC. Les contributions fédérales pour la réduction des primes augmentent parce que la hausse des primes a été plus élevée que prévu.

Le résultat total de l'Office des mineurs présente une péjoration de CHF 3,0 millions. Cela est surtout dû à une hausse des charges de transfert et à une baisse des revenus de transfert. Les charges de transfert sont plus élevées du fait de la suppression du droit aux prestations complémentaires pour les placements résidentiels et de la croissance de la masse salariale dans le domaine des prestations LPEP de type résidentiel et ambulatoire. En outre, le transfert de tâches concernant la surveillance du placement d'enfants

des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) à l'OM est désormais représenté dans les charges de transfert et dans les charges de personnel. Malgré l'augmentation des charges de transfert, les revenus de transfert sont plus faibles étant donné que la compensation des charges entre le canton et les communes a été extrapolée mathématiquement dans le processus de planification de cette année, alors qu'il s'agissait d'une estimation l'année précédente.

Les frais de personnel augmentent suite à l'évolution prescrite des mesures salariales et aux 6,7 équivalents plein temps supplémentaires autorisés.

En ce qui concerne les charges et autres frais d'exploitation, la réduction de 10 % (CHF -2,9 mio.) sera appliquée pendant l'année

budgétaire 2024 conformément à l'ACE 105/2023. Les moyens consacrés aux TIC en ont été exclus. Dans le domaine des TIC, des coûts supplémentaires liés au registre foncier informatisé (Capitas-tra), les adaptations dans le cadre de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) ainsi que le développement de la gestion des données et l'évolution conjoncturelle entraîneront une hausse des dépenses.

Du fait de l'inscription au budget de projets d'une certaine importance (notamment les plans d'affectation numériques/ePlan), les investissements passés se traduisent par des charges d'amortissement nettement plus élevées.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-2 264 955	-2 065 562	-2 923 929	-3 230 159	-2 305 929	-1 938 433
Écart		8.8 %	-42.0 %	-10.0 %	29.0 %	16.0 %
Recettes	14 116	0	0	0	0	0
Écart		-100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-2 250 839	-2 065 562	-2 923 929	-3 230 159	-2 305 929	-1 938 433
Écart		8.2 %	-42.0 %	-10.0 %	29.0 %	16.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-24 308	-280 000	-344 000	-325 000	-270 000	-270 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 240 647	-1 785 562	-2 579 929	-2 905 159	-2 035 929	-1 668 433
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	14 116	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

L'évolution du compte des investissements est influencée par le renouvellement et le développement des applications spécialisées et des applications de groupe ainsi que par la transformation numérique et les projets de cyberadministration qui y sont liés. Les variations du budget s'expliquent par l'avancement planifié des projets.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 270.7	913.2	924.2	931.9	879.7	886.4

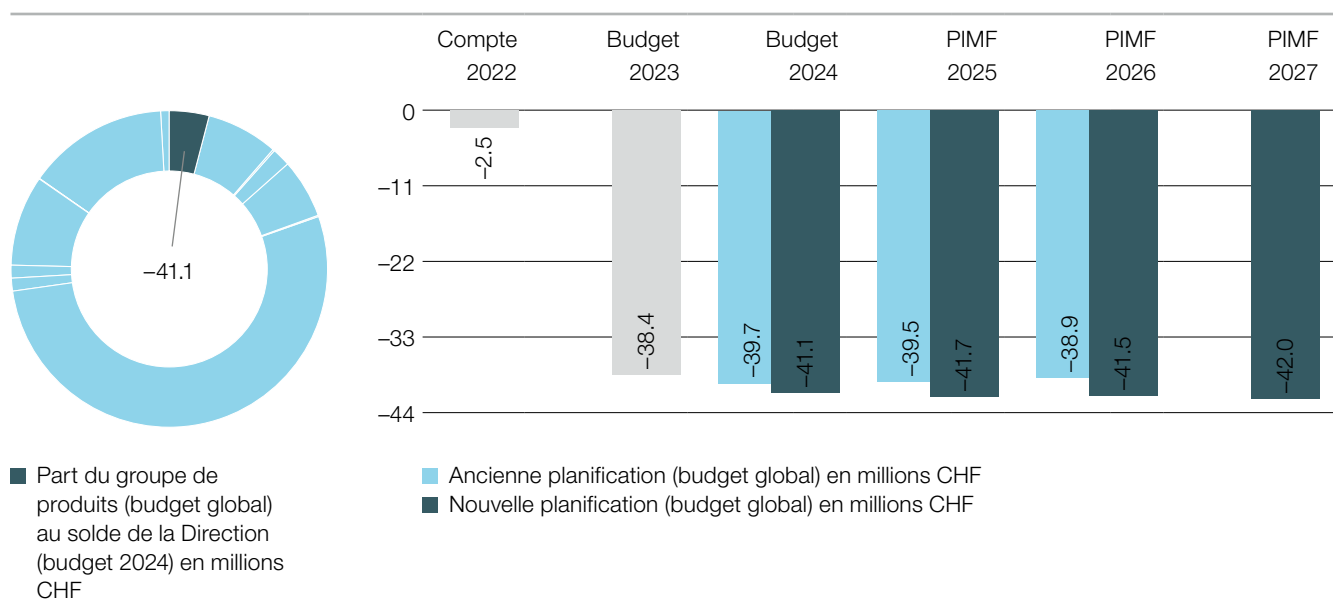
Commentaire

Du fait de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et des procédures d'examen préalable et d'approbation plus complexes qui y sont liées, cinq équivalents plein temps supplémentaires ont été créés à long terme. Par ailleurs, l'effectif cible est augmenté de 0,2 équivalent plein temps suite à la garantie par la préfecture de l'aire de transit de Wileroltigen. Le transfert des APEA

à l'OM de la responsabilité en matière de surveillance et d'autorisation pour les placements requiert l'ajout d'un équivalent plein temps. L'effectif cible augmente par ailleurs de 0,5 équivalent plein temps au vu de la révision partielle de la législation bernoise sur le notariat décidée au 1^{er} juin 2021 et de la réorganisation qui y est liée.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien à la direction



Description

- Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans l'accomplissement des tâches découlant de ses obligations gouvernementales
- Pilotage des ressources et des prestations d'assistance

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-2 519 141	-38 584 339	-41 399 803	-41 938 051	-41 761 329	-42 237 320
30 Charges de personnel	-1 693 788	-10 448 621	-11 313 264	-11 538 565	-11 721 792	-11 750 471
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-714 994	-14 510 988	-14 776 601	-14 243 218	-13 948 075	-13 857 944
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	-2 163 688	-3 735 419	-4 140 689	-4 248 663	-4 930 828
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-95 358	-130 000	-150 000	-150 000	-150 000	-130 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-15 000	-11 331 042	-11 424 520	-11 865 579	-11 692 799	-11 568 077
Revenus d'exploitation	1 130	191 862	251 862	251 862	251 862	251 862
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	2 000	62 000	62 000	62 000	62 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 130	5 900	5 900	5 900	5 900	5 900
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	183 962	183 962	183 962	183 962	183 962

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-2 517 685	-38 392 477	-41 147 941	-41 686 189	-41 509 467	-41 985 458
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-2 517 685	-38 392 477	-41 147 941	-41 686 189	-41 509 467	-41 985 458
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-2 517 685	-38 392 477	-41 147 941	-41 686 189	-41 509 467	-41 985 458
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	13					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien à la direction	-2 517 685	-38 392 477	-41 147 941	-41 686 189	-41 509 467	-41 985 458

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats est moins bon que celui de l'exercice précédent (enveloppe budgétaire). La modification est liée aux motifs suivants:

La hausse des charges de personnel résulte des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif.

En ce qui concerne les charges et autres frais d'exploitation, une réduction de 10 % sera appliquée pendant l'année budgétaire 2024 conformément à l'ACE 105/2023. Les moyens consacrés aux TIC

en ont été exclus. Dans le domaine des TIC, des coûts supplémentaires liés au registre foncier informatisé (Capitastra), les adaptations dans le cadre de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) ainsi que le développement de la gestion des données et l'évolution conjoncturelle entraîneront une hausse des dépenses.

Du fait de l'inscription au budget de projets d'une certaine importance (notamment les plans d'affectation numériques/ePlan), les investissements passés se traduisent par des charges d'amortissement nettement plus élevées.

Priorités de développement

Fidèle à sa devise « Agir à l'ère numérique, tout simplement », la DIJ va continuer à faire avancer la transition numérique en 2024 dans les domaines du territoire et du droit, et à poursuivre la professionnalisation des processus de soutien dans le cadre des projets réalisés à l'échelle du canton.

Avec la DSSI, la DIJ reste responsable du projet d'acquisition du nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux et les APEA. Par ailleurs, les travaux du groupe de contact Aménagement se poursuivent en vue d'accélérer et d'optimiser les procé-

dures d'approbation des plans et de recours. L'exécution dans le domaine EDT doit continuer à être optimisée en collaboration avec la DTT et la DEEE. Enfin, les travaux concernant la loi sur les fusions de communes ainsi que la loi sur la protection des données doivent être clôturés en 2024. Le rattachement à la DIJ des institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse et la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives liée à la mise en place du déroulement électronique de la procédure juridique dans le canton de Berne constituent d'autres priorités.

Chances et risques

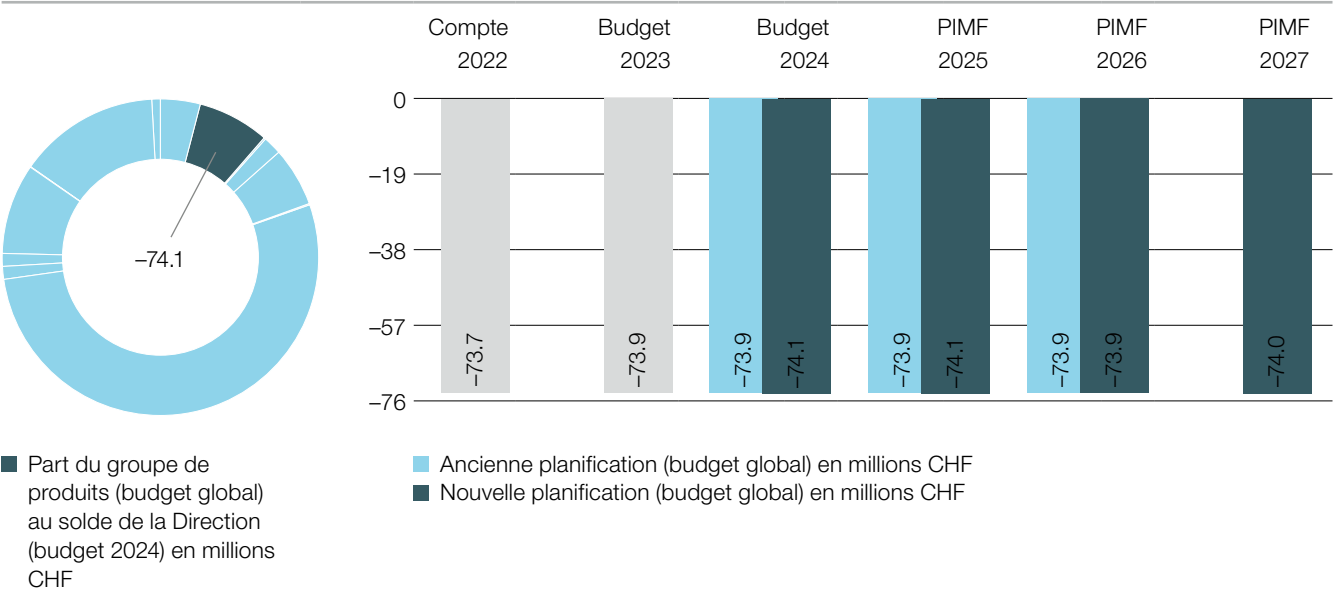
Le pilotage centralisé des ressources et des processus politiques a fait ses preuves. Les projets de numérisation prévus et en cours, ainsi que les prestations attrayantes pour les citoyennes et les citoyens qui en découlent, constituent des chances.

L'introduction de processus numériques nécessite des ressources suffisantes et les gains d'efficacité surviennent seulement lorsque les solutions analogiques peuvent être remplacées par des solutions numériques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	180	153	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	26	21	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	32	25	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	147	162	chancelant

6.7.2 Relations entre l'Etat et les Eglises



Description

- Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses
- prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la DIJ;
 - examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales;
 - négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN; RSB 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles;
 - organise le versement des contributions et subventions cantonales;
- gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton;
 - siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat;
 - fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale;
 - est l'organe de liaison entre les Eglises nationales, les autorités cantonales et les unités de l'administration;
 - traite des questions de principe découlant du rapport entre l'Etat et les Eglises ou les autres communautés religieuses.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-73 704 504	-73 955 464	-74 144 271	-74 159 659	-73 998 277	-74 001 713
30 Charges de personnel	-619 106	-802 130	-830 437	-842 325	-839 943	-842 379
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-23 061	-68 000	-225 500	-228 000	-68 000	-68 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-73 061 532	-73 085 334	-73 088 334	-73 089 334	-73 090 334	-73 091 334
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-805	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	18 365	56 200	48 400	48 400	48 400	48 400
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	17 466	26 200	18 400	18 400	18 400	18 400
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	899	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-73 686 928	-73 899 264	-74 095 871	-74 111 259	-73 949 877	-73 953 313
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-73 686 928	-73 899 264	-74 095 871	-74 111 259	-73 949 877	-73 953 313
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-73 686 928	-73 899 264	-74 095 871	-74 111 259	-73 949 877	-73 953 313

(+/-) Différences d'incorporation matérielle

629

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	-73 686 928	-73 899 264	-74 095 871	-74 111 259	-73 949 877	-73 953 313

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La subvention annuelle que le canton de Berne verse aux trois Eglises nationales représente 98,5 pour cent du budget du Bureau du délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER). Étant donné que les subventions allouées pour la première période de subventionnement (2020 à 2025) correspondent de manière fixe à la masse salariale des rapports de travail transférés au 1^{er} janvier 2020, soit lors de l'entrée en vigueur de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN; RSB 410.11), il n'y a aucun changement dans ce domaine.

Lors de sa séance du 14 décembre 2022, le Conseil-exécutif a attribué à la DIJ le mandat, dans le cadre d'une phase pilote prévue entre 2023 et 2025, d'accompagner stratégiquement et de soutenir financièrement l'association « Multireligiöse Begleitung » ainsi que d'évaluer la collaboration avec celle-ci. Un montant annuel de 160 000 francs a été budgété à cet égard pour 2024 et 2025.

Les informations sur les prestations ont été saisies pour la deuxième fois en 2022 sous la présente forme. Elles révèlent que

- la mise à jour annuelle et le développement de la carte des religions contribuent à soigner les relations avec les communautés religieuses reconnues de droit public ou organisées selon le droit privé;
- le nombre de demandes d'équivalence devant être traitées par les commissions des examens de théologie varie. Ces demandes émanent d'ecclésiastiques ayant achevé une formation hors du canton de Berne et souhaitant intégrer le clergé bernois; et que
- le nombre de demandes dans le domaine de la politique des religions émanant de citoyennes et de citoyens ainsi que des autorités et de l'administration cantonale augmentent avec la notoriété et le développement du réseau du DAER.

Priorités de développement

En 2024, la préparation de l'affaire du Grand Conseil visant la fixation du montant de la subvention accordée aux Églises nationales pour les années 2026 à 2031 constituera une priorité.

En vue de la promotion ciblée des communautés religieuses organisées selon le droit privé et des institutions interreligieuses, les sources de financement possibles devront être identifiées, les conditions d'encouragement examinées et des propositions concernant le déroulement du processus, développées.

Par ailleurs, le Bureau du DAER soutiendra en 2024 et 2025 l'association « Multireligiöse Begleitung » dans la mise en œuvre d'un projet pilote visant le développement d'un accompagnement multireligieux au sein des institutions cantonales. L'association doit à l'avenir assurer l'accompagnement religieux des personnes au sein des institutions publiques – en complément aux prestations d'aumônerie offertes directement par les institutions ou les Églises nationales.

Chances et risques

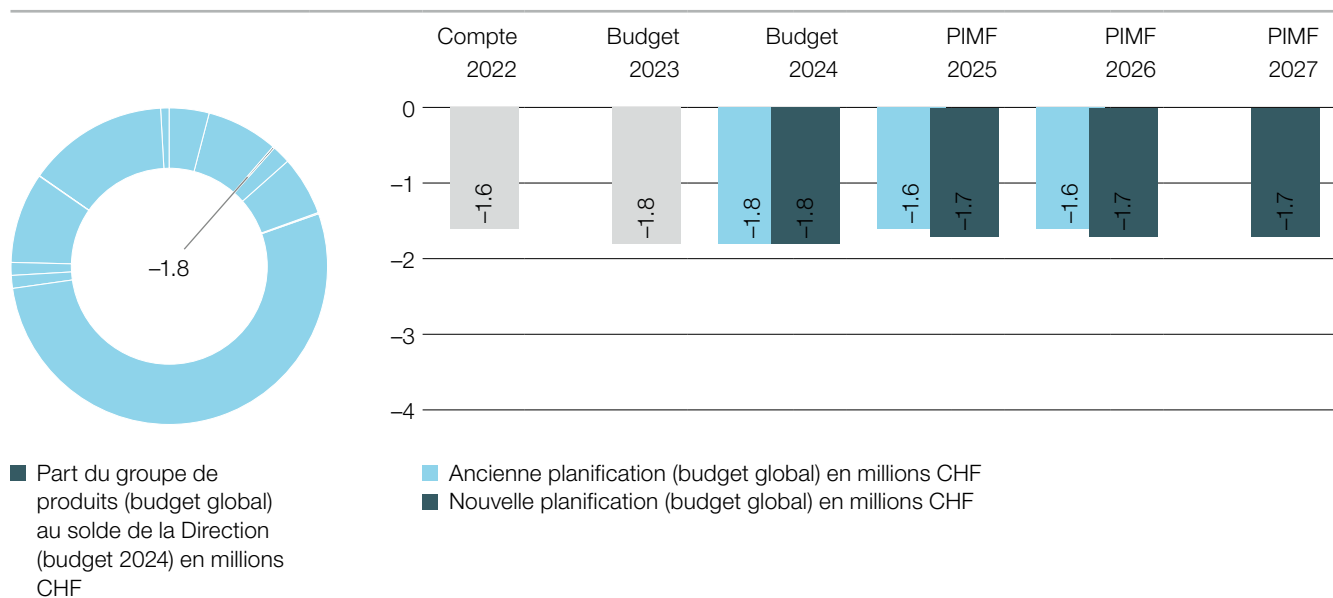
La mise à jour de la carte numérique des religions, la réalisation d'une enquête auprès des communautés religieuses et les échanges réguliers avec les acteurs centraux constituent la base permettant de développer les relations du canton de Berne avec les communautés religieuses. Cela permet à ce dernier d'identifier à temps les nouveaux défis liés à une société multireligieuse et de pouvoir y réagir de manière appropriée.

La réalisation d'un projet pilote dans le domaine de l'accompagnement spirituel permet de garantir au sein des institutions publiques un accompagnement pour les personnes qui se trouvent en situation de détresse. De nouvelles formes de collaboration entre les aumônières et aumôniers employés par les hôpitaux et les prisons d'une part, et les accompagnantes et accompagnants religieux de différentes communautés religieuses d'autre part doivent être expérimentées et évaluées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	340	410	constant
Contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	370	390	constant
Nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	15	26	chancelant
Traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	60	90	croissant

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration



Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exé-

cutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-1 689 487	-1 835 397	-1 843 156	-1 727 889	-1 733 283	-1 737 710
30 Charges de personnel	-1 625 525	-1 737 497	-1 753 456	-1 629 989	-1 635 383	-1 639 810
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-55 837	-90 400	-82 200	-90 400	-90 400	-90 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-8 125	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500
Revenus d'exploitation	52 665	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	51 563	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 102	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-1 636 907	-1 780 397	-1 788 156	-1 672 889	-1 678 283	-1 682 710
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-1 636 907	-1 780 397	-1 788 156	-1 672 889	-1 678 283	-1 682 710
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 636 907	-1 780 397	-1 788 156	-1 672 889	-1 678 283	-1 682 710
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-3 807					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Justice administrative interne à l'administration	-1 020 356	-995 114	-1 106 188	-1 033 570	-1 036 968	-1 039 758
Soutien juridique	-616 551	-785 283	-681 968	-639 319	-641 315	-642 953

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Du fait des mesures salariales, les coûts de personnel augmentent légèrement par rapport à la planification précédente. La réduction des charges matérielles a été mise en œuvre conformément à l'ACE

105/2023. Aucun changement important n'est attendu par rapport à la planification précédente en ce qui concerne les prestations. Le résultat global est inchangé.

Priorités de développement

La mission centrale de l'office (procédures de justice administrative) va porter sur un volume accru de procédures concernant l'aménagement local. La raison en est que les communes ont repris en main la révision de leur aménagement local à la fin du moratoire concernant l'aménagement du territoire au printemps 2016 et qu'il faut s'attendre – compte tenu de la durée des procédures – à ce que les plans en question fassent maintenant l'objet de recours. Les procédures deviendront en outre plus complexes au niveau juridique. Par ailleurs, deux importants plans de routes cantonaux vont engendrer de nombreux recours.

À l'avenir, les procédures de recours concernant l'usage personnel du logement continueront probablement d'être nombreuses. La procédure d'opposition introduite au 1^{er} avril 2023 entraînera peut-être une diminution (provisoire ?) des recours reçus. D'autres tâches

importantes devront être assumées, en particulier dans le domaine des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (procédures civiles en vue d'obtenir des dommages-intérêts ou le versement de contributions d'entretien dans le cas de mesures de protection de l'enfant). À cela vont s'ajouter désormais les procédures civiles que l'Office juridique reprend pour l'Office des mineurs en vertu de la LPEP. Dans le domaine de la législation, la révision de la loi sur la protection des données et la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (communication électronique dans le cadre des rapports juridiques) constitueront des priorités ces prochaines années.

Enfin, l'Office juridique assure le conseil juridique des offices et du Secrétariat général.

Chances et risques

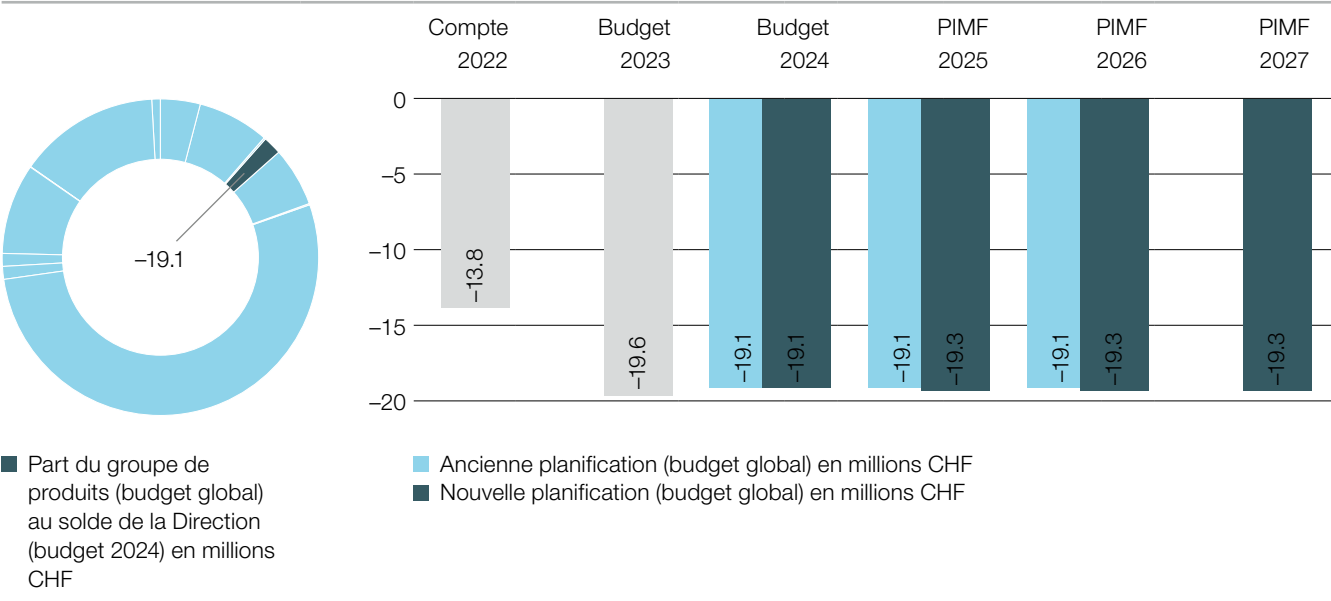
Le risque que pose la longueur des procédures reste élevé tant que le nombre de recours reçus, de procédures civiles et de projets

législatifs en cours ne diminue pas, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes à la DIJ	144	171	constant
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton régérées de la DIJ	116	253	baisser
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	314	306	constant
Nombre de projets législatifs	9	11	croissant

6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes. Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées

ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; SR 700) dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-18 307 434	-23 954 521	-23 497 041	-23 656 139	-23 708 754	-23 741 169
30 Charges de personnel	-10 849 300	-11 881 011	-11 754 205	-11 814 984	-11 867 921	-11 900 659
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 061 142	-1 213 700	-1 096 380	-1 213 700	-1 213 700	-1 213 700
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	-646	-646	-323	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
36 Charges de transfert	-3 520 432	-7 838 500	-7 624 500	-7 605 500	-7 605 500	-7 605 500
37 Subventions redistribuées	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480
39 Imputations internes	-203 080	-147 830	-147 830	-147 830	-147 830	-147 830
Revenus d'exploitation	4 505 902	4 393 480	4 393 480	4 393 480	4 393 480	4 393 480
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 089 387	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	365 430	205 000	205 000	205 000	205 000	205 000
47 Subventions à redistribuer	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
49 Imputations internes	377 605	390 000	390 000	390 000	390 000	390 000
Résultat des activités d'exploitation	-13 800 497	-19 561 041	-19 103 561	-19 262 659	-19 315 274	-19 347 689
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-13 800 497	-19 561 041	-19 103 561	-19 262 659	-19 315 274	-19 347 689
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-13 800 497	-19 561 041	-19 103 561	-19 262 659	-19 315 274	-19 347 689
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-358 050					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Communes, Coordination canton – communes	-1 230 104	-4 153 502	-4 164 400	-4 189 426	-4 199 949	-4 206 432
Soutien et surveillance en matière de finances communes	-1 005 186	-2 414 802	-2 425 700	-2 450 726	-2 461 249	-2 467 732
Développement territorial cantonal	-5 456 389	-6 764 002	-6 527 530	-6 566 926	-6 577 449	-6 583 932
Aménagement local et régional	-4 361 673	-4 616 432	-4 607 730	-4 652 356	-4 662 879	-4 669 362
Construction	-1 747 145	-1 612 301	-1 378 200	-1 403 225	-1 413 748	-1 420 231

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Avec un résultat total de CHF 19,1 millions, aucun changement notable n'est à signaler par rapport à la planification précédente.

Par rapport au plan intégré mission-financement 2024, les coûts de personnel se stabilisent à CHF 11,8 millions avec une légère

augmentation de 1,5 %. Avec CHF 117 000, les coûts matériels et d'exploitation sont inférieurs de 10 % aux prévisions de l'an dernier. Suite à l'adaptation du budget de la Wyss Academy prévu à l'origine, les coûts pour les subventions cantonales sont inférieurs de CHF 61 000 aux prévisions.

Priorités de développement

En matière d'organisation du territoire, la consolidation de l'application des procédures d'aménagement reste une priorité. Les mesures convenues en novembre 2020 par le groupe de contact Aménagement, réunissant la DIJ et l'Association des communes bernoises (ACB), qui concernent l'accélération des procédures d'aménagement et l'esprit de partenariat devant les animer continuent d'être mises en œuvre. Tel est le cas, par exemple, de l'entretien initial.

Les projets de construction hors de la zone à bâtir feront probablement l'objet d'une attention soutenue en 2024 : la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT 2), qui a été bloquée pendant de nombreuses années, sera finalement débattue par l'Assemblée fédérale en 2023. Il n'est pas exclu qu'une votation référendaire ait ensuite lieu. Le canton de Berne étant particulière-

ment concerné, il convient de suivre le processus de près pour qu'une application rapide puisse être préparée.

Un thème qui occupe aussi une place de plus en plus grande dans l'aménagement du territoire est celui de la transition énergétique. Les modifications décidées en 2022 et 2023 dans les législations fédérales sur l'énergie et sur l'aménagement du territoire ont entraîné une forte augmentation des affaires liées aux énergies renouvelables, qui doivent être accompagnées sur le plan de l'aménagement. Le programme relatif aux pôles de développement économique (programme PDE) doit continuer à être développé.

Dans le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT), les débats parlementaires portant sur le rapport de controlling EDT ont donné lieu à plusieurs déclarations de planification, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un compte rendu

dans le rapport de controlling de 2024. La transition numérique est une autre priorité du domaine de l'aménagement du territoire. La procédure électronique d'édiction des plans doit être introduite de manière échelonnée dans toutes les communes au cours des prochaines années.

Dans le domaine des communes, la révision totale de la loi sur les fusions de communes (LFCo) sera soumise aux débats parlementaires en 2024.

En ce qui concerne la numérisation, les communes doivent bénéficier de conseil dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'administration numérique entrée en vigueur en 2023.

Chances et risques

Étant donné que, dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'accent est mis sur la consolidation d'éléments déjà concrétisés et qu'aucun nouveau mandat n'est en principe prévu, les procédures devraient pouvoir être accélérées. Il en va de même pour les projets de numérisation déployés de manière proactive pour l'aménagement du territoire.

Lorsqu'il n'est pas possible d'axer la mise en œuvre des tâches relatives à l'aménagement du territoire – qui sont complexes et présentent de nombreux conflits d'objectifs et d'intérêts – sur la résolution des problèmes dans la mesure nécessaire et que l'écart entre le nombre d'affaires et les ressources disponibles en termes de personnel se creuse, des blocages ne peuvent pas être exclus.

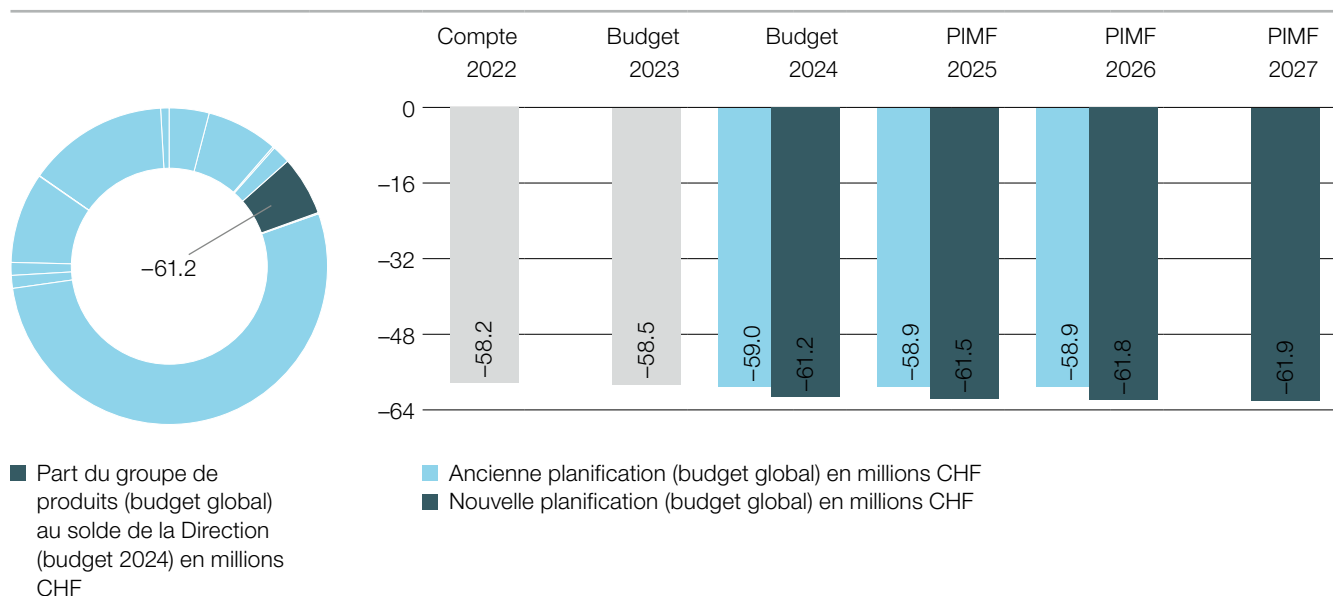
S'agissant de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne, les communes seront mieux à même de fournir des prestations, ce qui renforcera le canton. Les projets de numérisation propres aux affaires communales garantissent une proximité avec les citoyennes et les citoyens, et un fonctionnement économique intéressant des communes.

Les travaux concernant la stratégie des fusions de commune pourraient déboucher sur des conflits et affecter les liens qui unissent les communes et le canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 105	1 093	baisser
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	3	3	croissant
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	921	779	chancelant
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	13	8	chancelant
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	48	41	chancelant
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	3	1	chancelant
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 183	1 126	constant
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	8	8	chancelant
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	341	325	chancelant
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 517	4 233	chancelant

6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant



Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'Office des mineurs (OM) est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant.

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales

de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-121 672 372	-125 721 811	-128 175 575	-128 772 147	-129 401 418	-129 470 234
30 Charges de personnel	-3 178 223	-3 228 934	-3 413 239	-3 444 863	-3 469 878	-3 478 694
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-318 778	-779 300	-771 520	-765 520	-792 520	-852 520
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-104 585 107	-108 009 577	-111 530 916	-112 101 864	-112 679 120	-112 679 120
37 Subventions redistribuées	-5 463 765	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-8 126 499	-13 704 000	-12 459 900	-12 459 900	-12 459 900	-12 459 900
Revenus d'exploitation	63 480 650	67 270 789	66 978 565	67 273 260	67 556 058	67 556 058
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 859 695	2 101 000	2 101 000	2 101 000	2 101 000	2 101 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
46 Revenus de transfert	54 080 402	65 019 789	62 529 565	62 824 260	63 107 058	63 107 058
47 Subventions à redistribuer	5 463 765	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	76 788	150 000	2 348 000	2 348 000	2 348 000	2 348 000
Résultat des activités d'exploitation	-58 192 738	-58 451 022	-61 197 011	-61 498 887	-61 845 360	-61 914 176
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-58 192 738	-58 451 022	-61 197 011	-61 498 887	-61 845 360	-61 914 176
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-58 192 738	-58 451 022	-61 197 011	-61 498 887	-61 845 360	-61 914 176
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	17 525					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Pilotage des autorisations et de la surveillance	-55 640 349	-55 270 851	-58 180 321	-58 480 292	-58 793 511	-58 800 123
Financement des prestations décidées d'un commun accord	-2 552 389	-3 180 171	-3 016 690	-3 018 596	-3 051 849	-3 114 053

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification précédente, le budget présente un moins bon résultat. Cela est notamment dû à des charges de transfert majorées et à des revenus de transfert plus faibles. Les charges de transfert sont plus élevées du fait de la suppression du droit aux prestations complémentaires pour les placements de type résidentiel (allègement auprès de la caisse de compensation, méthode de correction nette sur la base des processus de planification antérieurs) et de la croissance de la masse salariale dans le domaine des prestations LPEP de type résidentiel et ambulatoire. Par ailleurs, le transfert de tâches concernant la surveillance du placement d'enfants des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) à l'Office des mineurs (OM) est désormais représenté dans les charges de transfert et dans les charges de personnel de l'OM (y compris la croissance de la masse salariale). Malgré l'augmentation

des charges de transfert, les revenus de transfert sont plus faibles étant donné que la compensation des charges entre le canton et les communes a été extrapolée mathématiquement dans le processus de planification de cette année. L'année précédente, il s'agissait d'une estimation.

En ce qui concerne les informations sur les prestations, le nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et de la recherche des origines ainsi que celui des institutions qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM restera stable. Le nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance faites contre les APEA est variable.

Priorités de développement

La priorité est donnée à la consolidation de la pratique, à la mise en œuvre de projets thématiques ainsi qu'au développement de bases concernant la loi entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), l'ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP) et l'ordonnance sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE).

Une importance particulière est aussi accordée au transfert de la surveillance du placement d'enfants, dont la responsabilité passera des APEA à l'OM au 1^{er} janvier 2024, ainsi qu'au développement et à l'optimisation des processus liés aux quatre institutions cantonales rattachées administrativement à l'OM depuis le 1^{er} janvier 2023. D'autres vastes projets vont requérir une forte implication de l'OM, comme le programme d'introduction d'un nouveau système de gestion des cas (aussi appelé NFFS) pour les services sociaux, les APEA et l'insertion professionnelle.

Chances et risques

Un pilotage, un financement et une surveillance uniformes des prestations d'encouragement et de protection destinées aux enfants garantissent transparence et clarté, tout en augmentant l'efficacité des mesures. Le degré d'efficacité doit être accru grâce au controlling des finances et des prestations. Le transfert de responsabilité en matière de surveillance du placement d'enfants ainsi que la régionalisation qui y est liée soutiennent le renforcement de cette offre importante et permettent une harmonisation et un développement qualitatif.

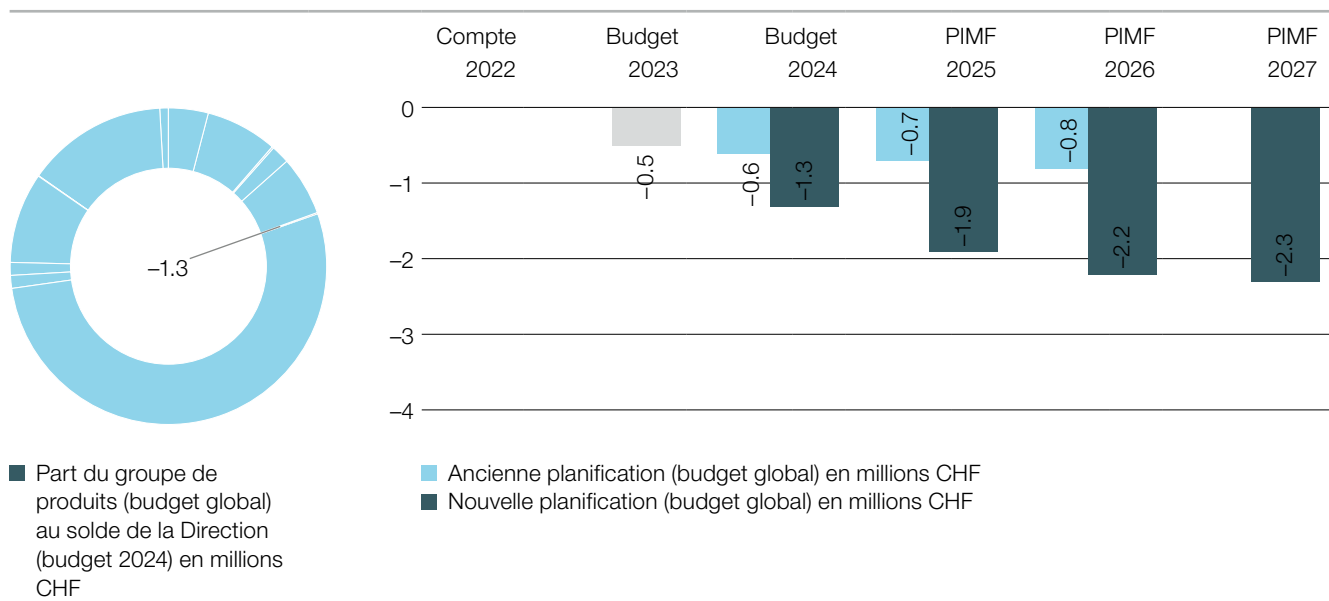
Le controlling révélera s'il existe des points qui, dans les bases du modèle de surveillance, de pilotage et de financement des prestations destinées à des enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection, doivent être adaptés ou justifient une intervention.

Le développement et l'optimisation des solutions informatiques spécifiques constituent un défi supplémentaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches	0	108	constant
Nombre d'institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM	0	150	constant
Nombre de dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA	0	10	chancelant

6.7.6 Institutions cantonales



Description

Les quatre institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse fournissent des prestations de type ambulatoire et résidentiel dans les domaines de la formation, de la prise en charge et du placement pour des enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et

de protection. Elles prodiguent un encouragement ciblé dans un cadre répondant aux besoins tout en intégrant les parents ou le système familial. Les institutions emploient du personnel émanant de secteurs d'activité très variés.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	0	-37 370 897	-37 460 292	-38 045 459	-38 319 791	-38 414 924
30 Charges de personnel	0	-29 771 386	-30 403 095	-30 551 871	-30 781 203	-30 885 011
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	-5 273 180	-4 802 681	-5 199 821	-5 199 821	-5 199 821
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	-120 831	-55 817	-95 067	-140 067	-131 392
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	-500	-700	-700	-700	-700
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	-2 205 000	-2 198 000	-2 198 000	-2 198 000	-2 198 000
Revenus d'exploitation	0	36 823 205	36 071 004	36 071 004	36 071 004	36 071 004
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	8 183 460	9 374 509	9 374 509	9 374 509	9 374 509
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	1 226 636	971 229	971 229	971 229	971 229
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	27 413 109	25 725 266	25 725 266	25 725 266	25 725 266
Résultat des activités d'exploitation	0	-547 692	-1 389 288	-1 974 454	-2 248 787	-2 343 919

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
34 Charges financières	0	-6 800	-3 910	-3 910	-3 910	-3 910
44 Revenus financiers	0	54 800	50 800	50 800	50 800	50 800
Résultat des activités de financement	0	48 000	46 890	46 890	46 890	46 890
Résultat opérationnel	0	-499 692	-1 342 398	-1 927 564	-2 201 897	-2 297 029
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	0	-499 692	-1 342 398	-1 927 564	-2 201 897	-2 297 029

(+/-) Différences d'incorporation
matérielle

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Station d'observation Bolligen	0	-602 603	166 906	-88 694	-149 216	-167 697
Foyer scolaire du Château de Cerlier	0	-517 652	-1 444 144	-1 581 016	-1 690 641	-1 717 726
Foyer d'éducation Lory	0	-13 212	-161 826	-200 692	-257 409	-276 533
Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz	0	633 775	96 666	-57 163	-104 631	-135 073

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Malgré l'indemnisation des coûts complets des prestations fournies et la prise en charge des frais de formation par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), le budget des institutions cantonales n'est pas encore complètement équilibré. Cela est notamment dû aux frais de personnel du Foyer scolaire du Château de Cerlier (FSCC), qui proviennent principalement de l'ouverture d'une classe et d'une école à journée continue à Bienne. Dans le domaine résidentiel, on peut s'attendre à une évolution constante

pour les quatre institutions. Le nombre de classes et de places d'école augmentent globalement en raison de l'évolution du FSCC et du Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz (CPSKK). Il est difficile de prévoir l'évolution dans le domaine ambulatoire, mais la tendance générale est à la hausse.

Priorités de développement

La réorganisation des institutions cantonales s'est traduite par leur rattachement à l'OM au 1^{er} janvier 2023, aux niveaux administratif et organisationnel, ainsi que par la création de trois commissions faisant office d'organes stratégiques pour les quatre institutions. La consolidation des nouvelles formes d'organisation et les optimisa-

tions dans la mise en œuvre des nouvelles prescriptions relatives aux compétences, aux fonctions et aux responsabilités constitueront par conséquent une priorité. En outre, la définition de l'orientation stratégique et la résolution de questions liées à l'exploitation continueront également de jouer un rôle important.

Chances et risques

La création de commissions faisant office d'organes stratégiques constitue une amélioration en termes de gouvernance, la responsabilité et la conduite stratégiques des institutions n'incombant ainsi pas aux unités administratives, qui sont déjà compétentes pour l'autorisation, la surveillance et les consignes concernant les prestations. Les membres de ces commissions peuvent offrir un soutien

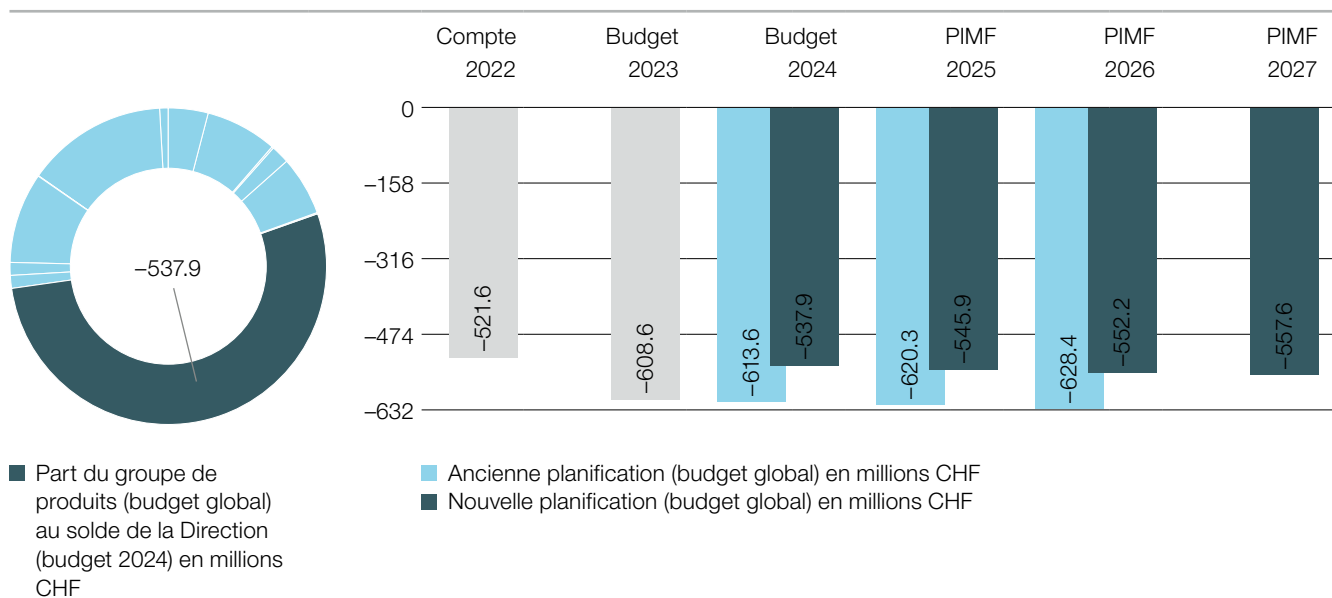
adapté et compétent aux institutions pour toutes les questions stratégiques.

Le développement constant de l'offre dans un souci d'équilibre des comptes constitue un défi pour les institutions, notamment en raison de la pénurie de personnel qualifié.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de jours d'hébergement facturés (résidentiel)	0	37 871	constant
Nombre d'heures travaillées facturées (ambulatoire)	0	2 338	croissant
Nombre de nouvelles admissions (résidentiel)	0	69	constant
Nombre de mandats (ambulatoire)	0	67	chancelant
Nombre de classes	0	20	croissant
Nombre de places d'école	0	144	croissant

6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime

de l'assurance-maladie obligatoire. Déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-1 345 868 833	-1 468 134 523	-1 385 351 346	-1 406 658 369	-1 426 197 341	-1 445 108 721
30 Charges de personnel	-3 935 735	-4 119 023	-4 209 346	-4 249 369	-4 288 341	-4 299 721
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 165 348	-1 380 500	-1 397 000	-1 464 000	-1 464 000	-1 464 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 340 725 959	-1 462 590 000	-1 379 700 000	-1 400 900 000	-1 420 400 000	-1 439 300 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-41 792	-45 000	-45 000	-45 000	-45 000	-45 000
Revenus d'exploitation	824 307 395	859 504 000	847 458 000	860 708 000	873 958 000	887 458 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 105 285	7 000	5 000	5 000	5 000	5 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	821 189 926	859 497 000	847 453 000	860 703 000	873 953 000	887 453 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	12 184	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-521 565 306	-608 630 523	-537 893 346	-545 950 369	-552 239 341	-557 650 721
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
44 Revenus financiers	13 114	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Résultat des activités de financement	13 114	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Résultat opérationnel	-521 552 193	-608 625 523	-537 883 346	-545 940 369	-552 229 341	-557 640 721
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-521 552 193	-608 625 523	-537 883 346	-545 940 369	-552 229 341	-557 640 721
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	4 041					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Contributions dans le domaine des assurances sociales	-448 395 935	-483 396 414	-459 630 404	-469 012 511	-478 774 202	-488 777 616
Réduction des primes d'assurance-maladie	-73 158 548	-125 229 109	-78 252 942	-76 927 858	-73 455 139	-68 863 104
Caisses de compensation pour allocations familiales : compensation des charges	2 290	0	0	0	0	0

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat provenant de l'activité d'exploitation est moins bon que ce qui avait été budgété dans la planification précédente. Le motif principal de cet écart est l'accroissement des frais de personnel dû aux mesures salariales. En revanche, le résultat opérationnel présente une amélioration de quelque CHF 75,7 millions par rapport aux prévisions. La différence s'explique avant tout ainsi :

- Les frais de gestion de la Caisse de compensation du canton de Berne diminuent à raison de CHF 2,5 millions du fait d'investissements non réalisés dans l'infrastructure TIC.

Revenus de transfert :

Charges de transfert :

- Les prestations complémentaires (PC) entraînent CHF 64,9 millions de frais de moins en raison des répercussions financières des adaptations législatives (réforme des PC) et de calculs plus précis des PC qui se fondent désormais sur les primes d'assurance-maladie effectives et non plus sur les primes moyennes.
- Les charges dans le domaine de la réduction des primes sont plus faibles, de CHF 31,8 millions, à cause d'effets de revenu et d'une réduction des coûts pour les actes de défaut de biens.
- Les charges liées aux allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative diminuent de CHF 0,5 million.
- Les revenus provenant des contributions fédérales pour les prestations complémentaires diminuent de CHF 10,3 millions en raison des coûts en baisse des PC.
- Les revenus provenant des contributions communales pour les PC et les allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative connaissent une diminution de CHF 19,8 millions en raison des coûts en baisse des PC.
- Les revenus provenant des contributions fédérales pour la réduction des primes connaissent une hausse de CHF 6,2 millions car l'augmentation des primes a été plus élevée que prévu.

Priorités de développement

Dans le domaine de la transition numérique, les travaux de mise en œuvre sont en cours. Il s'agit de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens toutes les informations utiles de manière centralisée sur un portail clientèle pour la réduction individuelle des

primes (RIP) à partir de 2023 et de poser ainsi les bases destinées à faciliter les interactions. L'interface utilisateur de l'application spécialisée pour la réduction des primes sera également remaniée et les processus progressivement simplifiés et automatisés. Dans le

cadre de la modernisation de la surveillance des 1^{er} et 2^e piliers, les législations cantonales doivent être harmonisées avec les prescriptions fédérales d'ici à 2029. L'OAS a lancé en 2023 les travaux y

afférents en vue de l'adaptation de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LiLAVS).

Chances et risques

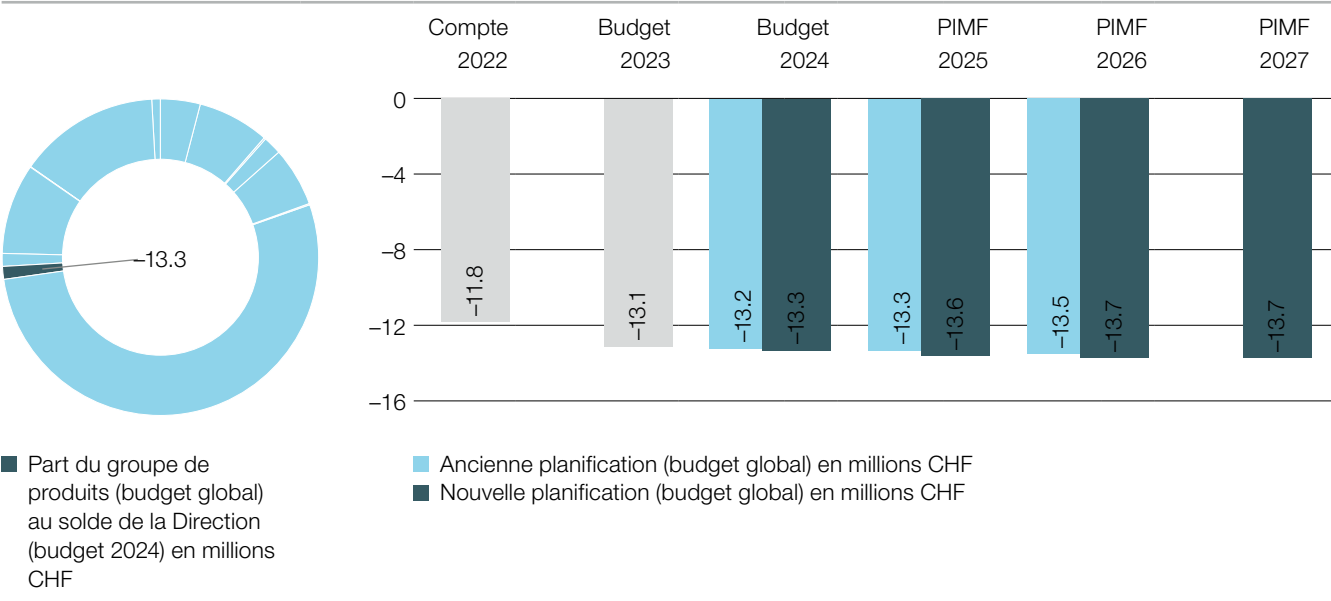
Le Conseil fédéral rejette l'initiative populaire fédérale «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)» et lui oppose un contre-projet indirect, qui prévoit une nouvelle réglementation de la participation de la Confédération et des cantons aux coûts de la réduction des primes. Le Parlement fédéral discute actuellement d'un autre contre-projet

indirect. En cas d'acceptation de l'initiative, les coûts supplémentaires pour le canton seraient de l'ordre de CHF 214 millions. Ils s'élèveraient à CHF 75 millions si le contre-projet du Conseil fédéral l'emportait et seraient compris entre CHF 75 et 127 millions si le contre-projet du Parlement aboutissait.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 900	15 200	constant
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	15 800	15 200	constant
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 400	2 000	croissant
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 300	1 300	croissant
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	40 700	40 100	constant
Nombre de contacts avec des clients au guichet	1 800	2 200	constant
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	15 300	15 400	constant
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	194 000	191 000	baisser
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 000	92 000	constant
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	14	14	croissant
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	56	55	croissant
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 700	1 500	baisser
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	2 900	2 800	baisser
Nombre d'affiliations de personnes non assurées à une caisse-maladie	0	500	croissant

6.7.8 Préfectures



Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-26 326 422	-27 564 880	-27 729 889	-28 070 764	-28 121 272	-28 172 183
30 Charges de personnel	-17 113 288	-17 684 310	-18 049 981	-18 202 914	-18 254 643	-18 305 553
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 445 198	-2 643 900	-2 445 690	-2 633 690	-2 633 690	-2 633 690
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	-2 548	-2 490	-1 270	-1 270
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-4 984 799	-5 699 500	-5 699 500	-5 699 500	-5 699 500	-5 699 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 783 137	-1 537 170	-1 532 170	-1 532 170	-1 532 170	-1 532 170
Revenus d'exploitation	14 578 890	14 431 000	14 441 000	14 441 000	14 441 000	14 441 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	11 341 724	10 861 500	10 863 500	10 863 500	10 863 500	10 863 500
43 Revenus divers	220	11 500	11 500	11 500	11 500	11 500
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 007 480	3 495 100	3 503 100	3 503 100	3 503 100	3 503 100
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	229 466	62 900	62 900	62 900	62 900	62 900
Résultat des activités d'exploitation	-11 757 087	-13 133 880	-13 288 889	-13 629 764	-13 680 272	-13 731 183

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2 406	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Résultat des activités de financement	2 406	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Résultat opérationnel	-11 754 681	-13 131 880	-13 286 889	-13 627 764	-13 678 272	-13 729 183
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-11 754 681	-13 131 880	-13 286 889	-13 627 764	-13 678 272	-13 729 183
(+/-) Différences d'incorporation matérielle		-47 637				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Justice administrative	-3 365 772	-4 008 007	-6 200 207	-6 261 070	-6 276 222	-6 291 495
Surveillance	-1 231 890	-1 345 110	-2 068 069	-2 088 357	-2 093 408	-2 098 499
Exécution d'autres tâches légales	-7 157 018	-7 778 764	-5 018 613	-5 278 337	-5 308 643	-5 339 189

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Au niveau du résultat global, le budget 2024 ne présente aucun changement notable par rapport à la planification précédente. La hausse des charges de personnel résulte des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif et du 0,2 EPT supplémentaire pour la

gestion de l'aire de transit de Wileroltigen. En ce qui concerne les charges et autres frais d'exploitation, la réduction de 10 % sera mise en œuvre pendant l'année budgétaire 2024 conformément à l'ACE 105/2023.

Priorités de développement

Le projet de numérisation de la procédure d'octroi des autorisations se déroule conformément au calendrier. La phase pilote avec les deux types d'affaire « autorisation unique en matière d'hôtellerie et de restauration » et « procès-verbal de scellés » a pu être lancée. Les deux types d'affaire numérisés seront testés par certaines communes et préfectures sélectionnées. Les procédures pourront être adaptées et optimisées sur la base des expériences effectuées pendant la phase pilote. L'objectif est d'introduire les deux types

d'affaire dans l'ensemble du canton de Berne à fin 2023 afin que les personnes requérantes, les communes et les préfectures puissent effectuer les étapes nécessaires en ligne dès 2024. D'autres procédures d'octroi d'autorisation devraient être progressivement numérisées le plus rapidement possible. Le projet tient également compte de la motion 217–2018 Leuenberger (Trubschachen, PBD) « Paré pour l'avenir – communications et transactions électroniques avec les préfectures ».

Chances et risques

Les travaux dans le domaine des finances et de la comptabilité avec le nouveau système de production SAP requièrent de la patience et de la flexibilité. Les procédures sont nouvelles et des expériences doivent être réalisées, notamment parce qu'aucun test n'a pu être effectué au préalable.

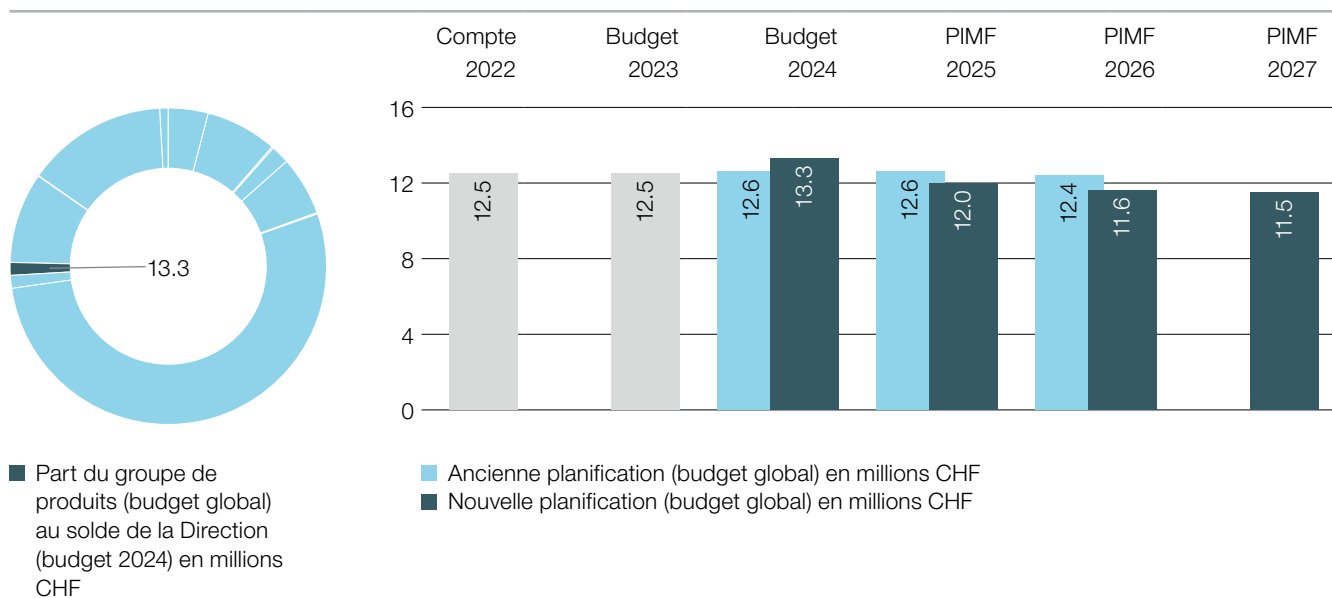
Il devient de plus en plus difficile d'accomplir les tâches prévues par la législation dans les délais requis avec le personnel disponible. Le domaine des constructions de la Préfecture de l'Emmental, en particulier, accuse un important retard et dépend du soutien d'autres préfectures. Il s'agit maintenant de combler ce retard le plus rapidement possible grâce au soutien interne et à d'autres mesures.

Le projet de numérisation des procédures d'octroi d'autorisation est considéré comme une chance. Le transfert automatique des données des formulaires numériques à l'application spécialisée Evidence permettra de mieux coordonner les travaux opérationnels. On part en outre du principe que le soutien numérique améliorera la qualité des demandes. Ainsi, à l'avenir, grâce à l'intégration de champs obligatoires, les formulaires devraient être complets dès leur remise et la fastidieuse demande de pièces justificatives ne sera plus nécessaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de recours formés des préfectures (justice administrative)	802	589	chancelant
Nombre de recours réglés des préfectures (justice administrative)	569	577	constant
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	153	166	constant
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 682	2 686	croissant
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 486	2 436	constant
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	13 942	16 980	chancelant

6.7.9 Poursuites et faillites



Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage ;
- Traitement des procédures de faillite ;

- Octroi de renseignements sur la base des registres ;
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux ;
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge ;
- Tenue du registre des réserves de propriété ;
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-37 953 572	-42 177 211	-41 726 848	-43 306 091	-43 649 205	-43 775 125
30 Charges de personnel	-28 307 136	-29 921 416	-30 490 052	-30 776 295	-31 082 601	-31 173 625
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-9 616 097	-12 195 500	-11 176 500	-12 449 500	-12 466 500	-12 483 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	-32 295	-32 296	-52 296	-72 105	-90 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-30 339	-28 000	-28 000	-28 000	-28 000	-28 000
Revenus d'exploitation	50 443 004	54 763 700	55 013 700	55 263 700	55 263 700	55 263 700
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régles et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	50 422 687	54 301 800	54 551 800	54 801 800	54 801 800	54 801 800
43 Revenus divers	0	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	20 317	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	48 900	48 900	48 900	48 900	48 900
Résultat des activités d'exploitation	12 493 069	12 586 489	13 286 852	11 957 609	11 614 495	11 488 575
34 Charges financières	0	-374 400	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000
44 Revenus financiers	0	285 400	53 000	41 000	32 000	28 000
Résultat des activités de financement	0	-89 000	48 000	36 000	27 000	23 000
Résultat opérationnel	12 493 069	12 497 489	13 334 852	11 993 609	11 641 495	11 511 575
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	12 493 069	12 497 489	13 334 852	11 993 609	11 641 495	11 511 575
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-13 021					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Exécution des procédures de poursuite	12 943 478	14 011 591	14 776 822	13 615 228	13 335 774	13 235 460
Exécution des procédures de faillite	-450 409	-1 514 102	-1 441 970	-1 621 619	-1 694 280	-1 723 885

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat total s'améliore d'environ CHF 0,7 million par rapport à la planification précédente. Cette diminution est liée uniquement aux prescriptions du Conseil-exécutif selon lesquelles les dépenses devaient être réduites de 10 % dans le groupe de matières 31. Il convient également de tenir compte du fait que quasiment toutes

les charges de biens, services et marchandises de l'OPF dépendent des procédures de poursuite et de faillite engagées et que ces chiffres ne peuvent pas être influencés. La hausse des frais de personnel résulte des mesures salariales.

Priorités de développement

La transition numérique reste une priorité pour les offices des poursuites et des faillites. Dans le courant de l'année prochaine, l'exécution de saisies devrait se dérouler exclusivement par la voie élec-

tronique. Par ailleurs, les éléments automatisés faisant encore défaut pour l'archivage numérique devraient être identifiés et leur mise en œuvre planifiée.

Chances et risques

La numérisation prévue offre la possibilité de simplifier encore davantage les processus de travail et de réduire au minimum le nombre de procédures manuelles et de changements de support.

De manière générale, on constate tout de même une augmentation des nouvelles procédures de faillite. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure cette situation est liée à la crise du coronavirus. En outre, une nouvelle augmentation des faillites risque de se produire

à partir de 2024, également en relation avec l'article 43, chiffres 1 et 1bis de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1), car il faudra désormais aussi poursuivre par voie de faillite la débitrice ou le débiteur d'une créance de droit public si ce type de poursuite lui est applicable (art. 39 LP).

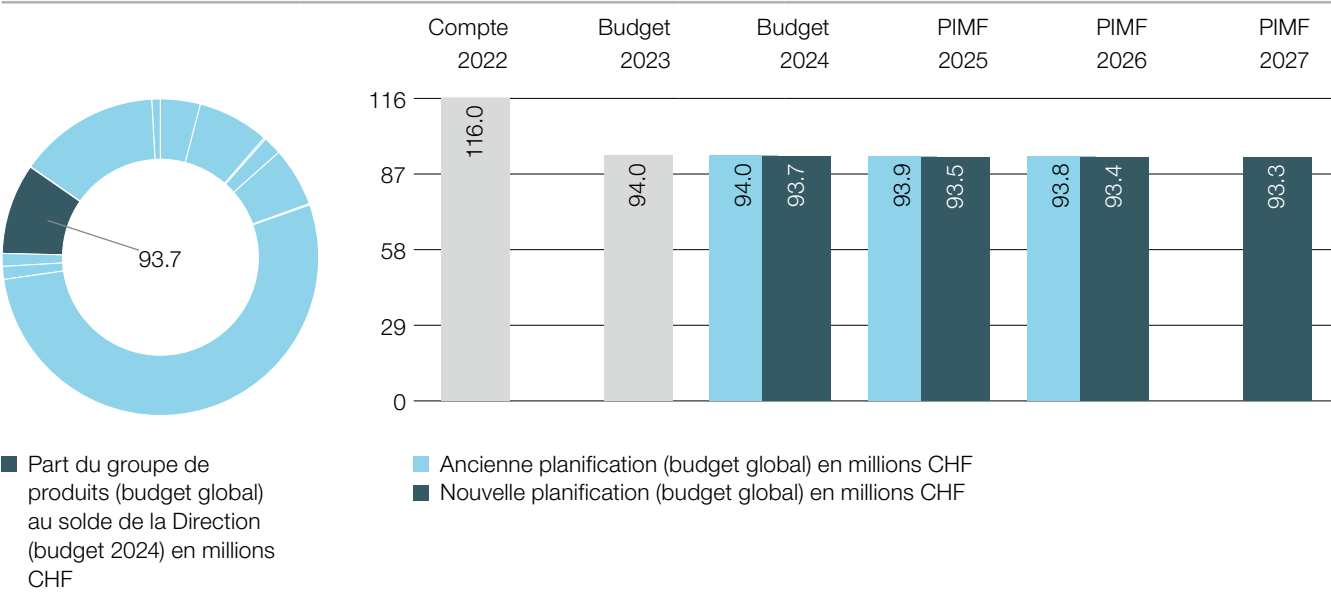
On ne sait toujours pas quelle sera l'issue de la discussion en cours au niveau fédéral sur une éventuelle baisse du tarif des émoluments.

Cette mesure pourrait faire chuter de plusieurs millions de francs les recettes des émoluments des offices des poursuites et des faillites.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de commandements de payer établis	279 444	284 158	croissant
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	222 914	212 189	croissant
Nombre de recours formés	213	166	chancelant
Nombre de recours admis	18	13	baisser
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 539	1 856	croissant
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	1 028	1 172	croissant
Nombre de recours admis	0	1	constant

6.7.10 Tenue du registre foncier



Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mu- tations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-15 564 416	-16 726 502	-17 088 181	-17 266 597	-17 448 343	-17 497 589
30 Charges de personnel	-15 255 270	-16 085 602	-16 524 245	-16 702 661	-16 884 407	-16 933 653
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-262 408	-594 900	-517 936	-517 936	-517 936	-517 936
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-46 738	-46 000	-46 000	-46 000	-46 000	-46 000
Revenus d'exploitation	131 289 865	110 600 300	110 632 800	110 632 800	110 665 300	110 665 300
40 Revenus fiscaux	117 962 346	97 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	13 197 057	13 490 000	13 522 500	13 522 500	13 555 000	13 555 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	10 389	10 300	10 300	10 300	10 300	10 300
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	120 074	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat des activités d'exploitation	115 709 918	93 873 798	93 544 619	93 366 203	93 216 957	93 167 711
34 Charges financières	-21	-70 600	-38 300	-38 300	-38 300	-38 300
44 Revenus financiers	290 264	185 300	185 300	185 300	185 300	185 300

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités de financement	290 243	114 700	147 000	147 000	147 000	147 000
Résultat opérationnel	116 000 161	93 988 498	93 691 619	93 513 203	93 363 957	93 314 711
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	116 000 161	93 988 498	93 691 619	93 513 203	93 363 957	93 314 711
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	5 245					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Tenue du registre foncier	-1 519 761	2 274 763	145 962	12 151	-91 659	-128 593
Taxation et perception des impôts sur les mutation	118 263 415	91 798 257	94 586 322	94 559 560	94 532 298	94 524 911
Renseignements	-743 493	-84 522	-1 040 666	-1 058 508	-1 076 682	-1 081 607

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

En vue de l'introduction du nouveau modèle régissant l'inspection des études de notaire, le Conseil-exécutif a autorisé un demi-poste qui devra être refinancé à 50 % en 2024 et 2025 et à 100 % en 2026 et 2027. L'accroissement des frais de personnel résulte des mesures

salariales et du besoin accru en formation continue du personnel. La réduction des charges de biens, services et marchandises a été appliquée conformément à l'ACE 0105/2023.

Priorités de développement

Un nouveau modèle régissant l'inspection des études bernoises de notaire doit être introduit. La stratégie de numérisation du registre foncier doit être élaborée et mise en œuvre. Il est enfin prévu d'ini-

tier la personne qui assurera la direction du bureau cantonal et d'appliquer les mesures issues de l'évaluation du modèle de conduite.

Chances et risques

Les retards dans le traitement des affaires des bureaux régionaux du registre foncier ont été analysés dans le cadre de l'audit et différentes mesures seront prises pour régler le problème.

L'application de mesures issues de l'évaluation ainsi que la désignation d'une personne à la direction du bureau cantonal visent à optimiser le modèle de conduite et à assurer une continuité.

Plusieurs commissions et groupes spécialisés ne sont actuellement pas suffisamment pourvus ou ne sont pas actifs. Des mesures issues de l'évaluation seront mises en place pour résoudre ce problème.

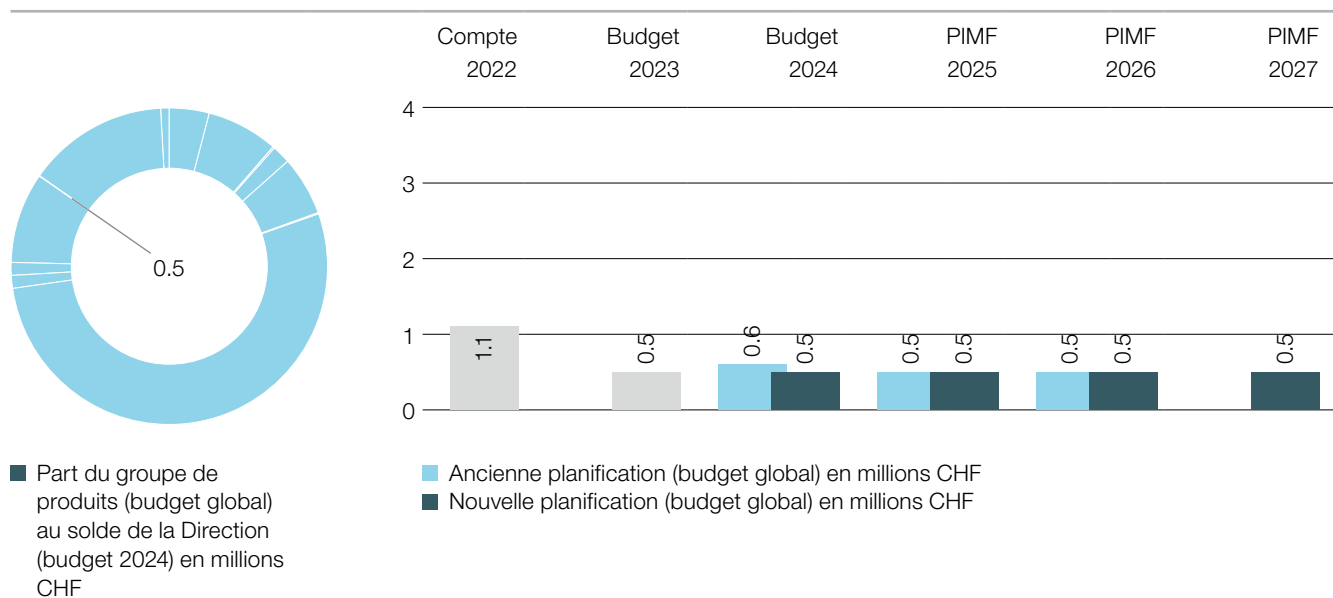
La mise en pratique de la nouvelle stratégie de formation pour les apprenties et les apprentis conformément à l'ordonnance actuelle sur la formation professionnelle (OrFo) doit contribuer à promouvoir une démarche harmonisée sur l'ensemble des sites.

Les difficultés à recruter du personnel qualifié restent grandes, notamment en ce qui concerne les conservatrices et les conservateurs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	63 177	59 336	chancelant
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	48 456	54 071	croissant
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	2	2	constant

6.7.11 Registre du commerce



Description

L'Office du registre du commerce (ORC) du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification

des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-3 273 074	-3 464 428	-3 486 850	-3 519 557	-3 533 096	-3 542 241
30 Charges de personnel	-2 928 596	-2 982 428	-3 011 400	-3 037 557	-3 051 096	-3 060 241
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-18 537	-132 000	-125 450	-132 000	-132 000	-132 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-325 940	-350 000	-350 000	-350 000	-350 000	-350 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	4 330 609	4 005 400	4 034 400	4 034 400	4 034 400	4 034 400
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 328 583	4 000 000	4 029 000	4 029 000	4 029 000	4 029 000
43 Revenus divers	0	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 026	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	1 054 526	540 972	547 550	514 843	501 304	492 159

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	1 054 526	540 972	547 550	514 843	501 304	492 159
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	1 054 526	540 972	547 550	514 843	501 304	492 159
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-34 156					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Inscription au registre	1 131 941	650 858	506 761	476 016	463 290	454 693
Procédure d'examen préalable	-77 415	-109 887	40 789	38 827	38 014	37 465

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucune modification importante n'est à relever par rapport à la planification précédente. Les coûts de personnel supplémentaires sont dus aux mesures salariales et à la compensation du renchérissement. Il est très difficile d'estimer l'exactitude du montant des

émoluments budgété pour 2024 et les années suivantes à cause de la situation économique incertaine et de la guerre en Ukraine. Les faillites ont augmenté, comme cela était attendu.

Priorités de développement

La révision du droit de la société anonyme et la révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce (ORC; RS 221.411), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ont entraîné comme prévu une importante charge de travail supplémentaire. Pendant les périodes de forte sollicitation (juin et décembre), les effets devraient encore se faire nettement sentir l'an prochain.

L'introduction de SAP a aussi entraîné un important surcroît de travail. Pour la saisie des adresses, les travaux de mise au net devraient encore durer un certain temps.

Pour 2024, il est prévu d'introduire un dialogueur (chatbot) à l'intention des parties prenantes. Il doit permettre de communiquer avec l'office 24h/24 pour les renseignements non complexes.

Chances et risques

Sur le plan juridique, la révision du droit de la société anonyme a engendré chez le personnel et la clientèle de profondes incertitudes, qui perdureront probablement jusqu'en 2024. En réponse à cette situation, la formation interne continue du personnel est renforcée et les personnes faisant appel au registre du commerce peuvent recevoir un soutien par téléphone et en ligne (documents à télécharger). Les directives actuelles de l'Office fédéral du registre du

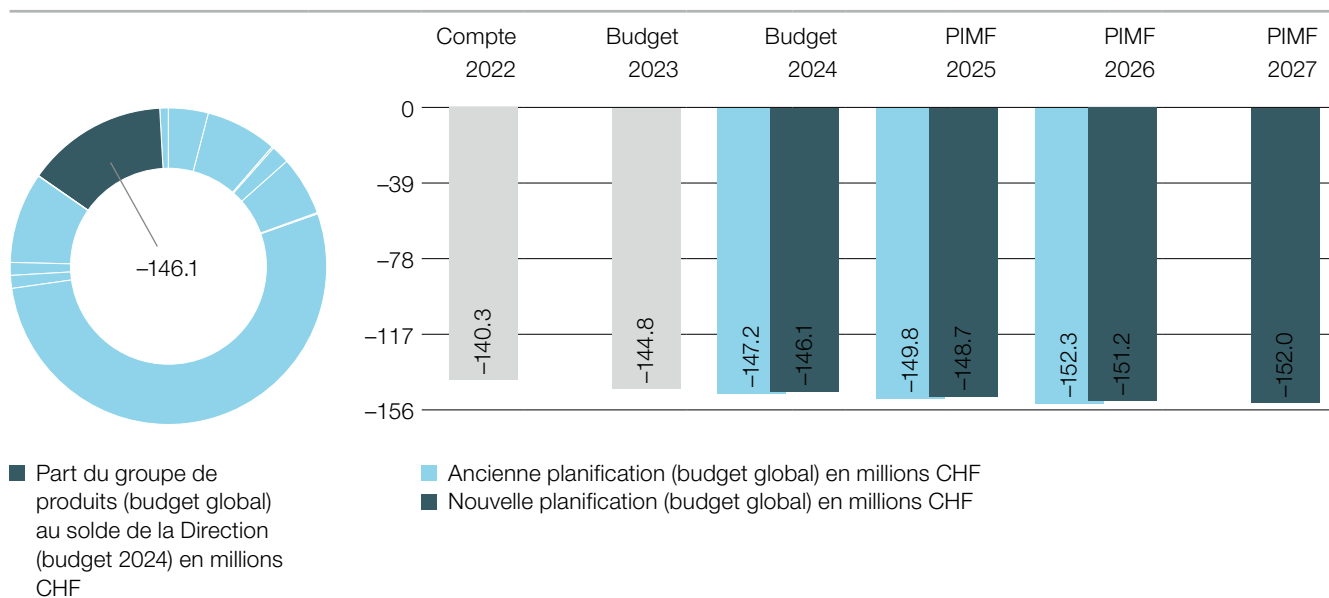
commerce contribuent également à clarifier les questions juridiques.

L'introduction d'un dialogueur peut permettre de réduire la charge de travail en ce qui concerne les renseignements simples fournis par téléphone.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'enregistrements	21 138	20 054	constant
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	21 784	20 844	constant
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	637	606	constant

6.7.12 L'APEA



Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches

non liées à des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-160 926 928	-167 837 347	-172 622 294	-175 288 649	-177 758 479	-178 558 860
30 Charges de personnel	-23 795 102	-24 203 785	-24 799 453	-24 978 780	-25 154 243	-25 229 624
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-70 881 931	-73 805 708	-75 708 308	-77 628 808	-79 582 933	-79 582 933
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	-1 724	-1 629	-1 358	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-62 478 572	-65 896 505	-65 027 605	-65 594 405	-65 936 005	-66 661 005
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 771 323	-3 929 625	-7 085 298	-7 085 298	-7 085 298	-7 085 298
Revenus d'exploitation	20 693 967	23 008 200	26 543 398	26 543 398	26 543 398	26 543 398
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	20 642 754	23 001 000	23 001 000	23 001 000	23 001 000	23 001 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	20 776	7 200	7 200	7 200	7 200	7 200
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	30 437	0	3 535 198	3 535 198	3 535 198	3 535 198

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-140 345 767	-144 829 147	-146 078 896	-148 745 251	-151 215 081	-152 015 462
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-140 345 767	-144 829 147	-146 078 896	-148 745 251	-151 215 081	-152 015 462
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-140 345 767	-144 829 147	-146 078 896	-148 745 251	-151 215 081	-152 015 462
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-2 157 994					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-94 183 163	-92 344 946	-88 301 146	-90 200 133	-92 016 582	-92 374 666
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-41 214 424	-49 221 887	-51 353 644	-52 110 131	-52 740 505	-53 157 189
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes mineures	0	-2 663 150	-4 225 304	-4 239 344	-4 255 948	-4 279 754
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes majeures	0	-599 164	-2 198 803	-2 195 643	-2 202 047	-2 203 853
Exécution de tâches non liées à des mesures	-2 335 716	0	0	0	0	0
Interventions et surveillance dans le domaine des personnes anticipées et des mesures appliquées de plein droit	-104 263	0	0	0	0	0
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-207 196	0	0	0	0	0
Surveillance et gestion de la qualité	-2 301 005	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) affiche une amélioration de CHF 1,2 million par rapport à la planification précédente.

La hausse des charges de personnel résulte des mesures salariales arrêtées par le Conseil-exécutif. Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ont augmenté d'environ CHF 100 000. Cela s'explique notamment par des coûts plus élevés liés aux expertises et à un projet d'archivage ainsi que par des coûts supplémentaires liés à la guerre en Ukraine (charges pour la gestion de mandats, les investigations et les traductions).

En ce qui concerne l'indemnisation des communes (charges de transfert), la reprise par l'Office des mineurs (OM), au 1^{er} janvier 2024, de la responsabilité en matière de surveillance du placement d'enfants assumée jusque-là par les APEA occasionne un transfert budgétaire à l'OM sans incidence sur le solde. Par ailleurs, la responsabilité en matière de familles d'accueil passera au 1^{er} janvier 2024 des APEA à la DSSI.

Les APEA ne peuvent pas influencer la facturation interne des prestations relativement aux coûts des mesures. Si les conditions sont réunies, les mesures doivent en effet être ordonnées par les APEA

de par la loi. Les structures de coûts sont quant à elles imposées par les institutions concernées.

Priorités de développement

La priorité réside dans l'optimisation du soutien structurel et technique au sein de l'organisation : structures, instruments de travail et relations extérieures doivent être améliorés en continu. Il convient également de garantir la transparence et l'uniformité des activités des autorités.

Divers projets informatiques et de numérisation devraient permettre d'améliorer l'efficacité des APEA, par exemple la planification du remplacement du logiciel CMI PEA par un nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne (NFFS). La comptabilité clients introduite en 2023 doit continuer à être développée. L'introduction de SAP au niveau de l'office est également poursuivie.

Chances et risques

Le fait que la coopération avec les partenaires institutionnels soit bonne et que le personnel des APEA soit à la fois compétent et motivé doit être considéré comme une chance.

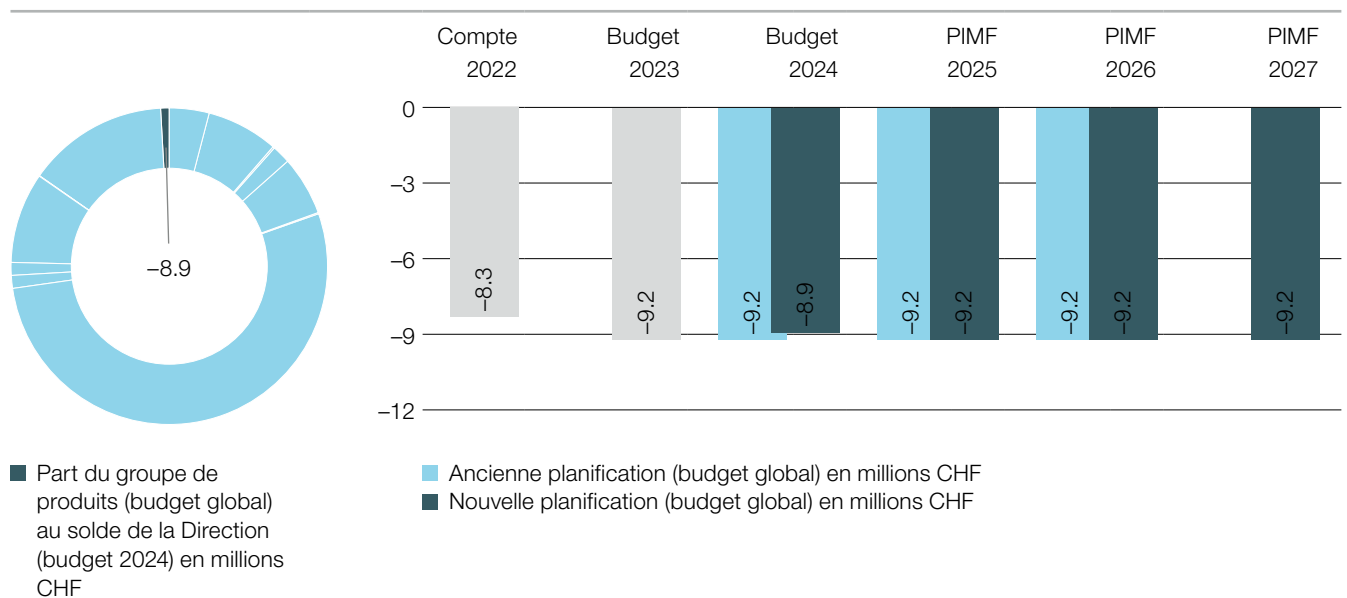
L'augmentation des dossiers pourrait entraîner une hausse des coûts des mesures sur laquelle les APEA n'ont guère d'influence. Les situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que les problèmes fonctionnels que certains services sociaux peuvent rencontrer exposent toujours les APEA à des risques importants.

Outre l'évolution actuellement imprévisible du nombre de cas de mineures et mineurs non accompagnés en quête de protection ainsi que de requérantes et requérants d'asile, l'augmentation générale du nombre de dossiers doit être considérée comme un risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 764	9 235	croissant
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	3 956	4 741	croissant
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	178	205	croissant
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	210	195	constant

6.7.13 Information géographique



Description

La société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conserva-

tion et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-14 654 916	-15 544 293	-15 461 948	-15 721 794	-15 781 872	-15 804 158
30 Charges de personnel	-5 162 410	-5 270 553	-5 388 225	-5 436 195	-5 485 399	-5 503 685
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 579 299	-2 038 500	-1 837 259	-2 038 259	-2 038 259	-2 038 259
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	-5 240	-6 464	-17 339	-28 214	-32 214
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-4 828 128	-4 530 000	-4 530 000	-4 530 000	-4 530 000	-4 530 000
37 Subventions redistribuées	-3 084 334	-3 700 000	-3 700 000	-3 700 000	-3 700 000	-3 700 000
39 Imputations internes	-744	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	6 418 870	6 376 500	6 556 500	6 556 500	6 556 500	6 556 500
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 658 545	2 101 000	2 301 000	2 301 000	2 301 000	2 301 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	675 991	575 500	555 500	555 500	555 500	555 500
47 Subventions à redistribuer	3 084 334	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-8 262 005	-9 167 793	-8 905 448	-9 165 294	-9 225 372	-9 247 658
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-8 262 005	-9 167 793	-8 905 448	-9 165 294	-9 225 372	-9 247 658
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-8 262 005	-9 167 793	-8 905 448	-9 165 294	-9 225 372	-9 247 658
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	10 491					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Information géographique	-8 262 005	-9 167 793	-8 905 448	-9 165 294	-9 225 372	-9 247 658

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification de 2022, les dépenses budgétées jusqu'à présent pour les prestations de tiers sont réduites de CHF 0,2 million conformément aux consignes budgétaires. En outre, les prévisions concernant les recettes des émoluments du

système d'information sur les données relatives aux immeubles (GRUDIS) sont augmentées de CHF 0,2 million sur la base des expériences faites les précédentes années.

Priorités de développement

L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle ainsi que de garantir l'exploitation et le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dans le canton de Berne.

Les bases destinées à l'encouragement de l'utilisation d'outils pour la modélisation des données du bâtiment (BIM, Building Information Modeling) sont en outre élaborées.

La mise en œuvre de la stratégie en matière d'information géographique pour les années 2020 à 2025 constitue une autre priorité.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs.

La mise à disposition rapide d'informations géographiques ainsi que le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'OIG.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	347	355	croissant
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 872	1 962	croissant
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	25	24	constant
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	59	63	croissant

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Description

Aux termes de l'art. 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est

affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700).

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-357 867	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Écart		44.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	357 867	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Écart		-44.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-357 867	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	357 867	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	600 040	957 906	1 157 906	1 357 906	1 557 906	1 757 906
Etat du patrimoine au 31.12.	957 906	1 157 906	1 357 906	1 557 906	1 757 906	1 957 906
Variation du patrimoine	357 866	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000

Commentaire

Il reste impossible de donner des informations concrètes sur les montants et l'exigibilité de la taxe sur la plus-value. A cet égard, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) n'a aucune influence sur les communes. Un montant de

CHF 0,2 million est inscrit au budget, compte tenu du changement de pratique comptable qui se fonde sur la marche attendue des affaires.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-72.6		51.0
Police	-465.3		126.6
Circulation routière et navigation	-53.9		348.1
Exécution judiciaire	-194.5		68.1
Population	-55.6		33.7
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-26.5		19.0

7.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-16.9	-20.4	-21.6	-21.7	-21.2	-21.3
Police	-312.4	-345.5	-338.7	-360.6	-366.1	-376.7
Circulation routière et navigation	295.5	296.7	294.2	293.3	291.9	289.9
Exécution judiciaire	-116.7	-117.3	-126.4	-124.8	-124.1	-124.2
Population	-13.9	-22.1	-22.0	-22.5	-22.7	-23.8
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-6.8	-7.1	-7.5	-7.5	-7.5	-7.6
Total	-171.2	-215.6	-221.9	-243.7	-249.7	-263.6
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	4.9					

7.3 Priorités de développement de la Direction

À la suite de l'introduction du nouveau progiciel de gestion intégrée (entreprise resource planning system, ERP), la DSE doit réorganiser ses processus conformément à la norme technique SAP choisie par le canton. Un défi particulier se pose du fait que les anciennes unités comptables, organisées jusque-là de manière décentralisée, sont désormais réunies au sein d'une seule et même unité au niveau de la Direction (hors POCA). Les domaines des ressources – le personnel, les finances et le controlling, et l'informatique – seront centralisés au SG DSE sous la forme d'un centre de prestations agissant pour toute la Direction (hormis la POCA), alors que les structures décentralisées existant dans les offices seront réduites au minimum nécessaire pour le bon fonctionnement du service.

Dans le cadre d'un projet lancé au printemps 2022, la POCA réexamine son organisation et cherche ainsi à déterminer les adaptations à apporter à ses structures organisationnelles afin d'être à la hauteur des exigences et des grands défis à venir dans les dix prochaines années et au-delà. Plus précisément, elle mène actuellement quatre sous-projets pour identifier les besoins et élaborer des pistes de solutions, notamment s'agissant des futurs profils professionnels des membres de la police et de l'optimisation des prestations policières de base. Les autres priorités de développement résident dans une lutte efficace contre la cybercriminalité et la prévention de la violence juvénile.

Les retards accumulés dans les expertises de véhicules ont considérablement augmenté dans le sillage de la pandémie de COVID-19. De plus, l'âge moyen du parc automobile suit une tendance à la hausse. Les véhicules en circulation sont donc de plus en plus nombreux à devoir être expertisés à des intervalles réduits, ce qui

complique encore le rattrapage des retards. L'OCRN sera appelé à maîtriser et à diminuer les retards au cours des années à venir. Le plan détaillé concernant une nouvelle forme juridique de l'OCRN a été achevé en 2023. Le Grand Conseil définira les prochaines étapes à la session de printemps 2024.

Les mesures à prendre dans le domaine de l'exécution judiciaire sont décrites dans la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 et concrétisées dans le plan directeur qui en découle. Ce dernier est réexaminé et précisé dans le cadre d'un développement par étapes. Par ailleurs, l'année 2023 a vu s'achever la mise en place de la solution provisoire assurant la transition du Service de psychiatrie forensique (SPF) aux Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU). En parallèle, les négociations entre les SPU et l'OEJ ont permis de poser les fondements de la collaboration à venir, du controlling et des contrats réglant la rétribution des prestations. Enfin, la direction médicale du domaine médico-légal a été nommée et le niveau de prestations a été développé dans la mesure nécessaire en termes de qualité et de quantité.

Dans le domaine de l'asile, les tâches de la DSE se limitent à l'octroi de l'aide d'urgence, soit la gestion des centres de retour et l'exécution efficace des renvois. Depuis le 1^{er} novembre 2022, l'aide d'urgence est également versée aux personnes déboutées hébergées chez des particuliers. L'OPOP a pris les dispositions nécessaires afin d'effectuer les versements en espèces au siège de l'office.

Les priorités de développement de l'OSSM restent inchangées. Il s'agit de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, du développement de la protection civile dans le canton et de l'élaboration de plans et de stratégies pour la protection de la population.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement 202520262027		
Compte de résultats						
Charges	-824 342 397	-854 268 854	-868 332 001	-891 588 261	-896 874 892	-905 977 005
Écart		-3.6 %	-1.6 %	-2.7 %	-0.6 %	-1.0 %
Revenus	658 096 016	638 709 195	646 442 513	647 838 289	647 159 246	642 344 852
Écart		-2.9 %	1.2 %	0.2 %	-0.1 %	-0.7 %
Solde	-166 246 381	-215 559 659	-221 889 488	-243 749 971	-249 715 646	-263 632 153
Écart		-29.7 %	-2.9 %	-9.9 %	-2.4 %	-5.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	-538 414 622	-555 854 913	-566 652 664	-581 421 865	-584 682 924	-594 312 752
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-148 951 606	-164 813 519	-166 558 209	-174 411 954	-173 531 641	-172 791 119
33 Amortissements du patrimoine administratif	-19 704 900	-21 959 350	-18 318 915	-18 255 179	-21 540 504	-23 757 645
34 Charges financières	-261 271	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-54 307 155	-48 000 000	-51 000 000	-51 000 000	-51 000 000	-51 000 000
36 Charges de transfert	-42 438 863	-42 045 821	-43 795 572	-43 901 122	-43 839 672	-41 802 098
37 Subventions redistribuées	-1 353 847	-1 375 000	-1 375 000	-1 225 000	-1 225 000	-1 225 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-18 910 134	-20 160 250	-20 571 641	-21 313 141	-20 995 151	-21 028 391
Revenus						
40 Revenus fiscaux	280 999 933	287 710 000	287 130 000	287 700 000	287 090 000	285 420 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	190 218 748	188 144 332	184 849 990	185 860 766	185 791 723	184 784 903
43 Revenus divers	80 331	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000
44 Revenus financiers	3 002 325	1 830 000	1 775 000	1 765 000	1 765 000	1 765 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	55 974 707	46 090 000	50 090 000	50 090 000	50 090 000	50 090 000
46 Revenus de transfert	119 483 861	110 161 940	117 652 707	117 627 707	117 627 707	115 490 133
47 Subventions à redistribuer	1 353 847	1 375 000	1 375 000	1 225 000	1 225 000	1 225 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	6 982 264	3 297 922	3 519 816	3 519 816	3 519 816	3 519 816

Evolution du compte de résultats

Le budget 2024 prévoit un excédent de charges de CHF 221,9 millions. Une fois pris en compte l'ensemble des dépenses et des revenus, le solde affiche une péjoration de CHF 6,3 millions par rapport au budget 2023.

La hausse des charges de personnel (GM 30) à hauteur de CHF 10,8 millions s'explique par les mesures salariales annoncées par le Conseil-exécutif pour l'année 2024 et, s'agissant de la POCA en particulier, par une nouvelle tranche d'augmentation des effectifs du corps de police. Grâce à la budgétisation restrictive du

Conseil-exécutif, les charges liées aux biens, services et marchandises (GM 31) n'augmentent que modérément, soit de CHF 1,7 million. La baisse des contributions (GM 42) est due principalement au recul de CHF 1,5 million des recettes provenant des amendes infligées par la POCA. Les revenus de transfert (GM 46) affichent une progression, les revenus de la protection des ambassades ayant été sous-budgétés de CHF 3,5 millions par le passé. Les autres différences s'expliquent essentiellement par des changements de pratique comptable.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-23 448 664	-24 789 253	-23 300 011	-22 282 513	-27 483 283	-48 267 551
Écart		-5.7 %	6.0 %	4.4 %	-23.3 %	-75.6 %
Recettes	3 505 200	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
Écart		-47.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-19 943 464	-22 939 253	-21 450 011	-20 432 513	-25 633 283	-46 417 551
Écart		-15.0 %	6.5 %	4.7 %	-25.5 %	-81.1 %

Dépenses

50 Immobilisations corporelles	-18 282 283	-19 741 406	-14 717 031	-15 271 128	-20 772 744	-40 525 436
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-4 098 944	-3 197 847	-6 732 981	-5 161 385	-4 860 539	-5 892 115
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	-1 067 437	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Recettes

60 Transfert immob. corporelles au patrimoine fin.	2 428 533	0	0	0	0	0
61 Remboursements	9 230	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	1 067 437	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets diminuent de CHF 1,5 million par rapport au budget 2023. Le compte des investissements s'allège à la POCA du fait du report d'acquisitions aux années suivantes. Par ACE no 656 du 14 juin 2023, le Conseil-exécutif a redéfini la part des investissements pour chaque Direction. La DSE s'est ainsi vu accorder un plafond de CHF 21,5 millions pour l'année 2024.

Pour les exercices du plan intégré mission-financement, la part des investissements s'élève à CHF 20,4 millions en 2025, à CHF 25,6 mil-

lions en 2026 et à CHF 46,6 millions en 2027. L'augmentation s'explique par la planification des aménagements spécifiques aux utilisateurs du nouveau Centre de police de Berne (AGC 820/2022).

Afin d'assurer le financement des projets figurant au plan d'investissement intégré, le Conseil-exécutif a de nouveau autorisé un écart de planification de 30 % sur toutes les années de la période 2024 à 2027.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
3 981.1	4 029.3	4 011.8	4 038.7	4 117.8	4 155.6

Commentaire

Les effectifs de la DSE augmenteront de 37,8 équivalents plein temps (EPT) au 1^{er} janvier 2024 pour atteindre 4155,58 EPT.

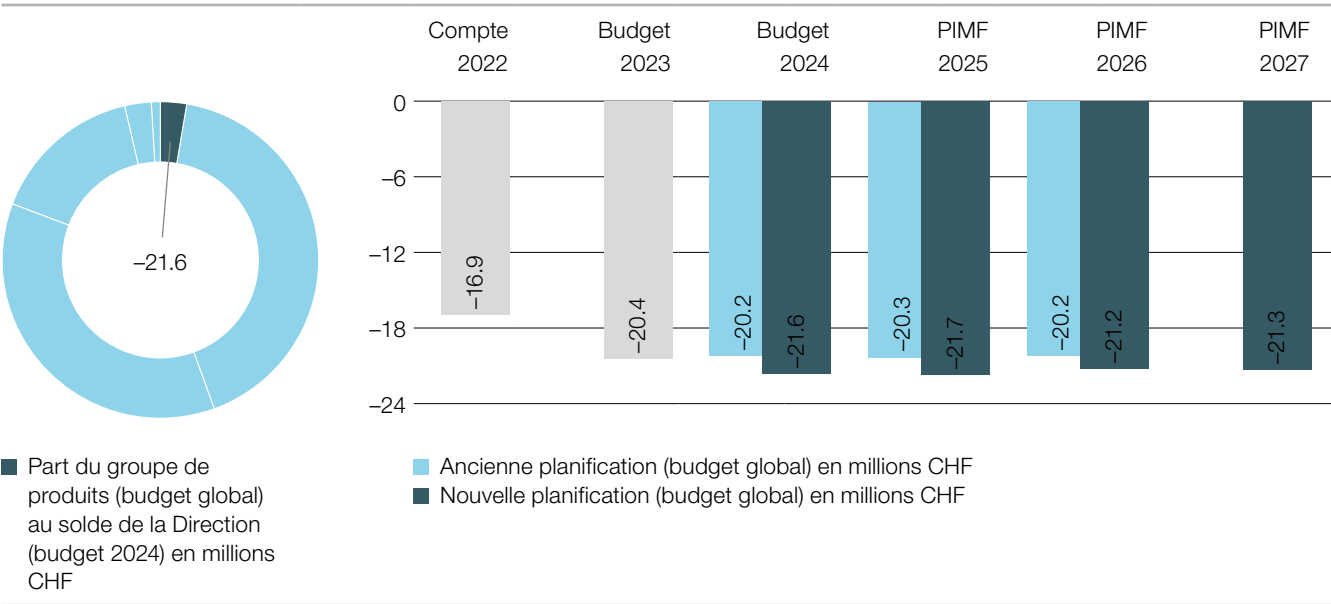
D'une part, 44,4 EPT sont créés au total, dont 35,0 EPT à la POCA en vue du renforcement des effectifs conformément à la motion 138–2016 Wüthrich (ACE no 188/2019). Le solde de 9,4 EPT supplémentaires s'explique par l'uniformisation du droit aux vacances : il sera réparti entre la POCA (7,0 EPT) et l'OEJ (2,4 EPT) à titre de compensation pour ces deux entités fonctionnant 24 heures sur 24.

D'autre part, les effectifs de la DSE diminuent de 6,6 EPT au total, principalement à l'OEJ en raison de la fusion du Secteur des évaluations de psychologie légale du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures avec l'institution homologue du Concordat sur l'exécution des peines et mesures de la Suisse orientale. Il en résulte une baisse de 6,5 EPT à l'OEJ. S'y ajoute une réduction de 0,1 EPT en raison d'un transfert de tâches de la DSE à la FIN en lien avec l'implémentation de SAP – le nouveau système ERP.

D'autres petites réorganisations seront réalisées au sein de la DSE dans le cadre des effectifs autorisés.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Tâches et prestations attribuées au Secrétariat général de la Direction de la sécurité dans les domaines politique et opérationnel du soutien aux fonctions de direction, et au Service juridique dans la procédure législative ou la procédure de recours, et tâches opérationnelles dans les domaines du Service de lutte contre la violence domestique, de la loi sur les jeux d'argent et de l'administration des fonds cantonaux de loterie et du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-19 849 262	-67 269 564	-72 571 474	-72 692 579	-72 236 240	-72 280 595
30 Charges de personnel	-8 228 969	-9 421 634	-10 033 526	-10 109 902	-10 013 237	-10 065 122
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 605 432	-2 224 500	-2 688 500	-2 333 500	-2 233 500	-2 233 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-195 607	-145 430	-157 448	-122 176	-84 502	-76 973
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	-44 000 000	-48 000 000	-48 000 000	-48 000 000	-48 000 000
36 Charges de transfert	-415 118	-684 000	-699 000	-714 000	-699 000	-699 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-9 404 135	-10 794 000	-10 993 000	-11 413 000	-11 206 000	-11 206 000
Revenus d'exploitation	2 944 199	46 898 185	51 001 797	50 994 499	51 010 456	51 003 636
40 Revenus fiscaux	1 493 131	1 400 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 262 650	1 249 974	1 251 376	1 244 078	1 260 035	1 253 215
43 Revenus divers	21 068	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	44 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000
46 Revenus de transfert	5 466	11 600	11 600	11 600	11 600	11 600
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	161 884	236 611	238 821	238 821	238 821	238 821

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-16 905 063	-20 371 379	-21 569 677	-21 698 079	-21 225 784	-21 276 959
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-16 905 063	-20 371 379	-21 569 677	-21 698 079	-21 225 784	-21 276 959
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-16 905 063	-20 371 379	-21 569 677	-21 698 079	-21 225 784	-21 276 959
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-3 401					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien à la direction	-16 078 092	-20 711 816	-21 926 027	-22 035 708	-21 560 695	-21 612 952
Juridiction administrative	-2 035 746	0	0	0	0	0
Autorisations de loterie et impôt sur les maisons de jeux	1 208 774	0	0	0	0	0
Service de lutte contre la violence domestique	0	-769 444	-784 885	-803 607	-806 324	-805 242
Jeux d'argent	0	1 109 881	1 141 235	1 141 235	1 141 235	1 141 235
Fonds de loterie	0	0	0	0	0	0
Fonds du sport	0	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2024, le résultat global du compte de résultats (budget global) du groupe de produits «Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques» connaît une hausse d'environ CHF 1,2 million en comparaison avec le budget 2023. Cette péjoration du budget global du groupe de produits est principalement due aux états de fait suivants.

Le groupe de matières 30 (Charges de personnel) fait état d'une différence de quelque CHF 0,61 million. Cet écart s'explique par la création d'un nouveau poste approuvé au Service de lutte contre la violence domestique (SLVD) pour la coordination des conseillères et conseillers en matière de violence et par la planification d'un poste fixe au service de nettoyage et de postes à durée déterminée au Service juridique, au Service des fonds et autorisations (FOBE) et au Service informatique, pour l'heure vacants mais qui seront à nouveau entièrement pourvus. Deux nouvelles places d'apprentissage d'employé de commerce seront par ailleurs financées par le Secrétariat général de la Direction de la sécurité (SG DSE) dans le cadre du projet Lehre@SID. S'ajoutent à cela des répercussions dues au passage de Persika vers SAP HCM et aux mesures relevant du droit du personnel.

Dans le groupe de matières 31 (Charges de biens et services et autres charges d'exploitation), les charges augmentent d'environ

CHF 0,46 million. C'est le poste budgétaire pour le projet de développement des processus d'assistance de la DSE qui pèse le plus lourdement dans la balance en 2024. De plus, le projet d'archivage des documents imprimés aux Archives de l'État, les prestations informatiques de tiers et les pertes sur créances effectives génèrent des charges supplémentaires.

Le fait que la part du canton de Berne au bénéfice net de Swisslos a connu une hausse en 2021 et 2022 se reflète dans le groupe de matières 35, compte «Attributions aux fonds des capitaux de tiers», et le groupe de matières 45, compte «Prélèvement sur le fonds des capitaux de tiers». La population dépense davantage dans les jeux d'argent. Dans les prévisions budgétaires, cette tendance se traduit par des charges et des revenus de respectivement CHF 4,0 millions dans les groupes de matières précités.

Dans le groupe de matières 39 (Imputations internes), les charges sont supérieures de quelque CHF 0,2 million en raison de variations du prix de diverses prestations (prestations informatiques de base) fournies par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) en faveur de la DSE (hors Police).

Dans le groupe de matières 40 (Revenus fiscaux), on table sur des recettes supérieures de CHF 0,1 million issues de l'impôt sur les maisons de jeu versé par le casino d'Interlaken.

Pour l'exercice 2025, on s'attend à ce que le résultat du compte de résultats échelonné se péjore d'environ CHF 128 500 par rapport au budget 2024. Malgré la suppression du poste budgétaire pour le projet de développement des processus d'assistance de la DSE, la planification fait état de frais de personnel en légère hausse et de frais plus élevés en matière de prestations fournies par l'OIO (prestations informatiques de base).

Priorités de développement

Suite à l'introduction du nouveau système ERP dans le domaine des ressources, l'organisation des processus actuels doit être adaptée aux normes SAP techniques du canton de Berne. À cet égard, le défi est de taille : des unités comptables de la DSE, organisées jusqu'alors de manière décentralisée, seront désormais réunies au sein d'une nouvelle unité comptable unique pour l'ensemble de la DSE (hors Police). Dans les domaines des ressources humaines, des finances, du contrôle de gestion et de l'informatique,

En revanche, pour les exercices 2026 et 2027, le résultat escompté est meilleur, à savoir d'environ CHF 343 900 en 2026 et CHF 292 700 en 2027. L'explication principale réside également dans la suppression du poste budgétaire pour le projet de développement des processus d'assistance de la DSE et de frais plus élevés en matière de prestations fournies par l'OIO (projet work@BE). En outre, il convient de relever des fluctuations marginales dans les charges de personnel, de biens et services et autres charges d'exploitation, et dans les amortissements du patrimoine administratif.

il est prévu de mettre sur pied un centre de prestations commun à l'ensemble de la Direction (hors Police) qui sera rattaché au SG DSE. Les structures afférentes décentralisées dans les offices seront réduites au minimum requis pour la bonne marche du service. Pour ces raisons et pour répondre aux besoins de développement accumulés ces dernières années, le SG s'est engagé dans un vaste processus de développement organisationnel qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2025.

Chances et risques

Le processus de développement organisationnel et notamment la création d'un centre de prestations au sein du SG offrent la possibilité d'harmoniser les processus à l'échelle de la Direction ainsi que de regrouper et spécialiser les ressources dans les domaines du soutien. Cette solution permet aux offices de la DSE de se concentrer davantage sur leurs processus clés. Par conséquent, le SG étoffera considérablement ses effectifs, ce qui sera compensé dans une large mesure dans les offices de la DSE (hors Police).

Dans le domaine de la juridiction administrative, les ressources en personnel temporaire seront reconduites ces prochaines années

afin de contrer l'augmentation des dossiers en suspens. L'évolution de la situation est examinée en continu.

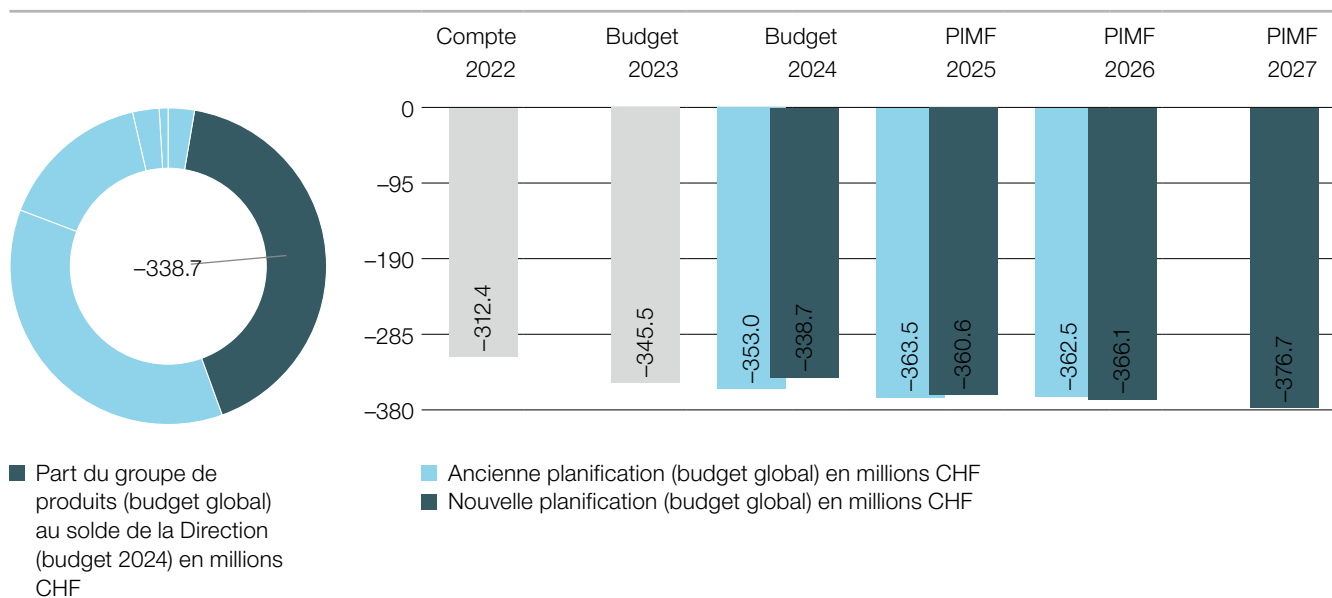
Comme sa charge de travail est élevée depuis longtemps, le FOBE revoit son organisation et complète ses effectifs par des ressources supplémentaires, lesquelles peuvent être comptabilisées dans les frais administratifs.

Des ressources supplémentaires sont par ailleurs mises à disposition du SLVD, ce qui lui permettra de s'atteler à son programme d'activité de manière plus complète et rapide.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	153	138	baisser
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	16	7	baisser
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	31	22	baisser
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	263	209	baisser
Nombre de recours déposés à la DSE	410	399	constant
Nombre de recours traités de la DSE	403	418	constant

7.7.2 Police



Description

Le groupe de produits «Police» englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre.

Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,

- l'exploitation d'une organisation d'alarme,
- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organs fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-440 389 156	-470 254 707	-465 257 821	-487 195 826	-492 701 682	-503 276 064
30 Charges de personnel	-343 502 429	-358 778 297	-364 988 582	-378 417 936	-380 282 352	-388 722 067
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-72 930 489	-79 166 711	-71 289 414	-79 376 033	-80 192 887	-80 194 297
33 Amortissements du patrimoine administratif	-17 902 380	-17 225 050	-14 065 000	-14 065 000	-17 000 000	-19 000 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-552 245	-8 959 497	-9 104 454	-9 204 994	-9 205 544	-9 305 538
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-5 501 612	-6 125 162	-5 810 460	-6 131 955	-6 020 960	-6 054 203
Revenus d'exploitation	127 981 085	124 799 061	126 589 061	126 589 061	126 589 061	126 589 061
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	39 664 347	43 512 185	42 012 185	42 012 185	42 012 185	42 012 185
43 Revenus divers	731 189	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
46 Revenus de transfert	85 798 235	80 717 676	84 237 676	84 237 676	84 237 676	84 237 676
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 787 314	569 200	339 200	339 200	339 200	339 200
Résultat des activités d'exploitation	-312 408 071	-345 455 645	-338 668 760	-360 606 765	-366 112 621	-376 687 003
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-312 408 071	-345 455 645	-338 668 760	-360 606 765	-366 112 621	-376 687 003
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-312 408 071	-345 455 645	-338 668 760	-360 606 765	-366 112 621	-376 687 003
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	3 019 901					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Tâches de police de sécurité et du trafic, entraide administrative et aide à l'exécution	-101 994 103	-91 748 893	-224 434 949	-241 829 168	-245 724 416	-253 598 751
Gestion de la centrale d'engagement	0	-23 728 412	-1 103 238	-1 170 707	-1 205 902	-1 222 912
Police judiciaire	-209 029 351	-228 774 958	-111 524 724	-115 864 990	-117 365 024	-120 037 297
Gestion de la centrale d'engagement	-1 384 617	-1 203 383	-1 605 850	-1 741 899	-1 817 280	-1 828 044

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget global du budget 2023, le budget 2024 affiche une amélioration d'environ CHF 6,8 millions du résultat à plusieurs niveaux du groupe de produits Police.

L'explication réside notamment dans des réductions prescrites de frais matériels et des renoncations planifiées de charges de personnel.

Les charges de personnel de la police cantonale sont budgétées sur la base des effectifs réglementaires et augmentent d'environ CHF 16,2 millions en raison de la hausse actuelle des effectifs du corps de police. Grâce à la renonciation planifiée de CHF 10,0 millions, l'augmentation des charges de personnel se limite à CHF 6,2 millions.

En ce qui concerne les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, le solde du groupe de matières 31 diminue d'environ CHF 7,9 millions, en raison de mesures d'économie. Ces dernières peuvent avoir un impact négatif sur l'exploitation, en fonction des événements policiers. À la suite de reports de projets, les amortissements du groupe de matières 33 diminuent d'environ CHF 3,0 millions et sont reportés aux années suivantes.

Les recettes du groupe de matières 42 diminuent de CHF 1,5 million et s'expliquent par la baisse des recettes générées par les amendes d'ordre. Les raisons de cette baisse sont multiples. La prévision de la baisse effective des amendes d'ordre est toutefois d'environ CHF 3,0 millions. En revanche, les recettes du groupe de matières 46 augmentent. Les recettes générées par la Protection des ambassades ont été sous-budgétées jusqu'à présent et adaptées aux valeurs effectives.

Selon les événements policiers, il n'est pas exclu que la police cantonale doive demander un crédit supplémentaire en raison de la réduction de budget, la renonciation planifiée et la baisse prévue des recettes générées par les amendes d'ordre.

Les réductions planifiées en matière de personnel (- CHF 5,0 mio.) et de frais matériels (- CHF 4,5 mio.) ont également dû être prises en compte dans le plan intégré mission-financement. Les chiffres du compte de résultats à plusieurs niveaux ne baissent donc que d'environ CHF 15,2 millions (2025), CHF 20,7 millions (2026) et CHF 31,2 millions (2027) par rapport au budget 2023. Cette péjoration est principalement due à l'augmentation continue des effectifs du corps de police ces prochaines années.

Priorités de développement

Aucune mesure ni planification en lien avec la pandémie de COVID-19 n'est prévue pour l'année 2024. La police cantonale se conforme aux directives cantonales et fédérales en la matière.

Les travaux de remaniement et d'actualisation de tous les documents sont en cours dans le domaine des réglementations internes (ancien projet Gestion des connaissances). Après avoir abrogé ses directives en 2023, la police cantonale intégrera ses ordres de service dans une nouvelle structure systématique jusqu'à fin 2024.

Depuis le printemps 2022, la Police cantonale bernoise se penche, dans le cadre du projet de contrôle de l'organisation, sur la manière dont les structures organisationnelles de la police doivent être adaptées pour continuer de relever les défis et répondre aux exigences centrales au cours des dix prochaines années et au-delà. Quatre projets partiels visent actuellement à évaluer les besoins et à élaborer des solutions, notamment en ce qui concerne les futurs profils des collaboratrices et collaborateurs et l'optimisation des prestations de base.

La charte des valeurs est mise en œuvre. Elle constitue désormais un outil permanent de soutien et de contrôle pour le travail quotidien et, surtout, pour la collaboration au sein de la Police cantonale bernoise.

Le point fort Violence chez les jeunes, introduit en 2022, sera également poursuivi en 2024. L'objectif des mesures est notamment d'identifier rapidement les jeunes auteurs et de prendre des mesures adaptées, en accord avec les institutions compétentes, de façon à minimiser les effets négatifs sur les victimes et les auteurs. Les polices régionales définissent les points forts aux endroits où les adolescents et les jeunes adultes se trouvent (p. ex. les endroits névralgiques, gares et lieux de rencontre dans les quartiers). La compétence incombe notamment aux patrouilles Jeunesse, dont l'expérience est très positive.

Dans le cadre de la prévention à l'école, la Police cantonale bernoise introduit, dès l'année scolaire 23/24, le module « Violence » dans toutes les classes de 9H du canton. Un module sur la violence sexuelle sera également proposé.

Chances et risques

D'un point de vue technique, le produit Rialto doit être migré sur le logiciel S4HANA d'ici 2026. Il doit en outre être amélioré en permanence. Le financement est vraisemblablement réalisable dans le cadre des moyens inscrits au budget.

En 2024, la Police cantonale bernoise introduira la nouvelle place de travail informatisée work@police, qui servira de base pour le travail numérique ces prochaines années. La nouvelle place de travail devrait clarifier les thèmes de la communication et de la collaboration, en tenant compte de services cloud. Son financement devrait également être réalisable dans le cadre des moyens inscrits au budget. De plus, la Police cantonale bernoise prévoit le déploiement du système GEVER CMI sous forme d'un client web pour la même année, dans la mesure où le pilotage interne aboutit. De plus, l'analyse de médias numériques (images, vidéos) gagne en importance en raison du nombre croissant de produits numériques. C'est pourquoi la Police cantonale bernoise a lancé le projet AVidVi (analyse vidéo virtuelle), dont l'objectif est d'augmenter la

La popularité de nouvelles formes de mobilité pose des exigences croissantes à la sécurité routière et, par la même occasion, au travail de la police routière dans le cadre de l'urbanisation. En matière de déplacements liés au travail ou aux loisirs, l'utilisation du vélo, du vélo électrique et d'autres engins de déplacement électriques augmente et, de ce fait, le nombre d'accidents de la circulation s'accroît. Le point fort « Mobilité urbaine » sera donc maintenu en 2024. Il maintient les mesures de prévention, de répression et d'accompagnement, qui ont fait leurs preuves dans les domaines de la mobilité douce, de la mobilité mixte et de l'infrastructure de transport, et les renforce en vue des défis à relever dans un environnement urbain. Compte tenu de leur popularité croissante, les engins de déplacement électriques, notamment les trottinettes électriques, font l'objet d'une attention particulière. D'une part, l'objectif est d'utiliser à grande échelle les instruments de prévention développés (p. ex. quiz interactif sur la circulation routière) dans tout le canton afin d'atteindre les groupes cibles. D'autre part, la police routière tient à mieux identifier et gérer les points névralgiques et à mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la sécurité routière dans les champs d'action identifiés.

L'ampleur et la complexité de la cybercriminalité (criminalité numérique et cybercriminalité au sens strict) continuent d'évoluer très rapidement aux niveaux cantonal, national et global. La Police cantonale bernoise a réagi aux nouveaux défis et créé les conditions organisationnelles nécessaires à une lutte plus efficace contre la cybercriminalité. La brigade Cybercriminalité (br DigiKri), opérationnelle depuis le printemps 2021, a contribué à renforcer considérablement les enquêtes dans le domaine de la cybercriminalité. Le recrutement revêt ici une grande priorité. Un premier bilan positif peut être dressé. Les spécialistes de la br DigiKri se chargent de cas de cybercriminalité complexes et, en tant que service central, conseillent et soutiennent l'ensemble du corps de police en cas d'infractions dans le domaine de la criminalité numérique. Afin d'améliorer les connaissances générales et spécialisées dans ce domaine, les spécialistes de la br DigiKri proposeront des formations et des perfectionnements à l'ensemble du corps de police. La cybercriminalité fait également partie des points forts de l'année 2024.

sécurité et l'efficacité de l'analyse de médias numériques. La réalisation de ce projet est prévue en 2024.

Depuis la dernière révision totale de la loi sur la police, il existe une base légale permettant de comparer les données personnelles d'hôtes hébergés avec les bases de données de recherche à l'aide de moyens numériques. Cela permet notamment d'identifier et d'appréhender des personnes recherchées lorsque ces dernières sont soupçonnées de commettre des infractions (graves) dans le canton de Berne. L'introduction d'une application à cet effet est prévue pour 2024. Le financement est vraisemblablement réalisable dans le cadre des moyens inscrits au budget.

Le projet « eOBV en Suisse » (application dans le domaine des amendes d'ordre) évolue également dans le domaine de la numérisation. Il a été lancé au niveau de la technique et informatique policières et a désormais été transposé par étapes. Le premier module (saisie numérique d'amende) sera introduit fin 2023 à la

Police cantonale bernoise. L'introduction des autres modules est prévue en milieu d'année 2024.

S'agissant du projet Centre de police Berne (CPB), l'entreprise totale HRS a commencé les travaux conformément au plan de projet. La commune de Köniz a pris la décision en matière de construction. Au moment de la rédaction de ce commentaire (mi-juin 2023), l'attestation d'entrée en force de la décision en matière de construction n'est pas encore disponible. Le premier coup de pioche du CPB sera donné le 4 juillet 2023. Le projet se poursuit, de manière à ce que le déménagement à partir de début 2028 semble réaliste à l'heure actuelle.

Les travaux de projet concernant l'École de police bernoise ont débuté. Outre les aspects architecturaux, ils portent sur la structure organisationnelle de la future école de police et sur l'interaction entre les différentes filières de formation, y compris les effets de synergie attendus. Le projet prévoit une école à Ittigen, sur le site de l'actuel Centre de formation de la Police cantonale bernoise. Une première étude sommaire montre que les locaux nécessaires peuvent être réalisés à cet endroit. Les travaux concernant les modalités de sortie du concordat ont également débuté.

Dans le cadre du projet Avenir Berne romande (ABR), il est prévu de réorganiser l'administration cantonale dans le Jura bernois, compte tenu du transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura en 2026. Actuellement, des locaux provisoires sont prévus pour la police territoriale à Tavannes et pour la police mobile à Loveresse jusqu'à ce que le bâtiment commun pour la police et la justice à Reconvilier entre en fonction, soit au plus tôt fin 2029.

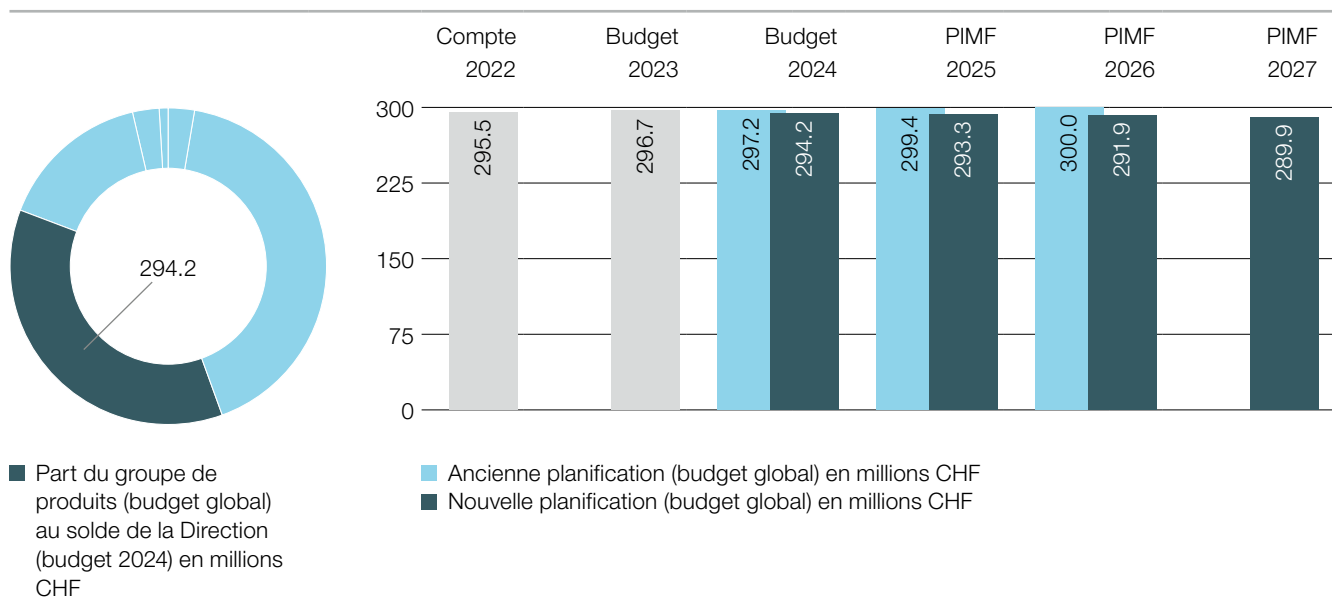
Au terme des mesures liées à la pandémie, la Police cantonale bernoise a été invitée à soutenir et à collaborer dans l'état-major spécial du canton, qui est axé sur la gestion de l'afflux de réfugiés en provenance d'Ukraine. Ce soutien a pris fin à la mi-mai 2022. Depuis, la Police cantonale bernoise n'échange plus que ponctuellement avec les services concernés sur ce thème.

Actuellement, les premières mesures sont mises en œuvre pour augmenter l'attractivité de la police cantonale en tant qu'employeur. Des mesures supplémentaires sont en cours d'élaboration et actuellement prioritaires. L'accent est mis sur la promotion des collaboratrices et, de manière générale, sur l'augmentation de l'attractivité de l'employeur.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 947	1 922	croissant
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidente permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	536	545	baisser
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 482 042	3 439 800	croissant
Pourcentage des activités de police judiciaire (p.ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	54	constant
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	200 261	196 015	constant

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes aux examens de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite pour véhicules et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance de permis de circulation et de permis de conduire, de permis de navigation et de permis de conduire pour bateaux,
- Autorisations spéciales et autorisations nautiques,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre de conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-48 066 524	-52 425 593	-53 842 936	-54 406 426	-55 158 496	-55 456 897
30 Charges de personnel	-37 174 415	-38 701 582	-39 806 579	-40 117 069	-40 503 906	-40 795 905
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-8 614 577	-11 878 693	-12 432 423	-12 349 939	-12 483 939	-12 324 739
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 005 064	-1 592 722	-1 374 432	-1 709 917	-1 941 149	-2 106 751
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-272 468	-252 593	-229 500	-229 500	-229 500	-229 500
Revenus d'exploitation	341 660 177	347 580 500	346 576 500	346 266 500	345 571 500	343 901 500
40 Revenus fiscaux	279 506 802	286 310 000	285 630 000	286 200 000	285 590 000	283 920 000
41 Régles et concessions	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
42 Contributions	61 124 892	61 135 500	60 851 500	59 971 500	59 886 500	59 886 500
43 Revenus divers	644	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	25 260	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 002 579	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Résultat des activités d'ex- ploitation	293 593 654	295 154 907	292 733 564	291 860 074	290 413 004	288 444 603
34 Charges financières	0	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
44 Revenus financiers	1 876 409	1 565 000	1 510 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Résultat des activités de financement	1 876 409	1 545 000	1 490 000	1 480 000	1 480 000	1 480 000
Résultat opérationnel	295 470 063	296 699 907	294 223 563	293 340 074	291 893 004	289 924 603
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	295 470 063	296 699 907	294 223 563	293 340 074	291 893 004	289 924 603
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-94 353					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Admission des véhicules	14 435 459	12 442 048	10 110 368	9 553 174	8 991 456	8 747 095
Admission des conducteurs de véhicules	618 260	268 308	-148 879	-972 547	-1 109 498	-1 169 162
Mesures administratives	-1 461 782	-2 087 568	-2 367 733	-2 470 271	-2 620 249	-2 674 263
Navigation	34 123	-134 937	-210 598	-207 455	-220 133	-230 410
Redevances cantonales sur le trafic	278 536 803	284 260 701	284 928 767	285 519 106	284 963 325	283 386 746
Redevances fédérales sur le trafic	2 457 531	1 114 436	1 050 055	1 025 541	1 001 365	977 450
Places de parking	0	31 250	34 691	34 665	34 651	36 210
Places d'amarrage	849 669	805 669	826 892	857 860	852 086	850 937

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats (budget global) de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) est de CHF 294,2 millions pour le budget 2024 (2023: CHF 296,7 mio). Dans le budget 2024, les revenus issus des contributions s'élèvent à CHF 60,9 millions et sont donc légèrement inférieurs à l'année précédente (2023: CHF 61,1 mio). Dans le budget 2023, les revenus ont été estimés légèrement à la hausse en raison d'un effet unique (échange du permis de conduire bleu). Les charges de biens et services se montent à près de CHF 12,0 millions pour toutes les années du plan.

À compter de 2024, la compensation prévue du renchérissement et la progression des traitements entraîneront une hausse des frais de personnel (+ CHF 1,0 à 2,0 mio).

Le parc automobile continue sa progression. Cependant, un recul des rentrées financières liées à l'impôt sur les véhicules à moteur est escompté pour les exercices 2024 à 2027. Ces rentrées financières oscillent entre CHF 281,1 et 283,4 millions (manque à gagner entre CHF 3,6 et 9,6 mio par rapport à la planification de 2023). Cette péjoration s'explique par un bond du nombre d'admissions de véhicules électriques. En effet, les véhicules à propulsion électrique munis de batteries sont soumis à une taxe moins élevée de moitié par rapport aux autres véhicules et bénéficient d'une bonification de 60 % dès la première mise en circulation pour l'année en cours et les trois années suivantes. La croissance du parc automobile ne saurait compenser ce manque à gagner.

Les rentrées financières découlant de l'impôt sur les bateaux s'élèvent à CHF 2,8 millions par année. Elles sont constantes, étant

donné que l'effectif des bateaux ne change guère compte tenu du nombre limité de places d'amarrage.

Selon la planification, des investissements oscillant entre CHF 2,4 et 3,0 millions seront réalisés au cours des exercices 2024 à 2027.

Ils couvrent la maintenance prévue des infrastructures liées à l'informatique, aux expertises et aux places d'amarrage, le remplacement des véhicules de service, ainsi que l'élargissement de l'offre numérique et la numérisation dans le domaine des mesures administratives.

Priorités de développement

À cause de la pandémie de COVID-19, les retards accumulés dans les expertises de véhicules se sont considérablement accentués. Pendant le confinement en 2020, seules très peu d'expertises ont pu être réalisées durant plusieurs semaines. Par ailleurs, la hausse de l'âge moyen du parc automobile se fait sentir. Ce vieillissement a pour conséquence que toujours plus de véhicules dont l'intervalle est plus court entre les expertises sont en circulation, raison pour laquelle les retards ne peuvent quasiment pas être rattrapés. L'OCRN sera sollicité ces prochaines années en vue de parvenir à contrôler et à réduire les retards accumulés dans les expertises. Un autre défi de taille réside dans la croissance du parc automobile, pronostiquée par une étude externe, qui se poursuivra, bien qu'elle n'atteindra pas les niveaux de ces dernières années.

Une intervention parlementaire déposée par un député du Grand Conseil demande que l'imposition des véhicules à moteur soit à nouveau révisée (comme en 2022, mais sans recettes supplémen-

taires de CHF 40,0 mio). En concertation avec le Secrétariat général de la Direction de la sécurité, le gouvernement élaborera une proposition de procédure pour ce projet.

Dans le domaine d'activité des mesures administratives, l'OCRN envisage de remplacer les dossiers, actuellement encore au format papier, par une solution numérique. Celle-ci permettra de traiter les affaires avec la clientèle et les partenaires par voie électronique dans la mesure du possible et d'améliorer l'économicité des processus.

À l'image du canton de Berne dans sa stratégie pour une administration numérique, l'OCRN s'est fixé pour objectif, dans son plan stratégique sur la numérisation, de développer ses services en ligne (e-services). La nouvelle loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1) fournit les bases légales pour ce faire.

Chances et risques

Dans le courant de l'année 2023, le plan détaillé relatif à la nouvelle forme juridique de l'OCRN a pu être mené à bien. Le Grand Conseil se prononcera sur les prochaines étapes durant la session de printemps 2024.

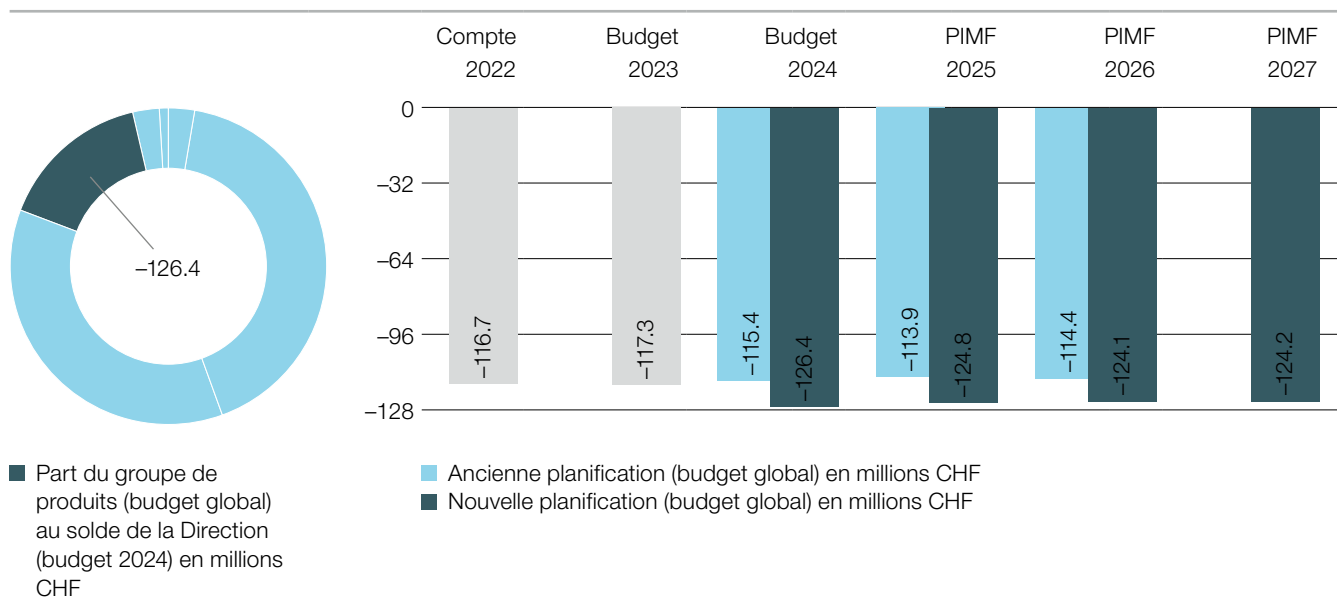
Les travaux liés au nouveau bâtiment de l'OCRN à Münchenbuchsee avancent. Le projet va être développé en collaboration

avec les responsables au niveau cantonal et communal. La demande de permis de construire devrait être mise à l'enquête publique en 2025. Selon la planification actuelle, les travaux commenceront en 2026, de manière à ce que le nouvel OCRN puisse être mis en service en 2030.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs) au 30 septembre	832 260	837 461	croissant
Effectif des bateaux au 30 septembre	11 629	11 776	constant
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	266 600	251 826	constant
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	86 284	81 894	constant
Nombre d'expertises	240 453	256 902	croissant
Nombre d'exams de conduite (théoriques et pratiques)	54 158	39 924	constant
Nombre de mesures administratives notifiées	18 292	17 743	constant
Nombre de consultations téléphoniques	486 008	505 013	constant

7.7.4 Exécution judiciaire



Description

L'Office de l'exécution judiciaire est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance) et de droit administratif (mesures

de contrainte relevant du droit des étrangers: détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour inobservation) concernant des adultes ou des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-189 171 436	-182 306 101	-194 527 562	-195 095 668	-194 364 603	-194 470 778
30 Charges de personnel	-110 095 128	-107 404 613	-109 303 593	-109 916 023	-110 778 724	-111 277 813
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-62 463 925	-58 782 270	-67 542 430	-67 877 075	-66 157 882	-65 625 137
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 508 923	-2 551 515	-2 264 536	-1 895 567	-2 067 994	-2 207 826
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-13 144 855	-13 157 700	-14 442 500	-14 432 500	-14 385 500	-14 385 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-958 605	-410 000	-974 500	-974 500	-974 500	-974 500
Revenus d'exploitation	72 462 574	64 963 665	68 061 504	70 199 578	70 199 578	70 199 578
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	57 313 577	52 726 054	51 701 209	53 839 283	53 839 283	53 839 283
43 Revenus divers	52 531	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	11 701 089	9 941 000	13 621 000	13 621 000	13 621 000	13 621 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 395 377	2 296 611	2 739 295	2 739 295	2 739 295	2 739 295

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-116 708 862	-117 342 436	-126 466 058	-124 896 090	-124 165 025	-124 271 200
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	36 356	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
Résultat des activités de financement	36 356	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
Résultat opérationnel	-116 672 506	-117 277 436	-126 401 058	-124 831 090	-124 100 025	-124 206 200
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-116 672 506	-117 277 436	-126 401 058	-124 831 090	-124 100 025	-124 206 200
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	428 762					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Détention	-31 670 944	-37 098 282	-40 736 922	-40 524 900	-40 204 839	-40 112 280
Exécution de mesures	-84 843 550	-80 179 154	-85 664 136	-84 306 190	-83 895 187	-84 093 919
Exécution de mesures pour mineurs	-158 012	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant prévu pour le groupe de produits Exécution judiciaire dans le résultat global du compte de résultats est en hausse de CHF 9,1 millions dans le budget 2024 (CHF 126,4 mio) par rapport au budget 2023 (CHF 117,3 mio). En chiffres relatifs, cette augmentation correspond à une variation du solde de 7,8 %. Les principales raisons de cette augmentation sont expliquées ci-après.

Concernant les charges de personnel, l'augmentation des prestations et la compensation du renchérissement causent une hausse de CHF 2,3 millions de francs sur le budget 2024.

Lors de sa séance de novembre 2023, la conférence du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale a approuvé une augmentation des indemnités en raison du renchérissement et de la hausse des coûts de l'énergie, ce qui a un impact de CHF 0,8 million sur l'exécution des peines et mesures dans des établissements externes à l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ). En outre, l'office prévoit un besoin accru de places dans le domaine de la psychiatrie médico-légale et dans celui des autres formes d'exécution, impliquant un surcroît de charges de CHF 1,6 million.

La modification de la pratique comptable en matière de prestations médicales et de prestations de sécurité a entraîné une variation des charges ainsi qu'une variation des revenus de CHF 2,7 millions chacune. Ces montants sont désormais comptabilisés dans le compte de résultats. Par conséquent, l'impact des factures transmises est neutre à l'échelle de la Direction et n'a pas de répercussion sur le solde.

La mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, le suivi du plan directeur, les travaux d'assainissement et de construction destinés à adapter les bâtiments à ses utilisatrices et utilisateurs, la fourniture de prestations de psychiatrie médico-légale et les projets de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police occasionneront des coûts supplémentaires estimés à CHF 1,7 million en 2024, CHF 0,9 million en 2025, CHF 1,0 million en 2026 et CHF 0,9 million en 2027. Pour la numérisation du domaine de l'exécution judiciaire, CHF 1,3 million sont prévus en 2024, CHF 2,5 millions en 2025, CHF 1,6 million en 2026 et CHF 1,1 million en 2027. Le renchérissement de l'énergie, des denrées alimentaires et du matériel d'exploitation et fournitures a été estimé à CHF 0,7 million.

L'OEJ estime notamment qu'à l'avenir, le nombre de personnes issues d'autres cantons et placées en détention dans le canton de Berne diminuera, ce qui a une influence directe sur les contributions. La fusion du secteur des évaluations de psychiatrie médico-légale du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale avec celui du Concordat de la Suisse orientale entraîne la suppression des recettes pour les consultations et les évaluations concernant le risque ainsi que pour le déficit restant. L'augmentation des indemnités décidée par le Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale en cas d'exécution de jugements extracantonaux dans des établissements de l'OEJ contribue à pallier cette perte. La variation nette des contributions est de CHF 1,4 million en 2024 et de CHF 0,7 million en 2025, 2026 et 2027.

Une partie des coûts liés à l'exécution de jugements au sein d'établissements externes à l'OEJ peut être portée à la compensation

des charges de l'aide sociale. Les raisons de ce changement sont, d'une part, l'augmentation des indemnités et, d'autre part, le nombre d'exécutions de jugements hors canton. Cette modification,

neutre à l'échelle de la Direction, a été planifiée à hauteur de CHF 1,2 million dans les charges de transfert ainsi que dans les revenus de transfert.

Priorités de développement

La nécessité d'agir dans le domaine de l'exécution judiciaire a été démontrée dans la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 et concrétisée dans le plan directeur de ladite stratégie. Ce dernier a été révisé et précisé au cours du développement de la stratégie.

Durant les dernières années, le projet de nouvelle construction à Witzwil a été développé en consultation avec plusieurs spécialistes. Il repose sur une évaluation largement étayée des besoins. Une expertise externe a montré que les perspectives de développement actuelles permettront au canton de Berne d'éviter de futures surcapacités. Par conséquent, le canton ne disposera pas de plus de places de détention que la moyenne suisse.

L'Établissement pénitentiaire de Hindelbank et l'Établissement de St-Jean seront assainis. Les travaux préparatoires sont déjà en cours. Dans un second temps, des travaux de remise en état seront menés dans les prisons régionales de Berne, de Thoun et de Berthoud.

Le Conseil-exécutif doit mener une analyse de l'agriculture sur les sites de St-Jean et de Witzwil et déterminer l'avenir de l'agriculture dans l'exécution judiciaire, notamment du point de vue de la taille et des coûts. L'OEJ dispose de deux vastes exploitations agricoles sur les sites de St-Jean et de Witzwil. Celle de Witzwil abrite la plus grande surface agricole utile du canton. Sur les deux sites, les surfaces agricoles jouxtent des réserves naturelles ou font partie de réserves d'importance nationale et internationale, c'est pourquoi le développement de la biodiversité en général et de la diversité des espèces en particulier jouit aujourd'hui déjà d'une attention soutenue. Dans ce contexte et en raison des projets de construction et d'assainissement envisagés sur les deux sites, le directeur de la sécurité a mandaté une étude afin de déterminer l'orientation stratégique à donner à l'activité agricole dans le cadre de l'exécution judiciaire. Une vision d'ensemble de cette activité sera élaborée dans le cadre d'un projet inter-Directions impliquant l'OEJ, l'Office des immeubles et des constructions et l'Office de l'agriculture et de la nature. Elle permettra de déterminer la place et l'orientation qui devront être données à l'agriculture dans l'exécution judiciaire à l'avenir.

En 2023, le transfert des prestations du Service de psychiatrie forensique vers les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) a pu être achevé. En parallèle, les discussions entre les SPU et l'OEJ ont permis de définir les futurs piliers en matière de collaboration, de contrôle de gestion et de contrats sur l'indemnisation

des prestations. En outre, la direction médicale a pu être nommée dans le domaine de la médecine médico-légale et les prestations ont pu être développées dans la mesure nécessaire des points de vue de la qualité et de la quantité.

Un projet pilote sur la détention avant jugement est mené par les cantons de Berne et de Zurich et par l'Office fédéral de la justice. Ce dernier participe à hauteur de 30 %.

La numérisation est en cours dans le domaine de l'exécution judiciaire en Suisse. Outre l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie numérique pour l'ensemble du pays dans le domaine de l'exécution judiciaire, différents projets nationaux sont déjà en cours, qui feront avancer la numérisation dans l'exécution judiciaire, mais également dans l'ensemble de la justice pénale (p. ex. le projet Justitia 4.0, issu du programme d'harmonisation de l'informatique dans l'exécution judiciaire). En outre, le canton de Berne a créé une base légale pour la numérisation avec la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1). Cette dernière oblige les autorités cantonales à numériser tous les processus qui peuvent l'être d'ici 2028. La mise en œuvre de différents projets de numérisation doivent permettre d'atteindre les principaux objectifs suivants durant les années 2024 à 2027.

- Garantir une peine privative de liberté en adéquation avec la société actuelle et permettre une réinsertion en encourageant le développement des compétences numériques et l'indépendance des personnes détenues
- Améliorer l'efficacité grâce au traitement numérique des données dans un même système et une même base de données (dossiers électroniques dans l'application spécialisée pour l'administration des personnes détenues et projets nationaux Justitia 4.0 et SI-EP)
- Numériser et professionnaliser les systèmes ou les processus aujourd'hui analogiques (p. ex. activités dans les établissements d'exécution judiciaire ou gestion des bâtiments) afin de répondre aux exigences actuelles en matière de traçabilité, de contrôle, de SIPD et de sécurité
- Poursuivre l'harmonisation des applications spécialisées et des processus existants, mais aussi remplacer les systèmes actuels par des solutions interorganisationnelles pour les différents établissements d'exécution judiciaire

Chances et risques

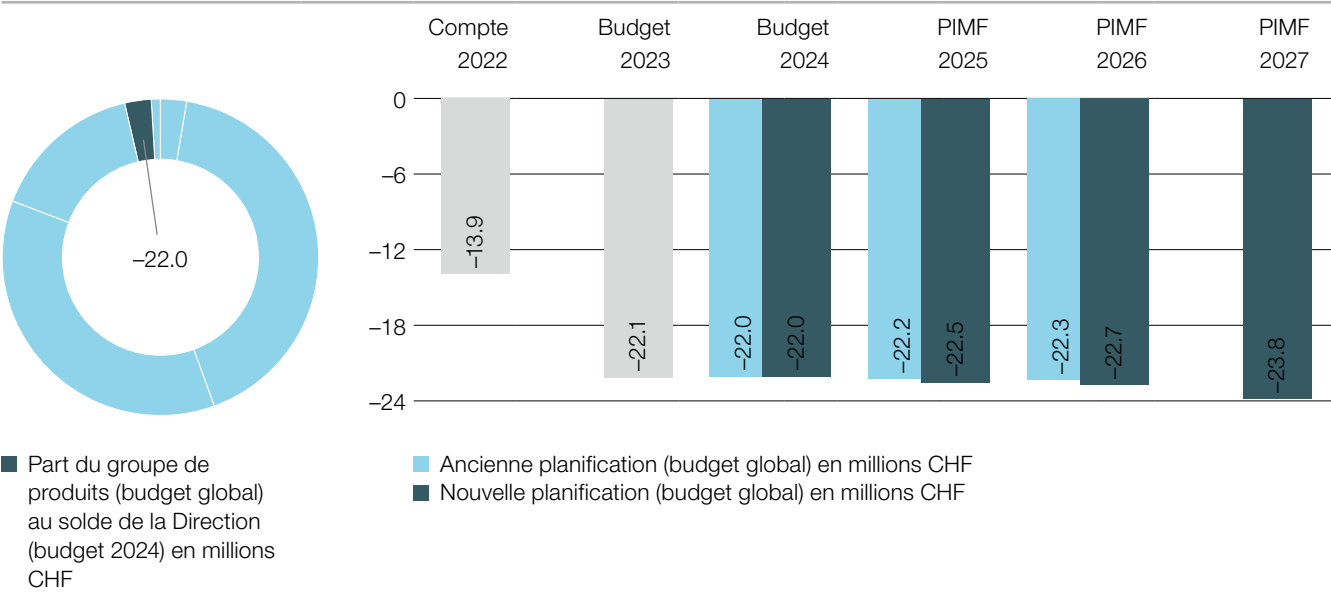
La baisse continue des prix de l'énergie permet la stabilisation d'un facteur de coûts important pour les établissements pénitentiaires et les prisons. Toutefois, la pression inflationniste reste forte au niveau international et les risques conjoncturels sont importants.

À partir du 1^{er} janvier 2026, la Prison régionale de Moutier ne fera plus partie du canton de Berne. Actuellement, les personnes en détention administrative dans le canton de Berne sont détenues à Moutier. En raison du changement de canton, elles seront déplacées sur le site de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	345 113	337 121	constant
Nombre de journées de travail d'intérêt général	14 530	12 005	croissant
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	1 004	997	constant
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires) (en %)	94	93	constant
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés)	159	167	croissant
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales et d'établissements d'exécution de peines et mesures	0	0	constant

7.7.5 Population



Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de faits d'état civil naturels ou déclaratoires et de décisions rendues dans le domaine de l'état civil (p. ex. naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfant, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, filiation, adoption, déclaration d'absence, changement de sexe, partenariat enregistré et la conversion en mariage, dissolution de partenariat enregistré, lieu de dépôt de mandats pour cause d'incapacité, déclaration concernant l'autorité parentale conjointe, convention sur l'attribution de la bonification pour tâches éducatives, rectification de registres d'état civil). Traitement de demandes relatives à la reconnaissance en droit suisse de décisions ou d'actes

étrangers. Traitement de demandes de changement de nom ou de demandes en lien avec le droit de cité (naturalisation, libération du droit de cité). Établissement d'actes d'état civil (notamment acte de naissance, de décès ou de mariage, confirmation de reconnaissance d'enfant ou de déclaration concernant le nom, certificat individuel d'état civil, acte ou certificat de famille, certificat de partenariat, acte d'origine, certificat relatif à l'état de famille enregistré), confirmations, attestations et renseignements en matière d'état civil et de droit de cité, octroi d'autorisations de consulter le registre de l'état civil (recherche, etc.).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité). Saisie de données biométriques pour les documents de voyage du Secrétariat d'État aux migrations.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-51 140 455	-55 006 224	-55 583 253	-55 829 146	-56 028 364	-54 027 800
30 Charges de personnel	-26 716 893	-27 521 846	-28 184 838	-28 448 003	-28 680 569	-28 930 885
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-5 230 928	-7 702 117	-7 352 117	-7 352 117	-7 352 117	-7 352 117
33 Amortissements du patrimoine administratif	-178 802	-335 362	-341 933	-324 661	-291 313	-178 007
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-16 591 864	-16 961 507	-17 391 513	-17 391 513	-17 391 513	-15 253 939
37 Subventions redistribuées	-2 382	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 419 587	-2 485 391	-2 312 852	-2 312 852	-2 312 852	-2 312 852

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Revenus d'exploitation	37 289 460	32 960 732	33 662 600	33 412 600	33 412 600	30 275 026
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	21 010 460	18 311 568	18 732 669	18 482 669	18 482 669	17 482 669
43 Revenus divers	1 699	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	16 273 983	14 649 164	14 929 931	14 929 931	14 929 931	12 792 357
47 Subventions à redistribuer	2 382	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	936	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-13 850 995	-22 045 492	-21 920 653	-22 416 546	-22 615 764	-23 752 774
34 Charges financières	0	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
Résultat opérationnel	-13 850 995	-22 085 492	-21 960 653	-22 456 546	-22 655 764	-23 792 774
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-13 850 995	-22 085 492	-21 960 653	-22 456 546	-22 655 764	-23 792 774

(+/-) Différences d'incorporation matérielle -79 283

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Aide d'urgence et exécution des renvois	-5 120 212	-9 720 187	-9 550 825	-9 577 042	-9 593 608	-9 615 303
Loi sur les étrangers et l'intégration	-6 393 666	-6 441 686	-7 389 588	-7 475 174	-7 537 469	-7 610 357
Demandes relevant de l'état civil	-5 573 462	-7 874 071	-7 446 409	-7 474 711	-7 570 826	-7 670 602
Communication de données	961 422	-247 395	65 788	-271 724	-305 494	-340 550
Documents d'identité des citoyens suisses	2 274 923	2 197 847	2 360 382	2 342 105	2 351 633	1 444 039

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

En 2024, le résultat total du compte de résultats (budget global) de l'Office de la population (OPOP) connaît une variation de CHF 0,1 million par rapport aux prévisions budgétaires de 2023. Les années suivantes, de 2025 à 2027, le budget global se dégrade annuellement entre CHF 0,5 million et 1,8 millions en comparaison avec le budget 2024. Cette péjoration s'explique notamment par des frais de personnel plus élevés dans le groupe de matières 30 (compensation du renchérissement) et un manque à gagner à hauteur de CHF 2,0 millions dans le groupe de matières 42 dû à un recul des

demandes de nouveaux documents d'identité pronostiqué en 2027. Selon l'ACE 656/2023, la baisse de revenus escomptée s'améliore finalement de CHF 1,0 million (renoncement à la planification). À la différence du budget 2024, le changement de pratique introduit par le Contrôle des finances concernant la comptabilisation par la Confédération des coûts liés à la production de documents d'identité entraîne, en 2027, un transfert sans incidence sur le solde vers les groupes de matière 36 et 46.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget 2024 et le plan intégré mission-financement 2025

à 2027 : remplacement de l'application spécialisée PendenZA dans les offices de l'état civil (2023/2024 et 2027) et mise en œuvre de

la stratégie de numérisation de l'office après que l'inventaire des potentiels de numérisation au sein de l'OPOP a été réalisé en 2022, pour autant que ceux-ci puissent déjà être planifiés d'un point de vue financier.

Les tâches de la Direction de la sécurité dans le domaine de l'asile se limitent au versement de l'aide d'urgence, à la gestion des centres de retour cantonaux (CRC) et à la garantie d'une exécution efficace des renvois. Outre les CRC d'Aarwangen et de Champion et la structure temporaire à Konolfingen, l'OPOP gère depuis 2022 deux centres affectés exclusivement à l'hébergement de familles avec enfants et de femmes seules. En raison de l'attribution anticipée de cas Dublin aux cantons, l'OPOP a en outre dû mettre en service le CRC souterrain de Berne-Brünnen au début de l'année 2023. L'ouverture d'hébergements supplémentaires demeure réservée compte tenu de la hausse attendue des attributions.

Chances et risques

En raison de facteurs prépondérants tels que la guerre en Ukraine, l'accroissement global des flux migratoires et les crises d'approvisionnement, le domaine de l'asile, des réfugiés et de l'aide d'urgence est extrêmement volatile. L'évolution des effectifs reste très difficile à prévoir, puisqu'elle dépend du nombre d'attributions, de la durée moyenne d'octroi de l'aide d'urgence et du nombre de personnes déboutées particulièrement vulnérables ou hébergées chez des particuliers. S'agissant des revenus, la Confédération augmente certes peu à peu son indemnité forfaitaire dans le cadre de son adaptation annuelle, mais cela n'influence guère le faible degré de couverture des coûts dans le domaine de l'aide d'urgence.

Avec l'introduction du service eDéménagement à l'échelle suisse, qui prévoit la possibilité d'annoncer son départ ou son arrivée auprès de sa commune par voie électronique, la légitimité de l'acte d'origine devient caduque. Les modifications requises dans la loi du 12 septembre 1985 sur l'établissement et le séjour des Suisses (LES; RSB 122.11) et l'ordonnance du 18 juin 1986 sur l'établissement et le séjour des Suisses (OES; RSB 122.161) entreront vrai-

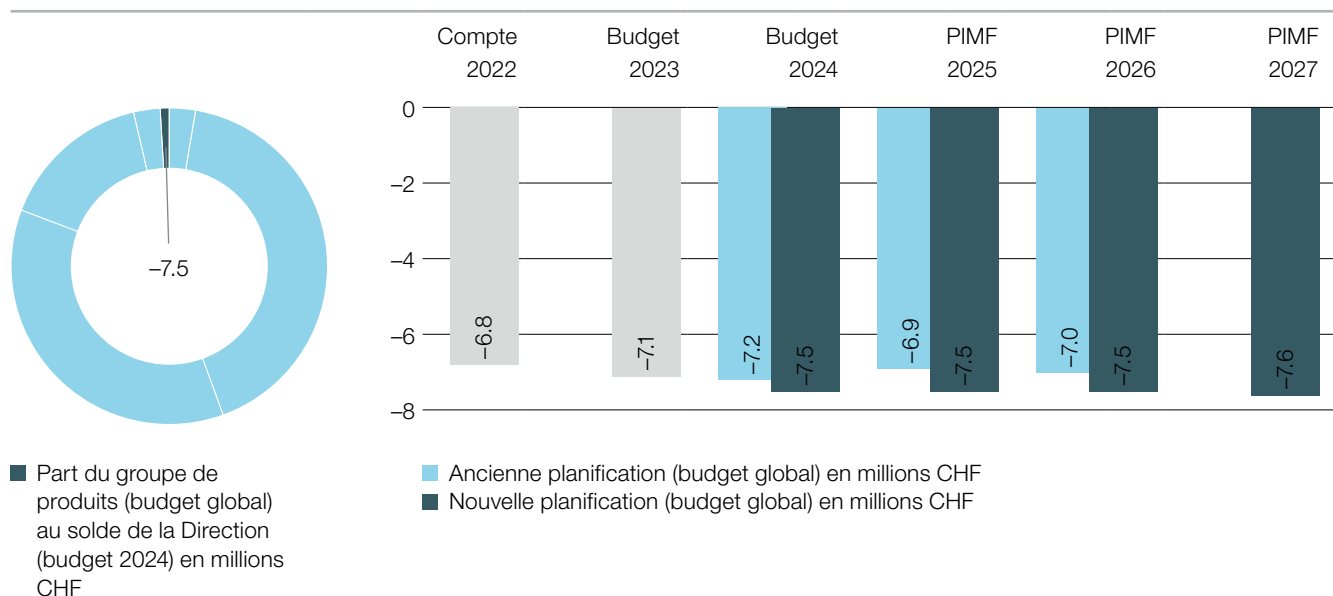
Du fait de l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2022, de la révision de la loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE; RSB 122.20), l'aide d'urgence est aussi versée aux personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi qui sont hébergées chez des particuliers. Parallèlement, le montant servant à couvrir les besoins de base a connu une hausse, en passant de 8 à 10 francs. À titre proactif, l'OPOP a pris les mesures requises aux niveaux de la technique, de l'organisation et de l'infrastructure en vue d'assurer un versement efficace du montant en espèces au siège de l'office. L'entrée en vigueur de la révision n'a pas de répercussion sur l'effectif moyen de personnes déboutées hébergées à titre privé; celui-ci est resté stable durant une longue période d'observation.

semblablement en vigueur au premier trimestre de 2024. Étant donné que les communes disposent d'un délai de deux ans pour introduire le service numérique eDéménagement en bonne et due forme, il faut s'attendre à une disparition tardive et échelonnée de l'acte d'origine. En outre, des actes d'origine devront encore être délivrés aux citoyennes et citoyens bernois habitant dans d'autres cantons tant que ces derniers l'exigeront. La baisse de revenus attendue en raison de cette situation est contrebalancée par l'adoption de la motion 21.3024 par les Chambres fédérales. Les motionnaires y chargent le Conseil fédéral d'examiner la structure tarifaire appliquée au niveau de l'état civil et de définir des émoluments qui permettent aux cantons de mieux couvrir leurs coûts. Une mise en œuvre peut être envisagée pour le 1^{er} janvier 2025 au plus tôt. En raison de ces nombreuses incertitudes relatives à la planification – la disparition progressive des émoluments découlant de la délivrance des actes d'origine et une hausse escomptée des émoluments dans le domaine de l'état civil en général –, les répercussions financières sont difficiles à évaluer et ne sont inscrites ni au budget 2024 ni au plan intégré mission-financement 2025-2027.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12.	609	584	chancelant
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM	573	720	chancelant
Naturalisations ordinaires	1 728	2 906	chancelant
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 246 000	4 321 000	chancelant
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	201 708	240 546	chancelant
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de cartes d'identité (en %)	71	74	croissant

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Description

Des cadres et des spécialistes de la protection civile suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de catastrophes, de situations d'urgence et d'événements majeurs. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de catastrophes, de situations d'urgence et d'événements majeurs et de travaux de remise en état. La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors

(obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coaches de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la DSE et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-22 784 195	-26 946 662	-26 488 869	-26 308 529	-26 325 450	-26 404 834
30 Charges de personnel	-12 696 892	-14 026 944	-14 335 531	-14 412 899	-14 424 131	-14 520 974
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-4 041 314	-5 059 223	-5 253 331	-5 123 331	-5 111 331	-5 061 331
33 Amortissements du patrimoine administratif	-128 319	-109 276	-115 566	-137 858	-155 547	-188 088

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	-4 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000
36 Charges de transfert	-4 249 368	-2 283 114	-2 158 114	-2 158 114	-2 158 114	-2 158 114
37 Subventions redistribuées	-1 351 465	-1 375 000	-1 375 000	-1 225 000	-1 225 000	-1 225 000
39 Imputations internes	-316 838	-93 104	-251 327	-251 327	-251 327	-251 327
Revenus d'exploitation	15 716 703	19 677 051	18 776 051	18 611 051	18 611 051	18 611 051
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	9 842 773	11 209 051	10 301 051	10 311 051	10 311 051	10 311 051
43 Revenus divers	9 230	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
46 Revenus de transfert	4 277 701	4 832 500	4 832 500	4 807 500	4 807 500	4 807 500
47 Subventions à redistribuer	1 351 465	1 375 000	1 375 000	1 225 000	1 225 000	1 225 000
49 Imputations internes	235 534	170 500	177 500	177 500	177 500	177 500
Résultat des activités d'exploitation	-7 067 492	-7 269 611	-7 712 818	-7 697 478	-7 714 399	-7 793 783
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	274 317	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Résultat des activités de financement	274 317	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Résultat opérationnel	-6 793 175	-7 069 611	-7 512 818	-7 497 478	-7 514 399	-7 593 783
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-6 793 175	-7 069 611	-7 512 818	-7 497 478	-7 514 399	-7 593 783

(+/-) Différences d'incorporation matérielle 1 641 739

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Protection civile	-1 737 914	0	0	0	0	0
Coordination de la protection de la population	-6 432 206	-6 855 074	-7 578 006	-7 534 064	-7 525 369	-7 533 845
Sport	774 404	-3 331 196	-2 963 774	-2 929 036	-2 938 542	-2 960 148
Affaires militaires	3 732 695	1 406 876	1 472 951	1 436 754	1 416 302	1 409 222
Infrastructure	-3 130 155	1 709 784	1 556 011	1 528 868	1 533 209	1 490 988

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires, le solde du compte de résultats connaît une variation de CHF 0,4 million par rapport au budget 2023. Les facteurs suivants contribuent sensiblement à ce changement : les recettes provenant de la gestion des places de stationnement sont désormais refacturées à l'interne à l'Office des immeubles et des constructions (groupes de

matières 39), les mesures de politique du personnel arrêtées par le Conseil-exécutif (p. ex. la compensation du renchérissement) sont intégrées dans le groupe de matières 30 et, dans le domaine des abris, il est prévu de poursuivre le développement d'applications spécialisées, ce qui a été pris en compte dans le groupe de matières 31.

Priorités de développement

Les priorités de développement de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) n'ont pas changé et résident dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, le développement de la protection civile dans le

canton de Berne et l'élaboration de planifications et de stratégies dans le domaine de la protection de la population. Ces points sont dûment pris en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement.

Chances et risques

Actuellement, il n'est pas possible de jauger les effets du système de l'obligation de servir (armée et protection civile) sur les recettes de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes disciplinaires et sur les dépenses dans le groupe de produits. On ne connaît pas encore non plus les effets à moyen terme de la

pandémie de COVID-19 sur les activités de l'OSSM. En outre, la planification ne tient pas compte des éventuelles modifications législatives au niveau fédéral et cantonal dans les domaines de compétences de l'OSSM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	27 805	25 462	baisser
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	51 215	47 486	constant
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 870	9 144	constant
Nombre de moniteurs J+S actifs	20 927	20 411	chancelant
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	7 862	7 765	baisser
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	38 401	42 782	chancelant
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	122 335	135 227	croissant

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Contributions de remplacement

Description

L'article 62 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-5 986 751	-6 090 000	-5 090 000	-5 090 000	-5 090 000	-5 090 000
Écart		-1.7 %	16.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	5 986 751	6 090 000	5 090 000	5 090 000	5 090 000	5 090 000
Écart		1.7 %	-16.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-2 159 600	-4 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000
36 Charges de transfert	-3 737 151	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 159 600	4 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	3 827 151	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	77 280 719	75 613 168	77 523 168	78 433 168	79 343 168	80 253 168
Etat du patrimoine au 31.12.	75 613 168	77 523 168	78 433 168	79 343 168	80 253 168	81 163 168
Variation du patrimoine	-1 667 551	1 910 000	910 000	910 000	910 000	910 000

Commentaire

Depuis 2012, le fonds des contributions de remplacement est géré par le canton de manière centralisée. Les communes peuvent effectuer des prélèvements sur le fonds en vue d'acquérir du matériel

de protection civile ou d'entretenir, de rénover ou de construire des installations de protection civile.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF	Charges	Revenus
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-5.0	0.3
Prestations de services finances du groupe	-89.5	194.8
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	-312.3	1 625.5
Impôts et prestations de services	-291.5	6 300.8
Personnel	-16.0	2.8
Informatique et organisation	-137.7	100.6

8.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.1	-4.8	-4.8	-4.9	-4.9	-5.0
Prestations de services finances du groupe	547.2	340.6	105.3	398.9	210.2	209.6
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	953.0	1 088.2	1 313.2	1 394.7	1 450.6	1 528.3
Impôts et prestations de services	5 719.8	5 796.2	6 009.3	6 121.3	6 257.0	6 382.8
Personnel	-16.1	-17.2	-13.2	-13.2	-13.3	-13.3
Informatique et organisation	-35.0	-35.4	-37.1	-37.2	-37.2	-37.2
Total	7 164.8	7 167.6	7 372.7	7 859.5	7 862.4	8 065.1
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-49.8					

8.3 Priorités de développement de la Direction

Concernant la situation et les évolutions de la politique financière, nous renvoyons au rapport.

Concernant la politique fiscale, la prochaine révision de la loi sur les impôts (devant prendre effet en 2027) doit être mise en route. Elle sera principalement consacrée à l'élaboration des dispositions nécessaires à l'instauration d'un nouveau système d'évaluation officielle des immeubles (projet NewEO). De plus, la version actualisée de la stratégie fiscale doit être portée à la connaissance du Grand Conseil.

S'agissant des TIC, la mise en œuvre de la stratégie TIC 2021 à 2025 reste une mission centrale, à laquelle s'ajoute le déploiement du nouveau poste de travail cantonal basé sur Microsoft 365.

L'étape 1 du projet ERP s'est achevée le 1^{er} janvier 2023 avec la mise en service de SAP CTBE. Les travaux de l'étape 2, qui consiste essentiellement à optimiser le système et à dégager des gains d'efficacité, ont débuté. Enfin, le changement de technologie sur laquelle sont basées les applications spécialisées de l'Intendance des impôts demeure une affaire majeure.

Dans le domaine des ressources humaines, l'accent porte sur l'élaboration de la stratégie 2024-2027 relative au personnel.

Pour le reste, nous renvoyons aux commentaires des groupes de produits.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-780 742 308	-863 595 150	-911 678 496	-1 056 989 097	-847 116 965	-861 512 480
Écart		-10.6 %	-6.0 %	-16.0 %	20.0 %	-2.0 %
Revenus	7 895 757 724	8 031 236 164	8 284 394 679	8 916 469 841	8 709 550 668	8 926 587 352
Écart		1.7 %	3.0 %	8.0 %	-2.0 %	2.0 %
Solde	7 115 015 416	7 167 641 014	7 372 716 184	7 859 480 743	7 862 433 703	8 065 074 872
Écart		-0.7 %	3.0 %	7.0 %	0.0 %	3.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-144 214 912	-149 822 311	-152 095 953	-153 320 936	-152 275 922	-153 745 283
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-200 764 003	-236 231 895	-228 369 864	-228 983 317	-218 731 791	-217 727 246
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 761 346	-9 484 443	-12 128 504	-14 581 881	-15 631 686	-16 887 873
34 Charges financières	-53 057 984	-45 100 000	-60 722 100	-60 348 900	-57 948 900	-57 362 900
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-346 616 079	-350 658 900	-360 179 700	-361 107 100	-361 571 900	-362 055 200
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	-24 965 168	0	0	0	0
39 Imputations internes	-34 327 984	-41 567 334	-98 182 373	-238 646 962	-40 956 766	-53 733 978
Revenus						
40 Revenus fiscaux	5 446 892 666	5 445 400 000	5 629 200 000	5 729 000 000	5 844 400 000	5 962 400 000
41 Régales et concessions	482 296 715	322 100 000	100 000	160 100 000	160 100 000	160 100 000
42 Contributions	58 748 217	0	44 955 000	46 297 880	46 297 880	46 297 880
43 Revenus divers	148 955	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	142 730 529	151 307 300	157 774 600	159 904 100	160 052 400	159 723 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	7 385	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
46 Revenus de transfert	1 683 154 812	1 828 463 800	2 095 021 800	2 192 013 900	2 257 475 400	2 344 793 700
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	136 000 000	195 694 577	335 325 423	148 427 000	161 305 000
49 Imputations internes	81 778 445	102 888 064	160 183 823	293 706 538	92 675 988	91 845 772

Evolution du compte de résultats

Le budget 2024 est excédentaire d'environ CHF 7,4 milliards. C'est CHF 332 millions de moins que ce que prévoyait la planification de l'année précédente, essentiellement du fait qu'il a fallu renoncer à budgéter des revenus au titre de la distribution de bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS; CHF -482 mio). Les revenus baissent en outre aussi du fait de l'actualisation des ressources prélevées sur le Fonds des distributions du bénéfices de la BNS (CHF -15 mio). D'après les toutes dernières estimations, le produit des impôts cantonaux, autrement dit les rentrées fiscales, devraient par contre augmenter (CHF +76,2 mio), sachant que la baisse de la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques budgétée l'année précédente est reportée d'un an, soit à l'année 2025 (CHF +79 mio). De même, les revenus de transfert s'améliorent en raison de la hausse des ressources perçues au titre de la RPT (CHF +63,5 mio) d'une part et, d'autre part, des parts aux impôts fédéraux (CHF +22,9 mio). Enfin, les dividendes dégagés par les participations cantonales sont estimés à la hausse (CHF +14,5 mio).

Cependant, on table aussi sur une hausse des charges financières (CHF +10 mio).

Le plan intégré mission-financement est établi à la perspective d'une hausse persistante des versements au titre de la RPT jusqu'en 2027. Concernant les rentrées fiscales, il tient compte de la baisse, à partir de 2025, de la quotité servant au calcul des impôts des personnes morales ainsi que de celle servant au calcul des impôts des personnes physiques, ce qui représente au total CHF 119 millions. Les revenus financiers escomptés sont également plus élevés. À partir de 2025, le PIMF prévoit en outre chaque année une double, et non plus une quadruple, distribution de bénéfice de la BNS. Enfin, l'actualisation des ressources prélevées sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et sur le Fonds de couverture des pics d'investissement se répercute aussi sur le compte de résultats.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-11 899 209	-13 551 000	-10 576 769	-8 192 154	-7 999 846	-7 038 308
Écart		-13.9%	22.0%	23.0%	2.0%	12.0%
Recettes	11 261	0	0	0	0	0
Écart		-100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-11 887 947	-13 551 000	-10 576 769	-8 192 154	-7 999 846	-7 038 308
Écart		-14.0%	22.0%	23.0%	2.0%	12.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-69 370	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-11 829 838	-13 551 000	-10 576 769	-8 192 154	-7 999 846	-7 038 308
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	11 261	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget 2024 présente des dépenses d'investissement de CHF 10,6 millions, principalement imputables au projet ERP, plus précisément à l'optimisation de SAP dans le cadre de l'étape 2 (CHF 6,6 mio), ainsi qu'à la modernisation des applications spécialisées de l'Intendance des impôts (CHF 3,8 mio).

Les investissements prévus à l'horizon 2027 ont été estimés par actualisation de l'évolution du coût prévisionnel de ces deux projets.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 003.7	999.0	999.5	1 004.3	1 041.3	1 041.4

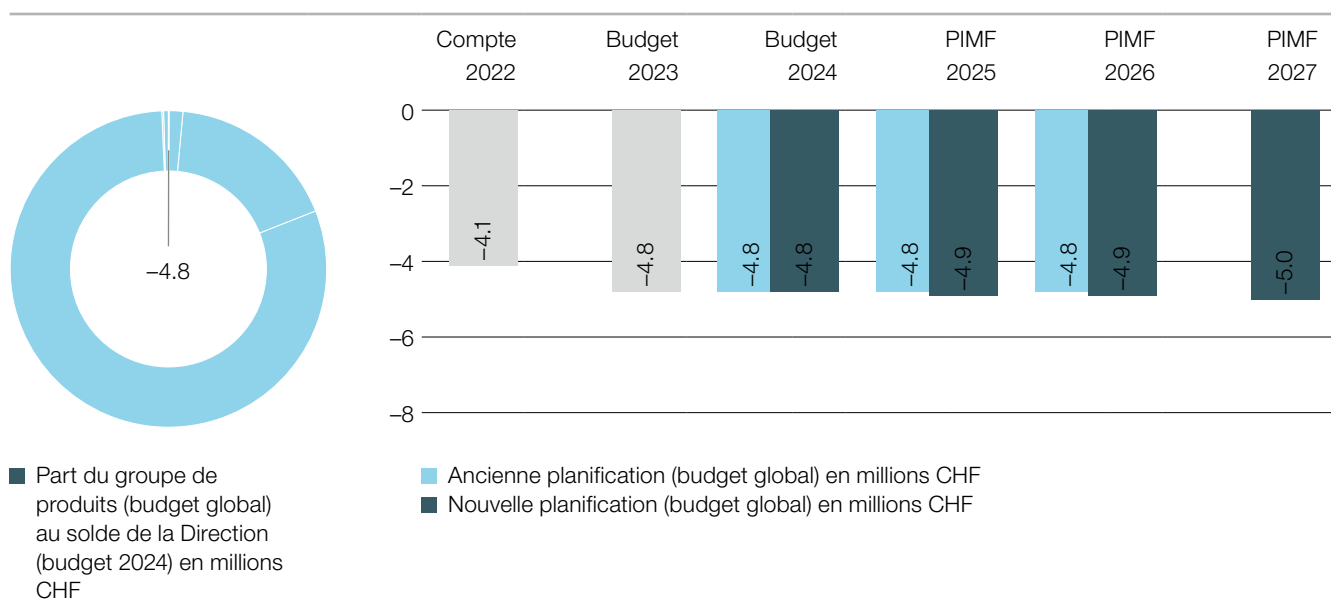
Commentaire

Jusqu'en 2022, l'évolution du nombre de postes à plein temps, plus précisément du nombre d'équivalents plein temps (EPT), était encore marquée par les transferts de postes entre Directions, générés par le programme «IT@BE». À partir de 2022, il a en même temps fallu créer 10,2 EPT pour accomplir les tâches reprises aux villes de Berthoud et de Bienne (préenregistrement des déclarations d'impôt) et pour le CCoE (Customer Center of Expertise, centre d'expertise client) créé dans le cadre du projet ERP. En contrepartie, 9,5 EPT ont dû être supprimés en 2022 en application des

déclarations de planification Brönnimann exigeant des réductions de postes dans l'administration centrale pour parachever la suppression de 16,0 EPT au total demandée à la FIN. À partir de 2023, l'effectif cible de la FIN a augmenté de 7 EPT dédié à l'encadrement technique du versement des traitements et aux estimateurs et estimatrices jusque-là externes que le service Évaluation officielle a engagés, sans incidence sur les coûts. L'augmentation de l'effectif cible de 0,1 EPT en 2024 est imputable à un transfert de la DSE à la FIN.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit» :

soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement des DIR/CHA dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-4 430 252	-5 043 387	-5 046 742	-5 165 880	-5 183 349	-5 236 562
30 Charges de personnel	-4 027 378	-4 017 100	-4 210 404	-4 251 757	-4 271 694	-4 324 596
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-219 672	-805 000	-610 000	-680 000	-680 000	-680 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	120	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-75 296	-100 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-108 026	-121 287	-136 338	-144 123	-141 655	-141 967
Revenus d'exploitation	284 834	261 000	271 000	271 000	271 000	271 000
40 Revenus fiscaux	2 620	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
41 Récales et concessions	109 668	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
42 Contributions	172 546	160 000	170 000	170 000	170 000	170 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'ex- ploitation	-4 145 417	-4 782 387	-4 775 742	-4 894 880	-4 912 349	-4 965 562
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-4 145 417	-4 782 387	-4 775 742	-4 894 880	-4 912 349	-4 965 562
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-4 145 417	-4 782 387	-4 775 742	-4 894 880	-4 912 349	-4 965 562

(+/-) Différences d'incorporation
matérielle

-120

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 145 417	-4 782 387	-4 775 742	-4 894 880	-4 912 349	-4 965 562

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification de 2022, les charges de personnel tiennent compte non seulement de la progression des traitements en 2024 mais aussi du fait qu'un poste à temps partiel va être re-pourvu. Par ailleurs, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation diminuent au total de CHF 195 000 sur l'exer-

cice budgétaire et de CHF 125 000 sur la période de 2025 à 2027 grâce à diverses économies et à la réduction de certaines ressources qui avaient été inscrites au plan intégré mission-financement.

Priorités de développement

Les priorités de l'année 2024 seront entre autres:

- l'actualisation de la stratégie fiscale des années 2023 et suivantes,
- la mise en œuvre des nouvelles consignes de l'OCDE en matière d'imposition des entreprises,
- le projet «NewEO» de réforme de l'évaluation officielle,
- la mise en œuvre de la stratégie TIC 2021-2025,
- la mise en œuvre de la stratégie d'informatique en nuage (avec nouveau PTC; projet «work@BE»),

- la loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC),
- la loi sur la Bedag: révision 2024,
- le suivi du projet ERP,
- la poursuite de la politique du personnel.

Comme les années précédentes, le domaine «Politique financière» se consacrera principalement à la conduite du processus cantonal d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Il établira en outre deux rapports concernant l'ensemble du canton (l'un sur la gestion des participations, l'autre sur la gestion des risques). Par ailleurs, il est prévu de procéder à une analyse com-

parative avec le concours de l'institut de recherches économiques
 BAK Economics de Bâle.

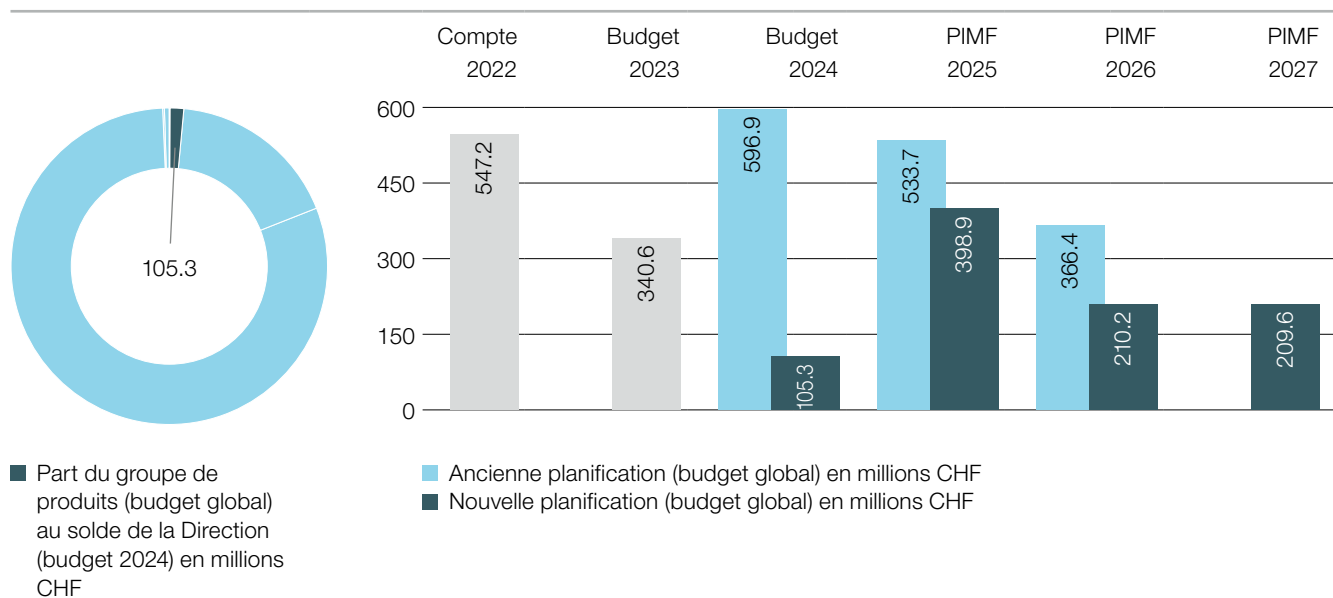
Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique
 financière et droit » ne présente ni opportunités ni risques spéci-
 fiques d'un point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	195	174	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	8	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	21	26	constant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	428	493	chancelant
Nombre de recours déposés à la FIN	4	6	chancelant
Nombre de recours réglés de la FIN	7	6	chancelant

8.7.2 Prestations de services finances du groupe



Description

L'Administration des finances (AF) fournit principalement les tâches transversales suivantes dans le domaine financier pour l'ensemble du groupe : elle gère les finances et la comptabilité du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle

garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle fournit et assure la maintenance des outils informatiques servant à la comptabilité cantonale et à la coordination de la gestion des assurances du canton.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-58 638 455	-38 445 146	-35 017 780	-33 125 268	-34 043 139	-34 914 876
30 Charges de personnel	-8 459 603	-9 142 570	-8 551 290	-8 609 467	-8 733 665	-8 799 008
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-14 655 093	-14 270 521	-11 329 668	-7 719 871	-7 721 871	-7 721 871
33 Amortissements du patrimoine administratif	-30 876 355	-7 542 712	-8 991 095	-10 677 505	-11 139 277	-11 944 951
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 647 404	-7 489 342	-6 145 726	-6 118 425	-6 448 326	-6 449 046
Revenus d'exploitation	482 525 439	322 309 000	60 013 577	350 624 423	160 319 000	160 319 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régles et concessions	482 187 047	322 000 000	0	160 000 000	160 000 000	160 000 000
42 Contributions	333 547	300 000	310 000	310 000	310 000	310 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	4 845	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	2 000	59 696 577	190 307 423	2 000	2 000
Résultat des activités d'exploitation	423 886 984	283 863 854	24 995 797	317 499 155	126 275 861	125 404 124

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
34 Charges financières	0	-45 100 000	-54 437 000	-54 050 000	-51 650 000	-51 064 000
44 Revenus financiers	123 305 096	126 807 300	134 774 600	135 404 100	135 552 400	135 223 000
Résultat des activités de financement	123 305 096	81 707 300	80 337 600	81 354 100	83 902 400	84 159 000
Résultat opérationnel	547 192 080	365 571 154	105 333 397	398 853 255	210 178 261	209 563 124
38 Charges extraordinaires	0	-24 965 168	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	-24 965 168	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	547 192 080	340 605 986	105 333 397	398 853 255	210 178 261	209 563 124
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-15 315 243					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Comptabilité du groupe	-1 488 670	-26 274 016	58 231 042	188 786 053	-1 538 065	-1 548 494
Trésorerie	575 453 615	402 709 548	78 919 350	239 930 449	242 477 242	242 732 064
ERP et support de processus	-24 887 401	-32 231 406	-28 058 882	-26 061 623	-26 929 266	-27 772 999
Gestion des assurances	-1 885 464	-2 035 641	-1 971 752	-1 983 572	-1 989 032	-1 991 904
Centre de services Finances et controlling	0	-1 562 499	-1 786 361	-1 818 051	-1 842 618	-1 855 543

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du groupe de produits « Prestations de services finances du groupe » s'élève à CHF 105,3 millions dans le budget de 2024, en recul par rapport au montant inscrit l'an dernier au plan intégré mission-financement (PIMF) pour cet exercice.

Les écarts par rapport à la précédente planification résultent principalement des charges financières, qui augmentent en raison de la constante progression des intérêts sur le capital emprunté. Comme en 2023, aucune distribution de bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) n'est escomptée en 2024, si bien qu'aucun revenu n'est inscrit à ce titre au budget 2024.

Une augmentation de l'ordre de CHF 16 millions est attendue du côté des dividendes à recevoir.

Le nouveau progiciel de gestion intégré (SAP CTBE) a été mis en service le 1^{er} janvier 2023, comme prévu. Les processus standard SAP se substituent ainsi aux processus financiers du système d'informations financières (FIS) en cours jusque-là. L'étape 2 du projet ERP a débuté et vise à optimiser et à développer le processus de planification et de comptabilisation, principalement dans le domaine de la numérisation.

Priorités de développement

Le budget 2024 et le plan intégré mission-financement 2025 à 2027 reflètent en particulier les priorités suivantes:

Comptabilité du groupe

La priorité est donnée à la garantie et la surveillance de la gestion financière cantonale dans la qualité requise. Les nouveaux processus standard SAP, en place depuis le 1^{er} janvier 2023, ont harmonisé les processus et l'organisation de la comptabilité du groupe. Cela permet d'améliorer encore l'assistance et de contrôler régulièrement ces processus de sorte à les perfectionner en cas de besoin, afin de satisfaire totalement aux principes de régularité.

Trésorerie

Le calcul du coût d'acquisition de capitaux se fonde sur l'hypothèse qu'environ la moitié des échéances à moyen et long termes sera convertie. L'amortissement et le paiement des intérêts sur les reconnaissances de dette envers les deux caisses de pension ainsi que l'amortissement des prêts des cliniques psychiatriques seront financés pour moitié, respectivement à court et à long termes. Les taux d'intérêt sont fixés selon le principe de précaution. Une estimation prudente est réalisée. En ce qui concerne les plus importantes participations, le produit des dividendes correspond au potentiel de distribution prévu. Le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale suisse (BNS) ont conclu en janvier 2021 une convention concernant la distribution de bénéfice de la BNS

au titre des exercices 2020 à 2025. Comme en 2023, aucune distribution de bénéfice de la BNS n'est escomptée en 2024, de sorte qu'aucun revenu n'est inscrit au budget 2024 à ce titre.

PGI et support des processus

Suite à la mise en service de SAP CTBE le 1^{er} janvier 2023 et au démantèlement complet de FIS, toutes les économies prévues sur les frais d'exploitation et de maintenance se feront pleinement sentir à partir de 2024.

Les travaux de l'étape 2 du projet ERP ont débuté et tous les champs thématiques ont été définis. Ils sont en cours de mise en œuvre, si bien que des améliorations décisives seront apportées au système entre 2023 et 2025. Les travaux intenses liés à ce projet mobilisent des ressources tant internes qu'externes.

Gestion des assurances

Ce produit est le moyen de mettre en œuvre la stratégie de la Direction des finances en matière d'assurances et d'appel d'offres ainsi que le plan pool dommages du Conseil-exécutif (ACE 1404/2012). Les primes versées pour l'ensemble du canton au titre des contrats d'assurance relevant du champ d'application corres-

pondant sont budgétées et financées de manière centralisée via ce produit. Le coût des dommages non assurés ou relevant des franchises applicables et financés dans le cadre de la solution du pool n'est pas inscrit au budget, car il n'est pas planifiable.

Centre de services Finances et controlling

Ce service est le centre de prestations et de compétences chargé de la gestion exécutive des finances et de la comptabilité. Il veille à ce que les dispositions légales régissant les finances et la comptabilité soient appliquées de manière uniforme dans toute l'administration cantonale et fournit des prestations financières à l'ensemble de la Direction des finances. Il dirige en outre l'exécution des paiements et conseille les services financiers des DIR/CHA/JUS sur les questions opérationnelles. Jusqu'en janvier 2023, chaque service décentralisé était assujéti à la TVA individuellement. Cet assujettissement est désormais centralisé au niveau du groupe. Depuis, le Centre de services Finances et controlling se charge du décompte de TVA auprès de la Confédération et adapte, avec le concours des différents services décentralisés, la classification des différentes prestations.

Chances et risques

Il est encore impossible d'estimer les conséquences financières de l'inflation persistante. Elles peuvent entraîner des charges d'intérêt supplémentaires qui freineraient la croissance économique et réduiraient les dividendes à percevoir.

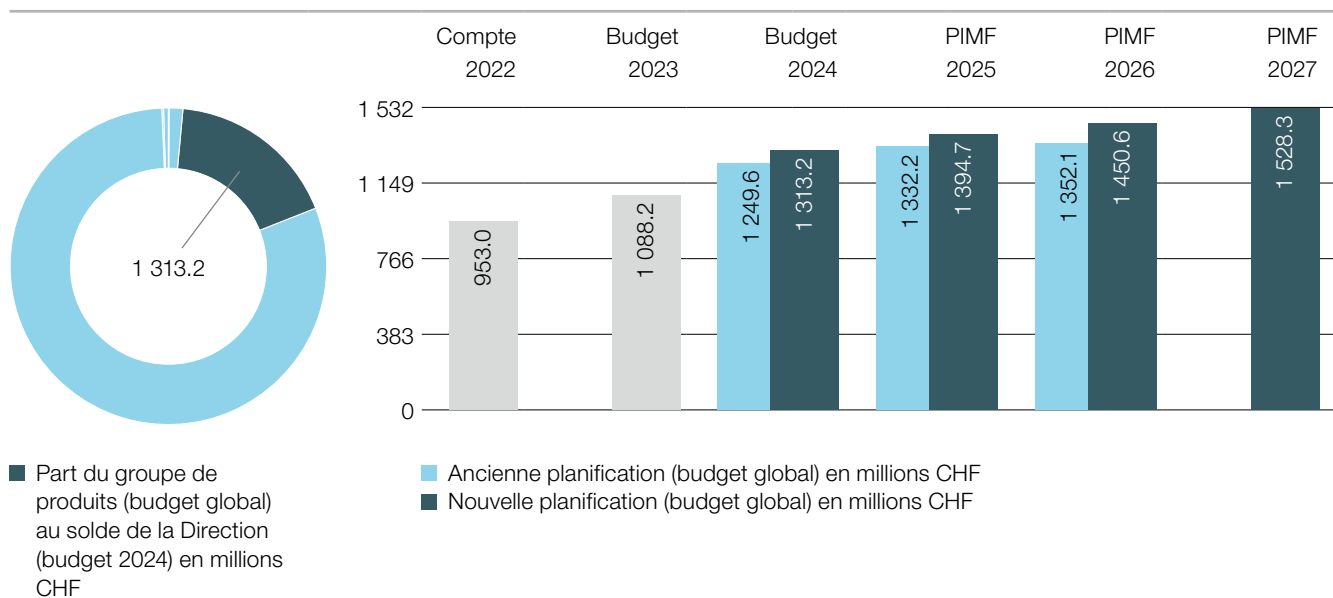
Les nouveaux systèmes SAP ont permis de standardiser les processus administratifs internes des services financiers. Mais le pro-

jet ERP ne présente pas seulement les risques inhérents à tout projet; il apporte également de nombreux changements dans l'organisation du travail et dans les processus, ce qui est pour l'instant encore source de travail supplémentaire, surtout pour les services centraux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'unités organisationnelles prises en charge par l'AF dans le groupe	55	55	constant
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières	14 000	14 300	constant
Nombre de versements traités	997 042	628 617	constant
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	22	22	constant
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	70	225	croissant
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	3	constant
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	442	522	constant

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons vise à renforcer l'autonomie financière cantonale et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances (AF) encaisse les moyens financiers à libre disposition provenant de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur. Avec le concours de l'Intendance des impôts (ICI), elle contrôle les calculs de la Confédération dans le délai imparti.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes vise à atténuer les différences de capacité financière entre les communes. L'AF veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. En outre, elle établit la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination pour le canton dans ce domaine.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-299 955 875	-304 669 976	-312 335 330	-311 986 476	-311 729 459	-311 466 621
30 Charges de personnel	-535 027	-827 497	-844 743	-850 497	-862 780	-869 242
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-47 078	-265 279	-182 687	-97 279	-97 279	-97 279
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-299 373 599	-303 575 200	-311 305 900	-311 036 700	-310 767 400	-310 498 100
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-171	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
Revenus d'exploitation	1 252 916 606	1 392 832 800	1 625 502 000	1 706 638 300	1 762 372 600	1 839 719 900
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	7 330	8 000	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
46 Revenus de transfert	1 252 909 276	1 392 802 800	1 625 480 000	1 706 616 300	1 762 350 600	1 839 697 900
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	952 960 731	1 088 162 824	1 313 166 670	1 394 651 824	1 450 643 141	1 528 253 279
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	78 294	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	78 294	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	953 039 026	1 088 162 824	1 313 166 670	1 394 651 824	1 450 643 141	1 528 253 279
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	953 039 026	1 088 162 824	1 313 166 670	1 394 651 824	1 450 643 141	1 528 253 279
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-312 556					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	17 640 850	11 826 847	11 493 352	11 078 844	10 571 820	10 069 066
Péréquation financière confédération – canton	935 583 355	1 076 606 600	1 302 000 561	1 383 906 037	1 440 409 517	1 518 526 320
Coordination statistique et statistique financière	-185 179	-270 623	-327 242	-333 056	-338 196	-342 107

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les prévisions de BAK Economics AG (BAK) pour le budget 2024 (BU) et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2025 à 2027 continuent de tabler sur un potentiel de ressources en baisse pour le canton de Berne. L'indice des ressources est de 77,7 points en 2023, contre un indice de 73,7 prévu pour 2027.

Les fonds reçus de la Confédération et d'autres cantons en vertu de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 1 302,0 millions au budget 2024 et de montants situés entre CHF 1 383,9 et CHF 1 518,5 millions dans le PIMF 2025 à 2027.

Priorités de développement

La baisse du potentiel de ressources du canton de Berne se répercute dans le budget 2024 et sur la période de planification financière 2025 à 2027. Cela s'explique principalement par le fait qu'à partir de 2024, les modifications liées à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) s'appliqueront progressivement dans le cadre de la RPT. La part du canton de Berne aux bénéfices des entreprises imposées de manière ordinaire est supérieure à la moyenne.

Étant donné qu'à partir de 2024, ils seront de plus en plus faiblement pondérés dans le calcul de la péréquation des ressources, le potentiel de ressources du canton de Berne diminuera. En même temps, la part du canton de Berne aux bénéfices des sociétés bénéficiant du statut particulier est inférieure à la moyenne. Ces sociétés étant davantage prises en compte avec la RFFA, cela s'avère avantageux pour le canton.

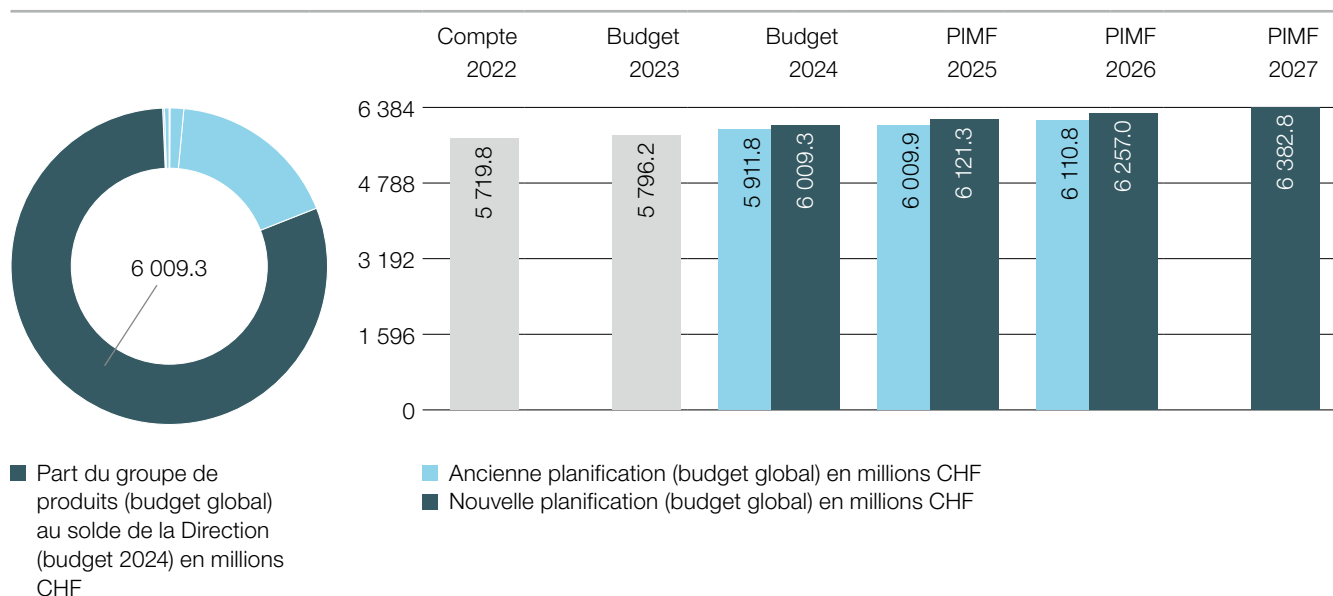
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	289	289	constant
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	154	143	chancelant
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	226	229	constant
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 399	1 388	baisser
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	891	904	croissant
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des DIR publiées sur le portail cantonal des statistiques	125	124	constant

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, des DIR/CHA et à d'autres institutions cantonales.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-203 057 902	-280 265 079	-285 390 905	-290 475 665	-279 868 047	-282 132 759
30 Charges de personnel	-98 121 160	-104 046 532	-106 340 419	-107 180 674	-105 695 678	-106 846 707
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-27 368 002	-98 187 710	-96 892 810	-98 318 033	-98 987 264	-98 987 264
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 424 657	-1 920 702	-3 118 295	-3 893 159	-4 481 192	-4 932 474
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-45 539 589	-45 783 700	-48 283 800	-49 480 400	-50 214 500	-50 967 100
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-24 604 493	-30 326 436	-30 755 581	-31 603 399	-20 489 413	-20 399 213
Revenus d'exploitation	5 911 309 657	5 921 602 000	6 141 762 800	6 257 418 600	6 382 545 800	6 510 516 800
40 Revenus fiscaux	5 446 892 666	5 445 400 000	5 629 200 000	5 729 000 000	5 844 400 000	5 962 400 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	33 989 923	40 497 000	42 977 000	42 977 000	42 977 000	42 977 000
43 Revenus divers	146 671	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	430 225 397	435 550 000	469 430 800	485 286 600	495 013 800	504 984 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	5 708 251 755	5 641 336 921	5 856 371 895	5 966 942 935	6 102 677 753	6 228 384 041
34 Charges financières	-4 973 940	-5 595 100	-6 115 100	-6 128 900	-6 128 900	-6 128 900
44 Revenus financiers	16 488 392	24 500 000	23 000 000	24 500 000	24 500 000	24 500 000
Résultat des activités de financement	11 514 452	18 904 900	16 884 900	18 371 100	18 371 100	18 371 100
Résultat opérationnel	5 719 766 207	5 660 241 821	5 873 256 795	5 985 314 035	6 121 048 853	6 246 755 141
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000
Résultat extraordinaire	0	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000
Résultat global compte de résultats (budg. global)	5 719 766 207	5 796 241 821	6 009 256 795	6 121 314 035	6 257 048 853	6 382 755 141
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-29 914 144					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Impôts	5 354 004 653	5 347 704 808	5 527 103 060	5 622 788 519	5 746 766 403	5 862 894 030
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	365 761 554	448 537 013	482 153 734	498 525 515	510 282 450	519 861 112

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2024, le solde du compte de résultats s'améliore d'environ CHF 97 millions (+1,6 %) par rapport à la planification réalisée jusqu'à présent.

Du côté des revenus, on s'attend à une augmentation des rentrées fiscales de CHF 2,5 millions. Les émoluments perçus pour des actes administratifs (émoluments de sommation et adaptation de la pratique en matière de prolongation des délais) et le produit des amendes sont augmentés de CHF 1,5 million sur la base des résultats de l'année précédente.

La réintroduction, à partir de 2023, d'une rémunération de 0,25 % sur les paiements anticipés effectués au titre des impôts sur le revenu et sur la fortune entraîne une hausse des charges financières de CHF 0,6 million. La baisse de l'intérêt moratoire, fixé à 0 % pour l'année fiscale 2020 en raison de la crise du coronavirus a un effet à retardement en 2024, avec une diminution des rentrées de CHF 1,5 million.

Enfin, les coûts de personnel augmentent de CHF 2,1 millions (+2 %). Le budget 2024 tient compte d'une compensation du renchérissement de 2 %.

Impôts

Les rentrées fiscales sont estimées d'une part par projection de la première tranche d'impôt 2023 et des acomptes des personnes morales et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance des plus grands instituts d'études économiques, compte tenu des analyses spécifiques aux revenus courants de 2023. Les révisions

de loi et les facteurs exceptionnels connus sont pris en compte dans un second temps.

Le produit des impôts sur les personnes physiques inscrit au budget 2024 baisse légèrement, d'environ 1 %, par rapport à ce qui avait été estimé jusque-là. Le PIMF prévoit qu'il recule de 1 à 0,4 % de 2025 à 2026 et qu'il progresse de 1,3 % en 2027.

Le budget 2024 table sur une augmentation de 10,3 % du produit des impôts sur les personnes morales. La planification précédente était marquée par les incertitudes liées à la pandémie de coronavirus, dont les effets n'ont pas été aussi importants que prévu. La planification a donc été adaptée en conséquence. Le budget 2024 est établi compte tenu de la baisse de deux dixièmes de la quotité de l'impôt correspondant, qui passe de 2,82 à 2,62, ce qui représente CHF 40 millions. Au PIMF, ces rentrées fiscales sont en augmentation en 2025 et 2026, de 11 % par an en moyenne, et accusent une légère baisse de 0,4 % en 2027.

Compte tenu du résultat de l'année dernière et de la marche des affaires, le produit de l'impôt sur les gains immobiliers devrait continuer à progresser. Il est prévu qu'il reste élevé sur toute la période de planification 2025 à 2027. Cependant, le risque de correction de ces estimations a légèrement augmenté en raison de la hausse des taux d'intérêt due à la forte inflation.

Le produit de l'impôt sur les successions et donations et des rappels d'impôt varie fortement en fonction des cas de taxation et est estimé sur la base de celui de l'année précédente, ainsi que des taux de croissance.

Priorités de développement

Du côté des impôts périodiques (impôts sur le revenu et sur la fortune, impôts sur le bénéfice et sur le capital), le nombre de cas ne cesse d'augmenter. Ajouté aux cas accumulés à l'issue de l'évaluation générale des immeubles non agricoles (EG20), cela représente un volume de travail supplémentaire significatif. Différentes mesures devraient permettre de réduire ces cas en suspens en 2024.

Le rattrapage des retards en matière d'impôt à la source et de rappel d'impôt se déroule comme prévu et devrait être terminé au plus tard en 2024.

La prochaine révision de la loi sur les impôts doit être mise en route en 2024. Celle-ci sera principalement consacrée à la définition des

dispositions légales nécessaires à la conception d'un nouveau système d'évaluation officielle des immeubles (projet NewEO).

En matière de TIC et de transformation numérique, les principaux travaux sont ceux qui visent à changer la technologie fondant les applications de l'ICI. Ils doivent s'achever en 2025 (remplacement de l'ordinateur central IBM). Les projets concernant le développement de nos applications NESKO se poursuivent. Il s'agit notamment de moderniser les services fiscaux en ligne et de les améliorer en fonction des besoins de la clientèle. Le développement continu des applications permettra en outre d'optimiser les processus au sein de l'Intendance des impôts.

Chances et risques

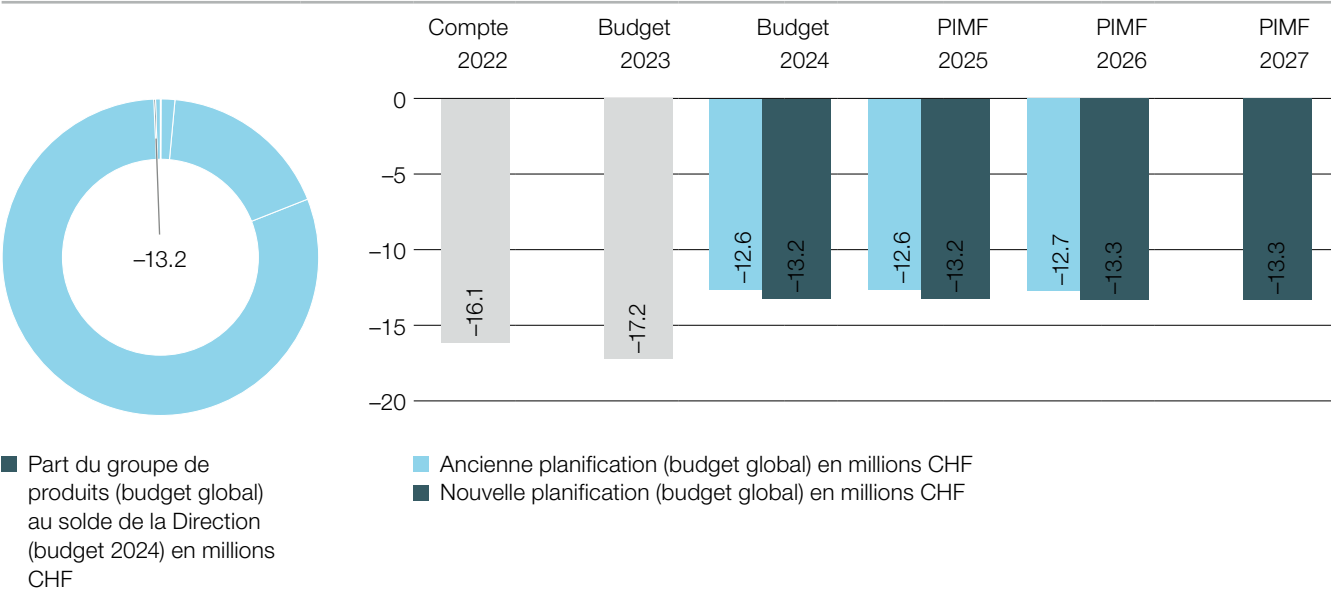
Le remplacement de l'ordinateur central IBM continue de peser lourdement sur l'Intendance des impôts et mobilise d'importantes ressources humaines et financières, ce qui n'est pas sans risque. Néanmoins, une fois les travaux terminés, la nouvelle solution permettra de réaliser des économies très importantes.

Le nombre de cas augmente constamment, tandis que les ressources en personnel restent stables, voire diminuent, ce qui augmente le risque d'erreurs de taxation et dessert l'étendue des vérifications.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	657 468	659 782	croissant
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	51 067	52 365	croissant
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	600	596	baisser
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, p.ex. la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	11	9	constant
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	72 555	76 640	croissant
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	658 058	702 526	croissant
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p.ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	16 684	17 232	baisser
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	458 558	456 916	constant

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-21 182 241	-21 019 181	-15 890 386	-15 951 857	-15 981 643	-16 019 669
30 Charges de personnel	-10 478 695	-11 084 298	-11 178 137	-11 203 063	-11 238 069	-11 287 715
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-5 447 813	-5 111 170	-2 771 320	-2 810 320	-2 810 321	-2 810 320
33 Amortissements du patrimoine administratif	-205 508	-20 242	-17 575	-9 679	-9 679	-9 679
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 627 595	-1 200 000	-500 000	-500 000	-500 000	-500 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 422 630	-3 603 469	-1 423 351	-1 428 793	-1 423 573	-1 411 953
Revenus d'exploitation	5 107 261	3 873 000	2 773 000	2 773 000	2 773 000	2 773 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 759 510	3 770 000	2 670 000	2 670 000	2 670 000	2 670 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	333	103 000	103 000	103 000	103 000	103 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
49 Imputations internes	81 374 026	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-16 074 980	-17 146 181	-13 117 386	-13 178 857	-13 208 643	-13 246 669
34 Charges financières	0	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
Résultat opérationnel	-16 074 980	-17 216 182	-13 187 386	-13 248 857	-13 278 643	-13 316 669
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-16 074 980	-17 216 182	-13 187 386	-13 248 857	-13 278 643	-13 316 669
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-4 237 389					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Politique du personnel et traitements	-12 495 537	-12 402 017	-8 456 898	-8 508 344	-8 525 585	-8 543 928
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-3 579 443	-4 814 164	-4 730 489	-4 740 514	-4 753 058	-4 772 742

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2024 se dégrade de quelque CHF 0,6 million par rapport à la planification précédente.

Du côté des charges, l'Office du personnel prévoit que la fourniture de services TIC de base dans tout le canton coûtera environ

CHF 0,2 million de plus. Concernant les revenus, la contribution de l'Université aux adaptations de PERSISKA, qui se montant à de CHF 0,3 million, disparaît. En outre, la Caisse de pension bernoise (CPB) cessera fin 2023 de verser sa contribution de CHF 0,1 million par an au financement de la gestion de la santé en entreprise (GSE).

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2024 et au plan intégré mission-financement 2025 à 2027 pour ce groupe de produits:

- Quelques 40 000 traitements, représentant environ CHF 240 millions, doivent être versés chaque mois au moyen de SAP HCM, le système informatique remplaçant PERSISKA.
- Des travaux complexes, sollicitant beaucoup de ressources, doivent être réalisés pour étendre l'utilisation de SAP (étape 2).
- Le nombre de contrats d'apprentissage au canton de Berne devrait rester stable, sachant que la révision de l'ordonnance fédérale sur la formation va entraîner des modifications dans le contenu des formations professionnelles en 2023. Le catalogue

de perfectionnements de l'administration cantonale est en permanence adapté aux besoins du personnel, notamment en matière de transformation numérique.

- Les consultations proposées par le service spécialisé de l'Office du personnel chargé de conseiller les collaboratrices et collaborateurs rencontrant des difficultés sont de plus en plus complexes et durent donc plus longtemps. La demande de consultations devrait par conséquent demeurer au même niveau.
- L'élaboration de la nouvelle stratégie relative au personnel 2024-2027 constitue une autre priorité qui représente beaucoup de travail.

Chances et risques

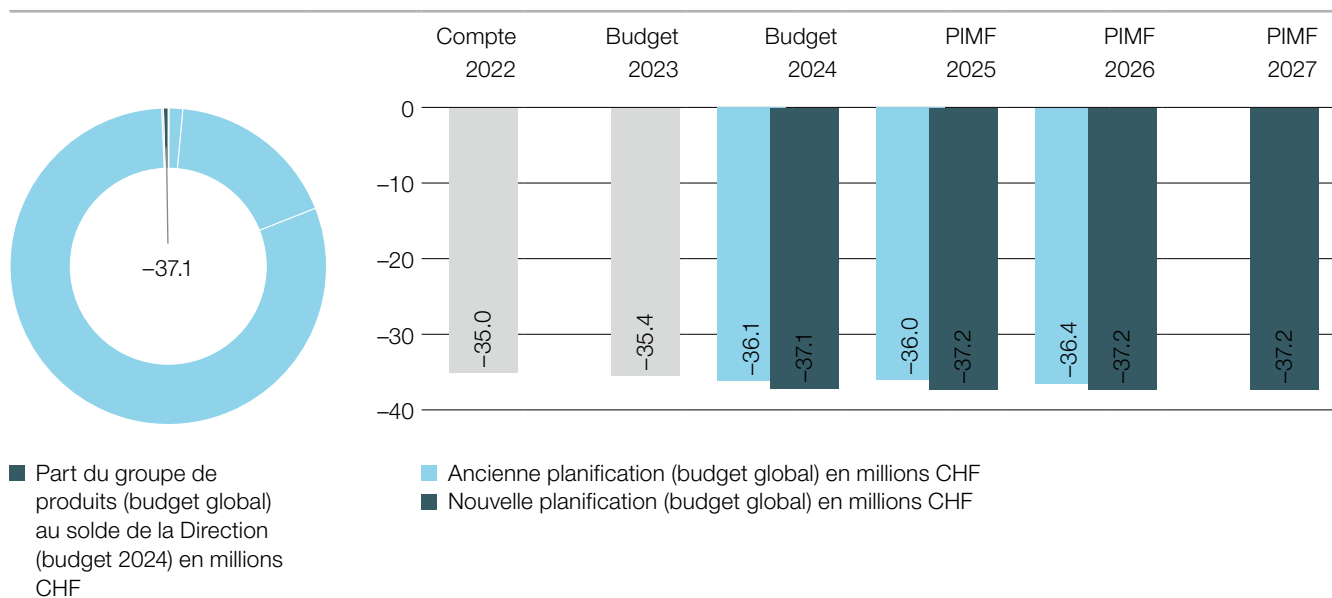
Aux termes de la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC ; RSB 153.41), les engagements contractés par la CPB et la CACEB en vertu du droit de la prévoyance doivent être partiellement couverts par la fortune de prévoyance (système de capitalisation partielle ; art. 11, al. 1 LCPC). La CPB et la CACEB ont élaboré un plan de financement garantissant que le degré de couverture visé, à savoir 100 %, sera atteint d'ici fin 2034. Si elles manquent cet objectif, elles doivent mettre un plan d'assainissement sur pied (art. 24 LCPC). Si le degré de couverture est inférieur de plus de 20 points à cet objectif, la CPB et la CACEB peuvent prélever des cotisations d'assainissement auprès des employeurs, pouvant aller jusqu'à 10 pour cent du salaire assuré (art. 24, al. 3, lit. a LCPC). Sur toute la durée de l'assainissement, ce plan représenterait

chaque année pour le canton de Berne un surcoût d'environ CHF 90 millions du côté de la CPB et de CHF 110 millions du côté de la CACEB. Dans le cas de la CPB, à laquelle sont affiliés près de 140 employeurs, le canton de Berne est en outre exposé à un autre risque, en raison de la garantie de l'État : les employeurs affiliés pourraient quitter la CPB pour ne pas avoir à payer les cotisations d'assainissement. Si le degré de couverture est compris entre 80 et 100 pour cent, le canton devrait alors couvrir l'intégralité des capitaux de prévoyance. Dans le cas extrême (improbable) où tous les employeurs affiliés à la CPB la quitteraient en 2034, le préjudice financier pourrait s'élever à plus de CHF 2 milliards pour le canton (s'il ne peut plus se retourner contre les employeurs au sens de l'art. 42 LCPC).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 309	10 331	constant
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	46 000	46 000	baisser
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	259	261	baisser
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	208	202	constant
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	147	140	constant
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	239	502	constant

8.7.6 Informatique et organisation



Description

L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des

services de base TIC à l'administration, centralise les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs-trices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-116 609 617	-138 322 114	-137 580 676	-140 609 629	-129 935 428	-129 074 093
30 Charges de personnel	-18 369 876	-20 704 314	-20 970 961	-21 225 478	-21 474 035	-21 618 014
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-98 192 028	-117 592 213	-116 583 377	-119 357 812	-108 435 055	-107 430 510
33 Amortissements du patrimoine administratif	-39 814	-787	-1 538	-1 538	-1 538	-769
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-7 899	-24 800	-24 800	-24 800	-24 800	-24 800
Revenus d'exploitation	81 625 988	103 051 064	100 603 125	103 514 995	92 789 868	91 959 652
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	239 621	220 000	170 880	170 880	170 880	170 880
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	12 341	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	81 374 026	102 831 064	100 432 246	103 344 115	92 618 988	91 788 772

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-34 983 629	-35 271 051	-36 977 551	-37 094 634	-37 145 561	-37 114 441
34 Charges financières	0	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
Résultat opérationnel	-34 983 629	-35 371 051	-37 077 551	-37 194 634	-37 245 561	-37 214 441
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-34 983 629	-35 371 051	-37 077 551	-37 194 634	-37 245 561	-37 214 441
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	1 582					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Applications	-10 525 067	-6 691 228	-8 318 813	-8 278 328	-8 363 539	-8 131 109
Poste de travail	-11 859 270	-9 082 951	-9 558 203	-9 584 079	-10 345 461	-10 493 272
Infrastructure	-1 295 555	-14 485 864	-14 067 236	-14 160 915	-13 269 088	-13 361 679
Organisation	-8 028 264	-4 729 576	-4 702 809	-4 693 892	-4 781 218	-4 740 629
Sécurité	-3 275 474	-381 431	-430 490	-477 420	-486 255	-487 752

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La Stratégie TIC du canton de Berne prévoit que l'OIO est chargé de fournir l'ensemble du canton en prestations de services de base dans le domaine des TIC et que les dépenses occasionnées sont refacturées aux DIR/CHA/JUS conformément au principe de la facturation interne.

Les coûts de fourniture des services TIC de base sont enregistrés d'une part dans les charges de biens et services (groupe de matières 31) et sur le compte de revenus 490700 de l'OIO et, d'autre part, sur le compte 390700 des DIR/CHA/JUS. Le coût varie en fonction de la quantité et du niveau de service commandés par le

DIR/CHA/JUS. Des exigences supplémentaires des DIR/CHA/JUS qui ne sont pas encore connues peuvent avoir des répercussions considérables sur les frais matériels de l'OIO.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'administration numérique (LAN) et de la Stratégie TIC, le résultat global de ce groupe de produits tel qu'il est inscrit au budget 2024 (CHF -36,9 mio) se dégrade de CHF 0,8 million par rapport à celui de la précédente planification pour 2024 (CHF -36,1 mio). Entre 2025 à 2027, le résultat global ne franchit jamais la barre des CHF -37 millions.

Priorités de développement

Transformation numérique/Cyberadministration

- work@BE: ce programme vise à moderniser le poste de travail cantonal BE-PTC sur la base de la technologie «Microsoft 365» de sorte qu'il soit à la pointe de la technique. Achèvement prévu en 2024.
- Mise en œuvre de la législation sur l'administration numérique (www.be.ch/lan) et de la Stratégie TIC BE 2021 à 2025: la législation sur l'administration numérique et la Stratégie TIC du canton de Berne encadrent la planification, le pilotage et l'utilisation des technologies de l'information et de la télécommunication (TIC) dans l'administration cantonale. Leurs objectifs sont les suivants:

- Primauté du numérique (digital first)
- Organisation TIC interdépendante
- Poste de travail TIC mobile et flexible
- IAM@BE: ce projet vise l'acquisition et la mise en service d'un logiciel de gestion des utilisateurs et des accès (Identity- und Access-Management, IAM) servant à automatiser l'administration des droits d'accès des utilisatrices et utilisateurs de l'administration cantonale. Achèvement prévu fin 2024.

- MyPortal@BE (portail pour le personnel): ce projet vise à remplacer complètement l'intranet actuel pour mettre à la disposition des utilisatrices et utilisateurs un « cockpit » fournissant les fonctions de communication et de collaboration adaptées à leurs besoins. Lancement prévu en juin 2023.

difications et de l'exploitation des systèmes informatiques) de l'administration cantonale en application des nouveaux articles 12a et suivants de la loi sur le personnel (LPers), ainsi que de l'ordonnance sur les données secondaires de communication (ODSC). Démarrage prévu en mars 2024.

Sécurité de l'information

- SI@BE: ce projet vise à élaborer des bases et prescriptions légales, stratégiques et organisationnelles dans le domaine de la sécurité de l'information et à les mettre en œuvre dans l'ensemble du canton. Achèvement prévu en mars 2024.
- LogMan@BE: ce projet régleme la collecte, la conservation et la protection des données de journalisation (journal des mo-

Projets concernant le cycle de vie

- Print@BE: ce projet porte sur un nouvel appel d'offres public pour la gestion des services de publication (Managed Printing Services) de l'administration cantonale (appareils multifonctions et imprimantes de bureau). Achèvement prévu au 3^e trimestre 2023.

Chances et risques

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir des économies et des dépenses. Le suivi de la mise en œuvre est assuré

au moyen du reporting TIC auprès de la Conférence pour l'administration numérique et les TIC (CNT).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'utilisateurs pris en charge par l'OIO	14 154	14 807	constant
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO	0	0	constant
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	205	143	constant
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	19	19	constant
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	30 802	36 062	constant
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	1 329	1 370	constant

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

Description

L'art. 49, al. 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-7 385	-22 000	-22 000	-22 000	-22 000	-22 000
Écart		-297.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	7 385	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
Écart		297.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-5 385	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	7 385	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	3 660 531	3 653 146	3 631 146	3 609 146	3 587 146	3 565 146
Etat du patrimoine au 31.12.	3 653 146	3 631 146	3 609 146	3 587 146	3 565 146	3 543 146
Variation du patrimoine	-7 385	-22 000	-22 000	-22 000	-22 000	-22 000

Commentaire

Prestations fournies conformément à la description du groupe de produits «Péréquation financière Confédération-canton/canton-communes».

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Description

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI; RSB 621.2), les ressources sont affectées au financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée

totalemment ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	0	0	0	-9 020 000	-12 427 000	-25 305 000
Écart	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	-38.0%	-104.0%
Revenus	0	0	0	9 020 000	12 427 000	25 305 000
Écart	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	38.0%	104.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	-9 020 000	-12 427 000	-25 305 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	9 020 000	12 427 000	25 305 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	273 471 000	261 044 000
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	273 471 000	261 044 000	235 739 000
Variation du patrimoine	0	0	0	-9 020 000	-12 427 000	-25 305 000

Commentaire

Variation du patrimoine conformément à la planification actualisée des prélèvements sur le Fonds couverte par le plan intégré mission-financement.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Description

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but

est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	0	0	-59 694 577	-190 305 423	0	0
Écart	0.0%	0.0%	0.0%	-219.0%	100.0%	0.0%
Revenus	0	0	59 694 577	190 305 423	0	0
Écart	0.0%	0.0%	0.0%	219.0%	-100.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	-59 694 577	-190 305 423	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	59 694 577	190 305 423	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	190 305 423	0	0
Etat du patrimoine au 31.12.	250 000 000	250 000 000	190 305 423	0	0	0
Variation du patrimoine	0	0	-59 694 577	-190 305 423	0	0

Commentaire

La loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3) est entrée en vigueur le 31 décembre 2015. Depuis fin 2020, il y a environ CHF 250 millions sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, qui ne sont plus nécessaires. Le 8 mars 2022, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi prévoyant qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, la dissolution du Fonds se fera par étapes au bénéfice du compte de résultats. Selon cette loi, si le volume d'investissements de ces prochaines années dépasse les besoins annuels fixés à CHF 450 millions parce que les projets sont nombreux, l'écart doit être financé

par des ressources provenant du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, qui n'est plus nécessaire lui non plus.

Le volume des investissements inscrit au budget 2024 est supérieur à CHF 450 millions, de sorte que les prélèvements prévus sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS s'élèvent à CHF 59,7 millions dans le budget 2024 et à CHF 190,3 millions pour l'année du plan intégré mission-financement.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-19.4		0.3
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 836.4		597.7
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-826.4		190.1
Enseignement supérieur	-640.6		0.1
Culture	-92.5		20.7
Service centralisés	-61.9		13.4

9.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.9	-18.7	-19.0	-19.3	-19.4	-19.5
Ecole obligatoire et offres périsco- laires	-1 153.7	-1 210.1	-1 238.6	-1 257.3	-1 247.7	-1 258.9
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-613.1	-615.0	-636.4	-653.6	-662.7	-672.8
Enseignement supérieur	-625.3	-632.5	-640.5	-660.0	-676.1	-681.4
Culture	-70.6	-73.8	-71.8	-74.9	-76.0	-77.1
Service centralisés	-43.3	-54.1	-48.5	-51.5	-52.3	-51.9
Total	-2 523.0	-2 604.1	-2 654.8	-2 716.6	-2 734.1	-2 761.6
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	9.5					

9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité est donnée au développement de l'enseignement, à la garantie de conditions suffisantes en termes d'infrastructure et au maintien des conditions d'engagement.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, la pénurie d'enseignantes et d'enseignants reste l'un des principaux défis. En raison du nombre croissant d'élèves et du nombre élevé de départs à la retraite, les enseignantes et enseignants seront très demandés ces prochaines années. Cette situation est renforcée par l'arrivée massive de réfugiés ukrainiens, ce qui demande aussi davantage d'efforts d'intégration dans le domaine de la migration.

L'objectif est de soutenir les personnes réfugiées et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possible et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de sorte qu'elles acquièrent rapidement une indépendance. L'arrivée massive d'enfants et de jeunes en provenance d'Ukraine est particulièrement difficile à gérer dans le domaine de la formation. Les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents, mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue sont fortement sollicités, ce qui nécessite une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi que le soutien du monde du travail.

S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est, par des mesures adaptées, de maintenir, voire d'accroître encore le fort taux de personnes diplômées. Concernant les écoles moyennes en particulier, l'accent est mis sur le passage à l'enseignement supérieur.

L'évolution démographique continue de se traduire par une hausse des effectifs d'élèves. Les plus fortes hausses touchent les domaines des écoles moyennes et de la formation professionnelle.

S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux continue d'occuper une place importante dans les discussions. Les hautes écoles constituent un facteur d'implantation important et contribuent à promouvoir le développement économique grâce aux synergies entre recherche et économie. La garantie d'un financement constant est la base d'un environnement compétitif dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Le Service archéologique reste sous pression compte tenu de l'activité toujours très forte dans le domaine du bâtiment. Il convient en particulier de mentionner les travaux d'envergure à Challnachwald, la route de délestage nord à Münsingen et la boucle de rebroussement à Köniz-Kleinwabern. Le travail du Service des monuments historiques reste, lui aussi, tributaire de l'activité de construction.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-3 301 734 110	-3 411 673 060	-3 477 111 102	-3 551 726 583	-3 567 546 180	-3 600 621 156
Écart		-3.3 %	-1.9 %	-2.1 %	-0.4 %	-0.9 %
Revenus	788 253 039	807 573 458	822 337 514	835 120 311	833 431 511	839 022 708
Écart		2.5 %	1.8 %	1.6 %	-0.2 %	0.7 %
Solde	-2 513 481 071	-2 604 099 602	-2 654 773 588	-2 716 606 273	-2 734 114 670	-2 761 598 448
Écart		-3.6 %	-1.9 %	-2.3 %	-0.6 %	-1.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-1 881 198 672	-2 007 690 450	-2 052 491 098	-2 081 900 372	-2 068 472 823	-2 090 125 349
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-94 588 141	-94 279 709	-88 241 184	-96 125 285	-96 535 435	-97 084 935
33 Amortissements du patrimoine administratif	-6 697 902	-5 763 173	-5 358 532	-5 321 178	-5 171 394	-5 039 859
34 Charges financières	-583 517	-709 920	-699 920	-700 920	-700 920	-700 920
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-31 486 570	-19 240 000	-19 240 000	-19 240 000	-19 240 000	-19 240 000
36 Charges de transfert	-1 238 931 709	-1 221 702 980	-1 248 882 981	-1 285 653 883	-1 313 698 373	-1 325 211 590
37 Subventions redistribuées	-12 455 177	-11 331 500	-11 138 000	-11 138 000	-11 138 000	-11 138 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-35 792 423	-50 955 328	-51 059 387	-51 646 945	-52 589 235	-52 080 503
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	44 321 275	47 382 745	47 289 142	47 959 630	48 123 516	48 148 316
43 Revenus divers	95 163	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 221 425	1 514 800	1 172 298	1 172 298	1 172 298	1 172 298
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	33 257 106	15 620 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000
46 Revenus de transfert	680 873 209	713 743 415	729 456 460	741 604 069	739 731 983	745 323 180
47 Subventions à redistribuer	12 455 177	11 331 500	11 138 000	11 138 000	11 138 000	11 138 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	16 029 686	17 980 998	17 661 614	17 626 314	17 645 714	17 620 914

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats progresse de près de CHF 50,0 millions (1,9 %) au cours de l'exercice budgétaire 2024 par rapport au budget 2023. Cette progression est en grande partie due aux mesures salariales accordées, mais aussi à l'augmentation du nombre de classes à l'école obligatoire et au degré secondaire II en raison de l'évolution démographique. Les fonds budgétés pour la scolarisation et l'intégration des enfants, adolescentes et adolescents réfugiés en provenance d'Ukraine ont été réduits d'une bonne moitié sur la base des expériences réalisées. Conformément aux

consignes applicables à l'ensemble du canton, les fonds budgétés en 2024 pour les biens matériels et l'exploitation ont été planifiés de manière restrictive.

D'ici à l'exercice 2027, le solde va augmenter de CHF 106,8 millions (4,0 %). Cette augmentation est due non seulement à la progression du nombre de classes en raison de l'évolution démographique mais aussi à la hausse des contributions cantonales.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-69 338 058	-6 382 307	-10 137 615	-8 966 760	-7 884 615	-11 669 615
Écart		90.8 %	-58.8 %	11.5 %	12.1 %	-48.0 %
Recettes	36 320 080	0	0	0	0	0
Écart		-100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-33 017 978	-6 382 307	-10 137 615	-8 966 760	-7 884 615	-11 669 615
Écart		80.7 %	-58.8 %	11.5 %	12.1 %	-48.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-4 289 832	-3 862 692	-5 626 538	-4 489 145	-3 796 538	-3 310 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-56 968	-19 615	-53 077	-19 615	-53 077	-19 615
54 Prêts	-50 063	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-64 941 194	-2 500 000	-4 458 000	-4 458 000	-4 035 000	-8 340 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	14 259	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	36 030 758	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	70 063	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	205 000	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Au cours de l'exercice 2024, les investissements nets progressent de CHF 3,8 millions par rapport au budget 2023 pour atteindre CHF 10,1 millions. Les besoins supplémentaires résultent, d'une part, d'un transfert technique de fonds entre le compte de résultats et le compte d'investissement suite à la présentation des comptes

relatifs aux subventions accordées pour l'assainissement prévu d'institutions culturelles et, d'autre part, de projets de construction prévus pour la remise en état et l'assainissement d'écoles moyennes et d'écoles professionnelles, ce qui se poursuivra dans les exercices à venir.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 052.3	1 063.7	1 055.8	1 104.0	1 061.9	1 067.1

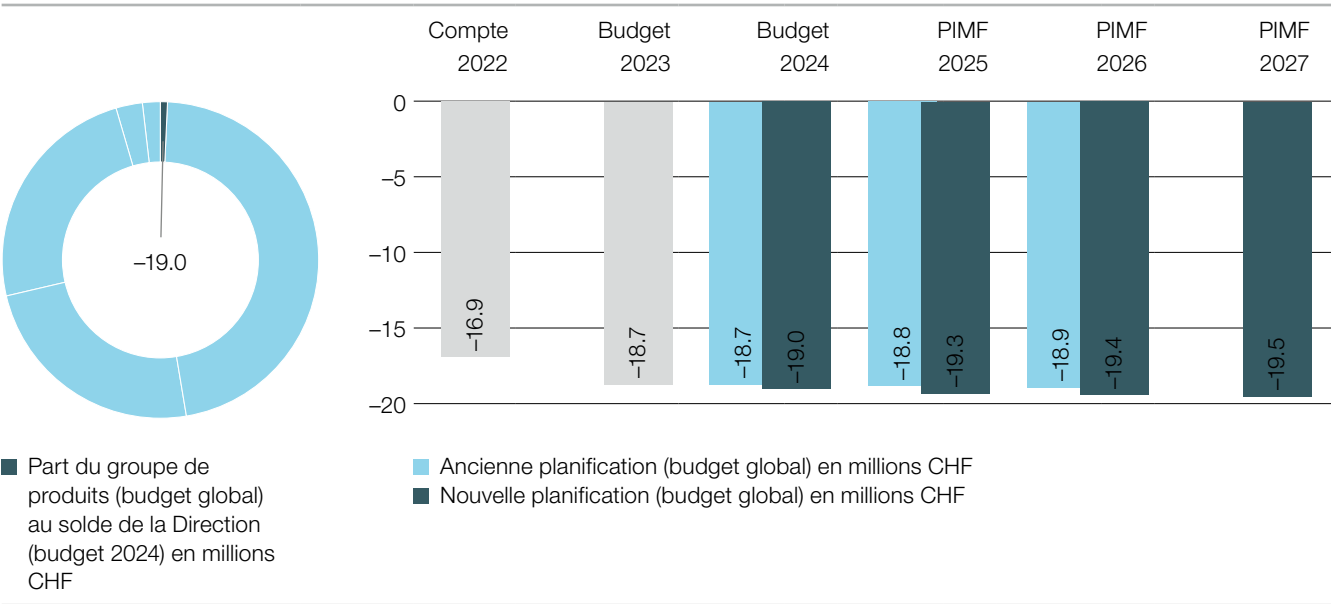
Commentaire

Les effectifs 2024 progressent de 5,2 EPT par rapport à 2023. Ces postes sont créés au sein de l'Office des services centralisés pour les prestations TIC qu'EDUBERN fournit au CFP Biel-Bienne et au gymnase de Bienne. Ils n'ont aucune répercussion sur le solde budgétaire, puisque les charges de personnel de ces deux écoles

ont été réduites. Il est toutefois nécessaire d'augmenter l'effectif cible du personnel cantonal, car les effectifs des deux écoles sont gérés en marge de l'effectif cible (art. 10, al. 4 de l'ordonnance sur le personnel [OPers]; RSB 153.011.1).

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-17 277 860	-19 252 760	-19 356 023	-19 622 480	-19 690 300	-19 799 244
30 Charges de personnel	-8 922 179	-10 428 960	-10 966 223	-11 128 680	-11 180 500	-11 289 444
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-948 316	-1 349 000	-1 006 890	-1 107 890	-1 085 890	-1 203 890
33 Amortissements du patrimoine administratif	-31	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-7 166 657	-7 074 800	-7 182 910	-7 185 910	-7 223 910	-7 105 910
37 Subventions redistribuées	-200 000	-400 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
39 Imputations internes	-40 677	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	343 521	570 000	325 000	325 000	325 000	325 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	137 302	165 000	120 000	120 000	120 000	120 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	6 219	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
47 Subventions à redistribuer	200 000	400 000	200 000	200 000	200 000	200 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-16 934 339	-18 682 760	-19 031 023	-19 297 480	-19 365 300	-19 474 244
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-16 934 339	-18 682 760	-19 031 023	-19 297 480	-19 365 300	-19 474 244
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-16 934 339	-18 682 760	-19 031 023	-19 297 480	-19 365 300	-19 474 244
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-2 157					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien aux fonctions de direction	-15 557 490	-17 322 978	-17 256 908	-17 491 513	-17 556 442	-17 649 109
Prestations juridiques	-1 376 849	-1 359 782	-1 774 115	-1 805 966	-1 808 857	-1 825 134

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

En comparaison avec la dernière planification pour l'exercice 2024, le budget augmente d'environ CHF 345 000, ce qui s'explique notamment par la compensation du renchérissement.

Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

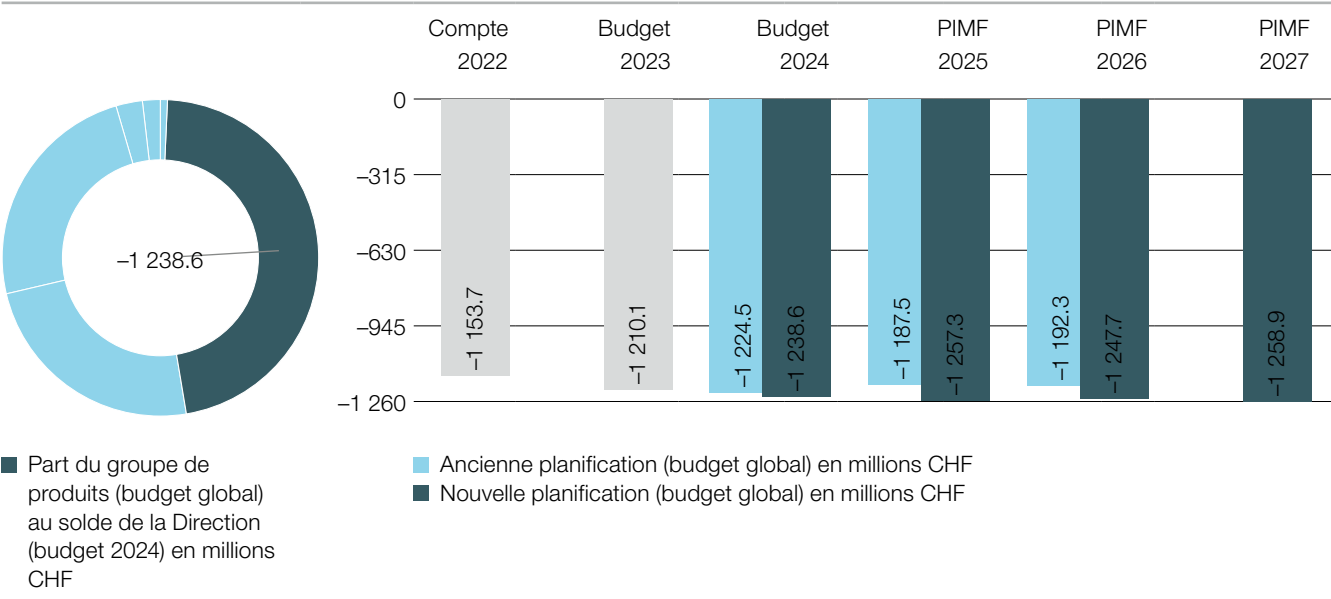
Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2024 et le plan financier 2025–2027.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	85	79	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	17	13	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	21	22	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	141	176	chancelant
Nombre de recours déposés à la INC	268	302	constant
Nombre de recours réglés de la INC	276	291	constant

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants, tant dans le cadre de l'offre ordinaire que dans celui de l'offre spécialisée, et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mis en œuvre d'examen psychologiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-1 709 432 722	-1 791 304 320	-1 836 332 306	-1 867 710 967	-1 856 366 077	-1 873 184 291
30 Charges de personnel	-1 365 039 688	-1 483 290 591	-1 508 304 673	-1 526 759 583	-1 506 738 403	-1 521 002 617
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-11 278 985	-7 751 378	-7 042 178	-7 742 178	-7 742 178	-7 742 178
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 051 625	-166 545	-16 837	-3 685	-3 685	-3 685
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-332 855 092	-288 101 222	-307 439 753	-319 675 655	-328 351 945	-330 905 945
37 Subventions redistribuées	-869 740	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-440 842	-11 994 584	-13 528 866	-13 529 866	-13 529 866	-13 529 866
Revenus d'exploitation	555 727 808	581 247 003	597 709 458	610 395 067	608 682 981	614 274 178
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	289 755	769 616	769 026	777 026	777 026	777 026
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	554 212 943	577 235 387	594 298 432	606 976 041	605 263 955	610 855 152
47 Subventions à redistribuer	869 740	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	355 370	3 242 000	2 642 000	2 642 000	2 642 000	2 642 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-1 153 704 913	-1 210 057 317	-1 238 622 848	-1 257 315 900	-1 247 683 096	-1 258 910 112
34 Charges financières	0	-21 400	-21 400	-21 400	-21 400	-21 400
44 Revenus financiers	920	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000
Résultat des activités de financement	920	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600
Résultat opérationnel	-1 153 703 993	-1 210 052 717	-1 238 618 248	-1 257 311 300	-1 247 678 496	-1 258 905 512
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 153 703 993	-1 210 052 717	-1 238 618 248	-1 257 311 300	-1 247 678 496	-1 258 905 512
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	5 222 620					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Ecole obligatoire	-1 073 542 261	-1 124 407 089	-1 165 269 119	-1 184 636 311	-1 175 009 218	-1 186 237 172
Offres périscolaire	-80 161 732	-85 645 628	-73 349 129	-72 674 989	-72 669 278	-72 668 340

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

En comparaison avec la dernière planification pour l'exercice 2024, le budget augmente d'environ CHF 14,0 millions (+1 %). Cette hausse est principalement due à la compensation du renchérisse-

ment, à l'évolution de la démographie ainsi qu'aux moyens supplémentaires budgétés en lien avec la situation en Ukraine (intégration des enfants dans les écoles).

Priorités de développement

Les principales difficultés à gérer sont toujours la pénurie de personnel enseignant dans certaines régions, la coordination des places disponibles dans les établissements particuliers de la scolarité obligatoire et l'évolution incertaine de la situation dans le domaine de l'asile.

La santé mentale des enfants et des jeunes reste un sujet de préoccupation majeur. Le Service psychologique pour enfants et ado-

lescents le ressent fortement. En comparaison avec les chiffres d'il y a deux ans, il a enregistré une hausse des inscriptions de près de 40 % pendant l'année scolaire 2021-2022. Au cours des prochaines années, il s'agira de définir le mandat des écoles en matière de santé mentale ainsi que les mesures de soutien cantonales dans ce domaine.

Chances et risques

La pénurie de personnel enseignant dans certaines régions risque d'entraîner une baisse de la qualité de l'enseignement. C'est pourquoi il s'agira de mettre en œuvre davantage de mesures pour rendre le métier d'enseignant-e plus attrayant.

Le versement prévu de subventions fédérales destinées à réduire les frais des parents pour l'accueil extrafamilial de leurs enfants

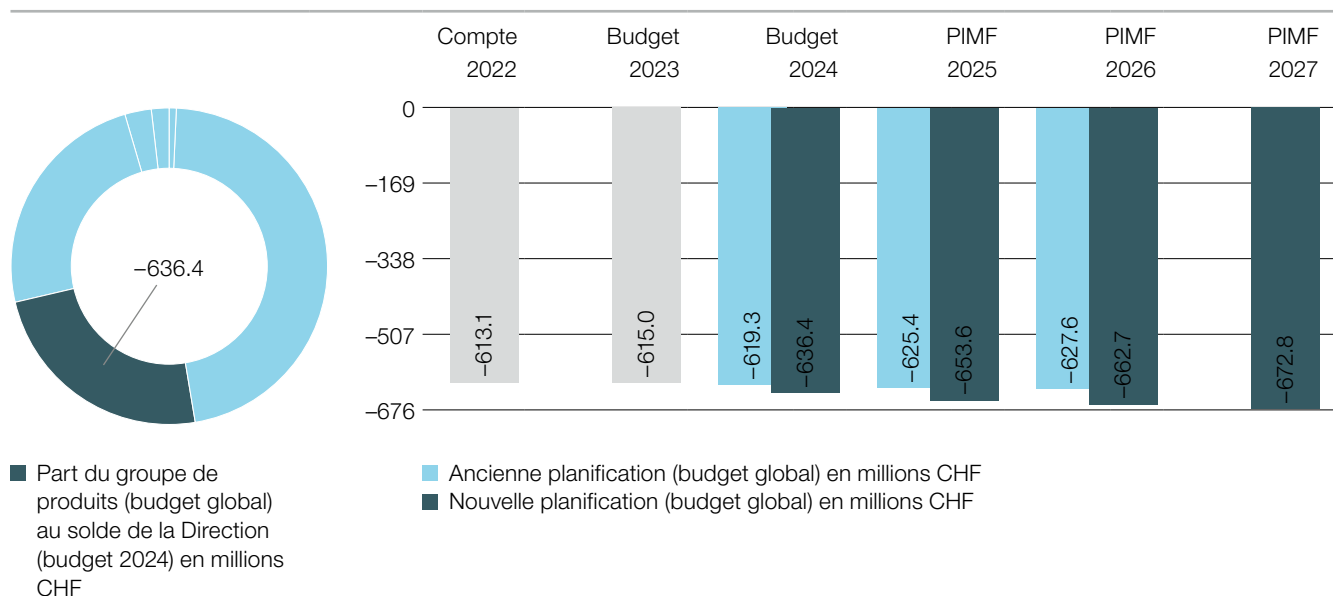
présentera un gros défi à relever pour le canton en matière de réglementation et d'administration.

Le programme « Jeunes Talents Musique » de la Confédération permettra de mieux soutenir certains talents au moyen de subventions ciblées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'élèves (école obligatoire)	108 158	108 455	croissant
Nombre de classes (classes régulières)	5 529	5 551	croissant
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	6 509 242	7 035 300	croissant
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	10 874	13 899	croissant
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	19 400	19 350	constant

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs

aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-800 144 886	-806 293 525	-826 082 886	-842 817 810	-851 958 991	-862 050 654
30 Charges de personnel	-471 312 797	-477 012 688	-494 924 162	-505 306 333	-511 634 168	-518 620 011
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-79 628 987	-73 502 446	-69 387 446	-75 427 446	-75 932 446	-76 567 446
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 320 580	-5 273 250	-4 990 469	-4 963 270	-4 806 010	-4 619 264
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-211 314 425	-214 533 958	-220 328 459	-220 047 459	-222 430 109	-225 031 109
37 Subventions redistribuées	-9 040 632	-9 035 000	-9 041 500	-9 041 500	-9 041 500	-9 041 500
39 Imputations internes	-21 527 466	-26 936 182	-27 410 850	-28 031 802	-28 114 758	-28 171 324
Revenus d'exploitation	185 798 909	190 122 934	188 920 270	188 420 270	188 420 270	188 420 270
40 Revenus fiscaux	27 401	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	36 445 353	37 887 595	38 669 615	38 669 615	38 669 615	38 669 615
43 Revenus divers	107 410	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	129 999 312	133 088 736	131 838 736	131 338 736	131 338 736	131 338 736
47 Subventions à redistribuer	9 040 632	9 035 000	9 041 500	9 041 500	9 041 500	9 041 500
49 Imputations internes	10 178 802	10 111 603	9 370 419	9 370 419	9 370 419	9 370 419

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-614 345 977	-616 170 591	-637 162 616	-654 397 540	-663 538 721	-673 630 384
34 Charges financières	0	-352 520	-352 520	-352 520	-352 520	-352 520
44 Revenus financiers	1 205 301	1 488 800	1 146 298	1 146 298	1 146 298	1 146 298
Résultat des activités de financement	1 205 301	1 136 280	793 778	793 778	793 778	793 778
Résultat opérationnel	-613 140 676	-615 034 311	-636 368 838	-653 603 762	-662 744 943	-672 836 606
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-613 140 676	-615 034 311	-636 368 838	-653 603 762	-662 744 943	-672 836 606
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	343 773					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Ecoles moyennes	-170 226 938	-174 765 802	-198 251 414	-205 132 727	-208 057 389	-211 289 392
Formation professionnelle	-421 576 144	-417 843 232	-419 306 730	-429 511 265	-435 567 072	-442 234 565
Orientation professionnelle	-21 337 595	-22 425 276	-18 810 694	-18 959 770	-19 120 482	-19 312 650

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits Écoles moyennes et formation professionnelle s'élève à environ CHF 636,4 millions en 2024, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 17,0 millions par rapport à la planification réalisée pour 2024. Cette hausse est prin-

cipalement due à l'évolution démographique attendue, aux mesures salariales 2024, à la diminution prévue des subventions fédérales pour la formation professionnelle et à la réduction des charges de biens, services et marchandises.

Priorités de développement

Écoles moyennes

L'évolution de la maturité gymnasiale au niveau suisse et sa mise en œuvre dans le canton font l'objet d'un suivi étroit.

En outre, une attention particulière continue d'être portée à la transition numérique.

Par ailleurs, le nouveau plan d'études des ECG pour les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie sera applicable pour les élèves de 3^e année d'ECG lors de l'année scolaire 2023-2024. Dans le cadre de la maturité spécialisée, les adaptations visant à renforcer la spécialisation des élèves dans un domaine professionnel se poursuivent.

Enfin, l'évolution des locaux scolaires doit être suivie attentivement, en vue de l'augmentation des effectifs d'élèves.

Formation professionnelle

Dans le cadre de la formation professionnelle également, une attention particulière est portée à la transition numérique.

En ce qui concerne l'organisation des écoles professionnelles, des moyens pour mettre en place de nouvelles professions (p. ex. so-

larteure ou développeur-se de business numérique CFC) sont recherchés. De nouvelles approches sont requises, car les ordonnances sur la formation prévoient de plus en plus des options à choix, l'individualisation des parcours de formation et la dissolution des classes.

En outre, les offres de préparation à la vie professionnelle sont adaptées aux différents groupes cibles. Ainsi, le nombre de classes d'intégration est en hausse, en raison de l'augmentation des demandes d'asile.

De plus, des classes bilingues sont ouvertes dans le cadre de la formation professionnelle initiale et de la maturité professionnelle, afin de renforcer les compétences linguistiques des élèves dans une deuxième langue nationale.

Par ailleurs, l'accès aux offres destinées aux adultes qui ont des lacunes dans les compétences de base (langue, mathématiques, technologies de l'information et de la communication) est amélioré grâce à des offres de formation et de conseil ciblées et facilement accessibles.

Enfin, des offres supplémentaires sont toujours mises en place pour soutenir les personnes réfugiées d'Ukraine dans le domaine de la promotion des langues pour adultes. Elles sont cofinancées par des subventions fédérales.

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Dans le domaine de l'orientation professionnelle, la collaboration avec les écoles s'est intensifiée au cours des dernières années. En ces temps de pénurie de personnel enseignant, il est important de pouvoir offrir aux élèves le meilleur soutien possible en matière d'orientation professionnelle lors du passage du degré secondaire I au degré secondaire II.

Concernant le choix des études, la coopération avec les écoles moyennes est davantage systématisée. En outre, des instruments ont été développés pour promouvoir les compétences en matière de choix des études dans ces écoles.

Depuis 2021, les centres OP du canton de Berne proposent l'offre «viamia» aux personnes âgées de plus de 40 ans. Celle-ci rencontre un grand succès et sera maintenue en 2024 (80 % des coûts sont pris en charge par la Confédération).

Chances et risques

Il faut accompagner étroitement et soutenir la transition numérique dans les écoles du degré secondaire II, afin de pouvoir relever les défis qui se présentent et créer un bon environnement pour un quotidien scolaire moderne et efficace.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée se ressent de plus en plus au niveau des écoles (corps enseignant, personnel administratif), mais aussi au niveau des entreprises formatrices (formatrices et formateurs en entreprise), et nécessitera des efforts particuliers à l'avenir.

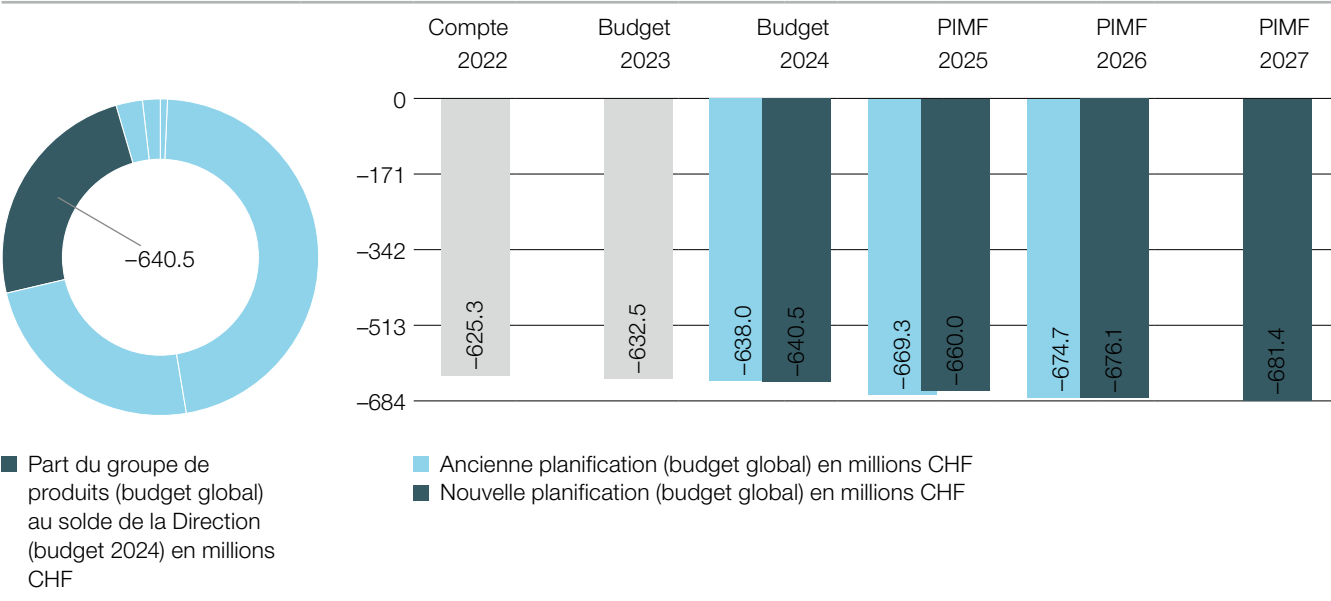
L'évolution démographique, les réformes des professions dans la formation professionnelle initiale ainsi que les grands projets de construction en cours entraînent des défis en matière de locaux scolaires.

Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, il existe un intérêt public accru à ce que davantage d'infirmières et d'infirmiers ES soient formés. La mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers est cofinancée par des fonds fédéraux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	24 930	24 491	croissant
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 829	1 761	croissant
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	5 197	5 210	constant
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	77 602	71 000	croissant
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 273	6 552	croissant
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 536	1 526	croissant
Nombre de consultations des centres OP	12 856	12 139	constant

9.7.4 Enseignement supérieur



Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à

la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-626 745 919	-632 540 934	-640 561 487	-660 089 944	-676 174 465	-681 498 633
30 Charges de personnel	-3 445 519	-3 753 784	-3 783 337	-3 807 794	-3 857 315	-3 881 483
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-452 282	-148 150	-134 150	-148 150	-148 150	-148 150
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-622 763 740	-627 852 000	-636 254 000	-655 744 000	-671 779 000	-677 079 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-84 375	-787 000	-390 000	-390 000	-390 000	-390 000
Revenus d'exploitation	1 471 950	84 200	84 200	84 200	84 200	84 200
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 469 122	84 200	84 200	84 200	84 200	84 200
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 828	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-625 273 969	-632 456 734	-640 477 287	-660 005 744	-676 090 265	-681 414 433
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-625 273 969	-632 456 734	-640 477 287	-660 005 744	-676 090 265	-681 414 433
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-625 273 969	-632 456 734	-640 477 287	-660 005 744	-676 090 265	-681 414 433
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	1					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Formation universitaire	-365 810 206	-373 897 966	-375 083 913	-378 421 478	-381 502 039	-384 912 543
Formation en haute école spécialisée	-179 207 418	-175 068 990	-179 975 366	-195 506 537	-207 850 009	-209 057 070
Formation du corps enseignant	-80 256 345	-83 489 778	-85 418 009	-86 077 729	-86 738 217	-87 444 820

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Un cadre financier stable revêt une grande importance pour les hautes écoles, qui bénéficient alors d'une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation constante

de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement.

Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes de locaux considérables dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche, mais aussi de la nécessité urgente de rénover d'importants laboratoires. Le crédit de réalisation pour la construction d'un nouveau laboratoire de recherche médicale sur le site de l'Hôpital de l'Île (périmètre d'évolution 07) a été approuvé par le parlement lors de la session d'été 2023. En revanche, la construction d'un bâtiment de remplacement pour les sciences expérimentales dans le cadre de la densification de l'aire Bühlplatz/Muesmatt devrait être retardée de cinq ans supplémentaires en raison de la priorisation des moyens d'investissement. De plus, des solutions temporaires sont requises pour des projets de longue durée afin d'éviter des limitations importantes des activités de recherche et la perte de fonds de tiers destinés à la recherche. Il s'agit notamment de trouver des solutions pour rapidement densifier les aires concernées, construire des locaux provisoires et en déplacer d'autres. Un tel projet est en cours pour la médecine vé-

térinaire. D'autres solutions de ce type doivent être élaborées et réalisées de concert avec la Ville de Berne, afin de pallier la pénurie de laboratoires à court et moyen termes pour l'Université.

En attendant la mise en service du Campus Biel/Bienne (CBB) et du Campus Berne (CBE), la situation de la BFH en matière de locaux reste tendue et constitue un handicap par rapport aux autres hautes écoles spécialisées suisses. Après plusieurs années de retard, le Grand Conseil a pu approuver, lors de la session d'été, le crédit complémentaire pour la réalisation du CBB, qui devrait ouvrir ses portes en 2027. Selon la planification actuelle, la concentration de la plupart des autres sites de la BFH sur le CBE (Weyermannshaus) pourra être achevée au plus tôt en 2028. Grâce à la concentration anticipée d'une filière d'études proposée jusqu'ici par la BFH à Berthoud et à Bienne sur un site en location à Bienne, l'achèvement des travaux du TecLab à Berthoud peut désormais être planifié et entrepris.

Chances et risques

Le système de subventionnement prévoit expressément que les hautes écoles puissent constituer des réserves avec les bénéfices qu'elles dégagent. Ces réserves leur servent à garantir le financement de projets stratégiques menés à terme, leur permettant ainsi de maintenir la qualité élevée de la recherche et de l'enseignement scientifiques. Il convient en revanche d'éviter de recourir aux réserves pour couvrir des coûts structurels à long terme des hautes écoles, car cela n'est pas durable. Ces prochaines années, l'Université et la BFH prévoient d'utiliser leurs réserves pour mettre en œuvre leurs projets de développement ; celles-ci devraient donc se réduire considérablement.

Dans le cadre d'une révision de la loi sur la PHBern, le Grand Conseil a chargé la PHBern de mettre en place une nouvelle filière (accès sans examens pour les titulaires d'une maturité professionnelle) pour les enseignantes et enseignants du degré primaire. Celle-ci

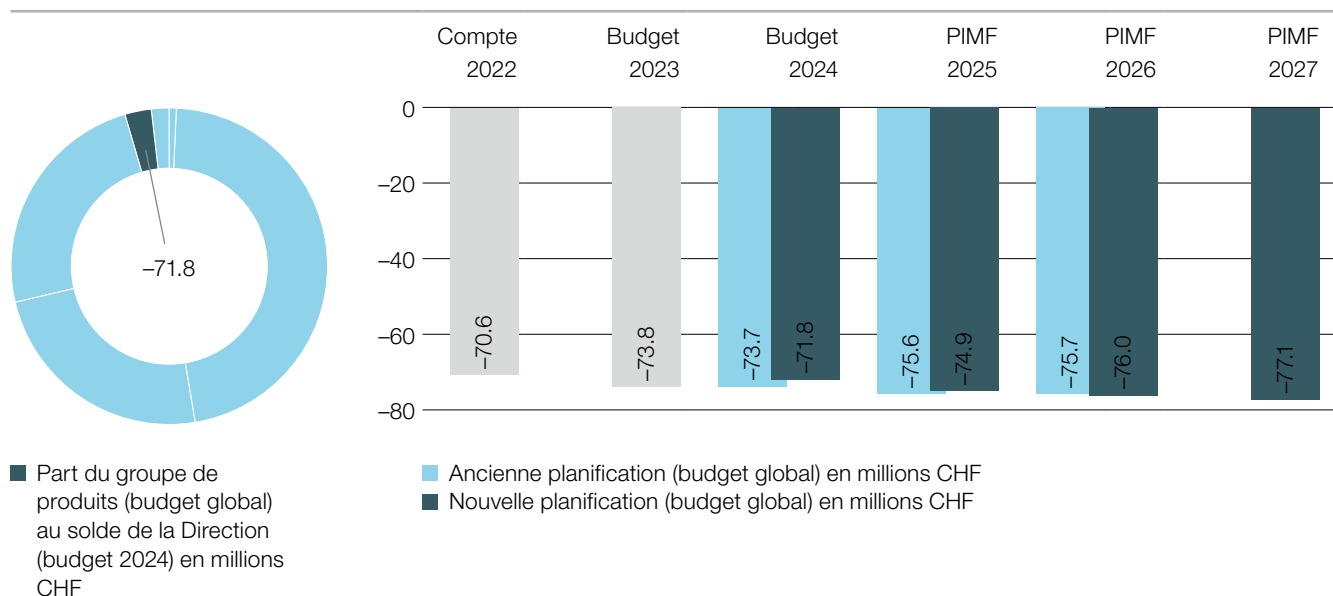
sera proposée dès 2023. Les coûts des mesures correspondantes seront financés pour moitié grâce à des subventions plus élevées.

Le retard important de la BFH, par rapport à ses concurrents majeurs, en matière de centralisation et de rénovation des campus conduit à l'affaiblissement de sa position sur le marché. La BFH a toutefois pu améliorer sa position relative sur le marché ces dernières années, grâce aux efforts particuliers consentis au niveau de l'offre de formation. Après une période où la croissance de ses effectifs estudiantins était inférieure à la moyenne, elle a réussi à regagner des parts de marché. Cette période pèse cependant sur les finances cantonales, car le canton doit verser des contributions pour les étudiantes et étudiants bernois qui fréquentent une haute école spécialisée dans un autre canton, et ce jusqu'à la fin de leurs études. De plus, l'évolution positive des effectifs estudiantins à la BFH accroît la pénurie en matière de locaux jusqu'à ce que les bâtiments des nouveaux campus puissent être occupés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	19 441	19 297	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	36	35	constant
Nombre d'étudiant-e-s à la BFH	7 780	7 847	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la BFH (en %)	46	46	constant
Nombre d'étudiant-e-s à la PHBern (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	3 095	3 144	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la PHBern (en %)	65	65	baisser
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	767	755	baisser
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	165	196	baisser

9.7.5 Culture



Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sau-
vegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, trans-
mettre et communiquer des valeurs culturelles.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-75 887 718	-94 501 798	-92 421 202	-95 632 880	-96 485 591	-97 630 834
30 Charges de personnel	-19 815 240	-20 338 974	-20 346 813	-20 540 836	-20 593 114	-20 764 227
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 180 795	-4 065 129	-3 472 714	-4 211 315	-4 112 465	-3 908 965
33 Amortissements du patrimoine administratif	-142 680	-156 095	-230 816	-186 869	-173 603	-175 016
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	-19 240 000	-19 240 000	-19 240 000	-19 240 000	-19 240 000
36 Charges de transfert	-50 330 872	-48 747 600	-47 176 859	-49 499 859	-50 412 409	-51 588 626
37 Subventions redistribuées	-2 344 805	-1 896 500	-1 896 500	-1 896 500	-1 896 500	-1 896 500
39 Imputations internes	-73 326	-57 500	-57 500	-57 500	-57 500	-57 500
Revenus d'exploitation	5 322 849	20 815 190	20 708 519	20 809 308	20 582 594	20 582 594
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régages et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 684 344	2 894 190	2 887 519	3 018 308	2 951 594	2 951 594
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	15 620 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000
46 Revenus de transfert	203 900	404 500	304 500	274 500	114 500	114 500
47 Subventions à redistribuer	2 344 805	1 896 500	1 896 500	1 896 500	1 896 500	1 896 500
49 Imputations internes	89 800	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-70 564 869	-73 686 607	-71 712 683	-74 823 572	-75 902 996	-77 048 240
34 Charges financières	-57 832	-76 000	-66 000	-67 000	-67 000	-67 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités de financement	-57 832	-76 000	-66 000	-67 000	-67 000	-67 000
Résultat opérationnel	-70 622 701	-73 762 607	-71 778 683	-74 890 572	-75 969 996	-77 115 240
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-70 622 701	-73 762 607	-71 778 683	-74 890 572	-75 969 996	-77 115 240
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	4 381 065					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Encouragement des activités culturelles	-51 382 622	-53 631 748	-52 225 141	-54 653 459	-55 601 107	-56 808 609
Protection du patrimoine	-8 231 813	-8 645 479	-8 121 323	-8 322 908	-8 430 174	-8 485 866
Archéologie	-11 008 265	-11 485 380	-11 432 219	-11 914 205	-11 938 716	-11 820 765

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2024, les charges de biens, services et marchandises sont réduites de CHF 600 000 nets en raison d'une consigne d'économies. De plus, les charges de transfert pour les années 2024 à 2026 sont moins élevées que prévu, car des fonds issus du

compte de résultat sont transférés dans le compte des investissements. Ce transfert est dû à la réévaluation des principes relatifs à l'activation des contributions.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Les nouveaux contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale dans les régions Emmental, Haute-Argovie, Oberland oriental et Thoue Oberland occidental seront approuvés courant 2024. En ce qui concerne le Musée des Beaux-Arts de Berne, le concours d'architecture prendra fin au premier trimestre 2024 avec la nomination d'un projet vainqueur. Enfin, le projet relatif à la rénovation des bâtiments anciens du Musée d'Histoire de Berne sera lancé et le réaménagement de l'entrée ouest du Musée en plein air de Ballenberg débutera prochainement.

Service des monuments historiques

Les inventaires des communes pour lesquelles aucune proposition n'a été formulée font petit à petit l'objet d'une décision et entrent en vigueur. Ils sont transmis aux communes concernées au fur et à mesure. La clôture du projet de Direction RA2020 est donc en bonne voie. Par ailleurs, l'examen des sites construits d'importance régionale ou locale est prévu pour 2024. Enfin, le Service des monuments historiques continue d'être fortement occupé par la transition numérique et par son propre développement stratégique.

Archéologie

Le nombre de demandes de permis de construire et le nombre de demandes concernant les autorisations d'effectuer des recherches à l'aide d'un détecteur de métaux ont de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui entraîne des fouilles de sauvetage dans des zones de protection archéologique ainsi que des mesures de conservation. Les fouilles de sauvetage (notamment sur le site de Challnechwald), la conservation du mobilier, les mesures de protection qui sont prises sur les sites palafittiques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et la transition numérique occupent le Service archéologique. Pour éviter un ralentissement des projets de construction, le canton doit pouvoir réagir rapidement.

Chances et risques

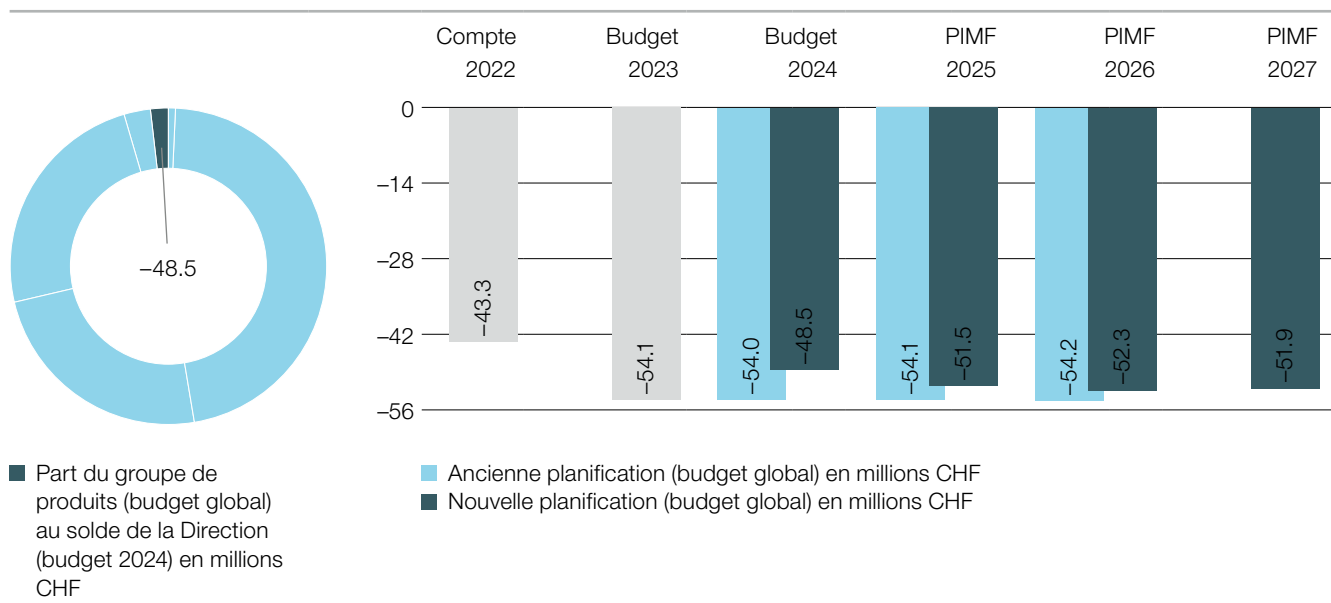
Les grands projets de construction prévus pour le Musée des Beaux-Arts de Berne, le Musée d'Histoire de Berne et le Musée en plein air de Ballenberg représentent un défi financier.

Le travail du Service des monuments historiques reste tributaire de la conjoncture dans le domaine de la construction. Au cours des cinq dernières années, le volume de travail y a nettement augmenté, ce qui entraîne des temps de réaction et de traitement plus longs lorsque le personnel permanent est réduit.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	4 005	3 595	chancelant
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	73	73	croissant
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	9 111	9 101	constant
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	2	chancelant
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	129	110	chancelant
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 325	4 145	chancelant
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	12	9	chancelant
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie) (en CHF)	11 497 881	9 103 863	chancelant

9.7.6 Service centralisés



Description

Le groupe de produits «Service centralisés» comporte les produits «Prestations internes» et «Subsides de formation».

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II ;
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant ;

– les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l' Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle [OSP]) ;

– l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que les applications spécialisées de l'INC ;

– la responsabilité des services informatiques de base de l'INC ;

– les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit «subsides de formation» a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-51 929 276	-67 069 804	-61 657 277	-65 151 583	-66 169 837	-65 756 581
30 Charges de personnel	-12 663 265	-12 865 453	-14 165 890	-14 357 146	-14 469 323	-14 567 568
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-6 203 865	-7 463 606	-7 197 806	-7 488 306	-7 514 306	-7 514 306
33 Amortissements du patrimoine administratif	-149 010	-167 283	-120 410	-167 354	-188 096	-241 894
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-25 218 586	-35 393 400	-30 501 000	-33 501 000	-33 501 000	-33 501 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-7 694 550	-11 180 062	-9 672 171	-9 637 777	-10 497 111	-9 931 813
Revenus d'exploitation	8 586 933	13 219 331	13 417 769	13 914 168	14 164 168	14 164 168
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 290 506	5 582 144	4 758 782	5 290 481	5 521 081	5 545 881
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	28 416	3 009 792	3 009 792	3 009 792	3 009 792	3 009 792
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	5 268 011	4 627 395	5 649 195	5 613 895	5 633 295	5 608 495
Résultat des activités d'exploitation	-43 342 343	-53 850 473	-48 239 508	-51 237 415	-52 005 669	-51 592 413
34 Charges financières	0	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
44 Revenus financiers	352	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	352	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
Résultat opérationnel	-43 341 991	-54 110 473	-48 499 508	-51 497 415	-52 265 669	-51 852 413
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-43 341 991	-54 110 473	-48 499 508	-51 497 415	-52 265 669	-51 852 413

(+/-) Différences d'incorporation matérielle -408 703

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Prestations internes de service	-19 181 626	-24 128 073	-21 435 497	-21 651 061	-22 416 741	-21 983 761
Subsides de formation	-24 160 365	-29 982 400	-27 064 011	-29 846 354	-29 848 928	-29 868 652

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat total pour l'année budgétaire 2024 et les années de planification 2025 et 2026 diminue d'environ 10 % pour l'année 2024 et de 5 % pour les années 2025 et 2026 par rapport à la planification

actuelle. La raison de cette baisse est la diminution, par rapport à la planification actuelle, des charges dans le domaine des subsides et des services TIC de base.

Priorités de développement

Les projets ci-après, en particulier, seront réalisés durant l'exercice budgétaire 2024 et les années de planification financière 2025-2027 :

- Développement d'EDUBERN (plateforme informatique pour les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II),

- Développement de SAP pour la gestion des traitements du corps enseignant dans le cadre de la 2^e étape du projet cantonal ERP

Chances et risques

- Avec la plateforme informatique EDUBERN, l'OSC propose aux établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II de nombreux services TIC spécifiques à l'école. Le regroupement des besoins, l'achat et le développement en commun permettent
- d'aider de façon efficace les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II durant la transition numérique ;
 - de proposer une infrastructure TIC moderne dotée de la technologie Cloud, de processus automatisés, de plateformes de collaboration, etc. ;
 - de créer des synergies, de générer des économies d'échelle et d'éviter l'augmentation des coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Demandes de subsides traitées	5 848	5 439	constant
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	66	64	constant
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	18 402	19 024	croissant
Nombre de comptes relevant de la compétence des TIC INC		32 632	croissant

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	-21.9		0.3
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	-2.8		0.2
Infrastructures	-245.1		176.1
Transports publics et coordination des transports	-460.3		149.5
Gestion immobilière	-439.1		173.6
Eaux et déchets	-60.7		86.3

10.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien aux fonctions de direction	-18.5	-20.5	-21.6	-22.2	-22.4	-22.7
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	-2.2	-2.4	-2.6	-2.6	-2.5	-2.4
Infrastructures	-136.4	-68.3	-69.0	-72.1	-72.3	-72.9
Transports publics et coordination des transports	-304.6	-290.0	-310.8	-319.6	-327.8	-330.4
Gestion immobilière	-400.0	-258.6	-265.5	-278.2	-286.6	-292.0
Eaux et déchets	43.9	25.2	25.6	24.1	24.6	23.5
Total	-817.9	-614.6	-643.9	-670.6	-687.0	-696.9
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	223.1					

10.3 Priorités de développement de la Direction

En tant que Direction en charge des infrastructures, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La DTT est en cela systématiquement placée devant le défi d'accorder les importants besoins d'investissement avec les moyens de financement disponibles. La planification inclut notamment les grands projets en cours suivants:

- Dans le domaine de la construction des routes : réaménagement Aarwangen et réaménagement Berthoud-Oberburg-Hasle, début des travaux en 2025 pour les deux projets. Achèvement du contournement de Wilderswil.
- Dans le domaine des transports publics : réaménagement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS, installations pu-

bliques CFF, y compris accès Bubenberg), début des travaux pour le tram Berne-Ostermundigen.

- Dans le domaine des bâtiments: campus HESB de Bienne, construction du centre de police à Niederwangen, campus BFH de Berne, campus commun TF Berne/gymnase à Berthoud, acquisition et rénovation du bâtiment Tavannes Machines, création de pôles de compétences dans le Jura bernois, nouvelles constructions pour la recherche médicale et l'enseignement sur le site de l'Hôpital de l'Île et nouveau bâtiment de l'OCRN.

Contrairement aux dépenses de consommation, les investissements présentent une utilité à long terme et produisent des effets multiplicateurs, positifs pour la croissance économique d'une région. Les investissements prévus dans les institutions de recherche et d'enseignement et dans les infrastructures de transports publics et individuels sont des projets stratégiquement importants. En tenant compte des grands projets déjà en cours et de la planification sectorielle, le besoin d'investissement d'ici à 2026 s'élève à CHF 797 millions.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-1 163 170 259	-1 194 259 496	-1 229 873 378	-1 270 436 460	-1 291 336 053	-1 310 889 554
Écart		-2.7 %	-3.0 %	-3.3 %	-1.6 %	-1.5 %
Revenus	568 303 665	579 609 546	585 987 320	599 843 387	604 305 891	614 036 890
Écart		2.0 %	1.1 %	2.4 %	0.7 %	1.6 %
Solde	-594 866 594	-614 649 950	-643 886 058	-670 593 073	-687 030 162	-696 852 664
Écart		-3.3 %	-4.8 %	-4.1 %	-2.5 %	-1.4 %
Charges						
30 Charges de personnel	-110 546 230	-115 809 503	-118 957 328	-120 356 554	-120 479 086	-121 288 003
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-188 758 067	-196 177 884	-192 302 031	-201 852 877	-203 741 131	-205 041 131
33 Amortissements du patrimoine administratif	-244 330 878	-235 931 402	-235 248 598	-242 744 815	-248 857 197	-252 915 153
34 Charges financières	-10 042 048	-10 800 000	-10 700 000	-10 900 000	-10 900 000	-10 900 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-7 469 747	-3 939 000	-4 404 400	-4 254 400	-6 011 400	-6 821 400
36 Charges de transfert	-570 240 352	-597 865 132	-628 463 414	-640 479 471	-653 140 080	-656 101 352
37 Subventions redistribuées	-7 103 541	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000
38 Charges extraordinaires	-11 773 902	-16 535 000	-21 500 000	-31 420 000	-29 627 000	-39 195 000
39 Imputations internes	-12 905 495	-13 201 575	-14 297 606	-14 428 343	-14 580 159	-14 627 515
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	52 486 515	52 524 000	53 874 000	53 024 000	53 524 000	52 524 000
42 Contributions	37 106 716	32 182 868	32 182 500	32 387 500	32 388 000	32 388 000
43 Revenus divers	320 251	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
44 Revenus financiers	161 289 025	161 919 000	159 414 000	159 434 000	159 484 000	159 484 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	2 451 295	8 310 680	13 428 280	14 168 280	10 674 280	8 174 280
46 Revenus de transfert	297 333 843	309 086 027	312 557 243	317 408 310	321 407 314	321 760 313
47 Subventions à redistribuer	7 103 541	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	10 212 481	11 161 971	10 106 297	18 996 297	22 403 297	35 281 297

Evolution du compte de résultats

Par rapport à l'année précédente, le solde du compte de résultats augmente de près de CHF 29,2 millions dans le budget 2024. Les charges enregistrent une hausse (CHF 35,6 millions), qui ne peut être totalement compensée par les revenus supplémentaires (CHF 6,4 millions). La compensation supplémentaire du renchérissement de 2% à partir de 2024 ainsi que les effectifs supplémentaires de l'OED et de l'OIC entraînent une hausse de CHF 3,1 millions des frais de personnel. Conformément aux consignes du Conseil-exécutif, la DTT a réduit les dépenses liées aux biens, services et marchandises de CHF 10,4 millions pour 2024. Dans le domaine des

bâtiments, les charges locatives et les frais d'entretien ont augmenté, notamment du fait du renchérissement. La planification de la contribution au FIF se base sur les prévisions actuelles de l'OFT et entraîne des charges de transfert supplémentaires pour l'OTP. Une hausse des indemnités combinée aux subventions d'investissement à fonds perdu liées aux grands projets en cours a également engendré des coûts supplémentaires par rapport à l'exercice précédent. Ces effets seront en partie compensés par des revenus supplémentaires des communes.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-395 063 355	-463 131 929	-592 660 203	-677 473 028	-711 314 574	-663 675 638
Écart		-17.2 %	-28.0 %	-14.3 %	-5.0 %	6.7 %
Recettes	75 661 747	62 381 971	71 154 129	83 758 989	91 387 885	91 432 051
Écart		-17.6 %	14.1 %	17.7 %	9.1 %	0.0 %
Solde	-319 401 608	-400 749 958	-521 506 074	-593 714 039	-619 926 689	-572 243 587
Écart		-25.5 %	-30.1 %	-13.8 %	-4.4 %	7.7 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-269 691 019	-317 339 000	-482 562 106	-563 335 542	-607 161 454	-571 128 289
51 Investissements pour le compte de tiers	-181 818	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-5 884 822	-41 400 000	-1 300 000	-1 300 000	-1 300 000	-1 140 000
54 Prêts	-11 320 965	-10 773 529	-11 459 619	-5 709 837	-1 164 382	-1 164 382
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-98 006 878	-84 619 400	-88 338 478	-98 127 649	-92 688 737	-81 242 967
57 Subventions d'investissement redistribuées	-9 977 852	-9 000 000	-9 000 000	-9 000 000	-9 000 000	-9 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	1 429 810	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	2 582 132	3 469 000	4 634 000	3 258 000	2 384 000	2 384 000
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	3 698 341	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	47 319 434	43 046 467	52 014 432	67 621 292	76 477 365	77 476 795
64 Remboursement de prêts	10 654 177	6 766 504	5 405 697	3 779 697	3 426 520	2 471 256
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	9 977 852	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets inscrits au budget 2024 augmentent de CHF 120,7 millions par rapport à l'année précédente. La raison principale de cette augmentation est le secteur des bâtiments (CHF 112,7 millions). Les projets liés à «Avenir Berne romande» ont été inscrits dans le plan d'investissement intégré et la planification des investissements, pour un coût total de CHF 142,2 millions nets. D'autres coûts supplémentaires ont notamment été générés par les deux grands projets Campus Bienne et Berne Hôpital de l'île BB07. Les investissements nets vont augmenter jusqu'à CHF 620

millions d'ici à 2026. Le besoin élevé en investissement continuera d'augmenter durant les années suivantes. Comme prévu, le plan sectoriel atteindra son pic en 2026. Ce pic est nettement plus faible et se maintient à un niveau plus bas en raison de la priorisation des investissements dans le domaine du génie civil. Entre 2025 et 2027, il est prévu de prélever CHF 46,8 millions du Fonds de couverture des pics d'investissement pour financer les réaménagements routiers de Berthoud et d'Aarwangen.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
787.7	749.4	755.4	771.5	790.2	799.0

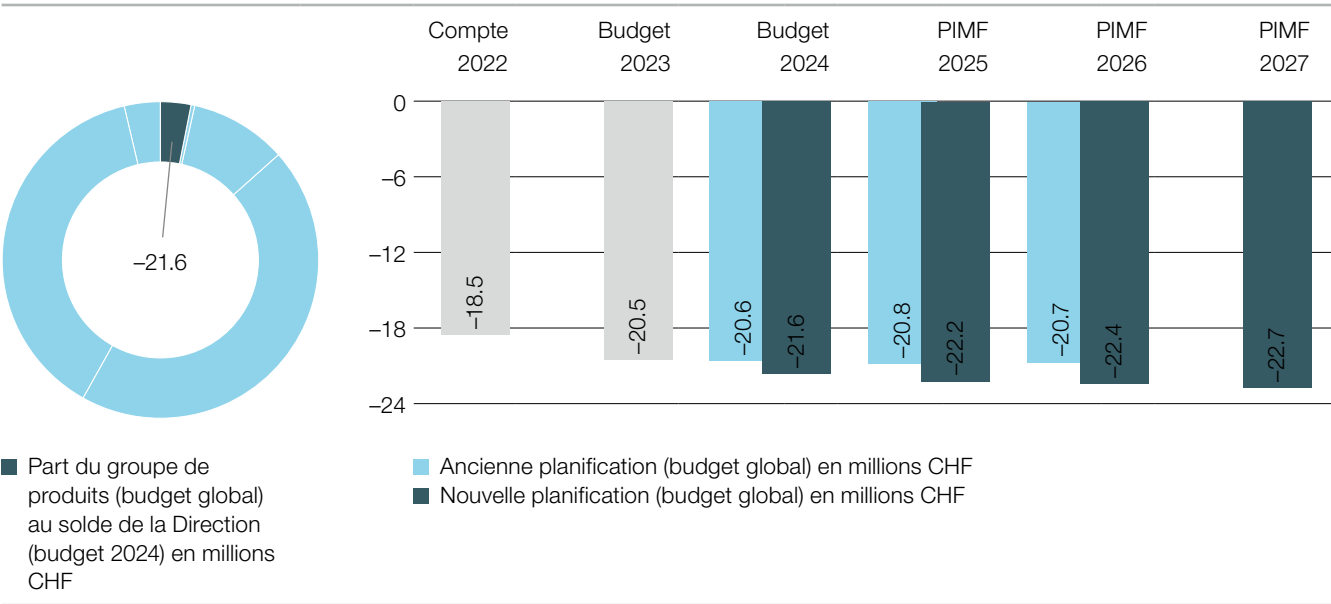
Commentaire

Outre des mesures de réduction des effectifs, deux offices, l'OIG et l'OCEE, ont quitté la DTT fin 2019 suite à la réforme des directions, raison pour laquelle les effectifs autorisés pour 2020 ne s'élèvent plus qu'à 758,25 ETP. En 2021, les effectifs autorisés sont restés constants. Ils ont augmenté de 15,7 en 2022, atteignant 774,76 ETP

au total. Cette hausse est principalement due au besoin de rattrapage et au développement des ressources au sein de l'Office des immeubles et des constructions. La création de postes supplémentaires (principalement à l'OIC) entraîne une nouvelle augmentation des effectifs, pour un total de 790,2 ETP en 2023.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général (SG) est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le SG garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-18 734 261	-20 814 270	-21 897 552	-22 531 139	-22 644 897	-22 984 412
30 Charges de personnel	-10 139 842	-10 691 654	-10 713 529	-10 749 748	-10 755 932	-10 856 639
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 079 912	-4 183 000	-4 045 000	-4 215 000	-4 215 000	-4 215 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-873 684	-948 508	-1 172 885	-1 334 515	-1 340 273	-1 431 726
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-130 227	-135 000	-135 000	-135 000	-135 000	-135 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 510 597	-4 856 108	-5 831 139	-6 096 876	-6 198 692	-6 346 048
Revenus d'exploitation	92 012	132 000	152 000	152 000	152 000	152 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 162	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	87 850	70 000	90 000	90 000	90 000	90 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
49 Imputations internes	0	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Résultat des activités d'exploitation	-18 642 250	-20 682 270	-21 745 552	-22 379 139	-22 492 897	-22 832 412
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	133 039	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000
Résultat des activités de financement	133 039	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000
Résultat opérationnel	-18 509 211	-20 547 270	-21 610 552	-22 244 139	-22 357 897	-22 697 412
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-18 509 211	-20 547 270	-21 610 552	-22 244 139	-22 357 897	-22 697 412
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	139 697					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Soutien à la direction	-18 509 211	-20 547 270	-21 610 552	-22 244 139	-22 357 897	-22 697 412

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Des coûts supplémentaires de 2 % sont prévus dans les charges de personnel en raison de la compensation du renchérissement. Ces coûts supplémentaires sont compensés par le départ anticipé d'un collaborateur engagé à durée déterminée. En ce qui concerne les prestations de service de tiers, la directive du Conseil-exécutif visant à réduire les charges de biens et services et les charges d'exploitation a été appliquée, permettant des économies de

CHF 0,15 million. Cette mesure ne concerne pas les prestations de service informatiques. Les mises en service pour les projets informatiques occasionnent une augmentation des amortissements de CHF 0,22 million. L'augmentation des frais de facturation interne de CHF 0,98 million résulte en particulier des augmentations des prix pour l'approvisionnement de base.

Priorités de développement

Le Secrétariat général est compétent pour le soutien au directeur. Il coordonne les activités politiquement pertinentes des offices et

se charge de la communication ainsi que de la fourniture de services centralisés (personnel, informatique, finances).

Chances et risques

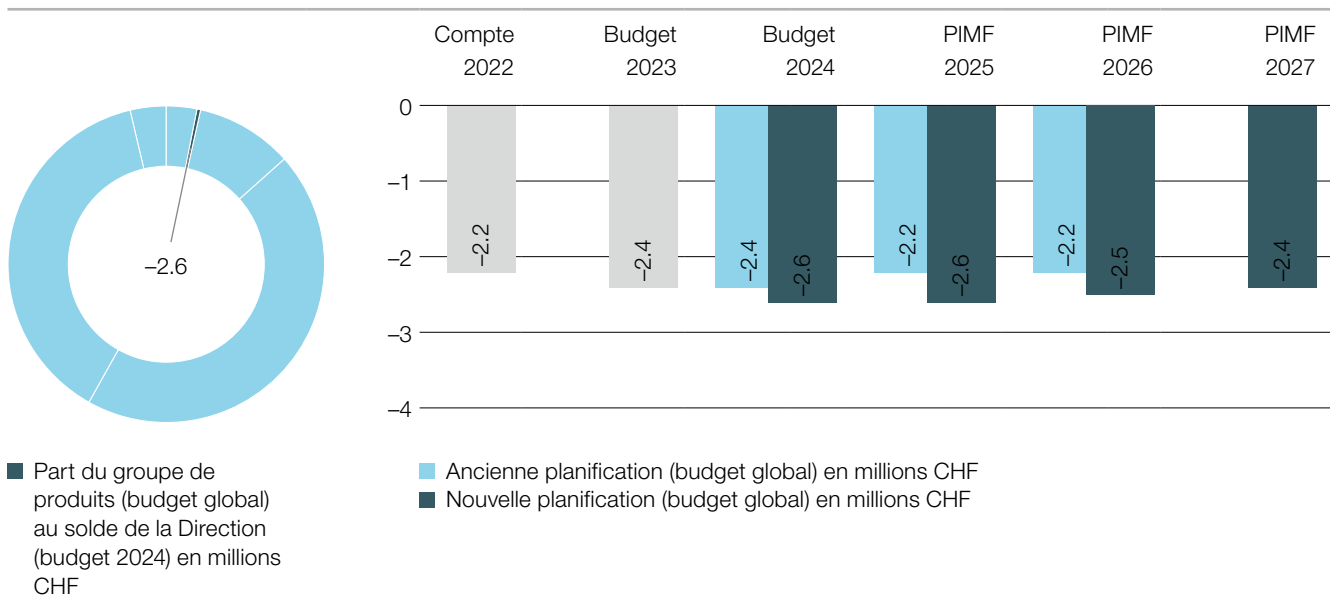
Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité et la qualité (p. ex. pour la numérisation de la gestion des processus). Dans le domaine des ressources

humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciennes et techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes STIM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Temps de traitement moyen des factures SG de la réception à l' enregistrement dans le processus de workflow de la comptabilité	11	7	baisser
Nombre de projets menés à bien en proportion au total de tous les projets en un an (en pourcent)	78	64	constant
Nombre de démissions par rapport au total des salariés SG en un an (en pourcent)	3	4	chancelant
Nombre de toutes les arrêtés du Conseil-exécutif, des affaires gouvernementales du Grands Conseil, d' interventions et de rapports conjoints en un an	405	417	constant

10.7.2 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques



Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur ou de la directrice.

L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-2 515 861	-2 589 396	-2 793 325	-2 757 089	-2 727 657	-2 603 798
30 Charges de personnel	-2 464 700	-2 534 396	-2 741 325	-2 702 089	-2 672 657	-2 548 798
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-43 096	-46 000	-43 000	-46 000	-46 000	-46 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	145	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-8 210	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000
Revenus d'exploitation	275 444	199 000	199 000	199 000	199 000	199 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	273 240	197 700	197 700	197 700	197 700	197 700
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 704	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	500	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-2 240 416	-2 390 396	-2 594 325	-2 558 089	-2 528 657	-2 404 798
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-2 240 416	-2 390 396	-2 594 325	-2 558 089	-2 528 657	-2 404 798
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-2 240 416	-2 390 396	-2 594 325	-2 558 089	-2 528 657	-2 404 798
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-9 766					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-2 100 628	-2 151 357	-2 334 892	-2 302 280	-2 275 792	-2 164 319
Prestations juridiques	-139 788	-239 039	-259 433	-255 809	-252 866	-240 480

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de personnel plus élevées s'expliquent par le renforcement des effectifs suite à la forte hausse du volume de travail lié

aux procédures de recours. Les frais matériels et les recettes restent au même niveau que les années précédentes.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des personnes impliquées dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met

en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité sera accordée à la révision partielle de la loi sur l'aménagement des eaux (LAE) et de l'ordonnance sur les routes (OR), à la loi relative à la participation à BLS SA ainsi qu'à la modification de l'ordonnance sur les constructions relative à l'extraction de matériaux.

Chances et risques

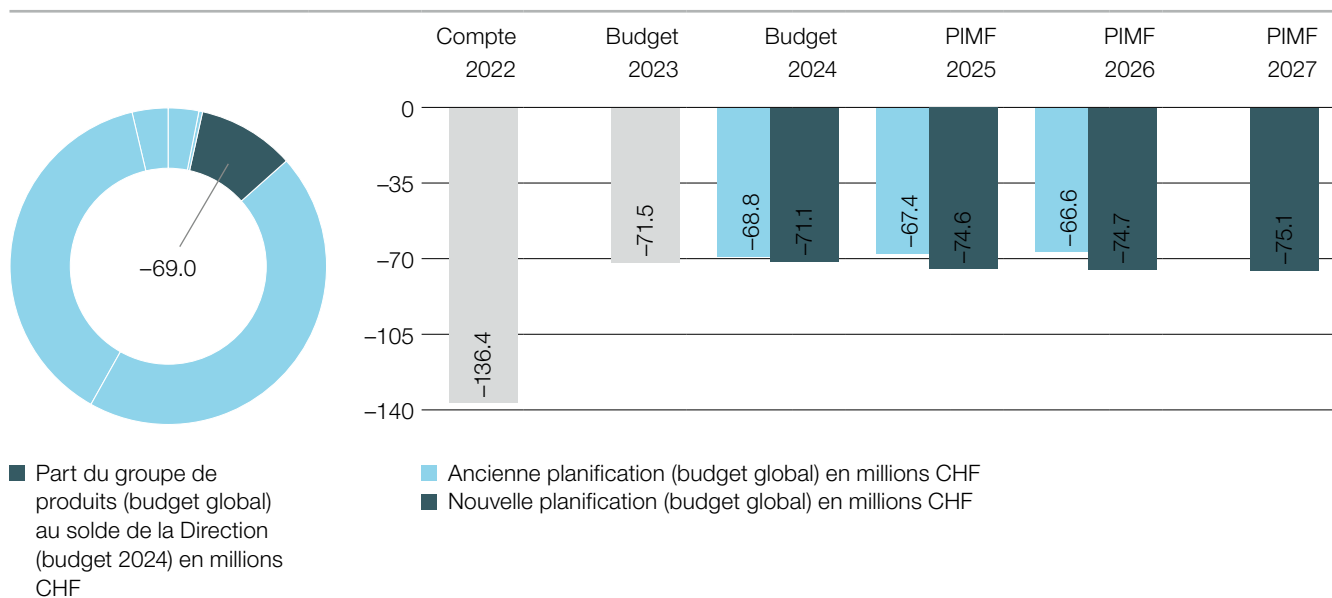
L'augmentation (temporaire) des effectifs permet de mieux maîtriser le volume de travail, qui a fortement augmenté. Malgré cette mesure,

les procédures de recours en matière de construction ainsi que les projets législatifs risquent encore de durer plus longtemps.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de recours déposés à la DTT	375	312	chancelant
Nombre de recours réglés de la DTT	367	301	constant
Nombre de projets législatifs réglés	2	2	croissant

10.7.3 Infrastructures



Description

Planification, élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

Achèvement du réseau (construction) et entretien des routes nationales.

Mise au point de bases et de conceptions, édition de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édition de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-321 118 285	-246 120 789	-243 568 329	-248 886 830	-249 244 857	-249 782 560
30 Charges de personnel	-66 153 597	-68 758 192	-70 052 023	-70 783 278	-70 787 550	-71 355 253
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-65 080 956	-66 705 604	-60 444 700	-64 206 946	-63 955 700	-63 955 700
33 Amortissements du patrimoine administratif	-151 822 938	-89 308 498	-88 448 110	-88 698 110	-88 778 110	-88 748 110
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-30 974 938	-16 813 595	-20 088 596	-20 713 596	-21 238 597	-21 238 597
37 Subventions redistribuées	-6 188 513	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000
39 Imputations internes	-897 344	-1 534 900	-1 534 900	-1 484 900	-1 484 900	-1 484 900
Revenus d'exploitation	183 495 987	178 294 972	175 038 973	186 228 973	189 756 474	202 634 474
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
41 Régales et concessions	1 610 939	1 675 000	1 675 000	1 675 000	1 675 000	1 675 000
42 Contributions	10 065 835	7 701 600	7 699 600	7 699 600	7 700 100	7 700 100
43 Revenus divers	478 736	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	870 000	870 000	870 000	870 000	870 000
46 Revenus de transfert	164 680 983	162 956 372	160 136 373	162 306 373	162 426 374	162 426 374
47 Subventions à redistribuer	6 188 513	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
49 Imputations internes	470 981	1 937 000	1 503 000	10 523 000	13 930 000	26 808 000
Résultat des activités d'exploitation	-137 622 298	-67 825 817	-68 529 356	-62 657 857	-59 488 383	-47 148 086
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 176 146	1 069 000	1 069 000	1 069 000	1 069 000	1 069 000
Résultat des activités de financement	1 176 146	1 069 000	1 069 000	1 069 000	1 069 000	1 069 000
Résultat opérationnel	-136 446 152	-66 756 817	-67 460 356	-61 588 857	-58 419 383	-46 079 086
38 Charges extraordinaires	0	-1 500 000	-1 500 000	-10 520 000	-13 927 000	-26 805 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	-1 500 000	-1 500 000	-10 520 000	-13 927 000	-26 805 000
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-136 446 152	-68 256 817	-68 960 356	-72 108 857	-72 346 383	-72 884 086

(+/-) Différences d'incorporation matérielle 74 187 239

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Routes cantonales	-105 497 420	0	0	0	0	0
Routes nationales	-2 316	0	0	0	0	0
Protection contre les crues	-22 784 194	0	0	0	0	0
Produits spéciaux	-8 162 223	0	0	0	0	0
Routes nationales Exploitation	0	-3 265 726	-2 105 299	-2 506 446	-2 359 740	-2 242 923
Infrastructures	0	71 522 543	70 863 757	74 411 658	74 500 802	74 919 628
Fonds des rives, des lacs et des rivières	0	0	201 898	203 645	205 321	207 381

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La hausse des frais de personnel est imputable à la compensation du renchérissement et à des augmentations de salaire individuelles. En ce qui concerne les coûts matériels, les directives d'économie du Conseil-exécutif ont été appliquées: les dépenses liées à l'achat de matériel et de prestations de tiers pour les routes cantonales ont été réduites.

Les subventions versées aux communes ont augmenté en raison de la révision de la loi sur les routes (subventions pour la planification et la réalisation d'itinéraires VTT) et des subventions fédérales supplémentaires versées pour les projets de revitalisation. D'après les dernières estimations, les contributions provenant des droits de douane sur les carburants vont diminuer.

Priorités de développement

L'accent continue à être mis sur les investissements ciblés destinés au maintien de la substance des routes cantonales, en particulier pour la réfection des ponts construits à la même époque (années 60 et 70), dont un grand nombre sont actuellement en mauvais état. Les autres projets de construction de routes relevant du domaine du réaménagement et de la transformation ont ainsi été analysés

dans l'ensemble de l'office et priorisés selon leur utilité. Le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport relatif à la priorisation des investissements dans le domaine des ponts et chaussées. Grâce à cette priorisation, le plafond moyen de 160 millions de francs par an autorisé pour les investissements dans les ponts et chaussées (planification sectorielle) est respecté malgré des in-

vestissements bien plus élevés dans le maintien de la substance des routes cantonales. Des investissements de l'ordre de 15 à 20 millions de francs par an sont toutefois prévus pour l'amélioration de l'infrastructure cycliste cantonale.

Projets de construction de routes majeurs: achèvement du contournement de Wilderswil, aménagement des traversées de Münsingen et de Trubschachen, début des travaux de réaménagement du réseau routier de Laupen. Le peuple a approuvé par référendum les crédits de réalisation pour l'aménagement routier dans les régions d'Aarwangen et de Berthoud–Oberburg–Hasle. Des oppositions sont pendantes en première instance pour les deux projets.

L'organisation faîtière du projet «Espace Biel/Bienne.Nidau» poursuit la mise en œuvre des recommandations résultant du processus de dialogue. Des études portant sur l'axe Bruggmoos-Neuenburgstrasse et la mobilité globale seront réalisées d'ici à 2025; elles clarifieront également la question du tunnel de Port et de l'élaboration d'une solution à long terme permettant de combler les lacunes du réseau de routes nationales à Bienne.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar constitue toujours l'une des principales priorités. Outre les mesures prioritaires entre Thoune et Berne, des projets sont en cours de planification, d'étude ou de réalisation sur le territoire de la ville de Berne, dans l'Aarboden (vallée du Hasli) et dans l'Oberhasli. De nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également au stade de la planification, de l'étude de projet ou de la réalisation dans les communes assujetties à l'aménagement des eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux (p. ex. Dorfbächli à Hasliberg, Lammbach et Schwanderbach à Schwanden bei Brien, Stampach à Wilderswil, Lutschine dans la plaine du Bodeli, Oeschbach et Kander à Kandersteg, Kander à Reichenbach im Kandertal, Chalberhönibach à Saanen, Simme à St. Stephan, Zug à Steffisburg, Chrebsbach et Louelibach à Heimberg, Ölibach à Belp, Lindentalbach à Vechigen, Singine à Laupen, Seebach à Seedorf, Dorfbach à Safnern, Dorfbach à Lüscherz, Suze à Sonceboz-Sombeval, Birse à Court, Haseleegräbli à Trubschachen, canal de dérivation des crues à Langenthal ainsi que Oesch à Ersigen).

Chances et risques

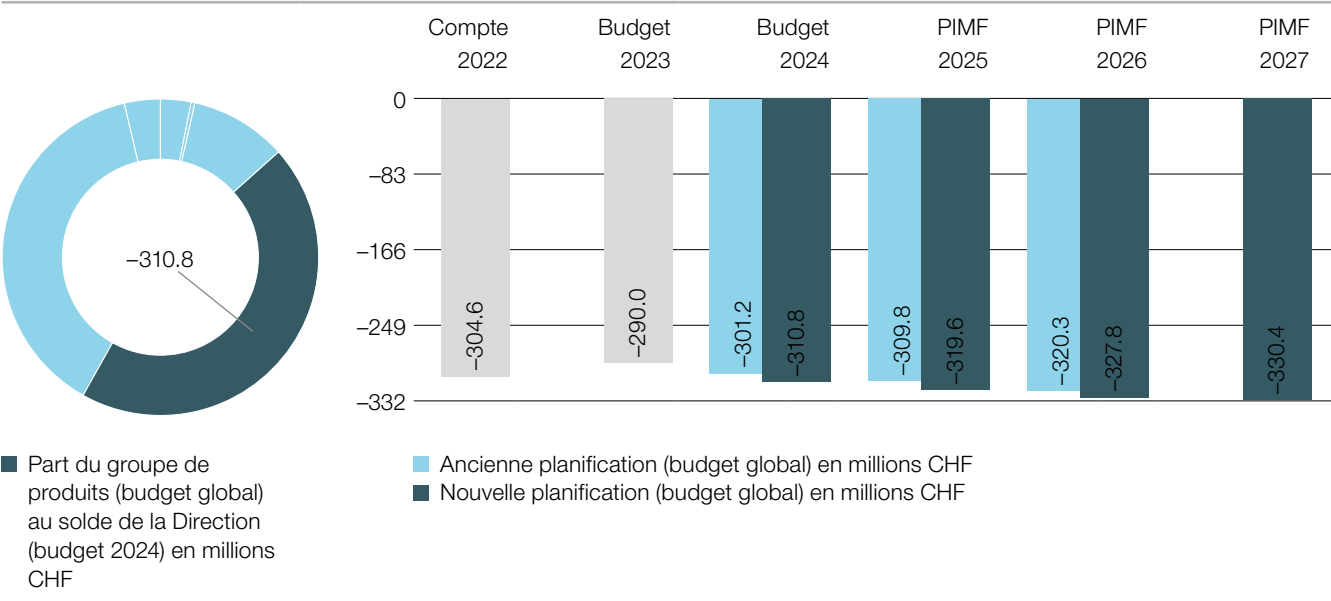
Garantir l'entretien courant et le gros entretien des routes cantonales malgré des effectifs limités et une pénurie croissante de main-d'œuvre spécialisée, mais aussi au vu des restrictions budgétaires et des besoins en investissement toujours plus importants pour améliorer l'infrastructure cyclable, constitue toujours un grand défi pour l'OPC.

L'inflation qui continue de sévir dans le secteur de la construction représente un risque financier pour les projets de l'OPC.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	639	740	constant
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	83	81	croissant
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	242	244	constant
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	266	271	constant
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 237	3 285	constant
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100	constant

10.7.4 Transports publics et coordination des transports



Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) et le crédit-cadre d'investissement pour les TP, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du

canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des TP (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ou la directrice ainsi que le SG dans ces domaines.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-454 935 793	-433 354 963	-460 299 332	-471 738 636	-483 817 536	-486 817 366
30 Charges de personnel	-2 511 637	-2 577 493	-2 582 363	-2 530 908	-2 552 293	-2 578 447
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 068 466	-739 000	-723 501	-784 501	-835 001	-835 001
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 202 267	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-449 039 763	-429 926 970	-456 880 968	-468 310 727	-480 317 742	-483 291 418

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-113 660	-111 500	-112 500	-112 500	-112 500	-112 500
Revenus d'exploitation	149 461 077	143 194 547	149 362 394	152 043 461	155 922 462	156 275 461
40 Revenus fiscaux	1 630	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	338 486	394 868	391 500	391 500	391 500	391 500
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	149 118 921	142 799 679	148 970 894	151 651 961	155 530 962	155 883 961
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 040	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-305 474 716	-290 160 416	-310 936 938	-319 695 175	-327 895 074	-330 541 905
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	835 364	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Résultat des activités de financement	835 364	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Résultat opérationnel	-304 639 352	-290 020 416	-310 796 938	-319 555 175	-327 755 074	-330 401 905
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-304 639 352	-290 020 416	-310 796 938	-319 555 175	-327 755 074	-330 401 905
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	30 111 581					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Infrastructure et matériel roulant	-62 307 178	-43 773 020	-111 600 037	-118 716 799	-122 352 784	-124 976 128
Offre de transports	-242 332 173	-246 247 396	-199 196 901	-200 838 376	-205 402 290	-205 425 777

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

L'augmentation du budget par rapport à l'année précédente est due principalement aux charges de transfert qui comprennent notamment des indemnités en hausse, une contribution au FIF plus importante et des subventions d'investissement à fonds perdu plus élevées. La hausse des coûts de l'énergie ainsi que d'autres coûts liés au renchérissement entraînent une augmentation des besoins d'indemnisation pour 2024. Les indemnités pour les transports publics à partir de 2025 seront harmonisées avec la prolongation de l'arrêté sur l'offre 2022-2025 jusqu'à fin 2026 ainsi qu'avec le prochain arrêté sur l'offre 2027-2030. Actuellement, aucun moyen n'est inscrit dans le plan financier pour l'offensive en matière de transports publics demandée par le Grand Conseil, ni même pour

une évolution adaptée de l'offre. Différents grands projets (« Avenir de la gare de Berne » et tram Berne-Ostermundigen p. ex.) entraînent un besoin supplémentaire de subventions d'investissement à fonds perdu pour les années à venir. La contribution au FIF (Fonds d'infrastructure ferroviaire) liée et soumise à indexation fait également augmenter le budget. Le financement des transports publics représente actuellement un défi de taille. Certes, les recettes des transports ont repris après la pandémie de coronavirus, mais la pression sur les coûts reste forte (hausse des prix de l'énergie et pression inflationniste sur les coûts du personnel). L'augmentation des tarifs prévue pour décembre 2023 ne permettra de compenser qu'une partie de la hausse des coûts.

Priorités de développement

Le modèle global des transports du canton de Berne (MGT BE) 2019 actualisé contient deux scénarios prévisionnels différents. Les nouvelles prévisions du modèle cantonal des transports tablent sur une hausse de 17 à 20 % du nombre de personnes-kilomètres pour les transports publics entre 2019 et 2040. Vu la croissance démographique et l'évolution de la mobilité, il faut s'attendre à une hausse de la demande en transports publics dans les années à venir également. La baisse drastique de la demande, conséquence de la pandémie, a été prise en compte dans le MGT BE 2019 et a freiné quelque peu l'évolution attendue par rapport aux prévisions précédente, mais ne la modifiera pas durablement. La demande a considérablement augmenté, principalement dans et entre les agglomé-

rations ainsi que dans le trafic de loisirs. Aujourd'hui déjà, diverses lignes arrivent à saturation. Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération. Les moyens nécessaires sont prévus dans les planifications. Dans les années 2023 à 2029, les grands projets d'investissement parallèles du ZBB (réaménagement de la gare de Berne), du tram Berne–Ostermundigen, du nœud de transports publics de la gare d'Ostermundigen, du prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern et de la réfection du tronçon de la BLM entre Grütschalp et Mürren entraîneront un accroissement des besoins en investissements.

Chances et risques

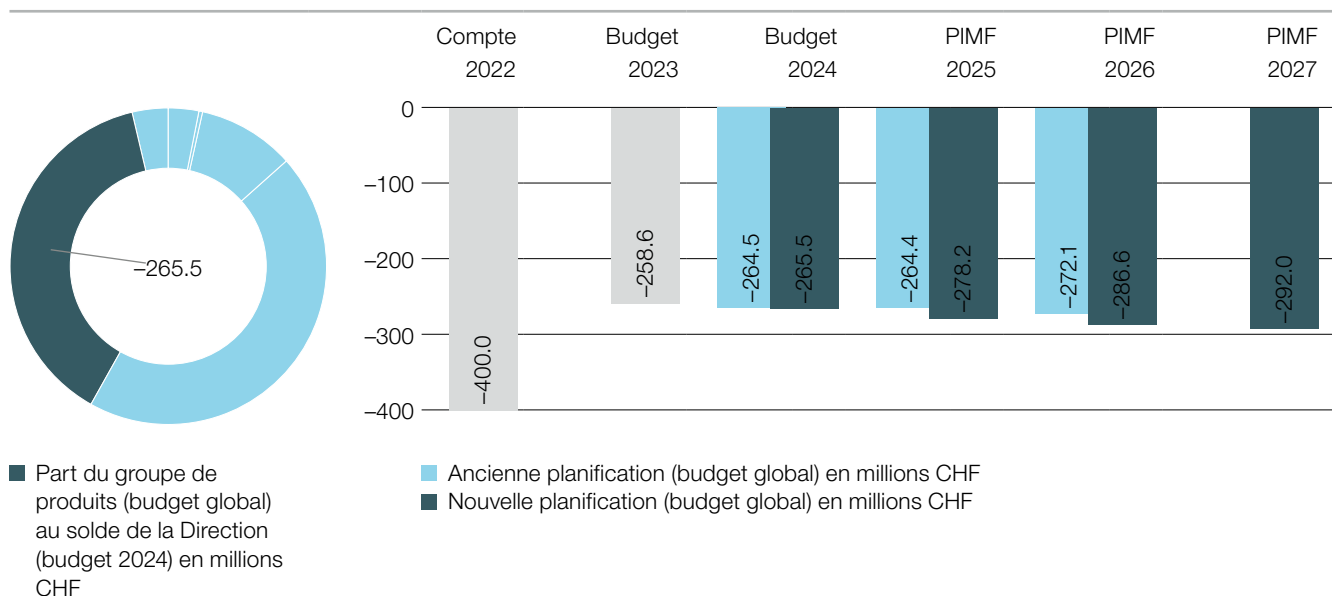
Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité, d'impact environnemental et d'utilisation du sol. Parallèlement au développement des infrastructures, l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures existantes doit aussi y contribuer de manière significative (p. ex. aplanissement des pics de fréquentation, décalage du début des cours scolaires, etc.). L'évolution des coûts (énergie et inflation notamment) est pour l'instant difficile à estimer, si bien

que les planifications des indemnités et des subventions d'investissement comportent de grandes incertitudes. Aucun moyen n'est actuellement inscrit dans le budget et le plan financier pour des extensions plus importantes de l'offre. Indépendamment de l'évolution actuelle des coûts, des coûts supplémentaires dérivant d'investissements prévus (en particulier achat de matériel roulant, électrification de la flotte de bus et construction de dépôts) entraîneront une augmentation du besoin d'indemnisation pour les années à venir.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	24	23	constant
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	61 600 000	61 400 000	croissant
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 723 000 000	1 470 000 000	croissant
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	251 100 000	267 500 000	croissant
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les TP	69 680 000	98 700 000	croissant

10.7.5 Gestion des biens immobiliers



Description

L'OIC est chargé par la société de garantir la mise à disposition de bâtiments et de terrains durables et adaptés à l'accomplissement des tâches publiques. En sa qualité de représentant du propriétaire, il assure le développement durable du portefeuille immobilier du canton et est responsable de la mise à disposition rapide ainsi que de la gestion ciblée des immeubles. En tant que maître d'ouvrage, il se charge de la mise en œuvre rentable des projets dans la qualité requise et dans le respect des délais.

Parmi les utilisateurs-trices des immeubles cantonaux, on compte le personnel des Directions, de la Chancellerie d'État et du système judiciaire ainsi que le Grand Conseil, le Conseil-exécutif et des tiers (population, établissements de droit public, personnes morales).

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-574 337 571	-424 611 748	-428 440 789	-441 144 452	-449 580 247	-454 966 528
30 Charges de personnel	-13 702 970	-14 735 995	-15 873 752	-16 455 416	-16 591 210	-16 677 491
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-114 442 197	-119 670 000	-122 620 000	-127 720 000	-129 970 000	-131 270 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-301 082 956	-143 240 000	-143 240 000	-150 240 000	-156 240 000	-160 240 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-144 547 941	-146 770 053	-146 411 337	-146 433 337	-146 483 337	-146 483 337
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-561 508	-195 700	-295 700	-295 700	-295 700	-295 700
Revenus d'exploitation	18 915 007	16 186 771	15 525 097	15 725 097	15 725 097	15 725 097
40 Revenus fiscaux	7 024	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	9 079 248	8 410 000	8 410 000	8 610 000	8 610 000	8 610 000
43 Revenus divers	626 870	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 513 578	1 205 000	1 205 000	1 205 000	1 205 000	1 205 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	7 688 286	6 301 771	5 640 097	5 640 097	5 640 097	5 640 097
Résultat des activités d'ex- ploitation	-555 422 565	-408 424 977	-412 915 692	-425 419 355	-433 855 150	-439 241 431
34 Charges financières	-1 360 607	-10 800 000	-10 700 000	-10 900 000	-10 900 000	-10 900 000
44 Revenus financiers	156 799 421	160 575 000	158 070 000	158 090 000	158 140 000	158 140 000
Résultat des activités de financement	155 438 814	149 775 000	147 370 000	147 190 000	147 240 000	147 240 000
Résultat opérationnel	-399 983 750	-258 649 977	-265 545 692	-278 229 355	-286 615 150	-292 001 431
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-399 983 750	-258 649 977	-265 545 692	-278 229 355	-286 615 150	-292 001 431
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	137 180 320					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Gestion des biens immobiliers	-399 983 750	-258 649 977	-265 545 692	-278 229 355	-286 615 150	-292 001 431

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du budget 2024 se péjore de CHF 6,8 millions par rapport au budget 2023. Les frais de personnel augmentent de CHF 1,1 million, en raison de la création de six postes à plein temps supplémentaires et de mesures salariales générales. Les frais matériels augmentent de CHF 3 millions dans l'ensemble. L'augmentation résulte des coûts supplémentaires liés au renchérissement des charges locatives et des frais d'entretien

d'un montant de CHF 7,4 millions et de la baisse des coûts de CHF 4,4 millions faisant suite à la mise en œuvre des prescriptions relatives à l'utilisation restrictive du budget. Les revenus financiers se péjorent de CHF 2,5 millions, car aucune vente importante (terrain, bâtiment) n'est prévue en 2024, alors qu'en 2023 des bénéfices comptables de CHF 3 millions sont attendus suite à des ventes.

Priorités de développement

Le développement immobilier de l'Université de Berne (Stratégie 3012 et renforcement du site médical de Berne) nécessite d'importantes ressources avec des incertitudes sur le financement des besoins en locaux. Font également partie des priorités la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, la planification des sites de la POCA, la concentration des sites de la BFH avec les campus de Bienne et Berne, ainsi que la construction du nouveau Centre de police Berne. En outre, le portefeuille immobilier devra être développé et optimisé dans les villes de Berne et Bienne dans le cadre des concentrations de sites. La forte augmentation du nombre de personnes en formation dans les gymnases génère un besoin en locaux scolaires important qui peut être satisfait à court terme grâce à des locations. À moyen terme, ce besoin sera comblé par des extensions de sites scolaires existants ou par d'autres solutions. Les remises en état de grande envergure des installations scolaires à venir nécessitent une planification globale des permutations pendant les travaux d'assainissement. L'élément principal à cet effet est la relocalisation de l'école d'arts visuels dans le Bernapark à Stettlen. Suite au changement d'appartenance cantonale de Moutier, les unités qui s'y trouvent (administration, police, justice, formation) devront être relocalisées. Un nouveau centre adminis-

tratif verra le jour à Tavannes, un nouveau centre Justice et Police sera créé à Reconvilier et le Ceff Artisanat déménagera à Bienne. Le changement de canton devant avoir lieu d'ici à la fin 2025, des locaux provisoires devront être créés. Les sites de Bellelay et de Prêles seront réaffectés à moyen terme. Avant cela, il est nécessaire d'adapter la réglementation fondamentale en matière de construction et d'aménagement du territoire. À cet effet, une planification stratégique, élaborée avec l'autorité de planification, est nécessaire. Il faudra ensuite des études préalables et des concours d'architecture ou des mandats d'étude de faisabilité. Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (P: planification, E: étude, R: réalisation): Berne, Uni, site de l'Hôpital de l'Île, BB03, construction d'un bâtiment pour la formation médicale (P) - Berne, Université, Hôpital vétérinaire, affectation alternative (P) - Berne, déménagement du Laboratoire cantonal, aménagement locatif (P) - Witzwil, construction prison régionale et établissement pénitentiaire Région Jura bernois-Seeland (P) - Berne Gymnase de Neufeld, réfection et construction d'un bâtiment de remplacement (E) - Berne, Ecole d'Arts Visuels, Schänzlihalde, rénovation complète (E) - Berne, Uni, réfection Salvisbergbau (E) - Bienne, BFH, réfection Rue de la Source (E) - Bienne CFP, rénovation complète (E) - Bienne, affec-

tations provisoires pendant la rénovation des sites de formation (E) - Berthoud, Campus, TF Bern et Gymnase (E) - Langenthal, campus (E) - Liebefeld, gymnases, aménagement locatif Businesspark (E) - Münchenbuchsee, construction OCRN (E) - Achat et rénovation du bâtiment Tavannes Machines, établissement des pôles de compétences dans le Jura bernois (E) - Berne, BFH, construction du campus (R) - Berne, Université, site de l'Hôpital de l'Île, BB07, construction d'un bâtiment pour la recherche et la formation médicale (R) - Bienne, BFH, construction du campus (R) - Interlaken, gymnase, construction d'une salle de sport triple (R) - Münchenbuchsee, extension du gymnase de Hofwil (R) - Niederwangen,

DSE-POCA, construction du centre de police (R) - Thoune, groupement des gymnases (E). Outre les priorités de développement énumérées, il convient de mentionner le développement de l'OIC lui-même, sur la base des recommandations de la CGes. Cela inclut par exemple l'augmentation des ressources en personnel, l'élaboration d'un système d'incitation pour la gestion des locaux, la clarification des rapports entre la ou le mandant-e, l'utilisatrice ou utilisateur et l'auteur-e, l'élaboration d'un plan directeur pour les infrastructures IT futures ou les améliorations de processus dans le cadre d'un système de gestion certifié ISO 9001 et 14001.

Chances et risques

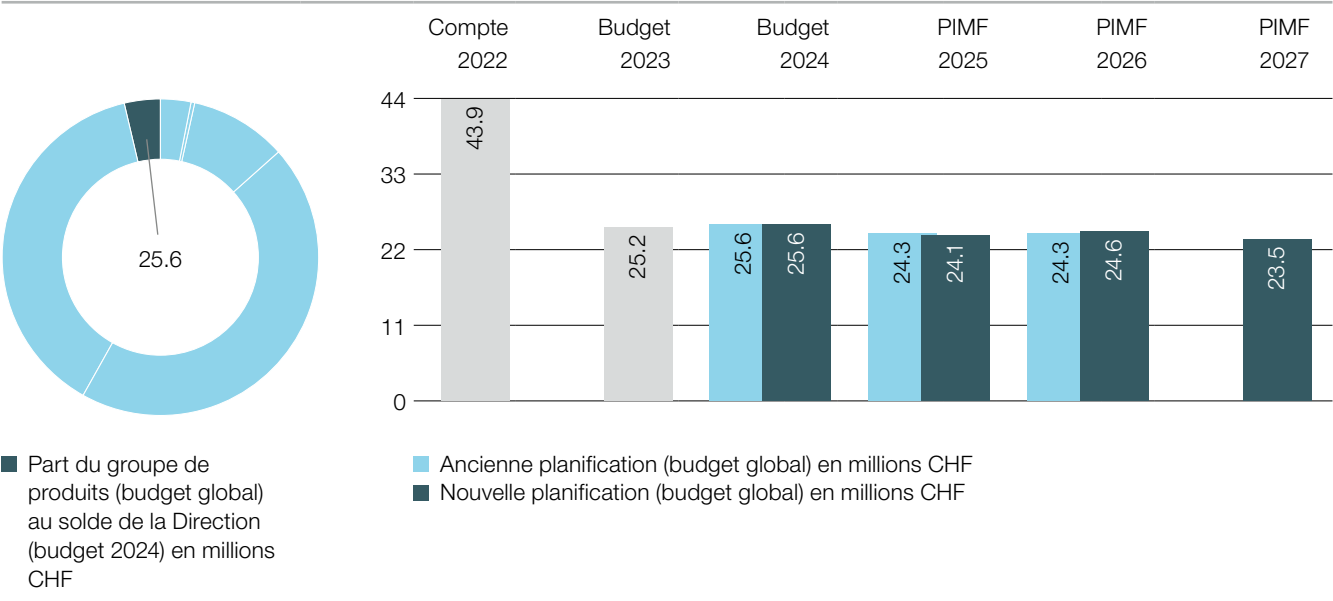
Le marché de la construction et de l'immobilier subit des augmentations de prix extraordinaires en ce qui concerne les matériaux et l'énergie. S'ajoutent à cela des problèmes de production et de logistique. Aucune amélioration ne se profile et la situation du marché pourrait rendre nécessaires des moyens supplémentaires qui seraient à la charge des comptes d'investissement et de résultats

(frais de location) et pourraient compromettre la sécurité de la planification. Les délais extrêmement courts pour le changement de canton de Moutier induisent des risques particuliers: les coûts ne sont pas encore pris en compte totalement dans la planification et les délais pourraient être difficiles à respecter.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Surface de plancher nette (en m ²) pour les besoins du canton de Berne	1 934 372	1 946 529	croissant
Dont part de surface de plancher Minergie (en m ²)	260 193	260 193	croissant
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 366	1 394	constant

10.7.6 Eaux et déchets



Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;

- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régle de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-27 443 739	-39 433 330	-40 674 051	-41 058 313	-42 793 860	-43 639 889
30 Charges de personnel	-15 573 486	-16 511 773	-16 994 337	-17 135 115	-17 119 444	-17 271 376
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-4 919 777	-4 834 280	-4 425 830	-4 880 430	-4 719 430	-4 719 430
33 Amortissements du patrimoine administratif	-4 027 992	-2 434 396	-2 387 603	-2 472 190	-2 498 814	-2 495 317
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	-3 939 000	-4 404 400	-4 254 400	-6 011 400	-6 821 400
36 Charges de transfert	-1 693 343	-4 219 514	-4 947 514	-4 886 811	-4 965 405	-4 953 000
37 Subventions redistribuées	-915 028	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000
39 Imputations internes	-314 113	-6 494 367	-6 514 367	-6 429 367	-6 479 367	-6 379 367
Revenus d'exploitation	71 323 579	79 683 256	86 295 856	86 060 856	83 066 858	79 566 858
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	50 875 576	50 849 000	52 199 000	51 349 000	51 849 000	50 849 000
42 Contributions	17 345 745	15 436 700	15 441 700	15 446 700	15 446 700	15 446 700
43 Revenus divers	66 869	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	7 440 680	12 558 280	13 298 280	9 804 280	7 304 280
46 Revenus de transfert	1 336 889	2 053 676	2 153 676	2 153 676	2 153 678	2 153 678
47 Subventions à redistribuer	915 028	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
49 Imputations internes	783 472	2 903 200	2 943 200	2 813 200	2 813 200	2 813 200
Résultat des activités d'exploitation	43 879 841	40 249 926	45 621 805	45 002 543	40 272 998	35 926 969
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	9 575	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	9 575	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	43 889 416	40 249 926	45 621 805	45 002 543	40 272 998	35 926 969
38 Charges extraordinaires	0	-15 035 000	-20 000 000	-20 900 000	-15 700 000	-12 390 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	-15 035 000	-20 000 000	-20 900 000	-15 700 000	-12 390 000
Résultat global compte de résultats (budg. global)	43 889 416	25 214 926	25 621 805	24 102 543	24 572 998	23 536 969
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-18 546 198					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Utilisation des eaux	43 189 772	39 268 368	40 121 072	39 223 951	39 766 758	38 855 116
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-6 978 658	-5 605 301	-5 511 623	-5 733 205	-5 814 136	-5 808 630
Protection des eaux	5 664 565	-4 809 648	-4 154 366	-4 468 043	-4 433 169	-4 553 471
L'économie des déchets et des ressources	2 013 737	-3 638 493	-3 434 030	-3 481 370	-3 511 660	-3 517 593
Fonds pour la gestion des déchets	0	0	-883 649	-901 910	-892 876	-892 903
Fonds pour l'assainissement	0	0	-317 941	-328 663	-331 487	-334 995
Fonds des rives, lacs et des rivières	0	0	-197 658	-208 217	-210 433	-210 555

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La hausse des dépenses de personnel d'environ CHF 0,5 million s'explique d'une part par la création d'un nouveau poste au Laboratoire de la protection des eaux et du sol. Ces frais de personnel seront indemnisés par la Confédération. D'autre part, il est prévu de créer un poste pour la gestion des tâches dans le domaine de la force hydraulique. Les autres changements s'expliquent par des mesures salariales générales.

En raison des mesures d'économies, les dépenses liées au soutien externe sont moins élevées pour 2024. Les versements d'indemnités pour la baisse de production due à des assainissements du

débit résiduel entraînent une hausse des coûts de CHF 0,42 million. La Wyss Academy for Nature doit désormais être financée via le compte de fonctionnement de l'OED.

Les recettes plus élevées résultent notamment des nouvelles concessions de force hydraulique et de la hausse des recettes provenant des redevances perçues pour l'utilisation de la force hydraulique. Ces recettes supplémentaires entraînent une hausse des indemnités versées au Fonds de régénération (environ CHF 0,13 million).

Priorités de développement

Le développement de la force hydraulique suisse revêt la plus grande priorité dans l'agenda politique. Il constitue un pilier indispensable à la réalisation des objectifs visés par la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et la stratégie énergétique cantonale.

En raison de l'arrivée à échéance de la concession de force hydraulique de KWO, une nouvelle stratégie est élaborée dans ce domaine.

Les assainissements des débits résiduels dans le cours inférieur de l'Emme ainsi que dans la Simme et la Kander sont retardés en raison de conflits d'intérêts et d'un nouveau contexte. Les décisions relatives aux assainissements d'installations hydroélectriques restants seront prises au fur et à mesure dans les délais légaux.

La conversion en concession des quelque 50 droits immémoriaux dans le domaine de la force hydraulique se poursuit.

La pollution des cours d'eau par des composés traces organiques sera identifiée de manière ciblée au moyen de programmes d'analyses. Les résultats serviront de base pour la mise en œuvre ciblée de mesures destinées à réduire les sources de composés traces organiques lors de l'évacuation des eaux urbaines et du traitement des eaux ainsi que dans l'agriculture.

Chances et risques

Le nombre croissant de procédures de plus en plus complexes, les nouvelles tâches dues à des modifications de dispositions fédérales et à des arrêts du Tribunal fédéral ainsi que le manque de res-

sources en personnel et la pénurie de main d'œuvre qualifiée occasionnent une charge de travail très importante. Cela mènera inévitablement à une priorisation des affaires et à des retards.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	890	890	constant
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	411	411	baisser
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 371	3 655	croissant
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	282	259	constant
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	212	196	croissant
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165	constant
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	1 156	951	chancelant
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique gérés par l'office	350	354	constant
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation d'eau d'usage gérés par l'office	3 500	3 556	croissant
Longueur des canaux entretenus pour le maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (en km)	126	126	constant

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

Description

L'art. 25, al. 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter

des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-6 637 882	-7 637 000	-7 662 000	-7 662 000	-7 662 000	-7 662 000
Écart		-15.1 %	-0.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	6 637 882	7 637 000	7 662 000	7 662 000	7 662 000	7 662 000
Écart		15.1 %	0.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart						
Charges						
30 Charges de personnel	-387	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-808'972	-795 800	-655 400	-805 400	-805 400	-805 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-5'839'986	-3 939 000	-4 404 400	-4 254 400	-4 254 400	-4 254 400
36 Charges de transfert	697'853	-300 000	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-686'391	-1 601 200	-1 601 200	-1 601 200	-1 601 200	-1 601 200
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	6'617'326	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	582 000	582 000	582 000	582 000	582 000
47 Subventions à redistribuer	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	20'556	50 000	75 000	75 000	75 000	75 000

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	-74 968 639	-69 128 653	-65 189 653	-60 785 253	-56 531 253	-52 277 253
Etat du patrimoine au 31.12.	-69 128 653	-65 189 653	-60 785 253	-56 531 253	-52 277 253	-48 023 253
Variation du patrimoine	5 839 986	3 939 000	4 404 400	4 254 000	4 254 000	4 254 000

Commentaire

De coûteuses mesures d'assainissement de sites pollués restent prévues dans la planification. Elles concernent entre autres les sols contaminés à Reconvilier et seront financées par des prélèvements sur la provision constituée. L'équilibre du capital négatif du Fonds sera rétabli dans les 20 prochaines années au moyen des excédents annuels de recettes, qui s'élèvent à environ 4,2 millions de francs. Concernant l'assainissement des installations de tir, l'entrée en vigueur prochaine de la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (probablement en 2025) permettra d'une part

d'augmenter à 40 % le taux de la participation financière de la Confédération aux coûts d'assainissement et obligera d'autre part les cantons à déterminer d'ici à la fin de l'année 2032 la nécessité d'assainir éventuelle de l'ensemble des sites pollués n'ayant pas encore fait l'objet d'investigations. De plus, les assainissements des sites contaminés devront être achevés d'ici 2045. Les ressources humaines supplémentaires nécessaires seront financées dans leur intégralité par des subventions fédérales.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

Description

L'art. 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'art. 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-8 351 943	-10 768 760	-17 684 280	-20 214 280	-17 454 280	-14 954 280
Écart		-28.9%	-64.2%	-14.3%	13.7%	14.3%
Revenus	8 351 943	10 768 760	17 684 280	20 214 280	17 454 280	14 954 280
Écart		28.9%	64.2%	14.3%	-13.7%	-14.3%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-525 600	-613 760	-625 280	-625 280	-625 280	-625 280
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 629 762	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 591 784	-3 375 000	-3 755 000	-3 755 000	-3 755 000	-3 755 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-4 328 112	-6 480 000	-13 120 000	-15 650 000	-12 890 000	-10 390 000
39 Imputations internes	-276 686	-300 000	-184 000	-184 000	-184 000	-184 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 205 243	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	3 249 760	10 034 280	12 564 280	9 804 280	7 304 280
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	146 700	319 000	450 000	450 000	450 000	450 000

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-4 328 112	-6 480 000	-13 120 000	-15 650 000	-12 890 000	-10 390 000
Écart		-49.7 %	-102.5 %	-19.3 %	17.6 %	19.4 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart						
Solde	-4 328 112	-6 480 000	-13 120 000	-15 650 000	-12 890 000	-10 390 000
Écart		-49.7 %	-102.5 %	-19.3 %	17.6 %	19.4 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-4 328 112	-6 480 000	-13 120 000	-15 650 000	-12 890 000	-10 390 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	52 611 863	54 241 624	50 991 864	40 957 584	28 393 304	18 589 024
Etat du patrimoine au 31.12.	54 241 624	50 991 864	40 957 584	28 393 304	18 589 024	11 284 744
Variation du patrimoine	1 629 761	-3 249 760	-10 034 280	-12 564 280	-9 804 280	-7 304 280

Commentaire

Durant la période de planification, la priorité continue à être accordée à la mise en œuvre du programme de mesures 2017-2022 (prolongé jusqu'à fin 2025 par le Conseil-exécutif) issu du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS). Ils comprennent notamment des regroupements ou des extensions de STEP et la mise à jour des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) avec des délais de mise en œuvre courant jusqu'à 2030. La révision de la stratégie

cantonale de l'eau a débuté en 2023 et doit être portée à la connaissance du Grand Conseil en 2025. L'entrée en force en 2019 de la révision partielle de la loi cantonale sur la protection des eaux a entraîné une réduction de la redevance sur les eaux usées. Conjointement aux subventions d'investissement attendues pour la réalisation des mesures, elle permettra de réduire l'importante fortune du Fonds à un montant d'environ 11 millions de francs d'ici fin 2027.

10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau

Description

L'art. 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et non permanents desservis par

chaque service; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. Art. 5b, l'al. 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-6 931 808	-9 390 920	-7 724 000	-5 934 000	-5 200 000	-5 200 000
Écart		-35.5 %	17.8 %	23.2 %	12.4 %	0.0 %
Revenus	6 931 808	9 390 920	7 724 000	5 934 000	5 200 000	5 200 000
Écart		35.5 %	-17.8 %	-23.2 %	-12.4 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart						
Charges						
30 Charges de personnel	-6 559	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-565 669	-611 920	-615 000	-455 000	-404 000	-404 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	-1 757 000	-2 567 000
36 Charges de transfert	-182 343	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-6 061 174	-8 550 000	-6 880 000	-5 250 000	-2 810 000	-2 000 000
39 Imputations internes	-116 063	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	5 260 573	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	545	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	1 670 690	4 190 920	2 524 000	734 000	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-6 061 174	-8 550 000	-6 880 000	-5 250 000	-2 810 000	-2 000 000
Écart		-41.1 %	19.5 %	23.7 %	46.5 %	28.8 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-6 061 174	-8 550 000	-6 880 000	-5 250 000	-2 810 000	-2 000 000
Écart		-41.1 %	19.5 %	23.7 %	46.5 %	28.8 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-6 061 174	-8 550 000	-6 880 000	-5 250 000	-2 810 000	-2 000 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	-25 708 342	-27 379 342	-31 570 262	-34 094 262	-34 828 262	-33 071 262
Etat du patrimoine au 31.12.	-27 379 031	-31 570 262	-34 094 262	-34 828 262	-33 071 262	-30 504 262
Variation du patrimoine	-1 670 689	-4 190 920	-2 524 000	-734 000	1 757 000	2 567 000

Commentaire

En raison d'un manque de ressources, il n'a pas été possible de terminer fin 2022 toutes les mesures prévues dans le programme de mesures 2017-2022 découlant de la stratégie partielle d'alimentation en eau (notamment sécurisation des captages les plus importants, création et remaniement de PGEE). La réalisation des mesures se poursuivra avec les ressources en personnel disponibles (prolongation du programme de mesures par le Conseil-exécutif jusqu'à fin 2025). En outre, les résidus de composés traces dans les captages d'eaux souterraines et les effets du changement climatique représentent de nouveaux défis pour l'alimentation en eau, qui nécessitent généralement des solutions régionales. Ainsi,

davantage de moyens sont requis pour des études régionales, sans que cela n'occasionne pour autant d'engagements excessifs. La révision de la stratégie cantonale de l'eau a débuté en 2023 et doit être portée à la connaissance du Grand Conseil en 2025. La révision de la loi sur l'alimentation en eau entrée en force au 1er janvier 2020 garantit de pouvoir, d'une part, régler les subventions promises qui ont fortement augmenté ces dernières années et, d'autre part, de faire correspondre à l'avenir les recettes aux dépenses. La révision devrait permettre d'assainir le Fonds pour l'alimentation en eau dans les 18 à 20 prochaines années.

10.9 Fonds

10.9.1 Fonds des rives, des lacs et des rivières

Description

L'art. 7, al. 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-1 780 605	-1 870 000	-1 870 000	-1 870 000	-1 870 000	-1 870 000
Écart		-5.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	1 780 605	1 870 000	1 870 000	1 870 000	1 870 000	1 870 000
Écart		5.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-309 837	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-1 384 616	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
39 Imputations internes	-86 152	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	780 605	870 000	870 000	870 000	870 000	870 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-1 384 616	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Écart		-8.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart						
Solde	-1 384 616	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Écart		-8.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-1 384 616	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Etat du patrimoine au 1.1.	4 803 746	4 023 141	3 153 141	2 283 141	1 413 141	543 141
Etat du patrimoine au 31.12.	4 023 141	3 153 141	2 283 141	1 413 141	543 141	-326 859
Variation du patrimoine	-780 605	-870 000	-870 000	-870 000	-870 000	-870 000

Commentaire

La mise en œuvre avance selon le programme d'exécution LRLR 2021-2024, en partie retardé par des reports inhérents aux projets. De nouveaux projets LRLR sont en construction à Brienz (chemin de rive Nasen – Bottenbalm et Bottenbalm – Giessbach), à Oberried

am Brienzersee (Toubech – Grytgraben) et à Ittigen (chemin de rive et espace de détente à Worblaufen).

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-4.9		0.4

11.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-3.8	-4.6	-4.5	-4.6	-4.6	-4.6
Total	-3.8	-4.6	-4.5	-4.6	-4.6	-4.6
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	0.0					

11.3 Priorités de développement de la Direction

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement. Le Contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre des objectifs.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-4 260 365	-5 065 550	-4 946 096	-4 995 440	-5 018 018	-5 062 133
Écart		-18.9 %	2.4 %	-1.0 %	-0.5 %	-0.9 %
Revenus	433 267	430 500	430 500	430 500	430 500	430 500
Écart		-0.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-3 827 099	-4 635 050	-4 515 596	-4 564 940	-4 587 518	-4 631 633
Écart		-21.1 %	2.6 %	-1.1 %	-0.5 %	-1.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-3 692 840	-4 392 435	-4 258 748	-4 306 495	-4 331 268	-4 377 005
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-127 633	-199 600	-203 600	-203 600	-203 600	-203 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	-9 091	-8 515	-19 627	-17 004	-16 309	-14 687
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-301 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-129 802	-155 000	-154 122	-158 341	-156 841	-156 841
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	420 976	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 727	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	9 564	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500

Evolution du compte de résultats

L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la version précédente de la planification figurent dans le commentaire relatif au groupe de produits.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-2 514	-13 692	-13 692	-13 692	-13 692	-15 385
Écart		-444.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	-12.4 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-2 514	-13 692	-13 692	-13 692	-13 692	-15 385
Écart		-444.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	-12.4 %
Dépenses	-2 514	-13 692	-13 692	-13 692	-13 692	-15 385
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires						
Recettes	0	0	0	0	0	0
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La période du plan 2024-2027 prévoit des dépenses de remplacement dans le domaine du mobilier de bureau et de l'informatique.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
23.7	21.4	23.1	20.6	24.0	24.0

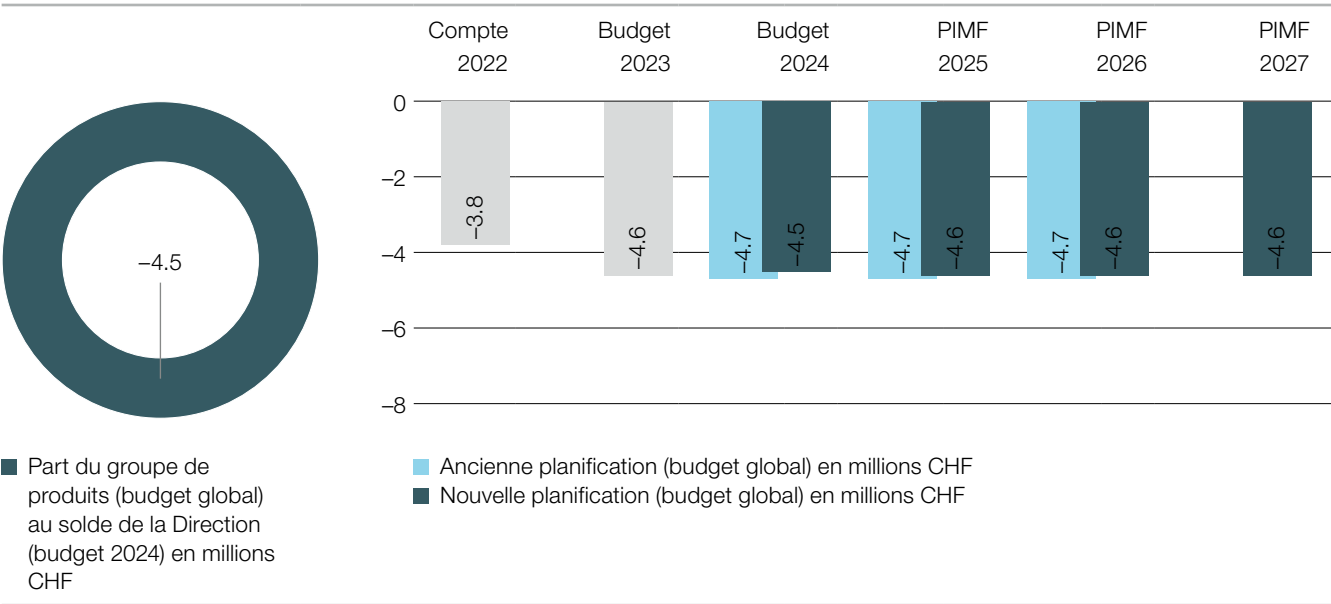
Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le Contrôle des finances table sur une moyenne de 24 ETP pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités sup-

plémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière



Description

Le Contrôle des finances (CF) assure principalement les tâches de la révision des comptes annuels, de la surveillance financière et du Service chargé d'enregistrer les irrégularités.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-4 261 957	-5 065 550	-4 940 258	-4 991 265	-5 014 176	-5 059 322
30 Charges de personnel	-3 692 840	-4 392 435	-4 258 748	-4 306 495	-4 331 268	-4 377 005
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-127 633	-199 600	-203 600	-203 600	-203 600	-203 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	-10 683	-8 515	-13 788	-12 829	-12 467	-11 876
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-301 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-129 802	-155 000	-154 122	-158 341	-156 841	-156 841
Revenus d'exploitation	433 267	430 500	430 500	430 500	430 500	430 500
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	420 976	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 727	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	9 564	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Résultat des activités d'exploitation	-3 828 691	-4 635 050	-4 509 758	-4 560 765	-4 583 676	-4 628 822

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-3 828 691	-4 635 050	-4 509 758	-4 560 765	-4 583 676	-4 628 822
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-3 828 691	-4 635 050	-4 509 758	-4 560 765	-4 583 676	-4 628 822
<i>(+/-) Différences d'incorporation matérielle</i>						
		1 592				

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Révision des comptes annuels et surveillance financière	0	-4 635 050	-4 509 758	-4 560 765	-4 583 676	-4 628 822
Tâches essentielles	-3 299 788	0	0	0	0	0
Mandats de contrôle spécifiques	-397 390	0	0	0	0	0
Mandats de contrôle spéciaux	-120 481	0	0	0	0	0
Activités de conseil	-11 031	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats 2024 (budget global) s'améliore de CHF 0,12 million par rapport à la planification de l'année précédente. En raison des gains de rotation planifiés, les charges de personnel diminuent malgré l'évolution prédéterminée des mesures salariales. Par ailleurs, la planification tient compte

d'un montant de CHF 0,31 million de frais d'honoraires non facturés pour les audits des hautes écoles ainsi que d'une charge de transfert du même montant. L'opération n'a donc pas d'incidence sur le résultat.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du Contrôle des finances.

Chances et risques

Les charges de personnel sont le facteur de coût le plus important, avec près de 90 %. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur l'évolution de

ces charges. Si nécessaire, le Contrôle des finances peut faire appel à des spécialistes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale du 1 ^{ère} décembre 1999 sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1)	24	24	stabilité
Evaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	bonne	bonne	stabilité
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	bonne	bonne	stabilité
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du CF (> CHF 5 mio)	dépassé	dépassé	augmentation

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Protection des données	-1.5		0.0

12.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Protection des données	-1.3	-1.4	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5
Total	-1.3	-1.4	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	0.0					

12.3 Priorités de développement de la Direction

Selon sa stratégie, le BPD poursuit les objectifs supérieurs suivants : la garantie d'un niveau optimal de protection des données prévu par la législation et appliqué par l'administration, qu'elle soit cantonale ou communale ; le développement des compétences des autorités jusqu'à un niveau élevé dans le domaine de la protection des données et de la sûreté de l'information (SIPD) ; le renforcement de la position du BPD d'interlocuteur indépendant et spécialisé pour conseiller les autorités et collaborer avec elles ainsi qu'un engagement actif au sein des organes et des groupes de travail de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-1 349 966	-1 467 098	-1 519 262	-1 516 512	-1 520 920	-1 524 461
Écart		-8.7 %	-3.6 %	0.2 %	-0.3 %	-0.2 %
Revenus	33 601	30 000	30 000	30 000	30 000	10 000
Écart		-10.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	-66.7 %
Solde	-1 316 365	-1 437 098	-1 489 262	-1 486 512	-1 490 920	-1 514 461
Écart		-9.2 %	-3.6 %	0.2 %	-0.3 %	-1.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	-1 070 091	-1 248 298	-1 297 342	-1 297 712	-1 302 120	-1 305 661
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-279 375	-218 800	-221 920	-218 800	-218 800	-218 800
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-500	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	32 945	30 000	30 000	30 000	30 000	10 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	656	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

L'évolution du compte de résultats ainsi que les modifications par rapport à la planification précédente sont expliquées dans le commentaire du groupe de produits.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Evolution du compte des investissements

Il n'y a pas d'investissements prévus ni au budget ni dans le plan financier.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

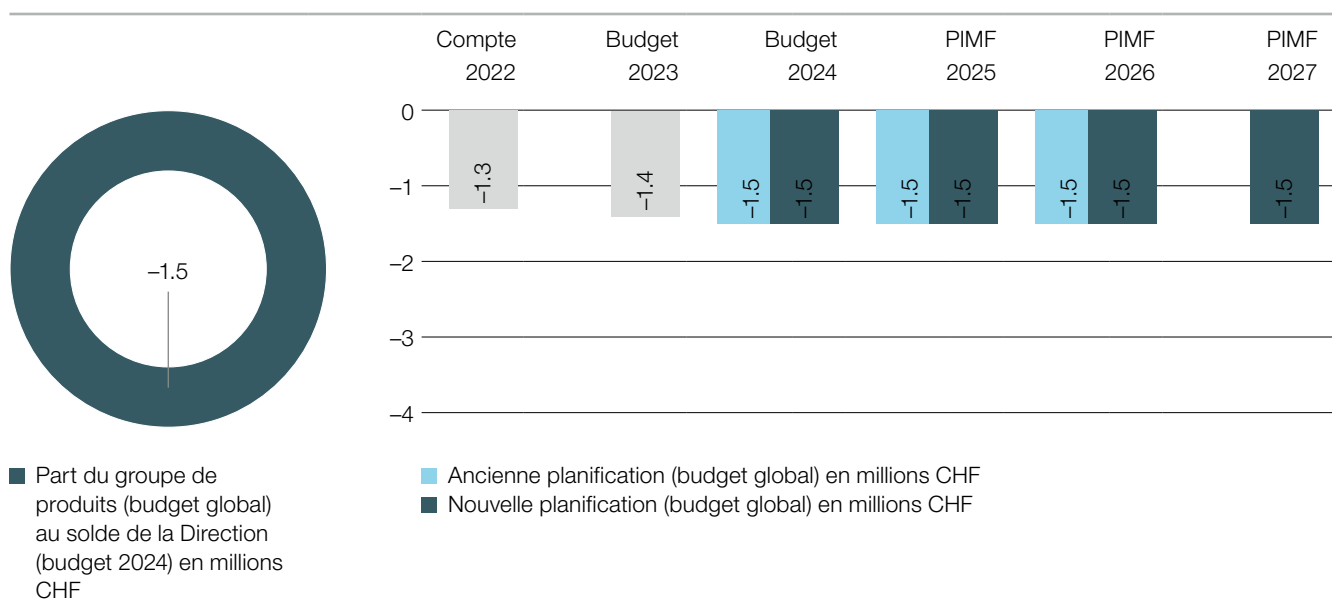
Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
5.0	5.1	5.8	5.7	6.7	6.7

Commentaire

Au 1^{er} janvier 2023, l'effectif du personnel a été augmenté de 100 pour cent de poste pour passer à 6,7 emplois à plein temps. Cet effectif reste inchangé en 2024.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Description

Surveillance de l'application des dispositions sur la protection des données par les autorités cantonales, notamment au moyen des activités suivantes : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, prises de position sur des actes législatifs cantonaux et d'autres mesures ayant des incidences sur la protection des données, contrôles préalables de projets informatiques et examen

d'applications et systèmes informatiques en fonction, au besoin recommandations au sujet de recours et conduite de ces derniers, haute surveillance sur les autorités communales de surveillance, collaboration avec les autorités de surveillance de la Confédération et des autres cantons.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-1 349 910	-1 467 098	-1 519 262	-1 516 512	-1 520 920	-1 524 461
30 Charges de personnel	-1 070 091	-1 248 298	-1 297 342	-1 297 712	-1 302 120	-1 305 661
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-279 375	-218 800	-221 920	-218 800	-218 800	-218 800
33 Amortissements du patrimoine administratif	56	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-500	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	33 601	30 000	30 000	30 000	30 000	10 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	32 945	30 000	30 000	30 000	30 000	10 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	656	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'ex- ploitation	-1 316 309	-1 437 098	-1 489 262	-1 486 512	-1 490 920	-1 514 461
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-1 316 309	-1 437 098	-1 489 262	-1 486 512	-1 490 920	-1 514 461
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 316 309	-1 437 098	-1 489 262	-1 486 512	-1 490 920	-1 514 461
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-56					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Protection des données	-1'316'309	-1 437 098	-1 489 262	-1 486 512	-1 490 920	-1 514 461

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global présente une péjoration de CHF 24 517. Une compensation du renchérissement budgétée au niveau cantonal de 2,0 % entraîne une augmentation des frais de personnel de CHF 21 400. En ce qui concerne les charges et autres frais d'exploitation, d'une part, la réduction recommandée de 10 % sera mise en œuvre pendant l'année budgétaire 2024 conformément à l'ACE 105/2023 (CHF 21 880). D'autre part, une dépense unique de CHF 25 000

est prévue pour le renouvellement technique du registre électronique des fichiers mentionné à l'article 18 LCPD et devenu obsolète; le registre est accessible au public et permet de savoir quelles autorités cantonales traitent quelles données personnelles et sur quelles bases juridiques elles s'appuient. Compensée dans une large mesure par la réduction précitée, l'augmentation des charges et frais d'exploitation ne sera que de CHF 3 120.

Priorités de développement

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, le BPD prend les mesures stratégiques suivantes: il augmente la sécurité de planification lors des contrôles préalables de nouveaux projets informatiques; il collabore aux projets législatifs revêtant une importance pour la protection des données; il continue de développer les contacts avec les autres services à même de démultiplier son action; il participe à la transmission de connaissances et à la sensibilisation aux ques-

tions de sûreté de l'information et de protection des données (également auprès des autorités communales); il renforce sa participation dans le comité directeur et les groupes spécialisés de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim); il pratique un style de gestion et une culture de l'information participatifs et transparents; enfin, il encourage le perfectionnement.

Chances et risques

La nouvelle loi sur l'administration numérique (LAN) est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2023. Elle vise à numériser progressivement et le plus complètement possible les procédures des autorités du canton de Berne. La LAN établit à cet effet le principe de la primauté numérique, en vertu duquel les autorités agissent et communiquent par voie électronique, à moins qu'elles ne puissent accomplir efficacement leurs tâches sous cette forme. Pour l'introduction des prestations numériques exigées par la loi, l'ordonnance d'exécution

prévoit un délai de quatre ans. Il faut donc s'attendre à de nombreux nouveaux projets de numérisation et il s'agira de veiller à ce qu'ils garantissent, outre le respect des exigences fonctionnelles, celui des droits constitutionnels des citoyennes et des citoyens (ainsi que du personnel de l'administration). La sûreté de l'information et la protection des données doivent donc être prises en compte dans les projets dès le début en tant que conditions générales contraignantes (« security » et « privacy by design »).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de contrôles préalables entrepris	78	69	croissant
Nombre de contrôles préalables terminés	77	94	croissant
Nombre d'audits terminés	8	11	constant
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	1	1	constant
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	161	149	constant
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	139	134	constant
Nombre de propositions motivées selon l'article 35, alinéa 3 de Loi sur du 19 février 1986 de la protection des données (LCPD; RSB 152.04)	0	0	constant

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Direction de la magistrature état-major	-19.5		0.0
Juridictions civile et pénale	-102.1		27.4
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-17.6		1.2
Ministère public	-93.4		47.9

13.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Direction de la magistrature état-major	-12.9	-19.0	-19.5	-22.4	-20.6	-18.9
Ministère public	-26.6	-42.4	-45.5	-45.7	-45.7	-46.2
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-13.9	-15.6	-16.4	-16.5	-16.6	-16.8
Juridictions civile et pénale	-59.5	-76.0	-74.6	-75.2	-74.9	-75.5
Total	-112.9	-153.1	-156.1	-159.8	-157.9	-157.4
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-17.2					

13.3 Priorités de développement de la Direction

L'introduction de la nouvelle application spécialisée du Ministère public ainsi que les premières installations de la mise à jour Tribuna auprès des autorités judiciaires sont prévues en cours d'année. Les autorités judiciaires du canton de Berne collaborent en outre activement et à tous les niveaux au projet national de numérisation de la justice (Justitia 4.0).

13.4 Compte de résultats

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-206 733 913	-231 613 775	-232 597 872	-236 308 099	-234 449 800	-233 913 462
Écart		-12.0 %	-0.4 %	-1.6 %	0.8 %	0.2 %
Revenus	76 628 263	78 473 530	76 545 380	76 545 380	76 550 380	76 550 380
Écart		2.4 %	-2.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-130 105 650	-153 140 245	-156 052 492	-159 762 719	-157 899 420	-157 363 082
Écart		-17.7 %	-1.9 %	-2.4 %	1.2 %	0.3 %
Charges						
30 Charges de personnel	-129 236 702	-137 787 855	-142 533 210	-143 345 245	-143 210 048	-144 490 230
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-72 027 812	-86 486 522	-82 852 555	-84 184 975	-82 412 855	-80 552 855
33 Amortissements du patrimoine administratif	-121 065	-705 697	-490 664	-1 793 152	-2 065 708	-2 108 650
34 Charges financières	-56 149	-76 800	-76 100	-76 100	-76 100	-76 100
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-128 979	-190 000	-180 000	-180 000	-180 000	-180 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-5 163 206	-6 366 900	-6 465 343	-6 728 627	-6 505 088	-6 505 627
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	74 507 971	77 434 250	75 268 100	75 268 100	75 273 100	75 273 100
43 Revenus divers	1 942 913	866 000	1 101 000	1 101 000	1 101 000	1 101 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	127 501	126 280	129 280	129 280	129 280	129 280
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	49 878	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000

Evolution du compte de résultats

Le budget 2023 clôture dans le compte de résultats avec un solde de CHF 156,1 millions. En comparaison avec les comptes annuels 2022, le solde subit une péjoration de CHF 25,9 millions. Les charges de personnel sont en augmentation et sont imputables à la hausse de la charge de travail. Les charges de matériel, y compris les amortissements, connaissent une péjoration de CHF 11,2 millions par rapport aux comptes annuels 2022 et une amélioration de CHF 3,6 millions par rapport au budget 2023. Les coûts supplé-

mentaires sont principalement dus à l'augmentation des tâches de base de la justice, à la hausse des coûts dans le domaine informatique, comme par exemple avec les projets nouveau système de gestion des dossiers (NeVo/Rialto), harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIS), Justitia 4.0, Tribuna V4, ainsi qu'aux retards pris dans l'assainissement de l'Amthaus de Berne. Les revenus se caractérisent par une évolution stable sur les années de planification.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-93 880	-1 718 289	-3 413 000	-1 123 000	-392 000	-392 000
Écart		-1730.3 %	-98.6 %	67.1 %	65.1 %	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0	0	0	0	0
Solde	-93 880	-1 718 289	-3 413 000	-1 123 000	-392 000	-392 000
Écart		-1730.3 %	-98.6 %	67.1 %	65.1 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-53 134	-439 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-40 745	-1 279 289	-3 103 000	-813 000	-82 000	-82 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2023, le compte d'investissement 2024 affiche une augmentation des coûts de KCHF 1 695. Les dépenses d'investissement planifiées seront utilisées principalement pour le

projet de nouveau système de gestion des dossiers (NeVo/Rialto), l'installation d'auditions par vidéo dans les salles de tribunal et le traitement digital des dossiers.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

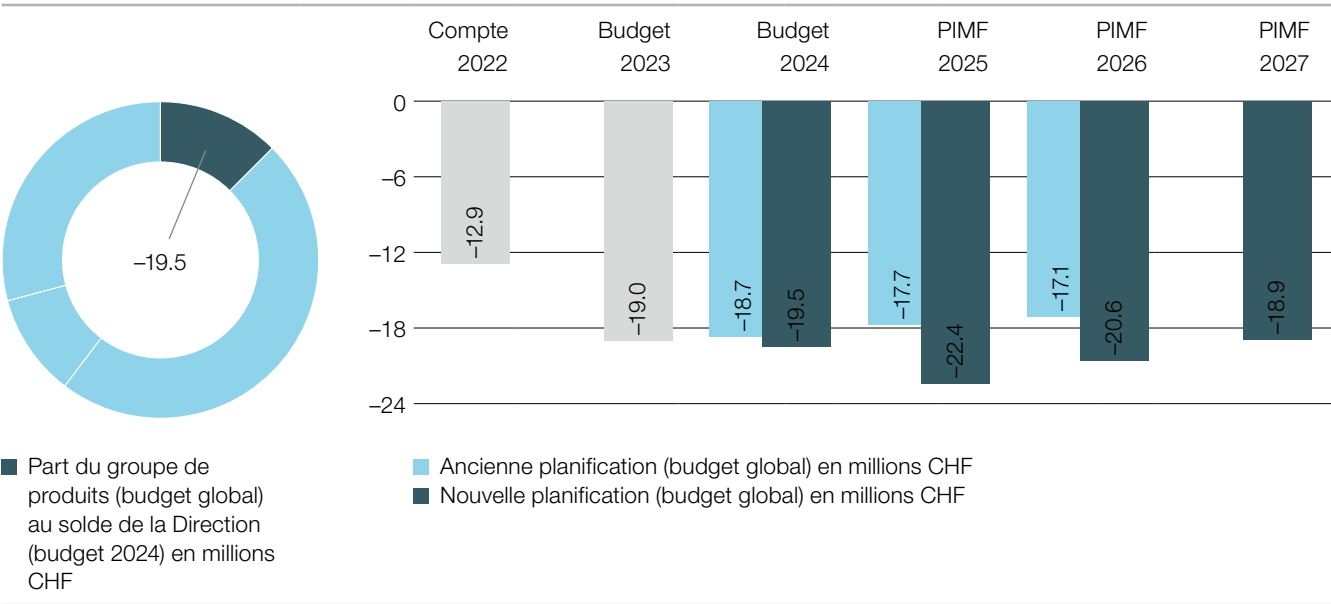
Effectif réel				Effectif cible	
2019	2020	2021	2022	2023	2024
747.7	761.0	789.9	784.6	796.7	819.8

Commentaire

En raison de la charge de travail élevée, la justice enregistre une hausse de l'effectif théorique de 23,05 postes, dont 12,3 postes EPT de durée déterminée.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature état-major



Description

La Direction de la magistrature est l'organe commun de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. Elle est l'interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines. Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes : soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-12 903 427	-18 984 565	-19 450 607	-22 333 715	-20 576 511	-18 794 177
30 Charges de personnel	-4 598 077	-5 420 476	-5 958 431	-5 901 318	-5 901 095	-5 966 033
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 822 259	-7 779 467	-7 842 850	-9 246 850	-7 471 850	-5 611 850
33 Amortissements du patrimoine administratif	-326 396	-683 762	-450 022	-1 722 959	-1 964 516	-1 976 706
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 156 695	-5 100 861	-5 199 304	-5 462 588	-5 239 049	-5 239 588
Revenus d'exploitation	9 652	13 000	10 000	10 000	10 000	10 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régles et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	6 600	12 000	7 000	7 000	7 000	7 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 052	1 000	3 000	3 000	3 000	3 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-12 893 775	-18 971 565	-19 440 607	-22 323 715	-20 566 511	-18 784 177
34 Charges financières	0	-76 000	-76 000	-76 000	-76 000	-76 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	-76 000	-76 000	-76 000	-76 000	-76 000
Résultat opérationnel	-12 893 775	-19 047 565	-19 516 607	-22 399 715	-20 642 511	-18 860 177
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-12 893 775	-19 047 565	-19 516 607	-22 399 715	-20 642 511	-18 860 177
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	217 427					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Direction de la magistrature état-major	-12 893 775	-19 047 565	-19 516 607	-22 399 715	-20 642 511	-18 860 177

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2024 du groupe de produit clôture avec un solde de CHF 19,5 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2024 de l'année précédente à hauteur de CHF 0,8 million.

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 5,9 millions. Il en résulte une péjoration de CHF 0,6 million par rapport au plan intégré mission financement 2024 de l'année précédente. La majeure partie des charges supplémentaires inscrites au budget est imputable aux exigences en matière de politique de personnel, aux retards encourus dans le cadre du projet NeVo (nouveau système de gestion des dossiers) ainsi qu'aux postes supplémentaires de durée déterminée pour le projet « Justitia 4.0 » (introduction de la gestion électronique des dossiers et de l'échange électronique des dossiers dans le domaine de la justice).

Les charges de matériel et d'exploitation s'élèvent à CHF 7,8 millions. Il en résulte une péjoration de CHF 1 million par rapport au plan intégré mission financement 2024 de l'année précédente. La majeure partie des charges supplémentaires inscrites au budget est imputable aux coûts du domaine informatique, avec la migration Tribunal V4, le projet HIS (harmonisation de l'informatique dans la justice pénale), le projet Justitia 4.0 (introduction de la gestion élec-

tronique des dossiers et de l'échange électronique des dossiers dans le domaine de la justice). Les retards encourus dans le cadre de l'assainissement de l'Amthaus de Berne ont pour conséquence que certaines dépenses n'interviendront qu'en 2024.

Les amortissements budgétés sur le patrimoine administratif s'élèvent à KCHF 0,5 million. Il en résulte une amélioration par rapport au PIMF 2024 de l'année précédente de CHF 0,9 million. Contrairement à la planification de l'année précédente et conformément à l'évolution du projet, les amortissements pour le NeVo (Nouveau système de gestion des dossiers) ne seront dus que vers la fin de l'année 2024.

Les compensations internes s'élèvent à CHF 5,2 millions. Il en résulte une péjoration de CHF 0,1 million par rapport au plan intégré mission financement 2024 de l'année précédente. La majeure partie des charges supplémentaires inscrites au budget est imputable à l'augmentation des coûts de fonctionnement du centre de données pour les applications spécialisées des autorités judiciaires et du Ministère public, ainsi qu'aux coûts de services qui n'ont pas encore été refacturés à l'heure actuelle.

Priorités de développement

Le projet national de digitalisation de la justice (Justitia 4.0) est actuellement en phase de réalisation. L'état-major des ressources de la Direction de la magistrature est la plaque tournante pour sa mise en œuvre au sein des autorités judiciaires du canton de Berne.

Les travaux sont répartis entre les trois domaines prioritaires «Dossiers électroniques», «Infrastructure» et «Transformation et communication».

Chances et risques

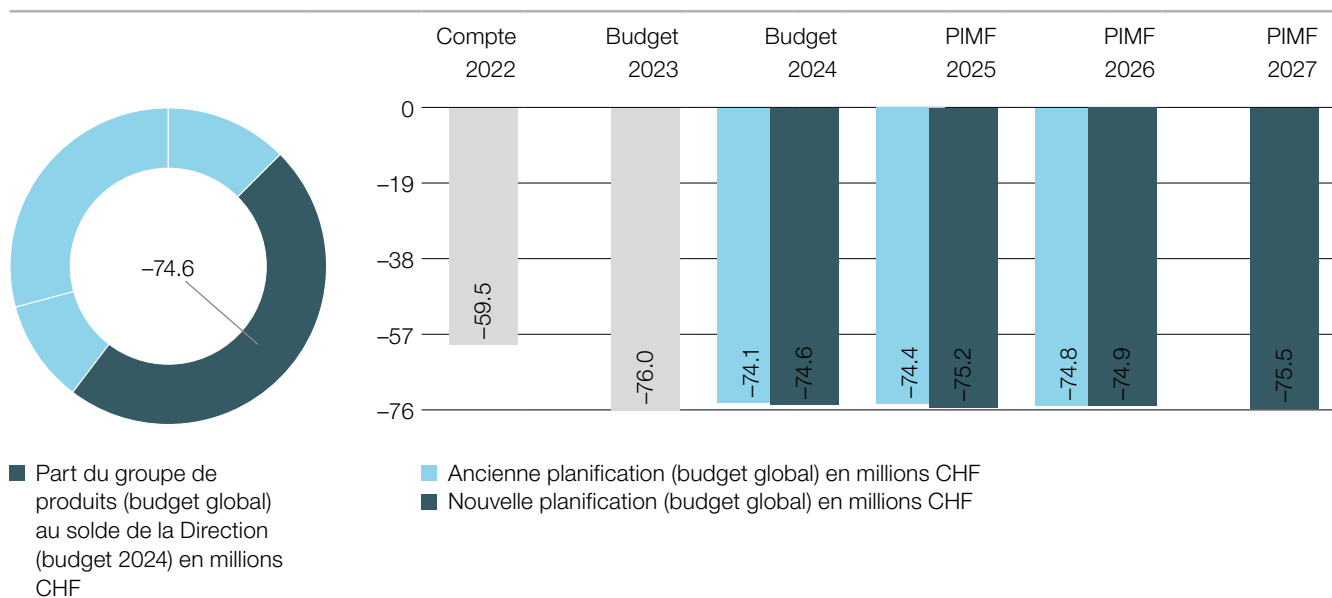
De nombreux projets informatiques novateurs à divers niveaux promettent davantage d'efficacité à moyen et à long terme, mais entraînent une charge de travail élevée avant et après l'introduction. En même temps, l'entretien des systèmes critiques actuellement en service ne doit pas être négligé. L'amélioration du système de

contrôle interne SCI permet de décrire des processus et d'identifier les risques qui en découlent. Les contrôles annuels des processus clés constituent des contrôles de qualité réguliers et des examens critiques des processus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	28 115	27 280	chancelant
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	7 670	7 013	chancelant
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	81 031	78 392	chancelant

13.7.2 Juridictions civile et pénale



Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités

de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation ainsi qu'autres tâches de la Cour suprême.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-88 804 848	-101 578 598	-102 080 165	-102 647 675	-102 391 252	-102 982 792
30 Charges de personnel	-62 060 199	-65 105 173	-67 164 717	-67 730 018	-67 442 295	-68 003 084
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-26 135 262	-35 929 775	-34 356 425	-34 328 425	-34 328 725	-34 328 725
33 Amortissements du patrimoine administratif	-154 082	-14 611	-39 984	-70 192	-101 192	-131 944
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-59 320	-70 000	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-395 985	-459 039	-459 039	-459 039	-459 039	-459 039
Revenus d'exploitation	29 316 046	25 560 930	27 440 780	27 440 780	27 445 780	27 445 780
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	28 415 199	25 221 650	26 785 500	26 785 500	26 790 500	26 790 500
43 Revenus divers	854 690	306 000	621 000	621 000	621 000	621 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	42 907	33 280	34 280	34 280	34 280	34 280
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 250	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-59 488 802	-76 017 668	-74 639 385	-75 206 895	-74 945 472	-75 537 012
34 Charges financières	0	-800	-100	-100	-100	-100

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	-800	-100	-100	-100	-100
Résultat opérationnel	-59 488 802	-76 018 468	-74 639 485	-75 206 995	-74 945 572	-75 537 112
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-59 488 802	-76 018 468	-74 639 485	-75 206 995	-74 945 572	-75 537 112
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-5 808 608					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Décision judiciaire droit civil Cour suprême	-7 611 250	-7 062 944	-8 149 947	-8 229 908	-7 941 317	-8 005 732
Décision judiciaire droit pénal Cour suprême	-6 054 493	-10 410 119	-9 507 845	-9 587 806	-9 299 215	-9 363 630
Autres tâches Cour suprême	-6 209	-337 627	337 761	337 761	407 761	407 761
Décision judiciaire droit civil première instance	-17 735 083	-22 707 100	-21 699 073	-21 857 022	-22 045 960	-22 268 261
Décision judiciaire droit pénal première instance	-18 639 209	-26 564 976	-26 141 905	-26 281 451	-26 411 187	-26 585 111
Décision judiciaire mesures de contrainte droit pénal	-1 121 198	-1 031 614	-1 463 770	-1 477 758	-1 484 849	-1 489 913
Conciliation judiciaire, conseil juri- dique	-7 874 385	-7 904 088	-8 014 707	-8 110 810	-8 170 806	-8 232 227

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Afin de gérer l'importante charge de travail et de couvrir l'augmentation constante des procédures complexes, une augmentation de 11,4 postes de l'effectif théorique a été demandée. Ces nouveaux postes à créer grèvent le compte de résultats à hauteur de CHF 2,0 millions environ. La compensation du renchérissement entraîne une augmentation d'environ CHF 1,0 million des coûts salariaux. Après déduction des gains de rotation, il reste une augmentation des charges de personnel d'environ CHF 2,5 millions.

Les frais de procédure et les pertes sur créances se sont avérés légèrement inférieurs au budget. En revanche, les frais inhérents à la juridiction gracieuse ont connu une légère augmentation. D'une manière générale, les charges de matériel et les autres charges d'exploitation restent pratiquement inchangées par rapport à la planification précédente.

En comparaison avec le plan de financement 2024, les charges d'exploitation augmentent d'environ CHF 2,5 millions (+2 %), ce qui est imputable pour l'essentiel à l'augmentation des frais de personnel.

En particulier, la hausse de CHF 0,9 million des recettes issues des procédures, ainsi que celle des recettes issues de l'encaissement de l'administration fiscale (recettes ultérieures issues de la juridiction gracieuse) de CHF 0,6 million entraînent une augmentation des revenus d'exploitation de CHF 1,9 million (+7 %). Les adaptations du budget ont été réalisées sur la base des valeurs d'expérience des années 2021 et 2022.

La majeure partie de l'augmentation de CHF 2,5 millions des charges d'exploitation est couverte par l'augmentation prévue des revenus d'exploitation à hauteur de CHF 1,9 million. En comparaison avec le plan de financement 2024, le résultat total des juridictions civile et pénale connaît une pérégration minimale (augmentation des pertes de CHF 0,6 million).

Seule une petite partie du budget peut être influencée. Les charges de matériel et les recettes dépendent directement du nombre et de l'étendue des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des participants à la procédure. Il n'est pas possible de prévoir ni d'influencer ces paramètres.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale sont en mesure d'exécuter leur principale mission, l'administration de la justice civile et pénale (y compris le conseil juridique). Cette efficacité doit être préservée égale-

ment dans un environnement d'exigences accrues (cf. «Chances et risques»).

Chances et risques

A tous les échelons de la juridiction civile, on constate des nombres de cas variables et des charges de travail à un niveau élevé. Pour la juridiction pénale, les analyses de cas font état d'une augmentation de la charge de travail, des arriérés et de la durée des procédures. De plus, les exigences de qualité posées aux tribunaux ne cessent d'augmenter. Cela est dû à la législation, à la jurisprudence

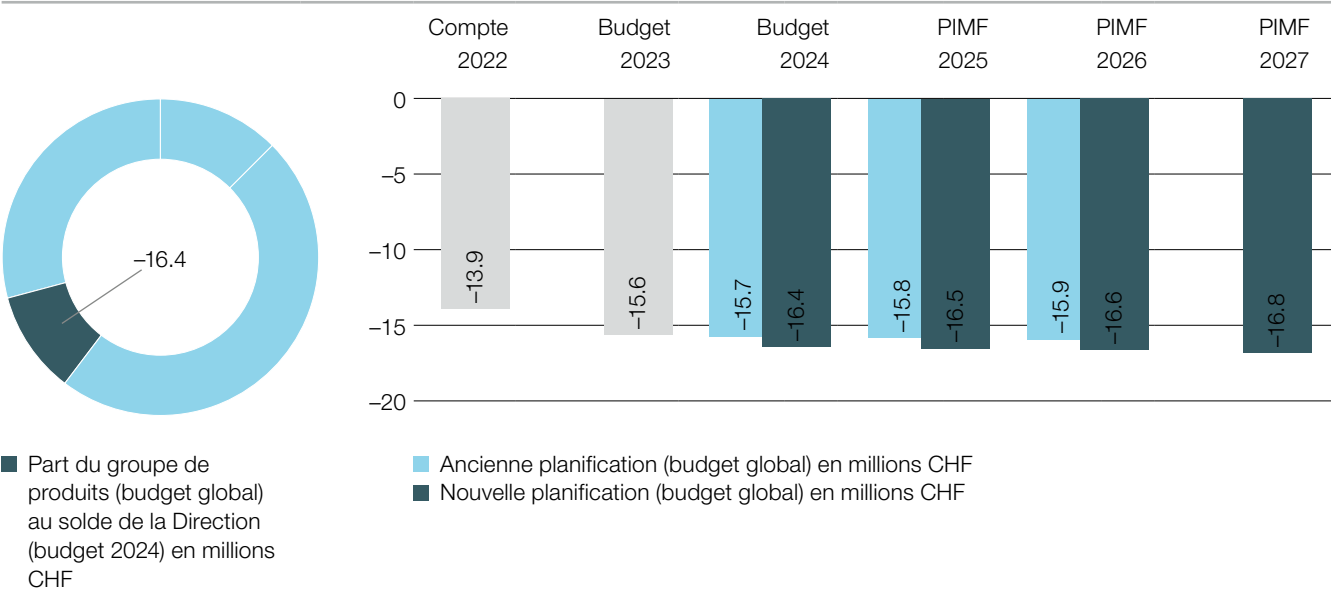
du Tribunal fédéral, aux attentes des parties et des justiciables et au besoin croissant de transparence et de communication publique.

Si cette évolution se poursuit, les frais de personnel et de matériel sont voués à augmenter.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de procédures pénales liquidées par la Cour suprême	1 150	1 150	constant
Nombre de procédures civiles liquidées par la Cour suprême	2 000	1 850	constant
Nombre de procédures civiles liquidées par les tribunaux régionaux	19 500	19 300	constant
Nombre de procédures pénales liquidées par les tribunaux régionaux, le tribunal pénal économique et le tribunal des mineurs	2 150	2 900	constant
Nombre de procédures de mesures de contrainte liquidées par le tribunal cantonal des mesures de contrainte et les tribunaux régionaux des mesures de contrainte	2 250	2 150	constant
Nombre de procédures de conciliation liquidées par les autorités de conciliation	5 150	4 800	constant
Nombre de consultations juridiques liquidées par les autorités de conciliation	17 600	17 500	constant

13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-14 889 957	-16 835 365	-17 592 977	-17 667 345	-17 819 213	-17 949 721
30 Charges de personnel	-14 350 988	-15 655 785	-16 383 396	-16 518 344	-16 667 633	-16 798 141
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-537 530	-1 178 580	-1 208 580	-1 148 000	-1 150 580	-1 150 580
33 Amortissements du patrimoine administratif	60	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 500	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
Revenus d'exploitation	1 001 667	1 202 600	1 202 600	1 202 600	1 202 600	1 202 600
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	990 983	1 200 600	1 200 600	1 200 600	1 200 600	1 200 600
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	10 184	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	500	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Résultat des activités d'exploitation	-13 888 290	-15 632 765	-16 390 377	-16 464 745	-16 616 613	-16 747 121
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-13 888 290	-15 632 765	-16 390 377	-16 464 745	-16 616 613	-16 747 121
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-13 888 290	-15 632 765	-16 390 377	-16 464 745	-16 616 613	-16 747 121
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-33 124					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Jugement en droit administratif	-4 984 428	-4 560 136	-5 807 030	-5 836 683	-5 890 995	-5 937 978
Jugement en droit des assurances sociales	-6 743 845	-5 825 795	-7 419 049	-7 456 938	-7 526 338	-7 586 371
Autres tâches Cour suprême	477	0	0	0	0	0
Décision sur recours de la Commission des recours	-1 795 753	-4 449 649	-2 804 220	-2 817 399	-2 841 538	-2 862 420
Décision sur recours/sur opposition de la Commission des améliorations foncières	-59 305	-87 200	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
Jugement de la Commission d'estimation en matière	-30 904	-72 500	-15 300	-15 300	-15 300	-15 300
Mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-274 530	-637 485	-314 777	-315 425	-319 442	-322 052

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les dépenses se situent dans le cadre des années précédentes. En 2024, le Tribunal administratif accueillera la Journée suisse des

juges administratifs, ce qui entraînera une augmentation des frais de représentation pour cette année.

Priorités de développement

La juridiction administrative met l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Chances et risques

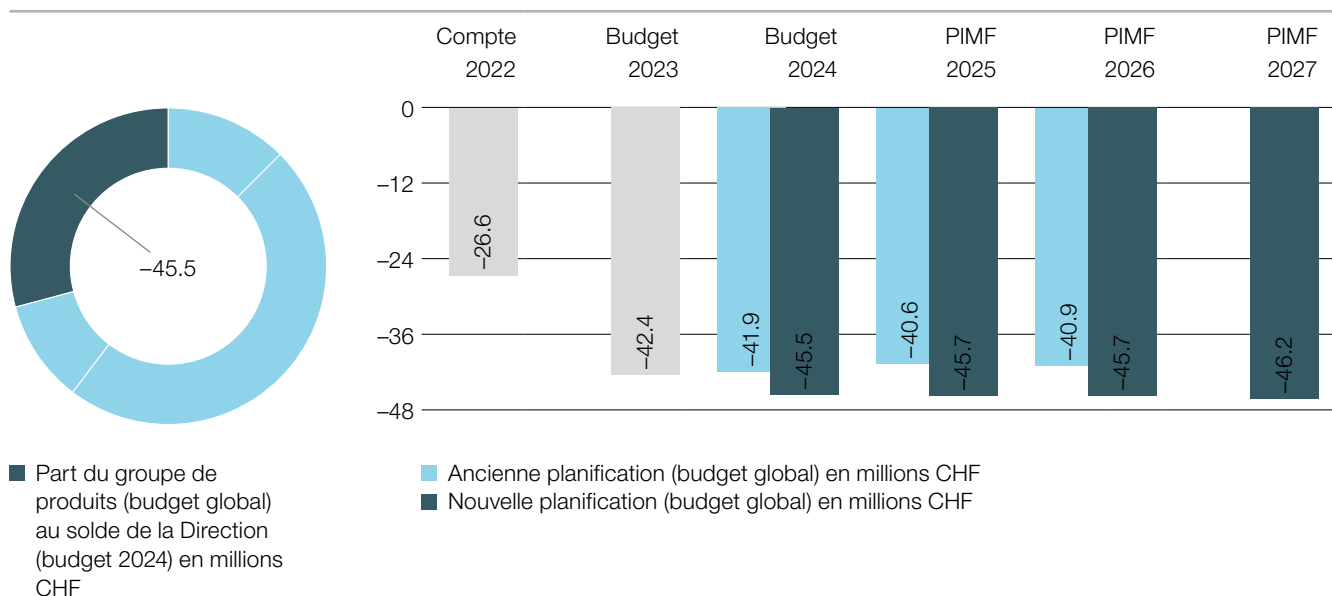
Au cours de l'année budgétaire, 2 500 nouvelles affaires et 2 600 liquidations sont attendues dans la juridiction administrative. Il faut

s'attendre à ce qu'à la fin de l'année 2024, environ 1 300 cas soient reportés à l'année 2025 en tant que cas en suspens.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	2 370	2 382	constant
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 534	2 263	constant
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	1 292	1 413	constant

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première

instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
			2024	2025	2026	2027
Charges d'exploitation	-72 881 939	-94 138 447	-93 398 023	-93 583 265	-93 586 724	-94 110 672
30 Charges de personnel	-48 227 445	-51 606 422	-53 026 665	-53 195 564	-53 199 024	-53 722 972
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-24 021 886	-41 598 700	-39 444 700	-39 461 700	-39 461 700	-39 461 700
33 Amortissements du patrimoine administratif	43 202	-7 325	-658	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-69 659	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-606 151	-806 000	-806 000	-806 000	-806 000	-806 000
Revenus d'exploitation	46 287 404	51 697 000	47 892 000	47 892 000	47 892 000	47 892 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	45 095 189	51 000 000	47 275 000	47 275 000	47 275 000	47 275 000
43 Revenus divers	1 079 388	560 000	480 000	480 000	480 000	480 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	71 358	92 000	92 000	92 000	92 000	92 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
49 Imputations internes	41 470	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Résultat des activités d'exploitation	-26 594 534	-42 441 447	-45 506 023	-45 691 265	-45 694 724	-46 218 672
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-26 594 534	-42 441 447	-45 506 023	-45 691 265	-45 694 724	-46 218 672
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-26 594 534	-42 441 447	-45 506 023	-45 691 265	-45 694 724	-46 218 672
(+/-) Différences d'incorporation matérielle	-11 615 944					

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Instruction	-41 560 056	-20 015 883	-29 307 483	-29 784 957	-28 556 917	-29 025 178
Mise en accusation	-547 259	0	0	0	0	0
Procédure simplifiée	-9 907	0	0	0	0	0
Procédure d'ordonnance pénale	31 165 829	-2 198 388	-4 749 209	-4 610 790	-5 167 592	-5 368 648
Procédure de recours	-2 096 907	0	0	0	0	0
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-826 253	0	0	0	0	0
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-12 719 981	-21 785 423	-19 444 016	-19 466 376	-19 507 911	-19 577 075
Diverses tâches du Ministère public	0	1 558 247	7 994 686	8 170 859	7 537 696	7 752 228

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produits clôture avec un solde de CHF 45,5 millions. Cela représente une péjoration du solde d'environ CHF 3,6 millions (9%) par rapport au plan intégré mission-financement initial.

Dans le domaine des charges de personnel, la charge de travail toujours élevée et en augmentation dans le domaine spécialisé « Cybercriminalité » a engendré une augmentation des charges (2,05 EPT; maintien des ressources supplémentaires). La révision du Code de procédure pénale suisse (CPP) au 1^{er} janvier 2024 entraîne des charges supplémentaires (2,6 EPT, limités dans un premier temps aux années de planification 2024 et 2025). Dans le cadre du projet NeVo (nouveau système de gestion des dossiers)/Rialto, le soutien administratif apporté à la direction technique du projet pendant la phase de réalisation et lors de l'introduction (2,0 EPT limités pour les années de planification 2024 et 2025) entraîne une augmentation des charges de personnel. En lien avec la mise en œuvre de Justitia 4.0, il existe des besoins supplémentaires (0,9 EPT limités pour les années de planification 2024 à 2026 et 2,0 EPT pour

l'année de planification 2027). Les mesures inhérentes aux salaires entraînent une augmentation de charges de CHF 1,2 millions environ.

Sur le plan des charges de matériel et des autres charges d'exploitation, la renonciation aux amortissements techniques sans impact sur le résultat en lien avec les pertes sur créances effectives issues de l'assistance judiciaire ont entraîné une diminution des charges d'environ CHF 1,7 million. Sur la base des valeurs de l'année précédente et des valeurs prévisionnelles, l'on s'attend à des baisses de charges de près de CHF 0,7 million dans le domaine des frais de procédure et d'instruction ainsi que dans celui des frais inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs. En revanche, les pertes sur créances effectives (amortissements des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, y compris exécution de détention/travail d'intérêt public, prescription et décès en cas de factures d'ordonnance pénale) engendrent un besoin supplémentaire d'environ CHF 0,3 million.

En ce qui concerne les revenus, la renonciation mentionnée ci-dessus aux amortissements techniques sans impact sur le résultat en lien avec les pertes sur créances effectives issues de l'assistance judiciaire a également une influence (baisse de revenus). Les postes

de revenus amendes, peines pécuniaires, frais et débours sont inférieurs de CHF 1,7 millions environ aux valeurs de l'année précédente et aux valeurs prévisionnelles.

Priorités de développement

Avec le projet NeVo/Rialto, une plateforme commune destinée au traitement électronique des dossiers est développée en collaboration avec la Police (avec notamment le remplacement des applications spécialisées Tribuna et Jugis). L'introduction des deux parties du système aura pour effet d'améliorer la collaboration entre la Police et le Ministère public (transfert automatisé des dossiers pénaux). A cela viendront ensuite s'ajouter les résultats des projets menés à l'échelle nationale comme Justitia 4.0. La Police a introduit Rialto au printemps 2022. Afin de finaliser la partie du système inhérente au Ministère public, il est nécessaire d'anticiper le passage au nouveau Standard SAP S4/HANA, qui devra être effectué obligatoirement dans quelques années dans le cadre du Lifecycle, ce qui signifie que la partie du système inhérente au Ministère public doit être développée directement sur le nouveau standard. La réalisation sera suivie de la préparation de l'introduction (prévue pour 2024).

La charge de travail des procureurs et procureuses est élevée et toujours variable en fonction des régions. En particulier, le Ministère public du Jura bernois-Seeland ne s'intègre pas de manière satisfaisante au tableau, malgré une dotation renforcée. Dans le domaine des instructions, la charge de travail a connu une augmentation sur plusieurs années. Cette augmentation se manifeste non seulement sous la forme du nombre élevé d'affaires pendantes, conformément à la situation générale de la chaîne pénale, mais également sous la forme de soutiens de l'accusation devant les tribunaux et de recours. Pour le Ministère public des mineurs, cette augmentation se reflète également dans le domaine de l'exécution.

Dans le domaine de la cybercriminalité, l'action pénale doit intervenir en coordination avec la Police.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de coûts et de revenus (frais de procédure et d'instruction, protection extraprocédurale des témoins, exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, revenus des frais de procédure, débours, amendes et peines pécuniaires) qui sont largement déterminés par des tiers. Si l'augmentation des procédures conduit à une hausse des frais de procédure et d'instruction, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir des effets positifs sur les finances.

S'agissant du projet NeVo/Rialto, il convient de s'assurer que le Ministère public mette à disposition suffisamment de ressources

pour la collaboration au projet, alors que le fournisseur doit assurer sa propre capacité à exécuter les prestations et la concentration sur le Ministère public.

La révision du code de procédure pénale à partir du 1^{er} janvier 2024 entraîne des tâches supplémentaires et un surcroît de travail pour le personnel, notamment s'agissant de l'obligation élargie de procéder à une audition en procédure d'ordonnance pénale. Avec la charge de travail élevée, les capacités du Ministère public devraient être atteintes avec la dotation existante sur le plan des performances et de charge de travail, lorsqu'elles ne sont pas déjà dépassées dans certains domaines.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2021	Compte 2022	Évolution attendue
Nombre de dénonciations reçues	114 012	108 361	constant
Nombre d'instructions ouvertes	7 807	7 868	constant
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 635	4 694	croissant
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	81 744	80 300	constant
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	16 154	15 379	constant

